

EXERCICE 2026

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 31 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-06

Le conseil académique s'est réuni le mardi 31 mars 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 mars 2026.

Point de l'ordre du jour :

4. Dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en sciences odontologiques (3^{ème} cycle)

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,

Exposé de la délibération :

Conformément à l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, le conseil académique doit donner un avis sur le dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en sciences odontologiques (3^{ème} cycle).

Avis soumis au conseil académique :

- approbation du dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en sciences odontologiques (3^{ème} cycle).

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet l'avis suivant :

Nombre de membres constituant le conseil : 80	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 75	Abstentions : 0
Quorum : 38	Votants : 51
Membres présents : 38	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 51
Total des membres présents et représentés : 51	Majorité requise : 26
	Pour : 51
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en sciences odontologiques (3^{ème} cycle).

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU TROISIEME CYCLE DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES



60 Rue du Plat d'Étain, 37000 Tours

Président

Philippe ROINGEARD

Copilote

Frédéric DENIS – Doyen de l'UFR Odontologie (PU-PH)

Pierre GABETTE – Directeur Général des Services

Version 3 – Avril 2026

SOMMAIRE

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

II-STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE / BILAN DU 1^{er} et DU 2^{ème} CYCLE DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Financiers :

Humains :

Locaux :

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

VIII- PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Cours magistraux, enseignements dirigés et travaux pratiques :

- Mutualisation des enseignements :

- Stages :

X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR

XI - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

XIII - AVIS DES INSTANCES

XIV - ANNEXES

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

L'université de Tours est une université pluridisciplinaire localisée à Tours. Il s'agit de la plus grande université de la région Centre-Val de Loire (RCVL). Elle comptait 26119 inscrits en 2024-2025. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

L'université de Tours est présidée par Philippe ROINGEARD. Il est épaulé de 15 vice-présidents.

L'établissement disposait d'un budget d'environ 240 millions d'euros en 2023. Conformément au code de l'éducation qui fixe l'organisation légale des universités publiques en France, l'université de Tours se découpe en plusieurs composantes. On trouve huit Unités de Formation et de Recherche (UFR), une École Polytechnique Universitaire d'ingénieurs (Polytech Tours), deux Instituts Universitaires de Technologie (IUT), une Ecole universitaire de management (IAE) et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR). Ci-dessous structure de l'Université de Tours :

8 unités de Formation et de Recherche :

- Arts et Sciences Humaines,
- Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance,
- Droit, Economie et Science Sociales,
- Lettres et Langues,
- Médecine,
- Sciences et Techniques,
- Sciences Pharmaceutiques,
- Odontologie,

Ecole universitaire de management

- IAE Tours – Ecole universitaire de management

2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

- Blois,

- Tours

1 école d'ingénieurs

- Polytech Tours

L'UFR d'odontologie est depuis le 3 juin 2022 la douzième composante de l'université de Tours.

L'université de Tours est multi sites. Ses composantes sont implantées sur l'ensemble de la ville de Tours sur une surface bâtie de 220 000 m². Les 31 510 étudiants sont répartis sur 7 campus principaux

- Plat d'Étain (Services de la Présidence et services Centraux),

- Tonnellé (Médecine et Odontologie),
- Portalis (Ecole d'ingénieurs, Droit et Sciences Sociales, IAE),
- Grandmont (Sciences, Pharmacie, IUT GEII),
- Tanneurs (Lettres et Langues, Arts et Sciences Humaines),
- Pont-Volant (Institut Universitaire de Technologie),
- Site de Blois

Les UFR de Médecine et d'Odontologie se situent sur le site Tonnellé : 10, Boulevard Tonnellé, 37032 Tours cedex 1. L'UFR d'Odontologie est située au 5^e étage d'un bâtiment de l'université partagé entre l'UFR de Médecine et d'Odontologie. Elle dispose également d'espaces dédiés au sein de la plateforme régionale de simulation en santé, le MEDISIM situé au 1^{er} étage de ce bâtiment. Les locaux de la faculté d'Odontologie se composent d'une zone administrative, d'une salle pour l'apprentissage pré-clinique par simulation avec une salle des plâtres. Les salles de cours et de réunions sont mutualisées avec la faculté de Médecine ainsi que les services supports : l'antenne financière, l'antenne des ressources humaines, l'audiovisuel, l'informatique et dans une moindre mesure, les services de la scolarité, (**Annexe 1** - Charte UFR Médecine/Odontologie).

Ainsi la faculté d'Odontologie est parfaitement identifiée comme une nouvelle composante de l'Université de Tours (figure 1).



Figure 1 : Identification de l'UFR d'Odontologie sur le site Tonnellé.

II-STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Dans le but de forger une identité forte pour la faculté d'Odontologie de Tours, concrétisée par un projet pédagogique et de recherche qui lui est propre, il a été créé, par délibération du conseil d'administration de l'université de Tours, une Unité de Formation et de Recherche (UFR) au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation.

Cette création a été adossée à une révision des statuts de l'université de Tours prenant acte de cette évolution organisationnelle. La structuration sous la forme d'une UFR a impliqué la création de statuts propres à cette nouvelle composante, la constitution d'un conseil chargé de l'administrer, l'élection d'un directeur ou d'une directrice par ce conseil et, enfin, l'affectation de moyens humains (enseignants-chercheurs / praticiens hospitaliers, personnels BIATSS) et financiers dédiés à l'unité (**Annexe 2** - Statuts de l'UFR Odontologie).

Le conseil de la faculté est composé depuis les élections du 12 janvier 2023, des collèges suivants :

- Collège A – Professeurs et personnels assimilés 2 sièges
- Collège B – Autres enseignants chercheurs et assimilés 2 sièges
- Collège BIATSS – Personnels administratifs Techniques et de services 1 siège
- Collège des usagers (Etudiants) 2 sièges
- Personnalités extérieures 4 sièges
- 1 représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des chirurgiens-dentistes
- 1 représentant du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes
- 1 représentant du CHU.
- 1 personnalité nommée à titre personnel sur proposition du Doyen.

Le conseil ainsi composé a élu en son sein son directeur qui porte le titre de doyen ainsi que son bureau décanal le 4 mai 2023 (**Annexe 3** – PV du Conseil de faculté du 4/5/23).

Le bureau décanal de l'UFR d'Odontologie de Tours se compose d'un Doyen, d'un Vice-Doyen Assesseur à la vie étudiante, d'un Assesseur à la pédagogie, d'un Assesseur à la Recherche et d'un Assesseur aux Relations territoriales (figure 2) et d'une équipe administrative piloté par Mme Sophie Lavergne, cadre de catégorie A (figure3).

Odontologie - Nos équipes



Figure 2 : Composition de l'équipe du bureau décanal

Sophie LAVERGNE	
Responsable Administrative	
Mélissa AMASSANA	Assistante Administrative
Lydie XIONG	Technicien – MEDISIM
Christelle GAUTHIER	Antenne financière Médecine/Odontologie
Sylvain LOO	Ingénieur - MEDISIM
Annabelle BROUSSARD	Responsable Service Audiovisuel Médecine/Odontologie

Figure 3 : Composition de l'équipe administrative

Enfin, un avenant à la convention cadre (**Annexe 4**) constitutive qui lie l'université de Tours et le CHRU dans un avenir commun a été signée le 8 février 2023. Cette convention permet aux étudiants d'odontologie de réaliser leur formation clinique dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire (MCBD) du CHU. Elle fixe également les questions de recherche et d'innovation au cœur des projets stratégiques respectifs.

Evolution de la gouvernance depuis la dernière accréditation.

Une convention cadre Hospitalo-Universitaire plus spécifique a été élaborée entre le CHU d'Orléans et l'université de Tours, plus spécifiquement avec les UFR d'odontologie et de Pharmacie pour porter une vision partagée et coconstruite, d'une nouvelle dynamique hospitalo-universitaire régionale destinée à développer et à renforcer la formation et la recherche en région Centre-Val de Loire et, in fine, l'offre de soins sur l'ensemble du territoire au travers :

- De projets partagés de recherche,
- La construction de terrains de stages pour des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle au CHU d'Orléans,
- La mutualisation de ressources pédagogiques,
- D'une politique de recrutement des personnels hospitalo-universitaires en associant les parties dans le cadre de la révision annuelle des effectifs hospitalo-universitaires

Depuis les élections du 12 janvier 2023 plusieurs délibérations du conseil ont permis la mise en place de plusieurs commissions :

- La commission DFGSO – 1er cycle présidée par le Pr Rochefort (**Annexe 5** – PV conseil 7/12/23),
- La commission DFASO– 2ème cycle présidée par le Dr Renaud (**Annexe 6** – PV Conseil du 9/1/25),
- La commission recherche présidée par le Pr Rochefort (**Annexe 6** – PV Conseil du 9/1/25),
- La commission « relation internationales » présidée par le Dr Savard (**Annexe 7** – PV du Conseil du 29/1/26),
- Le Pr Clement siège au sein de la commission éthique des facultés de médecine et d'odontologie.

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE / BILAN DU 1er et DU 2ème CYCLE DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

L'Université de Tours engage désormais la dernière phase de son développement institutionnel : l'accréditation pour le troisième cycle des études d'odontologie, tant dans le cadre du troisième cycle court que du troisième cycle long.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du processus engagé par l'Université de Tours en vue de l'accession au statut d'UFR d'odontologie de plein exercice.

Cette évolution s'inscrit par ailleurs dans une dynamique régionale particulièrement forte en matière de formation et de recherche en santé. La création récente du CHU d'Orléans, aux côtés du CHU de Tours, confère désormais à la région Centre-Val de Loire deux centres hospitaliers universitaires. Cette structuration renforce significativement les capacités régionales de formation, de recherche et d'innovation en santé, tout en contribuant à l'attractivité et à l'équilibre territorial de l'offre de soins.

BILAN DU 1^{ER} ET DU 2^{EME} CYCLE DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

Conformément aux missions qui lui sont dévolues, l'UFR d'odontologie de Tours exerce ses activités autour de trois axes fondamentaux et indissociables : le soin, l'enseignement et la recherche. Ces missions constituent le socle de son organisation, de son fonctionnement et de sa contribution au service public de l'enseignement supérieur et de la santé.

Depuis 2022, l'UFR d'odontologie de Tours a engagé et accompagné des évolutions significatives dans chacun de ces domaines, dans un contexte marqué par le renforcement de l'offre de formation en santé, la structuration des parcours universitaires et l'adaptation aux besoins démographiques en Région Centre Val de Loire. À l'approche de la procédure d'accréditation du troisième cycle, il apparaît nécessaire de procéder à une analyse objectivée et transversale des actions conduites et des résultats obtenus.

L'ENSEIGNEMENT

▪ La formation initiale

Grâce à la mise en œuvre d'une politique active de recrutement d'enseignants, l'UFR a significativement renforcé ses ressources humaines académiques dans un contexte marqué par une perte d'attractivité majeur pour les carrières hospitalo-universitaire. Cette politique s'est traduite par le recrutement d'enseignants titulaires (trois professeurs des universités – praticiens hospitaliers [PU-PH] et trois maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers [MCU-PH]), ainsi que d'enseignants contractuels (un praticien hospitalo-

universitaire [PHU], cinq assistants hospitalo-universitaires [AHU], dont trois à temps plein, un professeur des universités associé à temps partiel, deux maîtres de conférences associés à temps partiel et trois chefs de clinique territoriaux – temps partiel [CCA-T]) ainsi que de nombreux chargés des cours, d'ED/TP dont certains sont enseignants titulaires (PU-PH, MCU-PH, PU mono appartenant) d'autres UFR.

Parallèlement, l'UFR a développé des collaborations pédagogiques actives avec des enseignants des facultés d'odontologie de Nantes, Clermont-Ferrand, Paris et Lyon tant sur le plan de l'enseignement que de la recherche. L'ensemble de ces actions a permis d'atteindre une autonomie complète dans la dispensation des enseignements du DFGSO et du DFASO, ainsi que dans la constitution et le fonctionnement des jurys d'examens.

Au-delà de cette autonomie, l'UFR contribue désormais à certains enseignements dispensés au sein des facultés d'odontologie de Nantes et de Caen. **Cette évolution a rendu caduque la convention de collaboration initialement établie avec la faculté d'odontologie de Nantes, laquelle n'a pas été reconduite à l'issue de son terme, par accord tacite entre les parties.**

Evolution de la maquette pédagogique du DFGSO et du DFASO

La maquette pédagogique du DFGSO et du DFASO a fait l'objet d'ajustements ciblés visant à renforcer la cohérence d'ensemble des enseignements et à améliorer l'articulation entre les différents niveaux de formation. Cela s'est traduit notamment par un allègement des enseignements en deuxième année au profit de la troisième année, dans un objectif de meilleure progressivité des apprentissages et d'acquisition graduée des compétences. Ces évolutions ont été élaborées dans le cadre des commissions pédagogiques du DFGSO et du DFASO, puis soumises à validation et adoptées par les instances, conformément aux procédures institutionnelles en vigueur. Les éléments détaillés relatifs à ces ajustements figurent dans les maquettes (**Annexe 9**).

En DFGSO 3 et en DFASO 2 a été votée pour la rentrée 2026 la participation de patients partenaires (16h) dans l'UE relation médecin-malade du DFGSO 3 et patient-praticien du DFASO 2.

▪ Dispositifs transversaux à la formation

- Une charte éthique a été élaborée et mise en œuvre avec la faculté de médecine (**Annexe 8**).
- Des actions spécifiques de prévention et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et au harcèlement ont été renforcées, en cohérence avec le contexte institutionnel et les recommandations nationales.
- Une unité d'enseignement dédiée à l'anatomie de la tête et du cou a été mise en place (**Annexe 9**).

- La création d'une unité d'enseignement dédiée aux douleurs oro-faciales est en cours de finalisation et sera intégrée à la maquette pédagogique dès le recrutement du responsable de ces enseignements (**Annexe 10**).
- Mise en place de tablettes numériques pour l'organisation et la passation des examens en odontologie, renforçant la dématérialisation et l'efficacité des évaluations, sur un dispositif déjà expérimenté pour les unités d'enseignement communes aux cursus médicaux.
- Renforcement du règlement intérieur des salles de travaux pratiques en matière d'hygiène, en réponse à des revendications communautaires concernant le port de certaines tenues vestimentaires jugées inappropriées.
- Mise en place de la commission d'Accompagnement Hospitalo-universitaire (CAHU) des facultés de médecine et d'odontologie pour accompagner les candidats à des carrières HU dans leur parcours. Contribution à la mise en place du département des patients au sein des UFR de santé de l'Université de Tours, afin de promouvoir la participation des patients partenaires aux enseignements en santé.

▪ **La formation continue**

La formation continue proposée par la faculté comprend plusieurs dispositifs destinés aux professionnels et aux praticiens en exercice :

- **Diplôme Universitaire (DU) « orthopédie dentofaciale »** : formation approfondie pour le perfectionnement des compétences cliniques et techniques dans le domaine de l'orthopédie dentofaciale.
- **Diplôme Universitaire (DU) « aptitude professionnelle »** : programme visant le développement des compétences pratiques et professionnelles de chirurgiens-dentistes sollicitant une inscription au conseil de l'ordre.
- **Formations courtes en odontologie conservatrice endodontie (OCE)** : modules ciblés pour la mise à jour rapide des connaissances et des techniques cliniques.
- **Formations courtes en prothèse** : parcours condensés pour le perfectionnement des pratiques en prothèse dentaire et la maîtrise des nouvelles technologies.

FORMATION CLINIQUE ET PROFESSIONNALISATION

Les stages cliniques sont globalement bien intégrés dans le parcours de formation et constituent un levier essentiel pour l'acquisition des compétences cliniques et professionnelles des étudiants. Une vigilance particulière est toutefois exercée afin de maintenir un encadrement pédagogique de qualité, compte tenu de la diversité des missions assumées par les enseignants hospitalo-universitaires, dont **le nombre reste actuellement insuffisant.**

En complément des stages hospitaliers (26 salles de soins au CHU à ce jour, 32 à la rentrée 2029), l'UFR a développé des stages réalisés auprès de praticiens libéraux, proposés en DFGSO 2 (50h de stage d'observation) et poursuivis en DFASO 1 (50h de stage tutoré). Ces stages s'inscrivent dans une logique

progressive de préparation aux stages libéraux de 250h en autonomie supervisée dans le cadre du troisième cycle court (TCCO). Ces stages favorisent une immersion précoce dans l'exercice libéral, une meilleure compréhension des réalités professionnelles et une facilitation de l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

Ces dispositifs reposent sur l'implication active de praticiens libéraux dans la formation initiale des étudiants, dans le cadre d'une formation spécifique des maîtres de stage. Ils participent ainsi pleinement à la mission de formation de l'UFR, tout en contribuant au renforcement des liens entre l'université, les structures de soins et le tissu professionnel libéral.

Par ailleurs, l'UFR a engagé un développement structuré de terrains de stage périphériques en lien avec les établissements hospitaliers du territoire. Des collaborations ont été établies avec les centres hospitaliers de Bourges (deux fauteuils), d'Orléans (huit fauteuils), de Dreux (un fauteuil) et de Châteauroux /Le Blanc (deux fauteuils). L'ensemble de ces terrains s'inscrit dans une démarche coordonnée autour du projet de soins et de santé de la faculté de Tours et est organisé au sein d'une **fédération inter-hospitalo-universitaire** (***Annexe 11***).

À la date du présent rapport, un étudiant admis par la voie passerelle a interrompu son parcours de formation et une étudiante fait l'objet d'un redoublement en quatrième année. Il convient de noter que l'ensemble des enseignements a été dispensé conformément à la maquette validée par le CNESER lors de l'accréditation des formations DFGSO et DFASO.

LA RECHERCHE

La recherche constitue un des trois piliers fondamentaux de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Tours, aux côtés de la formation initiale et continue et des soins dispensés au sein du service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire (MCBD) du CHU de Tours. Conformément aux missions des unités de formation et de recherche (UFR) définies par les articles L. 713-1 et suivants du code de l'éducation, l'UFR d'Odontologie intègre pleinement la dimension recherche dans son projet stratégique, contribuant ainsi à la production de connaissances nouvelles, à l'innovation technologique et à l'amélioration des pratiques cliniques en santé bucco-dentaire.

Nonobstant la jeunesse de l'UFR de Tours, les enseignants-chercheurs, universitaires hospitaliers et praticiens ont rapidement structuré des activités scientifiques de haut niveau, en s'appuyant sur une intégration aux unités de recherche labellisées de l'Université de Tours et certaines équipes cliniques du CHU. Cette intégration permet un développement accéléré des axes de recherche, avec une synergie forte entre recherche fondamentale (modélisation, physiopathologie, imagerie et impression 3D), recherche translationnelle (transfert technologique) et recherche clinique (études sur patients, épidémiologie). Les thématiques prioritaires – imagerie ultrasonore innovante, santé publique bucco-dentaire et inégalités d'accès aux soins, éthique et

pédagogie en santé, liens bucco dentaires-systémiques – sont parfaitement alignées sur les besoins régionaux (déserts médicaux en Centre-Val de Loire) et nationaux (Plan national de santé bucco-dentaire, priorités INSERM).

Au 31 janvier 2026, l'UFR d'Odontologie de Tours affiche une dynamique recherche particulièrement vigoureuse : production scientifique en forte croissance (près de 60 publications indexées depuis 2022), obtention de financements compétitifs nationaux et régionaux, projets collaboratifs interrégionaux, européens potentiels et industriels, et une implication croissante des étudiants du 2e cycle et futur 3e cycle dans des travaux de recherche (mémoires, stages recherche, participation à des protocoles cliniques, options recherche, congrès de la CEOT). Cet environnement de recherche multidisciplinaire et structuré constitue un atout majeur pour la formation approfondie des étudiants du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) et l'attractivité de notre UFR. Il favorise en outre l'acquisition de compétences essentielles telles que la pratique fondée sur les preuves (Evidence-Based Dentistry), la lecture critique d'articles scientifiques, la méthodologie de recherche clinique et fondamentale, l'éthique en recherche (déclarations CNIL, CPP), et la capacité à innover dans un contexte de transformation numérique et sociétale des soins dentaires. **(Annexe 12)**

Intégration aux unités de recherche labellisées de l'Université de Tours et du CHU

Les activités de recherche de l'UFR d'Odontologie s'organisent autour d'un adossement principal à deux unités de recherche labellisées, où sont affiliés les enseignants-chercheurs et praticiens hospitaliers clés. Ces affiliations primaires sont complétées par des collaborations structurées avec d'autres unités, notamment pour les projets technologiques innovants. Cet écosystème permet un accès privilégié à des plateformes technologiques de pointe (imagerie avancée, biologie moléculaire, analyse épidémiologique, modélisation physique) et à des réseaux nationaux (INSERM, conférences des doyens).

a) Affiliations principales

✓ Équipe d'Accueil EA 7505 – Éducation, Éthique, Santé (EES)

- Directeur : Pr Hervé Breton.
- Directeur adjoint : Pr Frédéric Denis (Doyen de l'UFR d'Odontologie).

Cette unité interdisciplinaire associe sciences de l'éducation, éthique, santé publique, psychologie et médecine. Elle développe des recherches sur l'accompagnement éthique des personnes vulnérables, le pouvoir d'agir (empowerment) des usagers et professionnels, les pratiques de « prendre soin », la démocratie sanitaire et les déterminants sociaux de la santé. Les méthodologies combinent approches quantitatives (épidémiologie, cohortes longitudinales, économétrie de la santé) et qualitatives (entretiens narratifs, analyses phénoménologiques).

Dans le contexte odontologique, l'EA 7505 constitue l'unité d'affiliation principale pour plusieurs enseignants de l'UFR :

- Pr Frédéric Denis, PU-PH (parcours de soins et des politiques de santé),
- Pr Céline Clément, PU-PH (gestion des risques en santé et des parcours de soins),
- Dr Guillaume Savard, MCU-PH (pédagogie et évaluation des compétences) – doctorant,

- Dr Carol Moussa, MCA (analyses de données de santé) – doctorante,

Ces membres y mènent des travaux spécifiques sur la santé orale des populations vulnérables (troubles psychiques sévères, précarité), l'éthique professionnelle, l'accès aux soins en territoires ruraux et l'impact des inégalités sociales et territoriales sur la santé bucco-dentaire.

- ✓ **Unité mixte de recherche INSERM U1069 – Nutrition, Croissance, Cancer (N2C, anciennement N2COx)**
- Directeur : Pr Christophe Vandier.

Cette unité explore les interactions nutrition-tumorales, les mécanismes lipidiques et oxydatifs dans les cancers, et les niches métaboliques. Elle constitue l'affiliation principale pour notamment :

- Pr Gaël Rochefort, PU-PH (Assesseur à la Recherche de l'UFR, expert en biologie orale),
- Dr Matthieu Renaud, MCU-PH (Ultrasons et thérapeutiques des cancers oraux)
- Dr Alexis Delpierre, PHU (Anévrisme cérébral et pathogène oraux) – doctorant,
- Dr Laurent Estrade (PH) (étude du signal des images ultrasons des lésions buccales) – doctorant,

Des travaux y sont menés sur les liens bucco-systémiques (cancers oro-pharyngés, ostéochimionécrose sous traitements anticancéreux, impact de la nutrition sur la santé orale).

b) Encadrement de masters, doctorats (PhD) et HDR

L'encadrement de travaux de recherche avancée constitue une mission essentielle de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Tours, en parfaite cohérence avec les objectifs des 2e et 3e cycles des études dentaires. Cet encadrement s'inscrit dans la formation par et pour la recherche, favorisant l'acquisition par les étudiants de compétences transversales indispensables : méthodologie scientifique rigoureuse, analyse critique de la littérature, éthique en recherche, rédaction scientifique, valorisation des résultats (communications orales, posters, publications) et pratique fondée sur les preuves.

Les enseignants habilités à diriger des recherches – tous professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) disposant de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) – encadrent ou co-encadrent des thèses d'exercice (spécifiques à la filière odontologie), des thèses de doctorat PhD universitaires (inscrites aux écoles doctorales de l'Université de Tours), des masters 2 recherche et, une HDR. Ces encadrements s'appuient sur les unités d'adossement principales (EA 7505 Éducation, Éthique, Santé pour les thématiques en santé publique, éthique et pédagogie ; INSERM U1069 Nutrition, Croissance, Cancer pour les aspects cellulaires et translationnels) et les collaborations (INSERM U1253 iBrain et GREMAN pour l'imagerie ultrasonore).

Au 31 janvier 2026, l'UFR démontre une capacité d'encadrement déjà significative : 2 doctorats ont été soutenus, quatre thèses et une HDR sont en cours. Les premières soutenances sont attendues fin 2026, début 2027.

BILAN SYNTHETIQUE DU DFGSO ET DFASO / FORCES / FAIBLESSES / RISQUES

FORCES	FAIBLESSES	RISQUES
Respect des engagements institutionnels du CHU en matière d'équipements, de moyens matériels et humains. <u>6 fauteuils supplémentaires seront installés pour la rentrée 2029.</u>	A ce jour, 26 salles de soins. Le nombre est, adaptée à la formation de 40 étudiants <u>mais pas plus.</u>	Risque de dégradation des conditions d'apprentissage et de travail (étudiants et personnels) en l'absence d'anticipation de la troisième tranche de travaux prévue en 2029, nécessaire à l'accueil de 50 étudiants en 2027.
Respect des engagements institutionnels de l'université en matière d'équipements, de moyens matériels et humains. Un renfort administratif prévue en 2027.	A ce jour, absence de locaux dédiés aux activités de la corporation étudiante au sein de la faculté. Absence de locaux identifiés pour les besoins d'espaces administratifs supplémentaires.	Risque de saturation des infrastructures pédagogiques et administratives facultaires à court et moyen terme, lié à l'augmentation des effectifs étudiants (promotion portée à 50 étudiants à partir de 2027).
Dynamique de recherche active	Absence d'une équipe de recherche clairement identifiée et structurée en odontologie, limitant le développement d'activités scientifiques fédératrices et exposant à une dispersion des efforts de recherche.	Risque de frein au développement de la recherche et de l'innovation pédagogique en l'absence de structuration d'une équipe de recherche dédiée.
Candidatures en préparation pour des postes d'enseignants hospitalo-universitaires conformément aux objectifs du rapport Picq-Giumelli (12 HU titulaires et 6 HU contractuels à minima).	Incertitudes au niveau ministériel concernant la création de postes, compliquant la planification et la prospective des effectifs enseignants.	Difficultés potentielles de recrutement et de fidélisation des enseignants hospitalo-universitaires, susceptibles d'affecter la continuité pédagogique, l'encadrement des étudiants, ainsi que d'entraîner l'épuisement ou le départ des équipes en place.
Dynamique d'universitarisation des centres hospitaliers périphériques, structurée au sein d'une fédération inter-hospitalo-universitaire renforçant la qualité et la cohérence de la formation clinique.	Ressources humaines insuffisantes pour garantir un suivi pédagogique uniforme sur tous les centres.	Risque de surcharge des enseignants ou de fatigue des équipes locales, pouvant impacter la continuité pédagogique
Déploiement d'une formation des maîtres de stage (environ 100 praticiens formés à l'horizon 2026).	Absence de cadre réglementaire structuré ou d'accompagnement réglementaire formalisé.	Manque de sécurisation juridique pour les pratiques enseignantes et hospitalières.
	Les tensions budgétaires du CHU de Tours et de l'université de Tours	Retard ou limitation dans le financement des équipements pédagogiques et cliniques. Difficultés à recruter et à fidéliser les enseignants hospitalo-universitaires et le personnel administratif. Frein au développement des projets d'innovation pédagogique, de recherche et de stages périphériques. Risque de dégradation des conditions d'enseignement et de formation des étudiants si les ressources ne sont pas maintenues.

Autonomie pédagogique et structuration fonctionnement des instances facultaires	Taille modeste des équipes, entraînant une surcharge de travail.	Risque de fatigue et d'épuisement des enseignants, pouvant affecter la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants. Risque de retard ou de difficulté dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et de suivi des étudiants. Risque de dépendance excessive sur un nombre limité d'enseignants pour certaines activités-clés, compromettant la continuité pédagogique en cas d'absence ou de départ.
Très bonne insertion nationale avec les autres sites universitaires et hospitaliers, favorisant la collaboration en matière de formation, de recherche et d'insertion professionnelle au sein des collèges enseignants.	Risque de coordination complexe avec les différents sites et instances nationales, pouvant ralentir la mise en œuvre de projets communs. Difficulté à harmoniser les pratiques pédagogiques et l'évaluation des étudiants sur l'ensemble des sites.	Retard ou difficultés dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et de recherche communs.

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Pour mémoire, le tableau 1 ci-dessous indique le nombre prévisionnel d'étudiants susceptibles d'être accueillis chaque année en Odontologie à Tours validé par la mission d'accompagnement pilotée par l'inspecteur général .F Picq et le Doyen B. Giumelli le 16 février 2022.

Tableau 1 : Nombre prévisionnel d'étudiants accueillis chaque année en odontologie à Tours – fév. 22

	U Tours	Nantes	Clermont	Montpellier
2021-2022		12	9	8
2022-2023	28	12	9	0
2023-2024	28	12	9	0
2024-2025	28	12	9	0
2025-2026	37	12	0	0
Flux d'étudiants en DSGSO 2 issus des PAAS et LAS de l'université de Tours entre 2021 et 2025				
2026-2027	37	12	0	0
2027-2028	49	0	0	0

Pour compléter notre propos, le tableau 2 précise le nombre des étudiants inscrits en Odontologie en 2022 et 2023 et le prévisionnel établi lors du dossier d'accréditation du DFGSO.

Tableau 2 : Prévisionnel d'inscription de 2022 à 2028 (validation février 22)

PASS/LAS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2021	28	28	28	28	28		
2022		28	28	28	28	28	
2023			28	28	28	28	28
2024				37	37	37	37
2025					37	37	37
2026						49	49
2027							49
2028							
2029							
Tota	28	56	84	121	158	179	200

Au regard de l'expérience positive lors de la mise en place de notre 1ère année du DFGSO2, pour la rentrée universitaire 2024, nous avons acté d'augmenter notre numerus apertus.

Ainsi en 2024, nous avons accueillis 32 étudiants au lieu de 28. Le tableau ci-dessous, indique le prévisionnel d'inscription de 2024 à 2028 modifié qui a été validé par les instances des universités de Tours, Nantes et Clermont-Ferrand.

Tableau 3 : Prévisionnel d'inscription de 2024 à 2028

	DFGSO2	DFGSO3	DFASO2	DFASO3	TCEO1	TOTAL
2022/2023	28					28
2023/2024	28	28				56
2024/2025*	32	28	28			88
2025/2026**	39	32	28	28		127
2026/2027	39	39	32	28	28	166
2027/2028***	49	39	39	32	28	187
2028/2029	49	49	39	39	32	208
2029/2030	49	49	49	39	39	225
2030/2031	49	49	49	49	39	235
2031/2032	49	49	49	49	49	245

*9-2 à Clermont= 7 et 12-2 à Nantes =10

**On récupère les 7 étudiants de Clermont

***On récupère les 10 étudiants de Nantes

La capacité d'Accueil (CAS) sera atteinte **en 2027** pour l'entrée en 2^{ème} année d'Odontologie telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Capacités d'Accueil en Santé (CAS) pour l'entrée en 2e année santé à la rentrée universitaire 2027

				Médecine*	Maïeutique*	Odontologie*	Pharmacie*	Total MMOP	information			Total MMOPK
CAS 2027	480			40	50	128	698	153			851	
	Tours	Orléans	Total					Orléans	Tours	Total		
	330	150	480					115	38	153		
PASS	163	74	237	19	22	58	336	55	20	75	411	
LAS 1	48	22	70	7	9	22	108	23	6	29	137	
LAS 2/3	99	46	145	12	15	38	210	31	8	39	249	
Passerelles	17	8	25	2	3	8	38	5	2	7	45	
Sportif haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	3	
Candidats hors UE	3	0	3	0	1	2	6	0	0	0	6	
Total	330	150	480	40	50	128	698	115	38	153	851	
Total - hors UE	327	150	477	40	49	126	692	115	38	153	845	

Pour information

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

V-1- Moyens affectés à la formation universitaire

Les moyens financiers du volet universitaire ont été exposés dans le dossier d'accréditation du DFGSO, ils concernaient également le DFASO mais dans une moindre mesure. En effet, les apprentissages pré-cliniques en DFGSO qui sont coûteux en matériels de simulation ne sont plus nécessaires pour le DFASO. La formation des étudiants du DFASO étant essentiellement clinique, elle se réalise dans un service hospitalier, le service de Médecine et de Chirurgie Buccodentaire (MCBD) même si les cours magistraux et certains enseignements dirigés continuent d'être dispensés à la faculté.

La présentation du service a été largement exposé dans le dossier d'accréditation du DFASO ainsi que le projet de service tel que validé par les instances du CHU de Tours.

Dans ce contexte, nous revenons sur les moyens financiers et humains essentiellement pour en faire un comparatif entre les prévisions budgétaires et l'état des engagements financiers après quatre ans de fonctionnement.

Pour mémoire, nous exposons ci-dessous le tableau des charges prévisionnelles de fonctionnement tel que présenté dans le dossier d'accréditation du DFGSO dans le tableau 4.

Tableau 4 : Charges prévisionnelles de fonctionnement

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Personnels administratif	29 929	89 787	89 787	99 693	119 505	134 556	164 658
Personnel enseignant	111 558	401 332	569 419	665 073	760 728	905 397	1 021 070
Vacations	18 413	36 826	55 238	73 651	92 064	110 477	128 890
s/Total MS	159 899	527 945	714 444	838 417	972 297	1 150 429	1 314 618
Frais de fonctionnement	20 000	20 000	20 000	21 000	23 000	25 000	25 000
Frais pédagogiques directs (documentation, SI)	8 298	17 077	26 359	39 070	52 497	61 199	70 362
Fournitures pédagogiques, consommables de TP	76 498	107 365	136 013	169 841	188 258	230 292	242 569
Maintenance équipements pédagogiques	23 058	27 814	27 814	28 621	28 621	28 621	29 451
Charges liées aux bâtiments	5 000	15 000	15 500	16 000	16 300	16 700	17 200
Dotations aux amortissements	14 367	73 560	73 552	73 552	73 552	73 552	73 552
S/TOTAL Fonctionnement	147 222	260 817	299 238	348 084	382 227	435 363	458 134
TOTAL	307 121	788 762	1 013 682	1 186 501	1 354 524	1 585 793	1 772 752

Ainsi que le tableau des charges prévisionnelles d'investissement (Tableau 5) et de fonctionnement basé sur un Coût par étudiant de 9 000 euros – Cf. courrier DGESIP du 15/09/2022. (**Annexe 13**)

Tableau 5 : Charges prévisionnelles d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux	1 261 500						
Equipements	662 316	913 748					
TOTAL	1 923 816	913 748	-	-	-	-	-
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation ministère 9000€	252 000	504 000	756 000	1 089 000	1 422 000	1 611 000	1 800 000
Total coût fonctionnement	307 121	788 762	1 013 682	1 186 501	1 354 524	1 585 793	1 772 752
Ecart	- 55 121	- 284 762	- 257 682	- 97 501	67 476	25 207	27 248
Ecart cumulé	-	- 339 883	- 597 565	- 695 066	- 627 590	- 602 383	- 575 135
Coût par étudiant	10 969	14 085	12 068	9 806	8 573	8 859	8 864

Après quatre ans d'exercice nous avons dressé un bilan de nos dépenses d'investissement qui sont conformes à notre budget prévisionnel présenté dans le dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle.

La montée en charge anticipée dès la rentrée 2024, avec un effectif de 32 étudiants au lieu de 28, constitue un renfort financier pour nos budgets prévisionnels, discutés lors du Dialogue de Gestion, dans un contexte budgétaire difficile pour l'Université de Tours. Le point d'équilibre entre le nombre d'étudiants et les charges prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement, basé sur un coût par étudiant estimé à 9 000 euros, a été atteint en 2027, date à laquelle le coût par étudiant était de 8859€, permettant d'assurer l'équilibre du budget facultaire.

Pour autant, des tensions persistent concernant le renouvellement des consommables et du matériel nécessaire aux travaux pratiques. Pour y répondre, l'UFR de Tours s'engage activement dans un processus de recherche de financements extérieurs à ceux de l'Université afin de garantir la gratuité des études pour les étudiants et par l'intermédiaire du déploiement d'offre de formation continue qui constitue un vecteur de ressources pour l'UFR.

Pour soutenir les ressources externes, la Fondation Apolline, fondation abritée de la Fondation Rabelais, permet de recevoir des contributions de donateurs privés ou publics afin de soutenir le projet facultaire de l'UFR (**Annexe 14** – Convention). Par ailleurs, l'ARS contribue également à ces ressources externes via des fonds FIR fléchés, URPS Chirurgiens-dentistes Région Centre-Val de Loire destinés à l'acquisition de matériel pédagogique et clinique, participant à la gratuité des études au sein de l'UFR (**Annexe 15**).

V-2- Moyens affectés à la formation hospitalière

Ci-dessous, sont exposé les moyens financiers affectés à la formation hospitalière.

Moyens financiers affectés à la formation hospitalière

Création d'une faculté d'odontologie : effets en investissement et exploitation actualisés avec subvention Conseil Régional + Métropole

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes totales	712 626 €	1 294 195 €	1 326 493 €	2 746 268 €	3 147 970 €	3 503 437 €	3 429 602 €	3 267 578 €	3 451 486 €	3 862 453 €	3 912 921 €
Titre 1 - MCOI) étudiants/interne	- €	- €	- €	136 443 €	408 588 €	661 280 €	701 708 €	751 469 €	866 024 €	932 372 €	1 013 240 €
Titre 1 - Recettes d'activité Assurance Maladie	371 152 €	533 898 €	503 962 €	1 223 604 €	1 305 616 €	1 390 623 €	1 390 623 €	1 390 623 €	1 492 237 €	1 695 464 €	1 695 464 €
Titre 2 - Recettes d'activité (part complémentaire/patient, forfait journalier...)	194 023 €	449 045 €	173 196 €	614 730 €	671 790 €	671 790 €	671 790 €	671 790 €	742 485 €	883 877 €	883 877 €
SOMME T2 & T2 Activité	565 175 €	982 943 €	677 158 €	2 838 334 €	3 977 406 €	2 062 413 €	2 062 413 €	2 062 413 €	2 234 722 €	2 579 341 €	2 579 341 €
Titre 3 : autres produits (subventions, remboursements de MdO...)	147 451 €	311 252 €	949 335 €	771 491 €	761 970 €	779 794 €	865 401 €	453 896 €	350 740 €	350 740 €	320 340 €
autres produits	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
financement AIS assist. Partagés, 50%	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €	73 143 €
Subvention d'investissement Tours Métropole (13 fauteuil)	0 €	- €	- €	322 357 €	322 357 €	358 367 €	350 690 €	350 690 €	47 733 €	47 733 €	37 333 €
Reprise sur sub. d'investissement Région Centre (phase 2)	34 340 €	202 094 €	547 970 €	547 970 €	530 455 €	529 424 €	413 523 €	301 801 €	301 801 €	301 801 €	301 801 €
Reprise sur sub. d'investissement URPS	11 968 €	7 225 €	221 €	221 €	221 €	221 €	325 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total charges directes	1 028 470 €	1 774 793 €	2 942 566 €	4 015 408 €	4 924 858 €	5 344 141 €	5 182 220 €	5 291 136 €	5 796 659 €	5 821 255 €	5 821 255 €
Titre 1 - Charges de personnels	635 628 €	1 055 005 €	1 785 882 €	2 125 829 €	2 951 210 €	3 391 884 €	3 504 720 €	3 619 275 €	3 645 703 €	3 766 401 €	3 766 401 €
Medical	343 106 €	636 546 €	873 970 €	1 118 609 €	1 658 652 €	2 067 532 €	2 217 292 €	2 231 847 €	2 288 195 €	2 379 063 €	2 379 063 €
Non Medical	292 522 €	418 459 €	911 912 €	997 220 €	1 292 558 €	1 324 353 €	1 387 428 €	1 387 428 €	1 347 508 €	1 387 428 €	1 387 428 €
Titre 2 - Charges à caractère médical et pharmaceutiques (consommations, maintenance biomédicale, consommables médicaux...)	222 905 €	222 905 €	549 030 €	1 184 826 €	1 184 826 €	1 184 826 €	1 184 826 €	1 159 107 €	1 551 578 €	1 426 593 €	1 426 593 €
Titre 3 - Charges hospitalières et générales (fournitures, entretien...)	32 549 €	40 566 €	152 152 €	190 355 €	190 355 €	169 773 €	169 773 €	169 773 €	215 952 €	215 952 €	215 952 €
Titre 4 - Dotation aux amortissements	121 358 €	431 267 €	431 267 €	484 573 €	550 677 €	549 867 €	265 562 €	259 352 €	299 698 €	328 490 €	328 490 €
Titre 4 - Charges financières	15 930 €	15 930 €	23 895 €	39 825 €	47 790 €	47 790 €	57 348 €	83 728 €	83 728 €	83 728 €	83 728 €
Charges indirectes	154 270 €	266 219 €	441 385 €	602 311 €	738 729 €	801 621 €	777 333 €	793 685 €	869 499 €	873 188 €	873 188 €
RESULTAT avec subvention invest Conseil Régional +Métropole	-470 114 €	-746 817 €	-2 057 458 €	-1 871 451 €	-2 515 617 €	-2 642 324 €	-2 529 951 €	-2 817 343 €	-3 214 672 €	-2 831 990 €	-2 781 522 €
Resultat hors aide régionale	-684 454 €	-469 701 €	-2 065 429 €	-2 419 421 €	-3 094 972 €	-3 161 748 €	-2 963 434 €	-3 019 207 €	-3 416 325 €	-3 033 813 €	-2 983 381 €
Projection DOTSOCLE			374 640,00 €	749 280,00 €	1 123 920,00 €	1 244 340,00 €	1 364 760,00 €	1 645 740,00 €	1 806 300,00 €	1 966 860,00 €	1 966 860,00 €
RESULTAT AVEC DOTATION SOCLE			-1 682 818,44 €	-1 122 171,01 €	-1 391 697,40 €	-1 397 984,47 €	-1 165 191,36 €	-1 171 603,29 €	-1 408 371,74 €	-865 130,16 €	-814 662,16 €
Surcoût au fauteuil 1			- 112 187,90 €	- 48 790,04 €	- 60 508,58 €	- 46 599,48 €	- 38 839,71 €	- 39 053,44 €	- 46 945,72 €	- 28 837,67 €	- 27 155,41 €

V-3- Moyens humains hospitalier (Personnels non médicaux)

Nous décrivons dans le tableau ci-dessous les recrutements en personnels non médicaux réalisés pour l'ouverture du service de MCBF depuis 2021. Ces recrutements sont conformes à ce jour aux préconisations de la mission d'accompagnement Picq et Giumelli (Annexe 13 du dossier accréditation 1^{er} cycle 2022 - Préconisations Picq et Giumelli) et au prévisionnel de recrutement validé par les instances du CHU de Tours.

Personnels non médicaux

	Profil	2021	2026	Projet	Besoin suppl
Service Odontologie	Adjoint administratif	2	3,9	5,2	1,3
	Cadre de santé	-	1	1	0
	AMA	-	1	1,3	0,3
	IDE	-	2,6	2,6	0
	AS Stérilisation	4	9,1	9,1	0

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le doyen

Le doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université de Tours est le professeur Frédéric DENIS (PU-PH, CNU 56-02). Il est également chef du service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires (MCBD) du CHRU de Tours et président de la Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire d'Odontologie (FIHUO) de la région Centre-Val de Loire.

Il pilote depuis l'origine le projet de création de la faculté d'odontologie de Tours, en lien étroit avec le doyen de la Faculté de médecine, le président de l'Université de Tours, le directeur général des services de l'Université et la directrice générale du CHRU de Tours.

Sur le plan scientifique, le professeur Frédéric DENIS est co-directeur de l'équipe de recherche Éducation, Éthique et Santé de l'Université de Tours (EA 7505) et en assurera la direction à compter du 1er septembre 2026. Il est, depuis trois ans, rédacteur en chef de la revue scientifique indexée Santé publique.

Il exerce par ailleurs des responsabilités nationales en tant qu'expert méthodologiste pour les dispositifs PHRC-N et PHRIP (DGOS, ANR) et est l'auteur du rapport national sur la santé bucco-dentaire, élaboré dans le cadre d'une double saisine de la Direction générale de la santé (DGS) et de la Conférence nationale de santé (CNS).

Il participe à la gouvernance hospitalo-universitaire en siégeant à la Commission médicale d'établissement (CME) et au directoire du CHU de Tours, ainsi qu'aux principales instances de gouvernance de l'Université de Tours en qualité de doyen.

Titulaire du diplôme universitaire « Médecins managers » de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), il coordonne les enseignements de santé publique au sein de l'UFR d'odontologie de Tours. Il intervient également dans les enseignements des premiers, deuxièmes et troisièmes cycles à la Faculté de médecine de Tours ainsi qu'à la Faculté d'odontologie de Nantes. Il a co-encadré trois doctorats et dirige actuellement des travaux doctoraux.

Adjoints au doyen

Le doyen est secondé par le Dr Matthieu RENAUD, MCU-PH (CNU 57), assesseur à la pédagogie et président de la commission pédagogique du deuxième cycle, et par le Pr Gaël ROCHEFORT, PU-PH (CNU 57 – biologie orale), assesseur à la recherche et président de la commission pédagogique du premier cycle ;

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

Aucun changement notable n'est survenu depuis le dernier dossier d'accréditation.

VII-1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Président de l'université et composé de :

- La Directrice Générale du CHRU de Tours, Mme Floriane RIVIERE.
- Le Doyen de la faculté d'Odontologie, Pr Frédéric DENIS.
- Le Directeur Général des Services de l'université, M. Pierre GABETTE.

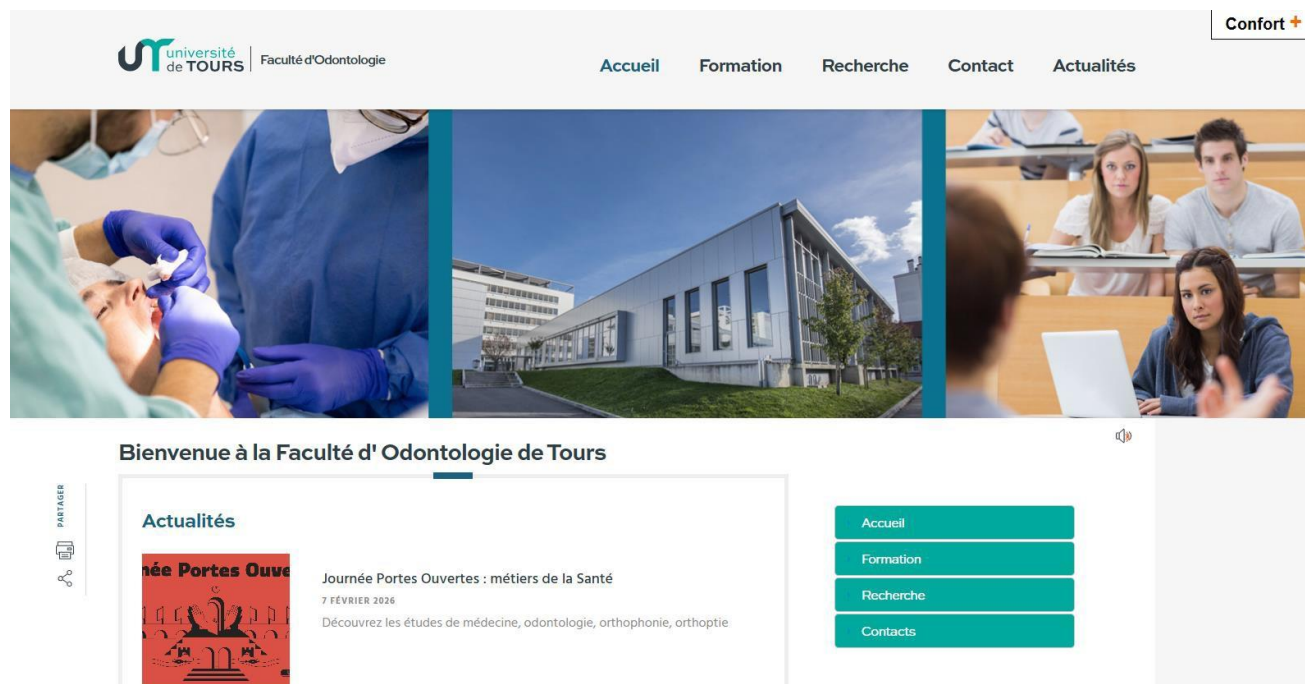
VII-2. Comité pédagogique

Les deux pilotes de ce projet (Pierre GABETTE et Frédéric DENIS) travaillent avec les membres de la mission d'accompagnement et les groupes de travail (travaux, juridiques, pédagogie et CHU). Pierre GABETTE et Frédéric DENIS rendent compte au comité de pilotage et mettent en œuvre les arbitrages de ce comité. Des étudiants siègent au sein du conseil de faculté.

VIII– PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Les données concernant notre équipe enseignante sont accessibles sur le site de notre faculté :

<https://odontologie.univ-tours.fr/>



dans l'onglet ci-dessous :

56e section : Développement, croissance et prévention

- **Sous-section 01 : Odontologie pédiatrique et orthopédie dento-faciale**
 - Professeur des Universités Associé
 - DAOU Maha
 - Maître de Conférences des Universités-Praticien Hospitalier (Mobilité)
 - PRUD'HOMME Tony
 - Chef de Clinique des Universités – Assistants Hospitaliers
 - MEZARI Amina
 - Chargé de cours
 - BOURZEIX François
- **Sous-section 02 : Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale**
 - Professeurs des Universités-Praticien Hospitalier
 - CLEMENT Céline
 - DENIS Frédéric
 - Maître de conférences des Universités Associé
 - BECQUET Hervé (Orléans)
 - Chargés de cours
 - BADRAN Sahar
 - FUNINGANA Georgina
 - KANE Hélène
 - MAITRE Yoann

▼ 57e section : Chirurgie orale, parodontologie, biologie orale

- Professeur des Universités - Praticien Hospitalier
 - **ROCHEFORT Gaël**
- Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier
 - **MALTHIERY Eve**
- Praticien Hospitalier universitaire (PHU)
 - **DELPIERE Alexis**
- Chefs de Clinique des Universités - Assistants Hospitaliers
 - **GLOMET Jérémy**
 - **MENNETEAU Solène**
- Chargés de cours
 - **CARROUEL Florence (Microbiologie)**
 - **ESTRADE Laurent**
 - **EVEN Jennifer**
 - **MORLOCK Jean-François**
 - **ZLOWODSKI Aude-Sophie**

▼ 58e section : Réhabilitation orale - Dentisterie restauratrice, endodontie, prothèses, fonction-dysfonction, imagerie, biomatériaux

- Maîtres de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier
 - **RENAUD Matthieu**
 - **SAVARD Guillaume**
- Maître de Conférences des Universités - Associé
 - **MOUSSA Carol**
- Chefs de Clinique des Universités – Assistants Hospitaliers
 - **MEGLY Marion**
 - **RIMBAUD Victor**
- Chefs de Clinique Territoriaux
 - **JOUVENAU Cédric (Bourges)**
 - **MARCHAIS Jean-Eudes (Orléans)**
 - **NAGOT Carole (Orléans)**
- Chargés de cours
 - **BONNEFOY Christophe**
 - **CHANDONNAY Antony**
 - **DELZANGLES Bernard**
 - **JORDANA Fabienne**
 - **KOROSI Esther**
 - **KSEB Jean**
 - **LAABIDI Faten**
 - **MICHENEAU Pierre**

Curriculum vitae des nouveaux enseignants non titulaires intégrés à l'équipe pédagogique

Praticien Hospitalier universitaire (PHU) et Praticien Hospitalier Contractuel

****Candidat en préparation pour un poste hospitalo-universitaire**

****DELPIERE Alexis** est titulaire d'un Master 2 Recherche de l'Université de Tours (Biologie et Imagerie Multimodale) et est actuellement en deuxième année de doctorat sous la direction du Pr Rochefort (Université de Tours). Il est l'auteur, en rang utile, de 12 publications internationales indexées. Il est soutenu dans son parcours par les équipes de Nantes où il se déplace une fois par semaine (DUPIC- Pr Soueidan). Il est candidat en 2027 à un poste de MCU PH (CNU 57).

****ESTRADE Laurent** est titulaire d'un Master 2 Recherche de l'Université de Tours (Biologie et Imagerie Multimodale) et est actuellement en première année de doctorat sous la direction du Pr Rochefort (Université de Tours). Il est l'auteur, en rang utile, de 5 publications internationales indexées. Ancien Assistant Hospitalo-universitaire de l'université de Toulouse en chirurgie orale, Il est titulaire du DES de chirurgie buccale et qualifié en chirurgie orale (qualification ordinale). **Il est candidat à un poste MCU-PH (Annexe 16)**

Chef de Clinique des Universités – Assistants Hospitaliers et Chef de clinique territoriaux *

****Candidat en préparation pour un poste hospitalo-universitaire**

MEZARI Amina est spécialiste qualifiée en Orthopédie Dentofaciale (ODF) et titulaire d'un diplôme équivalent Master 2 (diplôme algérien). Elle est responsable des enseignements d'ODF du 2^e cycle et de l'encadrement clinique des étudiants au sein du service de médecine de chirurgie bucco-dentaire dans le cadre de cette activité. Le Dr Mézari était enseignante titulaire d'ODF en Algérie (parcours EVC), (**Annexe 17**).

MENNETEAU Solène réalise un post internat en parodontologie et contribue au côté du Dr Delpierre aux enseignements de cette discipline. Elle se perfectionne dans cette spécialité par le biais du DU de parodontologie à Paris université (Pr Gosset).

****MEGLY Marion** est membre de la Société Française d'Endodontie. Le Dr Mégly est une praticienne expérimentée qui contribue à la supervision clinique des étudiants dans cette spécialité, ainsi qu'aux enseignements pratiques et à certains enseignements académiques, aux côtés du Dr Savard, enseignant titulaire de la discipline. Elle possède également une expérience significative en formation continue. **Elle se projette dans un parcours hospitalo-universitaire et s'inscrira au master 2 « Pratique de l'ingénierie de formation » de l'université d'Orléans à la rentrée 2026.** (**Annexe 18**).

RIMBAUD Victor réalise un post-doctorat (CNU 58 – prothèse) pour compléter sa formation en prothèse maxillo-faciale, aux côtés du Dr Micheneau. À l'issue de son assistantat, le Dr Rimbaud se projette dans une carrière hospitalière. Il contribue à l'encadrement clinique des étudiants et aux enseignements dirigés, sous la supervision du Dr Renaud, enseignant titulaire de la discipline. Il est inscrit au DU de dermatologie buccale et de pathologie de la muqueuse buccale de l'université de Tours (Pr M. Samimi), (**Annexe 19**).

GLOMET Jérémie envisage de postuler un poste de MCU-PH au CNU d'anatomie (42-01). Le principe de cette candidature a été validé par le président du CNU (Pr Braun). Il est accompagné par le titulaire de la discipline à Tours (Pr Destrieux) dans son projet académique. Sur le plan hospitalier, il participe à l'encadrement de nos étudiants en chirurgie orale. **Il prépare sa candidature pour 2029.** (**Annexe 20**).

*** MARCHAIS Jean-Eudes (Orléans)** est chef de clinique territorial, nommé à l'UFR d'odontologie de Tours et mis à disposition pour son activité hospitalière au CHU d'Orléans. Il contribue à Tours à l'encadrement clinique des externes une journée tous les quinze jours en odontologie polyvalente. Il s'acculture aux méthodes d'encadrement mises en place à Tours afin d'assurer une transition lorsque nos étudiants seront envoyés en stage dans le cadre du troisième cycle au CHU d'Orléans. **Il contribue l'universitarisation de cet établissement** (**Annexe 21**).

HAMADACHE Paloma est chef de clinique territoriale, nommé à l'UFR d'odontologie de Tours et mis à disposition pour son activité hospitalière au CHU d'Orléans. Elle contribue à Tours à l'encadrement clinique de externes une journée tous les quinze jours en pédodontie. Elle s'acculture aux méthodes d'encadrement mises en place à Tours afin d'assurer une transition lorsque nos étudiants seront envoyés en stage dans le cadre du troisième cycle au CHU d'Orléans. Elle contribue l'universitarisation du CHU d'Orléans (**Annexe 22**).

Professeur des universités associé et Maîtres de conférences des Universités associés, dont ceux en poste dans les centres hospitaliers périphériques*

DAOU Maha est pédodontiste avec plus de 20 ans d'expérience. Elle est titulaire d'un PhD et autrice d'une quarantaine de publications scientifiques. (**Annexe 23**).

****MOUSSA Carol** est doctorante au sein de l'équipe Éducation, Éthique et Santé (EA 75-05) de l'Université de Tours. Elle participe aux enseignements des travaux pratiques ainsi qu'aux enseignements magistraux en OCE sous la responsabilité du Dr Savard, titulaire de la discipline. Elle est l'auteure de huit publications internationales et ambitionne de poursuivre un parcours hospitalo-universitaire dès qu'elle obtiendra l'autorisation d'exercer en France.

***JUVENEUX Cédric (Bourges)**, est un ancien assistant hospitalo-universitaire de l'Université de Montpellier et du CHU de Montpellier. Il enseigne l'identification médico-légale et l'expertise médicale (CNU 56-02). Il porte la valence universitaire au sein du service d'odontologie du CH de Bourges, dans le cadre du projet d'universitarisation des CH périphériques, qui participent aux missions de soins et de santé de la Faculté d'odontologie de Tours. Il contribue à Tours à l'encadrement clinique des externes une journée tous les quinze jours en odontologie polyvalente, (**Annexe 24**). Le Dr Juveneaux est candidat à un poste MCU-OG comme évoqué dans le rapport IGAS/IGESR sur la réforme des études d'odontologie¹.

*****BECQUET Hervé (Orléans)**, est titulaire d'un Master 2 Recherche en ingénierie de la formation et auteur de quatre publications internationales. Il est assesseur aux relations territoriales et responsable de la formation des maîtres de stage. Il dispense des enseignements dans le cadre de l'UE « Insertion professionnelle » et en ergonomie. Il assure la valence universitaire au sein du CHU d'Orléans et participe au projet de soins et de santé de l'Université de Tours. Le Dr Becquet est candidat à un poste MCU-OG comme évoqué dans le rapport IGAS/IGESR sur la réforme des études d'odontologie¹

Chargés de cours

BOURZEIX François est spécialiste qualité en orthopédie dentofaciale et titulaire d'un doctorat d'université. Il participe aux enseignements d'orthopédie dentofaciale en formation initiale et aux enseignement (CNU 56-02) du DU d'orthopédie dentofaciale (formation continue) de la faculté d'odontologie, université de Tours (**Annexe 25**).

¹ modalités-de-mise-en-place-d'une-reforme-du-troisieme-cycle-des-etudes-odontologiques. Disponible sur : <https://www.igas.gouv.fr/modalites-de-mise-en-place-d'une-reforme-du-troisieme-cycle-des-etudes-odontologiques-0>

FUNINGANA Georgina est médecin du travail et contribue aux enseignements de santé publique (**Annexe 26**).

Jennifer EVEN est une ancienne interne et assistante hospitalo-universitaire de Clermont-Ferrand, spécialiste qualifiée en chirurgie orale. Elle participe à certains enseignements magistraux sous la responsabilité de la responsable de la discipline (Dr Malthierry) et contribue à la formation des externes et des futurs internes en chirurgie orale et en médecine bucco-dentaire. Elle est aussi MSUO (**Annexe 27**).

LAABIDI Faten participe, aux côtés du Dr Renaud, aux enseignements dirigés de travaux pratiques et d'enseignements dirigés (TP/ED) de prothèse du DFGSO. (**Annexe 28**).

CV synthétiques des autres chargés de cours (**Annexe 29**)

Drs ZLOWODSKI, Dr MORLOCK, A. CHANDONNAY, Dr DELZANGLES, Dr MICHENEAU, Dr KSEB, Dr BONNEFOY.

Maitres de stages

Un axe fort de notre politique facultaire repose sur l'ancrage territorial. Au-delà de la formation initiale, l'enjeu majeur est de favoriser l'installation de nos étudiants sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, le maître de stage constitue un levier essentiel de cette stratégie. À ce titre, le Dr Becquet, assesseur aux relations territoriales, placé sous la responsabilité directe du doyen, a été chargé de coconstruire un cycle de formation graduée à la maîtrise de stage, d'une durée totale de 21 heures, structuré comme suit :

- 7 heures de formation pour l'accueil d'étudiants en stage d'observation en DFGSO2, dit **stage de niveau 1** ;
- 7 heures de formation pour l'accueil d'étudiants en situation de travail tutoré à quatre mains en DFGSO2, dit **stage de niveau 2** ;
- 7 heures de formation pour l'accueil d'étudiants en situation d'autonomie supervisée, dans le cadre du TCC, pour des stages de 250 heures, dit **stage de niveau 3**.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de maîtres de stage formés, par niveau de formation et par département de la région Centre-Val de Loire

	18	28	36	37	41	45	Total
Formation de niveau 1	7	7	5	9	5	11	44 <i>En cours 2026 : 10</i>
Formation de niveau 2	2	4	4	6	4	7	27 <i>En cours 2026 : 10</i>
Formation de niveau 3	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	<i>En cours 2026 : 30</i>
Total	9	11	9	15	9	18	71 <i>En cours 2026 : 30</i>

Perspectives de recrutement en 2026/2027

Maldonao Igor est neurochirurgien, titulaire d'un PhD et d'une HDR, et professeur associé d'anatomie. Nous soutenons sa candidature à un poste de Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (PU-PH) en 2027 au sein de notre composante, sur une valence universitaire relevant de la section 42-01, et une valence clinique relevant de la section 58, centrée sur une activité de douleurs oro-faciales.

Cette candidature s'inscrit en plein accord avec le doyen de la faculté de médecine de Tours. Le projet porté vise à structurer une prise en charge de haut niveau des douleurs oro-faciales, aujourd'hui identifiées comme un angle encore insuffisamment couvert de la prise en charge de la douleur.

Il a également pour ambition de développer des enseignements innovants dans ce domaine, notamment avec la création d'un diplôme d'université intitulé « douleurs oro-faciales » à destination des internes en chirurgie orale (CO) et en médecine bucco-dentaire (MBD) mais aussi aux praticiens en exercice pour consolider leur connaissances et compétences dans ce domaines. La nomination du Dr Maldonado vise aussi à consolider les enseignements en anatomie oro-faciale de notre composante.

L'ensemble de ces actions ont vocation à constituer un axe structurant du développement de notre UFR, tant sur le plan de l'enseignement, que du soin et de la recherche (**Annexe 30 – Note stratégique**).

Amrioui Juba est candidat à un poste de Maître de conférences associé (MAST), relevant de la section CNU 33, afin d'assurer des enseignements en biomatériaux et de renforcer l'équipe de recherche dédiée à l'impression 3D, développée en collaboration avec Polytech Tours. Ce recrutement permettra de consolider l'expertise de notre UFR dans ce domaine innovant et de favoriser le développement de projets interdisciplinaires et de transfert technologique (**Annexe 31**).

Pour résumer les nominations/promotions en 2027 (**Annexe 32**)

Mr Renaud est candidat à un poste PU-PH, CNU 58 prothèse

Mr Maldonado est candidat à un poste PU-PH, CNU 42-01/58

Mr Delpierre est candidat à un poste MCU-PH, CNU 57 parodontologie

Mr Estrade est candidat à un poste MCU-PH, CNU 57 chirurgie orale

Mr Becquet est candidat à un poste MCU-OG

Mr Amrioui Juba CNU mono appartenant 33

IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME CYCLE EN ODONTOLOGIE

Préambule

Pour obtenir le Diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire à l'issue du troisième cycle court, les étudiants doivent avoir validé les enseignements correspondants et avoir soutenu leur thèse.

A l'issue du 3^{ème} cycle long (Internat en 3 ou 4 ans), les étudiants obtiennent le DES - ODF (Diplôme d'Études Spécialisées en Orthopédie Dento-Faciale), ou le DES - MBD (Diplôme d'Études Spécialisées en Médecine Bucco-Dentaire), ou le DES - CO (Diplôme d'Études Spécialisées en Chirurgie Orale) et après soutenance de la thèse, le Diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

3^{EME} CYCLE COURT DES ETUDES EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

Le troisième cycle court est accessible aux étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO). Il comprend deux semestres de formation.

Pour obtenir le Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire à l'issue du troisième cycle court, les étudiants doivent avoir validé les enseignements correspondants et avoir soutenu leur thèse.

La maquette de formation a pour objectifs :

- L'insertion professionnelle
- La responsabilité sociale et l'engagement
- L'autonomie et la professionnalisation

Ces objectifs se déclinent en cinq compétences essentielles :

Compétence 1 - Exercer une pratique professionnelle conforme aux exigences du système de santé

- Mobiliser les connaissances scientifiques, techniques, relationnelles et réglementaires nécessaires à l'exercice professionnel.
- Adapter et intégrer sa pratique aux contextes institutionnels, organisationnels et territoriaux.
- Mettre en application et respecter les cadres réglementaires et déontologiques régissant l'exercice professionnel.

Compétence 2 – S'insérer durablement dans un environnement professionnel pluridisciplinaire.

- Collaborer efficacement au sein d'équipes pluriprofessionnelles.
Communiquer de manière claire et adaptée avec les patients, les usagers et les professionnels de santé.
- Contribuer à la continuité, à la qualité et à la sécurité des soins.

Compétence 3 – Intégrer la responsabilité sociale, éthique et citoyenne dans la pratique professionnelle.

- Savoir prendre en compte les enjeux éthiques sociaux et sociétaux dans les décisions professionnelles.
- Maintenir une posture respectueuse des droits des patients et des usagers.
- Participer à des actions de prévention, de promotion de la santé et de réduction des inégalités.

Compétence 4 – Développer une posture réflexive et une autonomie professionnelle.

- Analyser ses pratiques professionnelles et identifier les axes prioritaires d'amélioration.
- Exercer des responsabilités progressives dans un cadre sécurisé.
- S'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Compétence 5 – Contribuer à l'amélioration des pratiques et à l'innovation en santé.

- Participer à des démarches d'évaluation et d'amélioration de la qualité.
- Utiliser les données scientifiques et les recommandations pour faire évoluer les pratiques.
- S'engager dans des projets collectifs ou institutionnels en santé.

PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE FORMATION DU 3^{ème} CYCLE DES ETUDES D'ODONTOLOGIE Troisième Cycle Court en Odontologie (TCCO)

1er semestre				Total étudiant
Stage d'externat hospitalier			228 h	228 h
Stage praticien libéral			125 h	125 h
UE Insertion professionnelle	<i>Séminaire</i> <i>Travail tutoré</i>	<i>35 h</i> <i>48 h</i>	83 h	83 h
2ème semestre				
Stage d'externat hospitalier			228 h	228 h
Stage praticien libéral			125 h	125 h
UE Insertion professionnelle	<i>Séminaire</i> <i>Travail tutoré</i>	<i>35 h</i> <i>48 h</i>	83 h	83 h
TOTAL				872 h

STAGE HOSPITALIER : 456 HEURES TOTAL

Les stages se dérouleront dans les centres hospitaliers périphériques partenaires de la Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire : CH Bourges, CHU Orléans, CH de Dreux et CH de Châteauroux-Le Blanc et CHU de Tours.

Le choix du lieu de stage sera déterminé par le classement obtenu à l'examen classant du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) en DFASO2. Le stage hospitalier sera validé par le doyen de la faculté

d'odontologie sur présentation d'une évaluation de stage établi par le **chef de service du CH ou CHU** où le stage est effectué. Cette attestation sera délivrée avec un avis motivé fondé en indiquant :

- Les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant
- Le savoir-être et l'attitude professionnelle de l'étudiant
- La capacité à mettre en œuvre les apprentissages réalisés pendant le stage

Si le stage n'est pas validé, l'étudiant aura l'autorisation de redoubler.

STAGE AUPRES D'UN PRATICIEN : 250 HEURES TOTAL

Les stages se dérouleront dans des cabinets libéraux sur la Région Centre-Val de Loire et seront encadrés par des Maîtres de Stages (MS) formés à la maîtrise de stage. Le stage sera validé par le doyen de la faculté d'odontologie sur présentation d'une évaluation de stage établi par le MS. Cette attestation sera délivrée avec un avis motivé fondé en indiquant :

- Les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant
- Le savoir-être et l'attitude professionnelle de l'étudiant
- La capacité à mettre en œuvre les apprentissages réalisés pendant le stage

Si le stage n'est pas validé, l'étudiant aura l'autorisation de redoubler.

UE « INSERTION PROFESSIONNELLE » : 166 HEURES TOTAL

Elle est composée de deux séminaire de 35 heures sous forme d'ED et 96 heures de travail tutoré par semestres.

Séminaire 1

Objectifs : développement chez l'étudiant des compétences transversales en gestion des risques, santé numérique, interdisciplinarité et management, en lien avec les enjeux actuels de la pratique professionnelle en odontologie.

Module	Objectifs/Compétences	Volume horaire	Validation
Gestion des risques	Comprendre et appliquer les principes de gestion des risques en santé bucco-dentaire ; identifier, analyser et prévenir les incidents cliniques et organisationnels.	7 heures	Contrôle Continu
IA en santé - Partenariat patient	Connaître les applications d'intelligence artificielle en santé ; intégrer le patient comme acteur de sa santé et collaborer efficacement avec lui dans le parcours de soins.	7 heures	Contrôle Continu
One health - Perturbations endocriniennes	Comprendre l'interconnexion santé humaine, animale et environnementale (concept Onne Health) ; évaluer les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé bucco-dentaire globale.	7 heures	Contrôle Continu
Management	Acquérir des compétences en management d'équipe, organisation et pilotage de projets ; développer le leadership et la communication professionnelle.	7 heures	Contrôle Continu
Interprofessionnalité, maison de santé, CPTS	Développer la collaboration interprofessionnelle ; comprendre l'organisation des structures de soins primaires (maisons de santé, CPTS) et le rôle de l'odontologie dans ces dispositifs	7 heures	Contrôle Continu
	Total volume horaire	35 heures	

Séminaire 2

Le séminaire 2 s'organise sous la forme d'une participation active au congrès scientifique de la faculté d'odontologie de Tours (3 jours), complétée par des séminaires spécifiques portant sur :

- La responsabilité sociale des étudiants en santé.
- La communication en santé et la relation avec les instances professionnelles.

Objectifs : ce séminaire vise à développer chez les étudiants des compétences transversales, notamment responsabilité sociale, en communication professionnelle et en interaction avec les instances de santé.

Module	Objectifs/Compétences	Volume horaire	Validation
Organisation et participation au congrès scientifique de la faculté d'Odontologie de Tours	Présenter un travail scientifique et le présenter devant un public expert ; Développer l'esprit critique et la capacité à analyser des données scientifiques ; Renforcer les compétences en communication scientifique et professionnelle	21 heures	QP + Communication orale
La responsabilité sociale des étudiants en santé	Comprendre le rôle social et éthique du futur professionnel de santé ; Développer des pratiques respectueuses des patients et de la communauté ; intégrer la notion de citoyenneté et engagement social dans la formation professionnelle.	7 heures	Contrôle continu
Communication en santé - Relations avec les instances	Développer des compétences de communication interpersonnelles avec les patients et équipes ; Comprendre le fonctionnement et le rôle des instances professionnelles (conseil de l'ordre, conseils, associations...) ; Savoir représenter ses pairs et collaborer efficacement avec les organismes institutionnels.	7 heures	Contrôle continu
	Volume horaire total	35 heures	

SUIVI INDIVIDUEL - TRAVAIL TUTORÉ : 96 heures total

L'étudiant bénéficie d'un suivi individuel par un tuteur, membre de l'équipe pédagogique, afin d'accompagner l'étudiant dans la préparation de sa thèse d'exercice et la réalisation d'un projet professionnel simulé ou réel et la participation au congrès sous la forme de communication.

Ce travail sera centralisé dans un portfolio qui sera évalué par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique. Au total, le travail tutoré ainsi que le travail

Si le travail tutoré n'est pas validé, l'étudiant aura l'autorisation de redoubler.

LA THESE D'EXERCICE DANS LE CADRE DU TROISIEME CYCLE COURT

La thèse d'exercice est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire (arrêté du 8 avril 2013). Elle se compose d'un mémoire rédigé sous la direction d'un enseignant directeur de thèse avec soutenance orale. Les étudiants soutiennent à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du troisième cycle court, une thèse devant un jury validé par la commission des thèses, sur proposition du directeur de thèse.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le Président de l'Université sur avis du Doyen.

Le jury de soutenance de thèse est composé de 4 membres :

- Un Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (PU PH) des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire, Président
- Trois membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire (CCA/AHU/PHU), un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

PROCEDURE SOUTENANCE DE THESE DE DOCTORAT EN CHIRURGIE DENTAIRE :

Début : Choix du sujet (possible dès entrée en DFASO2)



Fin : Obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

**3^{EME} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
DES « MEDECINE BUCCO-DENTAIRE »
DES « CHIRURGIE ORALE »**

INTER REGION PAYS DE LA LOIRE

Peuvent accéder au troisième cycle long des études odontologiques, en vue d'une formation qualifiante, sous réserve de réussite aux épreuves d'un concours national d'internat en odontologie. Un poste d'interne en Médecine Bucco-Dentaire et un poste d'interne en Chirurgie Orale a été demandé pour la rentrée 2026-2027.

1° Les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études odontologiques en France ;

2° Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ayant validé une formation de base de praticien de l'art dentaire telle que définie au 2 et 3 de l'article 34 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire (MCBD) du Centre Hospitalier Universitaire de Tours est agréé par la Commission Interrégionale Ouest pour l'Odontologie afin d'accueillir des internes inscrits au Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine Bucco-Dentaire et de Chirurgie Orale. (**Annexe 33**).

Les équipes pédagogiques du service MCBD disposent des compétences cliniques et pédagogiques nécessaires pour assurer une formation des internes relevant de ces deux spécialités, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Pour les DES « Médecine Bucco-dentaire » et de « Chirurgie Orale », les internes reçoivent à temps plein une formation théorique et pratique. Cette formation est encadrée par arrêté ministériel qui fixe la durée et la nature des fonctions pratiques qui doivent être exercées au cours des stages hospitaliers ou extra hospitaliers ainsi que les règles de validation applicables.

Les internes qui ont validé l'ensemble de la formation théorique et pratique obtiennent, à l'issue de leur internat, un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) correspondant à leur spécialité.

MAQUETTE DU DES « MEDECINE BUCCO-DENTAIRE »

Textes de référence

L'organisation des enseignements et les modalités d'évaluation du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine Bucco-dentaire, sont fixés, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 et les recommandations annexées (Bulletin officiel n° 19 du 12 mai 2011), fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des Diplômes d'Etudes Spécialisées en Odontologie.

Le DES « Médecine bucco-dentaire » (MCBD) se déroule sur 6 semestres (3 ans).

Il vise à former des praticiens capables d'exercer de manière autonome et responsable dans le domaine de la médecine bucco-dentaire en intégrant les dimensions scientifiques, clinique et éthique.

Ce DES a pour objectifs :

- Approfondir les connaissances scientifiques et clinique nécessaires à la pratique spécialisée en médecine bucco-dentaire.
- Développer l'autonomie professionnelle dans la prise en charge des patients et la gestion des situations complexes.
- Intégrer la responsabilité sociale et éthique, en assurant une pratique respectueuse des patients et conforme aux standards déontologiques et réglementaires.
- Consolider la capacité réflexive et l'auto-évaluation, pour améliorer en continu les pratiques professionnelles.
- Promouvoir la participation à l'innovation et à l'amélioration des pratiques, en utilisant les données scientifiques et les recommandations professionnelles.

Organisation pédagogique :

L'enseignement est composé de deux parties :

- **Une formation théorique réalisée sous forme d'unités d'enseignement (UE) – Calendrier national**

UE 1 – Sémiologie

UE 2 – Cardiologie

UE 3 – Thérapeutique

UE 4 – Infectiologie

UE 5 – Médecine Interne

UE 6 – Cancérologie

- UE 7 – Recherche clinique en médecine bucco-dentaire
- UE 8 – Santé publique bucco-dentaire
- UE 9 – Urgence et sédation
- UE 10 – Prise en charge du patient – Psychologie – Communication
- UE 11 – Ingénierie biomédicale et imagerie
- UE 12 – Dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur

- **Une formation pratique de 6 semestres**

Cette formation est dispensée sous forme de stages dans des structures d'accueil agréées pour le DES de Médecine Bucco-Dentaire (Service MCBBD du CHU de Tours). Les 6 semestres sont consacrés à la prise en charge de patients présentant des pathologies spécifiques et/ou un état bucco-dentaire particulier.

Validation

1. Validation des unités d'enseignement médicales complémentaires

La validation des UE médicales complémentaires est admise par la présence et le suivi de l'enseignement délivré. En cas d'absence, l'étudiant peut se présenter pour suivre l'UE à une autre session, selon le calendrier annuel des UE et durant strictement la période de formation en DES « MCBBD ». L'absence définitive en fin de période de formation en DES « MCBBD » à une ou plusieurs UE est sanctionnée par un examen oral de 30 mn portant sur le programme de ou des UE non suivies.

2. Validation des unités d'enseignement de la formation théorique spécifique

La validation de chaque UE est admise pour 50% par la présence et le suivi de l'enseignement délivré et pour 50% restant par un examen écrit ou oral dont la forme et la durée seront précisés sur les fiches pédagogiques de chacune des UE. En cas d'absence, l'étudiant peut se présenter pour suivre l'UE à une autre session, selon le calendrier annuel des UE et durant strictement la période de formation en DES « MCBBD ». La non-validation ou l'absence définitive en fin de période de formation en DES « MCBBD » à une ou plusieurs UE est sanctionnée par un examen oral de 30 mn portant sur le programme de ou des UE non suivies.

3. Validation des semestres d'internat

A la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES « MCBBD » après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation

de cas clinique au cours de staffs pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.

Dans le cadre de la 1^{ère} année d'internat (1^{er} et 2^{ème} semestre d'internat), les internes suivront avec les étudiants de DFASO1 les enseignements suivants : TP d'endodontie et TP de restauratrice, de novembre à décembre pour le 1^{er} semestre d'internat et de septembre à octobre pour le 2^{ème} semestre d'internat. D'autres enseignements peuvent être ajoutés si nécessaire.

4. Validation finale du DES « Médecine Bucco-Dentaire »

Préalablement à l'attribution du DES « MCBBD », l'interne doit présenter un mémoire, noté sur 20, en rapport avec l'activité développée durant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du Conseil National des Universités (CNU) et proposé par le coordonnateur interrégional au Président de l'Université concernée.

A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du Conseil National des Universités, désigné par le Président de l'Université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.

Pour se voir délivrer le DES « MCBBD », l'interne doit:

- Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques.
- Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites.
- Avoir validé l'intégralité des stages cliniques.
- Avoir soutenu son mémoire avec succès et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

MAQUETTE DU DES « CHIRURGIE ORALE »

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques

Arrêté du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Décret 2011-957 du 10 août 2011 modifié relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages

Arrêté du 12 août 2011 modifié fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers

Décret no 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle de médecine **Arrêté du 18 octobre 2017** fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Le DES « Chirurgie orale » se déroule sur 8 semestres (4 ans).

Il est ouvert aux internes en chirurgie dentaire et en médecine.

Il vise à former des chirurgiens oraux capables d'exercer de manière autonome et responsable, en intégrant les dimensions scientifique, clinique, éthique et sociale propres à la chirurgie buccale.

Ce DES a pour objectifs :

- Approfondir les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la pratique chirurgicale orale spécialisée.
- Développer l'autonomie et la responsabilité professionnelle en assurant une prise en charge sécurisée des patients et la gestion des situations complexes.
- Intégrer les enjeux éthiques, déontologiques et sociaux garantissant une pratique respectueuse des patients et la gestion de situations complexes.
- Consolider la capacité réflexive et l'auto-évaluation, pour améliorer en continu les pratiques chirurgicales.
- Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue des pratiques, en mobilisant les données scientifiques et en participant à des projets de recherche ou d'évaluation de la qualité.

1- Coordination des enseignements en stage et hors stage

L'organisation des enseignements en stage et hors stage est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de médecine de l'inter région.

L'enseignant coordonnateur interrégional est chargé :

- de veiller au respect du contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus.

2- Organisation des enseignements en stage et hors stage

Ces enseignements sont organisés et répartis en 3 phases :

- une phase socle (S1-S2),
- une phase d'approfondissement (S3 à S6),
- une phase de consolidation (S7-S8)
-

2.1 Enseignements hors stage

Les enseignements hors stage sont organisés à l'échelon national et/ou inter-régional conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des 3 phases.

Les coordonnateurs interrégionaux des huit interrégions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, l'organisation, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements en stage et hors stage prévus aux annexes II et III de l'arrêté du 18 octobre 2017.

Les enseignements hors stage du DES de chirurgie orale comprennent une formation complémentaire et une formation commune de spécialité en chirurgie orale.

Formation complémentaire

Au cours des deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4), la formation complémentaire a pour but l'acquisition et/ou l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune de spécialité en chirurgie orale

Cet enseignement commun est assuré au cours des phases socle et d'approfondissement pour un total d'environ 200 heures. Ces formations sont organisées sous forme d'e-learning, d'exercices de simulation, de séminaires nationaux ou interrégionaux.

2.2 Formation pratique et clinique en stage

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres de stage dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en médecine pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Évaluation et validation du DES de chirurgie orale

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 18 octobre 2017, les modalités d'évaluation comprennent au cours des trois phases :

- pour les connaissances :
 - des autoévaluations par questionnaire,
 - des examens nationaux ou interrégionaux,
 - un portefeuille numérique
- pour les compétences :
 - un formulaire standardisé à la fin de chaque stage
 - un entretien individuel annuel avec le coordonnateur
 - la présentation de cas cliniques et de questions théoriques lors de séminaires interrégionaux ou réunions de service

La validation des stages est prononcée par le directeur de l'UFR concerné, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'étudiant a été affecté.

La validation de la phase socle comprend la validation des stages, des connaissances et compétences, elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase d'approfondissement.

La validation de la phase d'approfondissement comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de formation complémentaire et la soutenance de la thèse. Elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase consolidation.

La validation des UE de formation complémentaire se fait sous la forme d'un examen national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements. Cet examen comporte une épreuve écrite de 3 questions de vingt minutes chacune tirées au sort parmi les sujets proposés, et un contrôle continu écrit réalisé sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^{ème} année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

En cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Le jury national est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, à parts égales.

Le jury, renouvelé chaque année, est désigné par le coordonnateur national.

La validation de la phase de consolidation comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de spécialité et la présentation d'un mémoire sous la forme de la publication (ou acceptation) d'un article dans une revue référencée ou à la revue JOMOS (Journal of Oral Medicine and Oral Surgery).

La validation des UE de spécialité se fait lors d'un examen interrégional sous forme de présentations orales comprenant :

- D'une part, des cas cliniques traités par l'étudiant. L'étudiant devra en préparer cinq, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part, un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'inter région, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

Nul ne peut poursuivre le troisième cycle dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire prévue par la maquette du diplôme d'études spécialisés de chirurgie orale, sauf dérogation exceptionnelle, justifiée par la situation particulière de l'étudiant pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné.

4- Délivrance des diplômes

L'enseignant coordonnateur interrégional de la spécialité, après avis éventuel des personnels enseignants et hospitaliers de la commission pédagogique, propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Il se fonde sur :

- La validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire ;

- La validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale ;
- La validation des trois phases de formation ;
- Un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires ;
- Des appréciations annuelles de l'enseignant coordonnateur interrégional et, le cas échéant, des enseignants coordonnateurs locaux d'autres spécialités, de FST et d'option

l'avis du directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale

Nonobstant l'agrément de notre service de MCBF à recevoir des internes de ces deux spécialités, notre organisation et la structuration du service sont pleinement adaptées à la formation d'internes de MBD et/ou de CO.

- Un espace dédié au sein du service pour l'accueil des internes
- Des praticiens qualifiés dans les deux spécialités HU et H sont présents pour l'accueil des internes*
- Des Maîtres de stage sont en cours de qualification par la commission pour accueillir les internes de ces spécialités en cabinet libéral.
- Le CHU de Tours dispose d'un service de chirurgie orale sous la responsabilité de la chirurgie maxillo-faciale pour des stages médicaux.
- Le CHU d'Orléans est accrédité pour recevoir des internes de MBD et de CO
- Les CH de Dreux, Bourges et Châteauroux possèdent les praticiens titulaires des qualifications en MBD et/ou CO et ont déposé des demandes d'agrément auprès de la commission dont font partie le doyen Denis et le Dr Becquet, chef du service d'Orléans.

*Praticien titulaire de la qualification soit en CO ou MBD

Site / Ville	Maître de stage / Enseignant	Spécialité	Statut	Remarques / Agrément
CHU de Tours	Pr Clement	DES MBD	PU-PH	Médecine buccodentaire
CHU de Tours	Pr Denis	DES MBD	PU-PH	Médecine buccodentaire
CHU de Tours	Dr Renaud	DES MBD	MCU-PH	Médecine buccodentaire
CHU de Tours	Dr Montacé	DES CO	PHC	Chirurgie orale
CHU de Tours	Dr Even	DES CO	PHC	Chirurgie orale
CHU de Tours	Dr Malthiery	DES CO	MCU-PH	Chirurgie orale
CHU de Tours	Dr Estrade	DES CO	PHC	Chirurgie orale
CHU d'Orléans	Dr Becquet	DES MBD	MCA	Médecine buccodentaire
CHU d'Orléans	Dr Poynard	DES CO	PH	Chirurgie maxillo-faciale
CH de Bourges	Dr Pavageau	DES MBD	PH	Médecine buccodentaire
CH de Dreux	Dr Cohen	DES MBD	PH	Médecine buccodentaire
CH de Dreux	Dr Mamou	DES CO	PH	Chirurgie orale

X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

Les dispositifs d'aide à la réussite étudiante regroupent l'ensemble des mesures pédagogiques, sociales et financières destinées à accompagner les étudiants tout au long de leur parcours universitaire. Leur objectif principal est de réduire l'échec académique, de lutter contre le décrochage et d'améliorer les performances scolaires. Pour les études d'odontologie, ces dispositifs sont particulièrement importants en raison de la charge de travail élevée et du stress académique. Ces dispositifs visent également à soutenir les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés et à promouvoir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur.

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

Focus sur l'enquête « bien-être de l'UNECD

L'évaluation de notre formation et de nos enseignements, en l'absence d'un recul suffisant et afin de nous situer par rapport aux sites dits « historiques », s'est notamment appuyée sur les résultats de l'enquête « Bien-être 2024 » menée par l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD)².

En effet, pour la première fois, cette nouvelle édition intègre un sondage réalisé auprès des 21 sites de formation, y compris les plus récemment ouverts.

Les résultats de cette enquête mettent en évidence une prévalence importante du stress et des troubles psychiques chez les étudiants interrogés :

- 70,3 % des 914 répondants déclarent un niveau de stress élevé ;
- 56 % présentent un test GAD-2 positif en faveur d'un trouble anxieux ;
- 47 % présentent des signes de dépression selon le score PHQ-9, dont 6,5 % de dépressions sévères, contre environ 20 % en population générale pour une tranche d'âge comparable³.

Dans le prolongement de la publication de ces résultats, nous avons sollicité le président de l'UNECD afin d'obtenir une présentation plus détaillée, spécifiquement adaptée à notre UFR.

Axes d'amélioration identifiés d'une façon générale par l'enquête UNECD :

² UNECD, Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire. Enquête bien-être 2024. Disponible auprès de : presidence@unecd.com

³ Léon, C., du Roscoät, E., & Beck, F. (2023). Prévalence des épisodes dépressifs en France chez les 18-85 ans : résultats du Baromètre Santé-publique France 2021. Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, 2023_(2), 1-?.

- Renforcement du soutien et de l'encadrement ;
- Mettre en place un accompagnement individualisé favorisant le bien-être des étudiants et des enseignants ;
- Créer des cellules d'écoute accessibles sur l'ensemble du territoire ;
- Instaurer une médiation neutre entre étudiants, équipes pédagogiques et administratives, avec l'appui de professionnels de la santé mentale.
- Réduire la pression liée aux évaluations en privilégiant une approche qualitative plutôt que quantitative, notamment en clinique ;
- Créer des groupes de travail au sein de chaque UFR pour repenser l'évaluation des stages ;
- Mettre en place une évaluation fondée sur les compétences ;
- Repenser le contrôle continu afin qu'il constitue un complément réel à l'examen terminal et permette d'alléger la charge de travail des étudiants
- Développer des méthodes pédagogiques favorisant l'analyse, la compréhension et l'autonomie, au détriment du bachotage.
- Généraliser l'auto-évaluation des compétences pratiques, accompagnée d'un retour détaillé de l'équipe enseignante.
- Améliorer l'organisation des enseignements par la diffusion, dès le début de l'année universitaire, d'un calendrier annuel précis et détaillé. Proposer des ateliers de simulation avant les stages cliniques.

Mesures mises en place dans le prolongement de ce rapport et de nos retours avec un recul de 4 ans avec :

- **La création de cellules d'écoute au sein de la faculté : le dispositif C.A.R.E**

Le dispositif C.A.R.E – Conseil et Accompagnement à la Réussite Étudiante de l'université de Tours
<https://sante.univ-tours.fr/navigation/dispositif-care>

Intégré à la Faculté de Médecine et d'Odontologie de l'Université de Tours, le dispositif CARE a pour objectif de « prendre soin des futurs soignants ». Il constitue un dispositif de prévention et d'accompagnement visant à soutenir la santé mentale et le bien-être des étudiants tout au long de leur cursus. Parmi les objectifs du dispositif :

- La prévention des risques en santé mentale liés à la charge de travail, au stress, aux horaires décalés et aux situations vécues en stage.
- Le repérage précoce des étudiants en difficulté (psychologique, sociale, académique ou en stage) pour proposer une aide rapide et adaptée.
- La sensibilisation à la santé mentale et au bien-être, à l'équilibre de vie et à la qualité de vie au travail, en lien avec le futur exercice professionnel.

- Le repérage précoce par des entretiens personnalisés : deux entretiens personnalisés sont proposés aux étudiants avec une psychologue, situés au rez-de-jardin de la faculté : pour l'odontologie en 2^e et en 4^e année.

Ces entretiens permettent d'aborder le vécu des études, l'organisation du travail et des stages, le projet de vie, ainsi que les difficultés financières, familiales ou personnelles.

Si une problématique est identifiée (anxiété, isolement, idées noires, troubles du comportement alimentaire, difficultés d'adaptation, problèmes familiaux ou sentimentaux, violences sexistes et sexuelles, etc.), une orientation adaptée vers le Service de Santé Étudiante ou un autre partenaire est proposée.

Un lien particulier peut également être établi avec les enseignants, les étudiants élus ou le Tutorat selon les besoins identifiés. La présence de professionnels au plus près des étudiants facilite le repérage et l'accompagnement des situations sensibles dans un cadre sûr et confidentiel, les échanges étant soumis au secret professionnel.

Des ateliers et séances thématiques (« comment s'organiser », « bien vivre ses études », etc.) peuvent être organisés, en lien avec les associations étudiantes et les élus de la faculté, pour promouvoir le bien-être et renforcer la prévention.

Toutes les consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites, sur rendez-vous uniquement.

▪ **Le renforcement de la représentation étudiante**

La participation des étudiants élus est un élément essentiel du fonctionnement de la faculté. Ces représentants siègent :

- Au Conseil de faculté,
- À la Commission Médicale d'Établissement (CME),
- Dans les réunions de service,
- Au management participatif,
- Ainsi qu'aux commissions pédagogiques du DFGSO et DFASO
- Participation à la rentrée solennelle des étudiants en santé

Leur rôle est de faire le lien entre les étudiants et l'administration, de remonter les besoins et de contribuer à l'amélioration continue des conditions d'étude et de formation.

Corpo étudiants : <https://www.ceot.fr/>



: logo de la « corpo des étudiants de Tours »

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR

Sécurisation des modalités d'évaluation/ réduction de la pression liée aux évaluations par la promotion d'une approche qualitative plutôt que quantitative, notamment en clinique/ mise en place d'une évaluation fondée sur les compétences.

Afin de réduire la pression liée aux évaluations, notamment en clinique, nous avons choisi de privilégier une approche qualitative plutôt que quantitative. Les étudiants ne sont pas évalués par un simple quota d'actes réalisés, mais renseignent un portfolio où chaque acte et chaque objectif de réalisation sont évalués selon une échelle de 0 (non acquis) à 5 (niveau totalement acquis).

Un entretien individuel en fin de premier semestre permet d'établir un bilan avec l'équipe enseignante, de préciser les points d'amélioration pour chaque compétence attendue et de proposer un parcours personnalisé en fonction des besoins de l'étudiant.

C'est également l'occasion d'évaluer le fonctionnement du binôme et d'apporter, si nécessaire, des ajustements pour le second semestre, favorisant ainsi une meilleure courbe d'apprentissage et un accompagnement plus adapté à chaque étudiant (**Annexe 34**).

Amélioration pédagogique et organisationnelle de la formation

Pour le premier cycle :

- Le cercle pédagogique

Cette méthode pédagogique « tourangelle » vise à favoriser l'analyse, la compréhension et l'autonomie en favorisant un environnement d'apprentissage collaboratif et psychologiquement sécurisé dans l'enseignement dentaire de premier cycle. Cette approche repose sur des principes de communication non violente et de théorie de l'autodétermination, où étudiants et enseignants se réunissent en cercle pour exprimer à tour de rôle leur état émotionnel, leurs difficultés et leurs besoins

d'apprentissage. Les résultats montrent une corrélation statistiquement significative entre la participation aux cercles pédagogiques et des scores de stress plus faibles ($p < 0,01$). Des aspects tels que le fait de se sentir à l'aise dans le groupe, d'exprimer ses difficultés et de se sentir soutenu dans son apprentissage ont particulièrement contribué à cette relation⁴. Cette méthode est appliquée par l'équipe du Dr Renaud (CNU 58 prothèse) qui est le promoteur de cette méthode éducative dans le cadre des TP et des ED de prothèse tout au long du premier cycle.

Cette démarche encourage les apprenants à partager de manière collective leurs points de blocage rencontrés au cours de l'apprentissage, à identifier les sources de stress et à les analyser. Cette approche collective bénéficie à l'ensemble du groupe, en favorisant l'entraide, la prise de recul et la normalisation des difficultés rencontrées.

Ces séances, animées par l'équipe enseignante, laissent une place centrale à l'apprenant dans l'expression de ses difficultés. Elles offrent la possibilité de reformuler les situations problématiques, d'apporter des pistes de progression et de construire des réponses adaptées. Cette méthode repose sur un accompagnement bienveillant, structuré et interactif, favorisant le développement des compétences et de la confiance en soi.

Cette approche repose sur l'idée essentielle que l'enseignement ne se limite pas à une simple transmission de savoirs ou de méthodes, mais s'inscrit dans une relation pédagogique dynamique. Celle-ci se construisant entre un enseignant qui observe, reformule et relance, et un étudiant qui tâtonne, résiste parfois, puis finit par comprendre. C'est dans cette interaction que se développent les apprentissages profonds, l'autonomie et la confiance de l'apprenant.

- Des stages d'observation chez les praticiens libéraux en DFGSO2

Dans le cadre des études d'odontologie, l'introduction de stages d'observation très précoces en DFGSO2 depuis trois ans a permis aux étudiants de donner un sens concret aux enseignements théoriques et de renforcer leur motivation dès le début du cursus. Le contact anticipé avec la pratique clinique soutient leur moral, facilite leur projection dans le futur exercice professionnel et offre une vision réaliste des différentes facettes de la profession.

Pour les maîtres de stage, s'engager dans cette dynamique sur un territoire marqué par une faible démographie médicale représente une opportunité unique de transmettre leur savoir-faire et leur expérience. Leur rôle dépasse la simple formation clinique : ils participent activement au développement

⁴ Savard G, Becquet H, Bodin A, Chandonnay A, Rochefort GY, Denis F, Renaud M. The pedagogical circle: an innovative approach to enhance learning and reduce stress in undergraduate dental education - a pilot study. BMC Med Educ. 2025 Nov 6;25(1):1560. doi: 10.1186/s12909-025-08156-w. PMID: 41199247; PMCID: PMC12590775.

professionnel des étudiants, suscitent des vocations et contribuent à renforcer l'accès aux soins dans la région⁵.

Ce dispositif vise également, par l'implication des maîtres de stage universitaires, à renforcer la responsabilité sociale des étudiants en santé, en les sensibilisant précocement aux enjeux d'accès aux soins, aux besoins des territoires et à leur futur rôle au service de la population. Il favorise également l'émergence de nouveaux savoirs issus de l'expérience professionnelle et du partage des pratiques.

Le porteur de cette démarche est le Dr Becquet, maître de conférences associé (CNU 56-02), chargé de la formation des maîtres de stage et de l'organisation de ces stages sur le territoire.

Pour le second cycle et l'apprentissage clinique

- Les staffs biquotidiens

L'accès des étudiants au DFASO1 constitue une étape redoutée de leur cursus. Après un apprentissage préclinique axé sur la simulation des actes techniques, le passage aux soins sur de vrais patients représente pour beaucoup une source importante de stress. Cette appréhension est renforcée par l'incertitude inhérente à la pratique clinique, liée à la complexité des situations, à la prise de décision et à la peur de l'erreur.

Pour accompagner les étudiants et optimiser leur apprentissage, un staff biquotidien, le matin de 8h15 à 9h et l'après-midi de 13h15 à 14h, a été mis en place. Ce staff constitue une unité d'enseignement structurée, organisée dans la dynamique du « cercle pédagogique » dès le premier cycle. Il fait partie intégrante de la maquette pédagogique, au sein de l'UE Raisonnement clinique, assurant une continuité entre les enseignements théoriques, la simulation et la pratique clinique réelle.

Ce temps d'échange présente plusieurs avantages : il permet aux encadrants d'identifier les difficultés que les étudiants pourraient rencontrer avec leurs patients, qu'elles soient techniques, médicales et/ou relationnelles, de rester vigilants et d'assurer un encadrement adapté lors des prises en charge cliniques. En s'appuyant sur les notions vues en cours, il aide également les étudiants à structurer leur raisonnement clinique, à prendre du recul face aux situations rencontrées et à mieux gérer l'incertitude inhérente à la pratique.

Les staffs constituent ainsi un moment d'enseignement systémique où le développement du raisonnement clinique est au cœur de l'apprentissage. Cette approche pédagogique s'appuie notamment sur les travaux de doctorat du Dr Savard, MCU-PH (CNU-58, DRE), qui mettent en évidence

⁵ Becquet, H.; Nagot, C.; Savard, G.; Renaud, M.; Magneron, N.; Denis, F. University Dental Internship Mastery: From Training Evaluation to the Development of a Competency Framework: A Pilot Study. J. Interdiscip. Res. Appl. Med. 2026, 6, 3. <https://doi.org/10.3390/jdream6010003>.

l'importance de l'accompagnement structuré des étudiants dans la gestion de l'incertitude et du stress en contexte clinique.

- Les stage tutorés chez les praticiens

Dans le prolongement du stage d'observation, un stage de 50 heures est organisé au cours du 2^e cycle. Cette expérience propose une gradation supplémentaire des responsabilités : l'étudiant est placé en situation d'assistant au fauteuil pour le praticien, ce qui lui permet de découvrir d'autres facettes de l'exercice clinique tout en consolidant ses observations préalables avec un cursus plus avancé.

Pour les maîtres de stage, ce dispositif renforce leur rôle pédagogique et leur motivation, en leur offrant l'opportunité de transmettre leur expérience, de guider les étudiants dans l'acquisition progressive de compétences et de créer un lien de mentorat étroit. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en les confrontant à une pratique réelle, supervisée et enrichie par l'encadrement expert des maîtres de stage.

- Le tutorat par les pairs et le travail en binôme

Le tutorat par les pairs et le travail en binôme sont des dispositifs complémentaires visant à renforcer l'apprentissage clinique et le soutien entre étudiants. En travaillant en binôme, les étudiants peuvent partager leurs observations, s'entraider dans la réalisation des actes techniques et développer leurs compétences de manière collaborative. Le tutorat par les pairs permet également aux étudiants plus avancés de guider les juniors, favorisant ainsi la consolidation des acquis et le développement d'une dynamique d'apprentissage active et solidaire.

Dans notre dispositif, le binôme se fait à la fois entre étudiants du même niveau et entre niveaux différents. Cette organisation favorise l'échange d'expériences, la mutualisation des compétences, la transmission de bonnes pratiques et le développement d'une entraide inter promotionnelle enrichissante pour tous.

- Accompagnement à l'internat

Afin d'accompagner au mieux les étudiants dans leur préparation au concours national d'internat en odontologie, l'UFR d'Odontologie de Tours a initié, en collaboration étroite avec les UFR d'Odontologie de Caen et de Besançon – facultés également récemment créées –, une préparation commune et mutualisée.

Ce dispositif, mis en place dès l'année universitaire 2025-2026, repose sur des sessions de visioconférence régulières (hebdomadaires ou bi-hebdomadaires selon les périodes), animées par les enseignants-chercheurs et praticiens hospitaliers des trois sites. Ces sessions couvrent l'ensemble des disciplines du programme du concours (parodontologie, odontologie conservatrice, prothèse, chirurgie

orale, occlusodontie, orthodontie, médecine bucco-dentaire, santé publique, etc.) et sont spécifiquement conçues pour préparer les étudiants aux différentes épreuves :

Lecture critique d'articles (LCA) : analyse structurée d'articles scientifiques, entraînement à la méthodologie et à la rédaction critique.

Petites et grandes questions : révision approfondie des notions fondamentales, entraînement à la rédaction de réponses courtes et développées, avec corrections détaillées et retours individualisés.

Examens blancs : organisation régulière de concours blancs communs aux trois facultés, corrigés collectivement, avec classement interrégional pour situer les étudiants et identifier les axes de progression.

Jeux de questions-réponses : sessions interactives (type quiz, QCM chronométrés, défis en équipe) pour consolider les connaissances de manière dynamique et favoriser l'émulation entre les promotions des trois sites.

Ce format dématérialisé permet une mutualisation optimale des compétences pédagogiques et une couverture exhaustive du programme national, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté interrégionale d'excellence. Les étudiants bénéficient ainsi d'un volume horaire significatif de préparation encadrée, complémentaire au cursus initial, et d'un suivi personnalisé adapté à leur niveau.

Ce dispositif collaboratif, formalisé entre les trois UFR, illustre la volonté commune de maximiser les chances de réussite au concours d'internat et de positionner les nouvelles facultés comme acteurs à part entière de la formation odontologique nationale.

Troisième cycle : stages hospitaliers et encadrement universitaire

Stages hospitaliers et encadrement universitaire : pierre angulaire du troisième cycle

Pour le troisième cycle, qu'il soit court ou long, la formation clinique repose principalement sur l'expérience pratique acquise lors des stages hospitaliers et auprès d'un praticien. La qualité de ces stages dépend étroitement de la présence de maîtres de stage universitaires, véritables piliers de l'encadrement et garants de la continuité pédagogique entre l'UFR et les centres hospitaliers partenaires. Ces enseignants assurent non seulement la transmission des compétences techniques et cliniques, mais également des valeurs professionnelles et de la responsabilité sociale propres à notre faculté.

Les maîtres de stage sont formés pour accueillir les étudiants dans le cadre de stages en autonomie supervisée, en s'appuyant sur un contrat pédagogique défini avec chaque étudiant. Ce dispositif permet de standardiser l'encadrement, garantir une supervision adaptée et favoriser un apprentissage structuré et progressif, contribuant à la qualité et à la sécurité de l'enseignement clinique.

Fin 2026, une centaine de maîtres de stage seront formés à l'accueil d'étudiants 3^{ème} cycle court au sein de leur cabinet pour un stage de 250h et deux pour le 3^{ème} cycle long de chirurgie orale (cf.p29).

Universitarisation des centres hospitaliers périphériques et Fédération Inter Hospitalo-Universitaire

Afin de proposer des stages hospitaliers de qualité dans le cadre du troisième cycle (court et long), chaque centre hospitalier partenaire s'appuie sur au moins un enseignant de l'UFR. Ce dispositif, appelé « universitarisation », permet de transmettre les valeurs et standards de la faculté. La Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire (FIHU) fixe un cadre structurant pour le travail collaboratif de ces centres hospitaliers autour du projet de soins et de santé porté par l'UFR de Tours.

Référent académique par Centre Hospitalier périphérique signataire de la FIHU

Centre Hospitalier	Référent académique / Enseignant	Statut / Fonction	Spécialité
CHU d'Orléans	Dr Becquet	Maître de conférences universitaire	Médecine bucco- dentaire (MBD) CNU 56-02
CHU d'Orléans	Dr Hamadache	CCA-T	CNU 58 (DRE)
CHU d'Orléans	Dr Marchais	CCA-T	CNU 56-01 pédodontie
CH de Bourges	Dr Jouveaux	Maître de conférences universitaire (nomination 01/09/2026)	CNU 56-02
CH de Châteauroux / Le Blanc	Pr Denis	PU-PH	Médecine bucco-dentaire CNU-56-02
CH de Châteauroux / Le Blanc	Dr Micheneau	PH	Médecine bucco-dentaire (en cours de qualification par la commission ordinale)
CH de Dreux	Dr Mamou	CCA-T (nomination au 01/11/2026)	Chirurgie orale CNU 57 chirurgie orale (CO)

Les aides financières

Dans une logique de service public et de justice sociale, visant à former des professionnels de santé compétents au service de la population, la formation des étudiants en odontologie est gratuite à Tours. En regard des objectifs de formations de notre UFR et de sa responsabilité sociale envers ses territoires et en total accord avec nos partenaires institutionnels : ARS, URPS chirurgiens-dentistes,

université de Tours, CHU de Tours et Tours Métropoles nous considérons que la gratuité des études d'odontologie favorise :

- L'augmentation du nombre de candidats issus de milieux modestes ;
- La diversification sociale au sein des facultés d'odontologie ;
- La réduction des inégalités d'accès à une formation longue et coûteuse en matériel et en stages.

Ce dispositif constitue également un vecteur d'attachement fort des étudiants à leur région.

Concrètement, le fonctionnement d'une partie des consommables pédagogiques ainsi que le renouvellement du matériel destiné aux travaux pratiques et dirigés (TP/ED) sont cofinancés par des enveloppes attribuées par l'ARS et l'URPS Chirurgiens-Dentistes. À cela s'ajoute la création d'une fondation dédiée, la Fondation Apolline (**Annexe 14**) qui bénéficie du statut de fondation abritée au sein de la Fondation Rabelais. Cette fondation bénéficie de subventions importantes de l'URPS, ainsi que du soutien de partenaires privés, afin de contribuer au maintien de cette politique sociale essentielle.

Celle-ci participe pleinement à la démocratisation de l'accès aux études d'odontologie, à la réduction des inégalités sociales, à l'égalité des chances, et, de manière indirecte, à l'amélioration des conditions de vie étudiante et des performances académiques.

XI - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE) de l'université de Tours a pour missions : l'évaluation des formations et des enseignements, l'accompagnement à la pédagogie, et l'auto-évaluation des cursus.

Une évaluation des formations et des enseignements est organisée au moyen d'enquêtes auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions prévues par l'Université qui vise à :

- Donner la parole aux étudiants ;
- Favoriser les échanges avec ses enseignants ;
- Contribuer à l'amélioration continue des enseignements et des formations ;
- Devenir acteur de sa réussite ;

Les évaluations de la formation et des enseignements reposent sur un principe d'anonymat et de respect des personnes et de l'institution : les commentaires nominatifs, sans lien avec l'enseignement ou la formation, voir injurieux n'auront pas leur place dans les réponses aux questionnaires.

Dans cette évaluation nous distinguerons l'évaluation des enseignements d'une part et l'évaluation des formations d'autre part.

L'évaluation des enseignements :

Cela concerne tous les étudiants qui pourront être amenés à évaluer par le biais d'un questionnaire l'un de leur enseignant. Un retour sur les résultats de l'enquête, sera sur demande communiqué au participant de l'enquête.

L'évaluation des formations

Comme précédemment, les étudiants pourront être amenés à évaluer par le biais d'un questionnaire la qualité de la formation dispensée. Un retour sur les résultats de l'enquête, sera sur demande communiqué au participant de l'enquête.

XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

SOINS

Déployer la fédération inter-hospitalo-universitaire en intégrant la participation d'autres centres hospitaliers périphériques afin de :

- Garantir une offre de recours identifiable et accessible pour les usagers.
- Mutualiser les ressources humaines et pédagogiques afin d'améliorer la qualité des soins et l'enseignement.
- Renforcer l'organisation des soins non programmés et les soins non programmés avec les partenaires libéraux.

Promouvoir une politique de prévention et promotion de la santé bucco-dentaire ambitieuse en région centre Val de Loire avec :

- La mise en application de certaines recommandations du rapport sur la santé bucco-dentaire. <https://www.vie-publique.fr/rapport/298991-rapport-sur-la-sante-buccodentaire>
- Renforcement des collaborations initiées entre la Métropole de Tours, la Préfecture et l'Éducation nationale pour un projet de prévention auprès des enfants dès la fin de la maternelle, dans le cadre des politiques de la ville et du Contrat Local de Santé (CLS) (**Annexe 35**).
- Développement de la PASS dentaire mise en place au sein du service de MCBBD et renforcement de la politique communautaire et sociale bucco-dentaire instaurée dans le quartier défavorisé par le Pr Clément en collaboration avec les associations favorisant l'accès aux soins.
- Développement de la prise en charge de la douleur orale et faciale pour répondre aux besoins des usagers, nécessitant une approche pluridisciplinaire (dentistes, stomatologues, neurologues, psychologues) et l'élaboration de protocoles standardisés et ainsi proposer une offre de recours régional voir national sur cette thématique.
- Partenariat renforcé avec la CPTS O'Tours.
- Projet impression 3D avec le pôle 3D de la métropole (**Annexe 36**).
- Renfoncer l'accueil d'internes pour participer à la structuration de l'offre de recours dans la région Centre-Val de Loire.
- Renforcer les collaborations ville-hôpital pour améliorer l'accès et la continuité des soins, avec la maîtrise de stage universitaire comme vecteur concret de développement de cette collaboration associé à la Fédération Inter hospitalo-universitaire en odontologie.

ENSEIGNEMENTS

- Postes financés par la région via des fonds FEDER pour le financement de postes de CCA-T, afin de soutenir l'universitarisation des centres hospitaliers périphériques.
- Travail avec les CPTS et les maisons de santé pour renforcer la coordination territoriale.

- Travail sur la responsabilité sociale des étudiants, en collaboration avec l'antenne RIFRESS.
- Travail avec les patients partenaires pour impliquer les usagers dans l'amélioration de l'offre de soins.
- ERVMA et formation sur la santé bucco-dentaire sur le bien vieillir en santé bucco-dentaire
- Développement de la formation continue en regard des besoins exprimés des professionnels libéraux du territoire.
- Département des patients avec UFR de médecine, pharmacie

RECHERCHE

Collaborations structurées avec d'autres unités

Unité mixte de recherche INSERM U1253 – Imagerie et Cerveau (iBrain)

Cette unité constitue un partenaire stratégique majeur pour l'axe d'imagerie ultrasonore haute fréquence appliquée aux tissus bucco-dentaires. Les projets phares (OralUS2) impliquent des collaborations interdisciplinaires avec les enseignants de l'UFR (Pr Gaël Rochefort, Dr Matthieu Renaud) pour le développement et la validation clinique de sondes intra-orales non irradiantes.

Laboratoire GREMAN (Groupement de Recherche en Électronique, Matériaux et Acoustique Nanotechnologies) pour la conception physique des sondes ultrasonores (transducteurs haute fréquence).

Collaborations industrielles

L'UFR d'Odontologie développe des partenariats structurés et durables avec plusieurs leaders industriels du secteur dentaire, particulièrement dans les domaines de l'innovation technologique (imagerie, ultrasons, orthodontie numérique), de la formation clinique et de la fourniture d'équipements de pointe. Ces collaborations prennent la forme de conventions de recherche, de dons de matériel, de formations certifiantes pour les enseignants et étudiants, et de co-développement de projets translationnels.

- Carestream Dental → Leader mondial en imagerie dentaire ; collaboration principale sur les projets OralUS et OralUS2 (conception, production et validation clinique de sondes échographiques intra-orales pour diagnostic précoce des parodontites). Ces partenariats ont donné lieu à des financements compétitifs (FUI OralUS, BPI France OralUS2 2022-2026) associant Carestream, GREMAN, CHRU de Tours (service MCBF) et UMR iBrain U1253.
- Align Technology → Leader mondial en orthodontie numérique et aligners transparents (Invisalign) ; partenariat pour la formation des étudiants en orthodontie invisible, fourniture de

scanners intra-oraux iTero, organisation de workshops certifiants et participation à des études cliniques sur l'efficacité des traitements par aligners.

- SmileSonica → Spécialiste en technologies ultrasonores pour l'hygiène et la santé bucco-dentaire ; collaboration sur l'évaluation et l'intégration de dispositifs ultrasonores innovants dans les protocoles préventifs et thérapeutiques, avec perspectives d'études cliniques sur le contrôle de la plaque bactérienne.
- EMS (Electro Medical Systems) → Leader en équipements piézoélectriques et en thérapie guidée du biofilm (Guided Biofilm Therapy – GBT) ; partenariat pour la formation en parodontologie non chirurgicale, fourniture d'unités AirFlow et Piezon, et intégration de protocoles GBT dans les enseignements précliniques et cliniques.

Ces collaborations illustrent la capacité translationnelle de l'UFR à transférer des innovations du laboratoire vers la clinique et l'industrie, avec potentiel de commercialisation future et d'enrichissement pédagogique direct pour les étudiants (accès à des technologies de dernière génération).

Perspectives

L'UFR d'Odontologie de l'Université de Tours ambitionne de consolider et d'amplifier son identité recherche propre, en passant d'une dynamique émergente, adossée à des unités existantes, à un pôle d'excellence autonome et reconnu nationalement et internationalement.

Un jalon majeur de cette trajectoire est la volonté affirmée de créer une équipe de recherche émergente dédiée à la sphère orofaciale (intitulé pressenti « 2BIOS – Bioengineering, Biomodulation and Imaging of the Orofacial Sphere »).

Ce projet, porté par le Pr Gaël Rochefort, vise à fédérer les enseignants-chercheurs de l'UFR autour d'une structure recherche propre, rattachée à l'Université de Tours et adossée aux écoles doctorales Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant (ED 549) et Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes (ED 551). Il répond directement aux besoins identifiés dans le contexte régional (inégalités territoriales en santé bucco-dentaire) et national (développement de l'innovation en odontologie). Bien que non encore créée au 31 janvier 2026, ce projet de création est en phase d'évaluation avancée ; son aboutissement constituerait une étape décisive vers l'autonomie recherche de l'UFR et un support idéal pour la formation approfondie de l'ensemble des étudiants, notamment en 2e et 3e cycle des études dentaires.

À moyen terme (2026-2030)

- Création et consolidation de l'équipe émergente 2BIOS : avec labellisation comme équipe émergente. Structuration autour de deux axes complémentaires :

- Renforcement des infrastructures recherche : Mise à disposition de locaux dédiés (plateau préclinique ultrasons au MEDISIM), acquisition d'équipements pour cultures cellulaires (PSM, incubateurs), et extension des plateformes partagées (iBrain, GREMAN, CIC-IT).
- Financements et partenariats : Dépôt annuel de 3-4 projets compétitifs (ANR, PHRC, RHU, Horizon Europe). Extension des collaborations industrielles (Carestream Dental, SmileSonica, EMS, Align Technology, Vermon, MTS Medical) vers co-développement et transferts technologiques (brevets sur sondes multifonctionnelles). Conventions renforcées avec partenaires académiques locaux (iBrain, GREMAN, N2Cox), régionaux (CHU Orléans) et nationaux/internationaux (RMeS Nantes, LBN Montpellier, McGill University, Cluj).

À long terme (2030-2040)

- Évolution vers une unité propre labellisée : Transformation de 2BIOS en unité de recherche autonome (EA ou UMR) dédiée à la sphère orofaciale, avec reconnaissance nationale comme pôle d'excellence en imagerie non irradiante et biomodulation ultrasonique. Rayonnement international via réseaux IADR, Europerio et consortia européens.
- Maturité du 3e cycle et flux de thèses recherche : Stabilisation avec 50 étudiants/an ; routine de soutenances de thèses d'exercice à forte composante recherche (50-60/an), contribuant significativement à la production scientifique (co-publications étudiants-enseignants). Développement d'options PhD pour les meilleurs parcours, avec co-encadrement international.
- Formation d'excellence et attractivité : Positionnement comme site de référence pour l'internat qualifiant en odontologie et la formation hospitalo-universitaire. Création de DU spécialisés. Accueil régulier de post-doctorants internationaux et mobilité sortante des étudiants.
- Impact translationnel et sociétal : Transfert industriel de technologies développées (sondes diagnostiques/thérapeutiques commercialisées) ; contribution aux politiques publiques régionales (réduction des inégalités via outils mobiles et connectés). Développement d'applications cliniques disruptives (diagnostic précoce des lésions précancéreuses, régénération pulpaire sans dévitalisation, ostéointégration accélérée).

Ces perspectives, réalistes et ambitieuses, s'appuient sur la dynamique actuelle (croissance exponentielle des publications, financements obtenus, collaborations industrielles solides) et sur les initiatives structurantes que sont le projet 2BIOS et l'ouverture du 3e cycle. Elles visent à positionner l'UFR d'Odontologie de Tours comme un acteur majeur de l'innovation en santé bucco-dentaire, au service de la formation approfondie du 3e cycle, de l'excellence clinique et de l'équité territoriale en région Centre-Val de Loire.

PROJETS TRANSVERSAUX DE PARTENARIATS

- Partenariat avec la métropole de Tours/ préfecture de Tours/ Education National/CPAM
- Projet 3 D avec la métropole

Partenariat inter régionaux Région Centre Val de Loire/ Pays de Loire

- Partenariat avec La faculté d'odontologie de Nantes

Dr Jordana, MCU-PH (CNU 58), a participé à la structuration des enseignements de biomatériaux dans le cadre d'une mobilité du 1/1/24 au 30/6/24.

Dr Prud'homme, MCU-PH (CNU 56-02 pédodontie), a participé à la structuration des enseignements de pédodontie au côté du Pr Daou et du Dr Moussa dans le cadre d'une mobilité du 1/9/25 au 30/4/26.

Accompagnement pédagogique du Dr Savard (MU-PH) pour les enseignements de DRE par le Pr Fabienne Perez et ses équipes.

Accompagnement clinique renforcé du Dr Delpierre : tous les mardis, dans le cadre du Diplôme d'Université de Parodontologie et d'Implantologie de la Faculté d'Odontologie de Nantes, Université de Nantes, afin de compléter ses titres et travaux en vue de candidater à un poste de MCU-PH en 2027.
Participation à un PHRC-N avec le Pr Lesclois

Contribution du Dr Maitre (CNU 56-02) aux enseignements de biostatistiques et à l'UE Médecine du sport en odontologie.

Participation à un l'AAP RESPIR (DGOS) avec le Dr Maitre (Investigateur principal).

Dispensation à Nantes de 4h de CM et 2h d'ED par le Pr Denis sur la thématique santé mentale /santé orale.

- Partenariat avec La faculté d'odontologie de Brest

Participation à un l'AAP RESPIR (DGOS) avec le Dr Foulent Kevin John.

Partenariats Nationaux

Avec la faculté d'odontologie de Reims dans le cadre d'une Mise à disposition d'un an du Dr Moussa-Badran dans le cadre d'une mobilité : le Dr Badran a contribué aux enseignements portant sur la

personne en situation de handicap, la déontologie et l'éthique médicale. Enseignements quelle continue de dispenser.

- Partenariat de recherche avec Clermont-Ferrand

Entre les Drs Savard et Moussa de l'université de Tours et le Pr Doméjean de Clermont-Ferrand pour l'analyse de bases de données bucco-dentaires.

- Faculté d'odontologie de Lyon

Participation du Pr Carouel aux enseignements de la microbiologie et du Pr Bourgeis pour l'enseignement de l'hygiène bucco-dentaire.

- Collaboration avec le département d'odontologie de Caen

Avec la formation de 10 MSUO limitrophes de la région Normandie /Region CVL (le Perche) par le Dr Becquet.

Dispensation de 2 heures de cours d'ODF par une collègue de notre UFR, le Dr Mézari.

Partenariat International

- Partenariat avec la faculté d'odontologie de Louvain en cours de discussion par le Dr Savard chargé des relations internationales.

XIII - AVIS DES INSTANCES

Joindre :

Avis du conseil de faculté	5 mars 2026
Délibération de la CFVU	19 mars 2026
Délibération du Conseil Académique	31 mars 2026
Délibération du conseil d'administration	13 avril 2026
Avis de l'Agence régionale de santé	

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

formationsante@enseignementsup.gouv.fr

Copie :

katia.siri@enseignementsup.gouv.fr

orianne.wagner-ballon@enseignementsup.gouv.fr

olga.criez@enseignementsup.gouv.fr

sriya.lassalle@enseignementsup.gouv.fr

**Procès-Verbal
CONSEIL DE FACULTE**

Réunion plénière du 5 mars 2026

Président : Frédéric DENIS - Doyen

PRESENTS : A. BECQUET PERIGON - A. DELPIERRE - F. DENIS - B. GIUMELLI (Procuration G. ROCHEFORT) - F. JAMET - A. KHODRI - S. LAVERGNE - M. RENAUD - G. ROCHEFORT- F. SPINHIRNY (Procuration F. DENIS).

ABSENTS : B.MEYMANDI

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 29 janvier 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. Avis du Conseil :

a- Demande de subvention de l'association Med' et sports – Participation aux Jeux Carabympiques : 200 euros

Le trésorier de l'Association Med' et sports présente une demande de participation financière de la faculté d'odontologie à hauteur de 200 euros pour l'organisation d'une rencontre sportive inter facultés à Châteauroux les 1-2 et 3 mai 2026 où une équipe d'étudiants en odontologie sera engagée.

Avis favorable à l'unanimité

b et c – Présentation des maquettes de formation du 3^{ème} cycle court (TCCO) et du 3^{ème} cycle long pour accréditation

Le doyen présente les maquettes de formation du Troisième Cycle Court en Odontologie (TCCO) et le troisième cycle long, définies dans le dossier d'accréditation du 3^{ème} cycle des études odontologiques DES « Chirurgie orale » (DES CO) et DES « Médecine bucco-dentaire » (DES MBD). Il développe les compétences attendues et l'organisation des études conformes aux documents transmis aux membres du conseil. Pour le cycle court TCCO, il précise la répartition du volume horaire avec deux séminaires (un par semestre) et les stages hospitaliers et en libéral.

Pour le 3^{ème} cycle long, le doyen indique que le service de Médecine et Chirurgie Bucco-dentaire a reçu l'agrément pour l'accueil d'internes en DES CO et DES MBD. Ces DES se déroulent dans le cadre de la maquette nationale et sont encadrés par des coordonnateurs régionaux.

Le Doyen précise que la faculté d'Odontologie a fait une demande d'accueil pour 2 internes dès novembre 2026, un en DES CO et un en DES MBD.

Avis favorable à l'unanimité

d- Présentation du taux de rémunération de 4.50 euros/heure pour les étudiants inscrits en DFASO pour leur participation à une action de santé bucco-dentaire dans des écoles maternelles , dans le cadre de la convention de partenariat Tours Métropole Val de Loire ; Education Nationale ; Université de Tours Faculté d'Odontologie.

Le doyen présente la demande du taux de rémunération à 4.50 euros de l'heure pour payer les vacations aux étudiants de DFASO qui participent aux actions de sensibilisation à la santé bucco-dentaire dans différentes écoles maternelles de Tours et de sa métropole. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre Tours Métropole Val de Loire ; Education Nationale ; Université de Tours Faculté d'Odontologie en 2025 et pour 5 ans.

Avis favorable à l'unanimité

e- Présentation d'une UERB « Intelligence artificielle en santé » (Faculté de Médecine)

Le Pr Rochefort présente l'UERB « Intelligence artificielle en santé » portée par la faculté de médecine de Tours avec une ouverture prévue pour l'année universitaire 26/27 et propose la possibilité d'y inclure des étudiants en Odontologie.

Avis favorable à l'unanimité

f- Création d'une « Commission des Thèses »

Dans le cadre de l'ouverture du 3^{ème} cycle des études en Odontologie en septembre prochain, le Pr Rochefort présente la mise en place d'une commission des thèses qui aura pour mission l'organisation des thèses (validation des sujets, du jury, du calendrier de soutenances, vérification utilisation IA ...), avec pour responsable le Pr Rochefort et la co-responsable le Pr Clément.

Avis favorable à l'unanimité

g- Composition de la Commission Relations Internationales

Le Dr Savard présente la composition de la Commission des Relations internationales :

- Responsable : Dr Guillaume Savard
- Membres : Dr Alexis Delpierre et Pr Gaël Rochefort

Avis favorable à l'unanimité

Informations diverses :

Aubin BECQUET présente le prochain congrès qui se déroulera les 10 et 11 mars 2026.

Le Président du Conseil de Faculté
Le Doyen Frédéric DENIS
"Pour le Président et par délégation"


Le Doyen
Frédéric DENIS
 université
de TOURS } Faculté d'odontologie

Service émetteur :

Affaire suivie par : Julien GUILLAUME
Courriel : julien.guillaume@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 47 11

Monsieur Philippe ROINGEARD
Président de l'Université de Tours
60, rue du Plat d'Etain
37020 TOURS Cedex 1

Date : 23 mars 2026

Objet : accréditation 3^{ème} cycle des études en odontologie

Monsieur le Président,

Je vous transmets notre avis favorable au dossier d'accréditation du 3^{ème} cycle des sciences odontologiques qui nous a été présenté par le Pr Frédéric DENIS – Doyen de la faculté d'odontologie de Tours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.


La Directrice générale
Bertrand MOULIN
Directeur général adjoint
Clara de BORT

ANNEXES

A N N E X E S

Annexe 1	Charte facultés de Médecine et d’Odontologie de Tours
Annexe 2	Statuts de la faculté d’Odontologie de Tours
Annexe 3	Procès-verbal conseil de faculté Odontologie 4.5.23
Annexe 4	Convention cadre CHRU Tours / Université de Tours
Annexe 5	Procès-verbal conseil de faculté Odontologie 7.12.23
Annexe 6	Procès-verbal conseil de faculté Odontologie 09.01.25
Annexe 7	Procès-verbal conseil de faculté Odontologie 29.01.26
Annexe 8	Charte éthique facultés de Médecine/Odontologie
Annexe 9	Fiche UERB « Anatomie »
Annexe 10	Fiche projet douleurs orofaciales
Annexe 11	Convention FIHU en Odontologie
Annexe 12	Courrier DRCI CHU Tours – Bilan financier 2025
Annexe 13	Courrier DGIP 15.09.22
Annexe 14	Convention création Fondation Apolline
Annexe 15	Convention don URPS 25/26
Annexe 16	CV Laurent ESTRADE
Annexe 17	CV Amina MEZARI
Annexe 18	CV Marion MEGLY
Annexe 19	CV Victor RIMBAUD
Annexe 20	CV Jérémy GLOMET
Annexe 21	CV Jean-Eudes MARCHAIS
Annexe 22	CV Paloma HAMADACHE
Annexe 23	CV Maha DAOU

A N N E X E S

Annexe 24	CV Cédric JOUVENEUX
Annexe 25	CV François BOURZEIX
Annexe 26	CV Giorgiana HATU
Annexe 27	CV Jennifer EVEN
Annexe 28	CV Faten LAABIDI
Annexe 29	CV autres chargés de cours
Annexe 30	Note stratégique
Annexe 31	CV Juba AMRIOUI
Annexe 32	RGE 2026
Annexe 33	ARS courrier agrément DES
Annexe 34	Livret de compétences DFASO
Annexe 35	Convention partenariat Tours Métropole Val de Loire/EN
Annexe 36	Appel à projets de recherche d'intérêt régional (APR IR)

Charte de fonctionnement entre les facultés de Médecine et d'Odontologie Sites Tonnellé/La Riche

Entre

La Faculté de Médecine de l'Université de Tours, représentée par son Doyen,
le Professeur Patrice DIOT

Ci-après désignée « La Faculté de Médecine »

Et

La Faculté d'Odontologie de l'Université de Tours, représentée par son Doyen,
le Professeur Frédéric DENIS

Ci-après désignée « La Faculté d'Odontologie »

Préambule

Le 21 juillet 2022 est créée la douzième composante de l'Université de Tours, la Faculté d'Odontologie. Le Doyen de la Faculté de Médecine et le Doyen de la Faculté d'Odontologie se sont accordés pour rédiger une charte destinée à définir la mutualisation des moyens humains et logistiques.

Le Doyen de la Faculté de Médecine et le Doyen de la Faculté d'Odontologie, qui occupent des locaux partagés sur le site Tonnellé, et utilisent des services mutualisés pour mener à bien leurs actions respectives, définissent par la présente leurs rôles respectifs, en distinguant :

1. L'organisation de l'ouverture de certains services de la faculté de Médecine à la Faculté d'Odontologie
2. L'organisation des espaces

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

1. Organisation des services de la faculté de Médecine ouverts à la faculté d'Odontologie :

- L'antenne financière nommée « Antenne financière Médecine et Odontologie »
- Le service des ressources humaines et heures complémentaires
- Le service intérieur
- Le service audiovisuel
- Le service de Formation Continue
- Le service scolarité pour le positionnement des cours et l'organisation des examens concernant les unités d'enseignements mutualisées avec la composante Médecine
- **LE MEDISIM**

Concernant le MEDISIM, il est convenu :

- La mise à disposition d'un technicien à 100 % dépendant fonctionnellement du responsable technique du MEDISIM et hiérarchiquement du doyen de l'UFR d'Odontologie pour contribuer au développement des missions du MEDISIM (simulation en odontologie, impression 3D dentaire et maintenance du matériel).
- Le recrutement, les entretiens professionnels et les congés de ce technicien relèvent de la responsable administrative de la Faculté d'odontologie qui pourra si elle le souhaite s'adjoindre pour avis de la responsable administrative de la Faculté de médecine.

- La mise à disposition du technicien est renouvelable tous les ans par tacite reconduction par validation de la charte de fonctionnement par les conseils d'UFR d'odontologie et de médecine.
- Une prime de 3000 euros à titre de gratification, répartie sur 2022, 2023 et 2024 sera versée au responsable technique et logistique du MEDISIM liée à la mise en place des marchés publics et l'installation des simulateurs.
- L'organisation de réunions biennuelles avec les deux co-enseignants, responsables du MEDISIM

Le service informatique, l'antenne technique, l'imprimerie et la bibliothèque universitaire relèvent quant à eux, des services centraux.

La présente section a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation, de déterminer les modalités et les conditions d'exercice des missions imparties aux services de la faculté de Médecine ouverts à la faculté d'Odontologie.

Ces services sont placés sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif de la Faculté de Médecine. Il est précisé que lesdits agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle des responsables de composantes. Les recrutements, les entretiens professionnels et les congés relèvent de la responsabilité du responsable administratif de la Faculté de Médecine qui pourra s'il le souhaite s'adjoindre pour avis la responsable administrative de la Faculté d'Odontologie concernant les services mutualisés.

Le fonctionnement optimal des services susmentionnés donne lieu à des réunions régulières entre les responsables de composantes et, autant que de besoin, avec les responsables des services communs concernés.

2. Organisation des espaces

Le Doyen de la Faculté de Médecine ainsi que la responsable de la composante assurent la sécurité du site. Les exercices de sécurité et d'évacuation sont effectués sous le contrôle des deux responsables de composantes.

Une salle de cours, dédiée à la Faculté d'Odontologie, sera située au 4^{ème} étage du bâtiment Tonnellé (Salle TO 4.1) et trois salles dédiées à la faculté d'Odontologie au MEDISIM (une salle de 7 fauteuils soins dentaires et un cabinet dentaire et une salle de 21 simulateurs au R+5) ainsi que les espaces facultaires ;

Les espaces utilisés en commun sont les suivants :

- L'ensemble des salles de cours, TP et des amphithéâtres du site Tonnellé et du site La Riche
- Les espaces de travail des services mutualisés
- La salle des actes
- Le Faclab
- Le Centre de Ressources en Langues (CRL)
- La cafétéria
- Les locaux associatifs
- Les circulations (halls, couloirs)
- Les extérieurs

Clés de répartition

Il est prévu des clés de répartition financières dans le budget de la faculté d'Odontologie pour contribuer aux charges de personnel et de fonctionnement de la faculté de Médecine dans le cadre de ce partage de locaux (Chauffage, électricité, eau, maintenance des bâtiments, ménage, gardiennage). Les deux composantes se réuniront chaque année pour fixer le montant de cette contribution en amont du dialogue de gestion.

Durée, révision et renouvellement de la charte

Les responsables de composantes organiseront à la fin de l'année universitaire et avant la fermeture estivale, une réunion de bilan sur l'application de la présente charte.

A la demande d'un des deux doyens, une révision de la présente charte est réalisable. Toute révision de la charte est soumise au vote des conseils des deux composantes. Elle est adoptée en termes identiques.

La présente charte fonctionnera dès le 1^{er} septembre 2023 et sera reconduite tacitement chaque année universitaire

Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} septembre 2023

Elle est annexée aux statuts de chaque composante.

A Tours, le 1^{er} septembre 2023

Le Doyen de la Faculté de Médecine de Tours
Patrice DIOT



Le Doyen de la Faculté d'Odontologie de Tours
Frédéric DENIS



STATUTS DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE D'ODONTOLOGIE DE TOURS

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 1 – Présentation de la composante

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) d'Odontologie de Tours est la 12^{ème} composante de l'Université de Tours créée en application des dispositions du Code de l'Education et a reçu son accréditation à délivrer la formation le 7 juillet 2022 au CNESER et publié au Bulletin Officiel le 21 juillet 2022.

Elle est située sur le site Tonnellé – 10 Boulevard Tonnellé à Tours.

Le Directeur prend la dénomination de Doyen conformément aux usages en vigueur.

L'U.F.R. d'Odontologie est signataire de la convention cadre avec le Centre Hospitalier Régional Université de Tours, définissant l'accord cadre déterminant les compétences mises en commun entre le CHRU et l'Université.

ARTICLE 2 – Son administration

L'U.F.R. d'Odontologie est administrée par un Conseil d'U.F.R. élu, dirigée par un Directeur élu qui prend le nom de Doyen, assisté d'un vice-Doyen et de quatre assesseurs, un assesseur en charge de la pédagogie, un assesseur en charge de la recherche, un assesseur en charge de la vie étudiante et un assesseur en charge des relations territoriales.

ARTICLE 3 – Missions de la composante

L'U.F.R. d'Odontologie a pour mission d'assurer :

↳ L'enseignement théorique, pratique, clinique de l'odontologie ainsi que la formation à et par la recherche.

↳ La formation continue des enseignants, des praticiens et éventuellement des personnels para-professionnels.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique de formation et de recherche de l'Université de Tours et du projet d'établissement de celle-ci, politique et projet d'établissement auxquels elle apporte sa contribution.

Pour remplir ses missions, l'U.F.R. d'Odontologie bénéficie des moyens financiers et logistiques que lui assure l'Université de Tours. L'U.F.R. contribue également à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur et développe des actions de coopération internationale, dans le domaine de la formation et/ou de la recherche. A ce titre, elle peut notamment conclure des accords et conventions avec d'autres institutions d'enseignement supérieur ou de recherche, sous couvert de l'Université de Tours. Elle organise également des séminaires, colloques et congrès dans des actions de formation continue et de recherche.

TITRE 2 – COMPOSITION DE L'U.F.R. D'ODONTOLOGIE

ARTICLE 4 – Composition générale

L'U.F.R. d'Odontologie est composée de l'ensemble des personnels enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels ingénieurs, administratifs et techniciens qui y sont affectés, ainsi que les usagers (étudiants et stagiaires de formation continue).

ARTICLE 5 – Périmètre de l'offre de formation

L'U.F.R. d'Odontologie organise les enseignements et les recherches conduisant à la délivrance des formations et des diplômes nationaux, pour lesquels l'Université de Tours a reçu l'accréditation ministérielle, ou des diplômes d'université, validés par les instances de l'université.

ARTICLE 6 – Instances

Pour sa direction et son pilotage, l'U.F.R. d'Odontologie est constituée des organes suivants :

- Un Conseil d'U.F.R. ;
- Un Doyen et son équipe de direction dénommés Bureau.

TITRE 3 – LE CONSEIL DE L'U.F.R.

L'U.F.R. d'Odontologie, conformément à l'article L. 713-9 du code de l'éducation, est administrée par un conseil d'U.F.R. élu.

ARTICLE 7 – Composition du conseil de l'U.F.R. d'Odontologie

La Conseil de l'U.F.R. d'Odontologie est composée de 11 membres élus ou désignés ayant voix délibératives dont la répartition est fixée ainsi qu'il suit, conformément aux articles L713-9 et L719-2 du code de l'éducation :

- | | | |
|--|-----------|----------|
| - Professeurs et personnels assimilés | Collège A | 2 sièges |
| - Autres enseignants chercheurs et personnels assimilés | Collège B | 2 sièges |
| - Personnels administratifs Techniques et de services – Collège BIATSS | | 1 siège |
| - Collège des usagers | | 2 sièges |
| - Personnalités extérieures | | 4 sièges |

👉 7 Membres élus

Les membres élus du conseil de l'U.F.R. d'Odontologie se répartissent comme suit parmi les enseignants, enseignants-chercheurs, et assimilés, les personnels administratifs et techniques exerçant leur activité au sein de l'U.F.R. d'Odontologie, et dont les listes sont réglementairement établies.

4 membres élus parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés

⇒ 2 Professeurs et personnels assimilés (Collège A)

Ce collège reprend la composition prévue dans les conditions prévues à l'article D. 719-4 du code de l'éducation.

⇒ 2 autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (Collège B)

Ce collège reprend la composition prévue dans les conditions prévues à l'article D. 719-4 du code de l'éducation.

Les enseignants-chercheurs ou assimilés des collèges A et B en situation de contrat à durée indéterminée sont électeurs de plein droit à condition d'effectuer un nombre d'heures effectives d'enseignement au moins égal au tiers des obligations statutaires d'enseignements de référence des personnels enseignants-chercheurs sur l'année universitaire.

Les enseignants-chercheurs ou assimilés des collèges A et B en situation de contrat à durée déterminée sont électeurs à la double condition d'effectuer un nombre d'heures effectives d'enseignement au moins égal au tiers des obligations statutaires d'enseignement de référence des personnels enseignants-chercheurs sur l'année universitaire et de faire la demande d'inscription sur les listes électorales.

⇒ 1 personnel administratif et technique (Collège des BIATSS)

Ce collège comprend les personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de services affectés à l'U.F.R. d'Odontologie.

⇒ 2 membres élus parmi les usagers (Collège des usagers – 2 titulaires + 2 suppléants)

Ce collège comprend :

- Les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement au titre de la formation initiale ;
- Les stagiaires de la formation continue.

✚ 3 MEMBRES DESIGNES AU TITRE DES PERSONNALITES EXTERIEURES et 1 NOMME A TITRE PERSONNEL

A ces membres du Conseil d'U.F.R. représentant la communauté hospitalo-universitaire, s'ajoutent 4 membres extérieurs avec voix délibératives, choisis en vertu de l'intérêt qu'ils portent aux études en odontologie, de leur volonté de contribuer à leur accomplissement et de leur représentativité, par les fonctions professionnelles qu'ils exercent ou les organisations auxquelles ils appartiennent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 719-3 du code de l'éducation, les trois personnalités extérieures et la personnalité nommée à titre personnel par le Doyen, appelées à siéger au conseil de l'U.F.R sont désignées dans les conditions suivantes :

- 1 représentant de l'URPS (et un suppléant) ;
- 1 représentant du Conseil de l'Ordre (et un suppléant) ;
- 1 représentant du CHRU de Tours (et un suppléant) ;
- 1 personnalité nommée à titre personnel sur proposition du Doyen.

La désignation des membres siégeant au titre des personnalités extérieures se fait conformément aux articles D. 719-47-1 et suivants du code de l'éducation visant à assurer la stricte parité entre les femmes et les hommes.

Assistent de droit au conseil de l'U.F.R (sans voix délibérative) :

- Le responsable administratif de l'U.F.R. d'Odontologie ;

ARTICLE 8 – Mode d'élection des membres du conseil de l'U.F.R.

Les électeurs sont convoqués par arrêté du Président de l'Université de Tours.

Les listes électorales sont établies sous la responsabilité du Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie. Le Doyen est chargé de l'organisation matérielle des élections.

Pour l'élection des membres du conseil de l'U.F.R., autres que les personnalités extérieures, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux sur les bases définies aux articles D. 719-4 du code de l'éducation et 7 des présents statuts.

Les élections ont lieu par scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort du reste, sans panachage, ou au scrutin uninominal à un tour majoritaire lorsqu'un seul siège est à pourvoir. Dans le cadre des scrutins de liste, chaque liste doit respecter les règles relatives à l'alternance des sexes. Les listes peuvent être incomplètes à condition de respecter la règle de l'alternance.

Pour les usagers, les listes peuvent être incomplètes à condition de comporter un nombre de candidats au minimum égal à la moitié des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et au maximum un nombre égal à la totalité des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les listes doivent respecter l'alternance des sexes.

Les membres du conseil de l'U.F.R., en dehors des personnalités extérieures, sont élus au scrutin secret par collège distinct et au suffrage direct.

Les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux ainsi que les modalités d'éventuels recours contre les élections, sont fixées par le code de l'éducation.

Les dates des élections sont arrêtées par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie.

Lorsqu'un membre du conseil de l'U.F.R perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou si un siège devient vacant, il est remplacé par le candidat suivant élu de la même liste, pour la durée du mandat restant à courir.

Dans l'hypothèse où la liste est épuisée, il est procédé à une élection partielle, suivant les modalités arrêtées par le président de l'Université. Aucune élection partielle ne peut avoir lieu dans les six mois précédents le renouvellement des sièges du collège concerné par la vacance. En cas d'élection partielle organisée afin de pourvoir un siège vacant, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

ARTICLE 9 – Durée des mandats

La durée des mandats des membres élus est fixée à quatre ans, à l'exception des usagers (étudiants, y compris les doctorants, personnes bénéficiant de formation continue) pour lesquels la durée du mandat est fixée à deux ans.

La durée du mandat des personnalités extérieures est de quatre ans.

Le mandat des membres du conseil de l'U.F.R. court à compter de la proclamation des résultats des élections. Il prend fin par démission, cessation des fonctions ou perte de qualité en vertu de laquelle la personne était membre du conseil.

ARTICLE 10 – COMPETENCES DU CONSEIL DE L'U.F.R

Compétences du conseil plénier

Le conseil de l'U.F.R. d'Odontologie exerce les compétences administratives, financières, pédagogiques et scientifiques concernant l'U.F.R. d'Odontologie, sous réserve des compétences propres des conseils et commissions de l'université et dans le respect de la politique de l'Université de Tours et des législations et réglementations en vigueur. Il définit la politique générale de l'U.F.R. d'Odontologie et en contrôle sa mise en œuvre. Plus précisément, il examine et statue sur toutes les questions suivantes :

- Modifications statutaires ;
- Election du Doyen et du bureau ;
- Définition des objectifs d'enseignement et des orientations pédagogiques de l'U.F.R. ;
- Demandes de transformation ou création d'emplois hospitalo-universitaires ;
- Organisation interne de l'U.F.R. ;
- Rapports avec les organismes universitaires et extra-universitaires ;

- Organisation pratique des enseignements et du contrôle des connaissances et des compétences ;
- Organisation de la formation continue ;
- Définition des objectifs et des orientations de recherche.

Il veille au respect des obligations statutaires de l'ensemble des personnels.

Il veille à la garantie des libertés universitaires, syndicales et politiques.

Il vote le budget de l'U.F.R. d'Odontologie.

Il définit l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances des formations de deuxième cycle des études odontologiques, qui est ensuite approuvée par le Président de l'Université.

Il donne au Doyen mission d'appliquer ces décisions et d'agir au mieux des intérêts de l'U.F.R.

Compétences du conseil en formation restreinte aux enseignants-chercheurs

Lorsqu'il se prononce sur toutes les questions concernant la carrière individuelle des personnels enseignants-chercheurs (recrutement, titularisation, renouvellement des fonctions, avancement, promotion), le conseil de l'U.F.R. siège en formation restreinte aux seuls représentants des enseignants-chercheurs et enseignants d'un rang au moins égal à celui de cette catégorie.

ARTICLE 11 – Fonctionnement du conseil de l'U.F.R.

Le conseil de l'U.F.R. se réunit en formation plénière au moins tous les deux mois, sur convocation du Doyen et une réunion supplémentaire est possible, au besoin, sur demande écrite d'au moins un tiers de ses membres. Le Doyen établit l'ordre du jour qui est joint aux convocations adressées, par courriel, au moins huit jours avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit sans jamais pouvoir être inférieur à trois jours francs. L'urgence doit être motivée.

Le conseil de l'U.F.R. délibère valablement si au moins la moitié de ses membres en exercice avec voix délibérative est présente ou représentée en début de séance. Si le quorum n'est pas atteint, le Doyen propose une date ultérieure de réunion du conseil de l'U.F.R. sur le même ordre du jour, qui ne peut être inférieure à huit jours ; aucune condition de quorum n'est alors requise.

Tout membre en exercice du conseil de l'U.F.R. peut donner procuration pour la séance ou en cours de séance à un autre membre du conseil en exercice. Nul ne peut avoir à sa disposition plus de deux procurations. Les procurations doivent être écrites.

Les décisions sont prises à main levée, à la majorité simple des suffrages exprimés, à l'exception des modifications des statuts, du règlement intérieur et du budget qui sont approuvés à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote à bulletin secret est obligatoire si l'un des membres du conseil de l'U.F.R. en fait la demande avant le début du scrutin.

Les séances du conseil de l'U.F.R. font l'objet d'un compte rendu qui est soumis à l'approbation des membres du conseil de l'U.F.R. lors de la réunion suivante.

Les séances du conseil de l'U.F.R. ne sont pas publiques. Toutefois, en fonction de l'ordre du jour, des personnalités extérieures au conseil peuvent être invitées par le Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie qui préside le conseil de l'U.F.R.

Le conseil de l'U.F.R. siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs chaque fois que l'avis du conseil de l'U.F.R. est sollicité, pour toute question énoncée au dernier alinéa de l'article 10. Le conseil restreint est présidé par le Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie. Si ce dernier ne relève pas du corps des professeurs des universités et assimilés, un président de séance est désigné lorsque le conseil restreint se prononce sur des questions relatives à la carrière individuelle des professeurs des universités et assimilés.

TITRE 4 – LE DOYEN – LE BUREAU

ARTICLE 12 – Le Doyen

Election du Doyen

Le conseil de l'U.F.R. en séance plénière élit le Doyen parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'U.F.R. d'Odontologie.

Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice au premier et deuxième tour, à la majorité simple ensuite si un troisième tour est nécessaire. Son mandat dure cinq ans ; il est renouvelable une fois.

Les candidatures doivent être déposées au décanat de l'U.F.R. d'Odontologie au moins cinq jours francs avant la date de l'élection. L'administration délivre un récépissé et assure la diffusion auprès des membres du conseil de l'U.F.R. des candidatures ainsi que des programmes éventuellement déposés par les candidats.

En cas de démission ou de vacance définitive constatée du Doyen, le conseil de l'U.F.R. plénier doit procéder dans les meilleurs délais à l'élection d'un doyen. Durant ce délai, l'intérim est assuré par le Vice-Doyen.

Les attributions du Doyen

- ⇒ Il dirige l'U.F.R. d'Odontologie ;
- ⇒ Il propose et met en œuvre la politique de l'U.F.R. d'Odontologie ;
- ⇒ Il assure la gestion des ressources humaines ;
- ⇒ Il prépare la révision des effectifs ;
- ⇒ Il représente l'U.F.R. d'Odontologie à l'extérieur ;
- ⇒ Il prépare et préside les délibérations du conseil de l'U.F.R. ;
- ⇒ Il assure l'exécution des décisions du conseil de l'U.F.R. ;
- ⇒ Il propose le budget et engage les dépenses de l'U.F.R. tout au long de l'année
- ⇒ Il conclut les conventions qui ont pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement avec les CHU, conformément aux dispositions de l'article L. 713-4 du code de l'éducation. Il a qualité pour signer ces conventions au nom de l'Université, sous réserve qu'elles soient approuvées par le Président de l'Université de Tours et votées par le conseil d'administration de l'Université de Tours.

ARTICLE 13 – Le Bureau

Le Doyen, le Vice-Doyen et les assesseurs constituent le Bureau de l'U.F.R.

Sur proposition du Doyen, le conseil de l'U.F.R. plénier de l'U.F.R. d'Odontologie élit, parmi les enseignants-chercheurs titulaires, enseignants-chercheurs en fonction qui participent à l'enseignement au sein de l'U.F.R. d'Odontologie, un Vice-Doyen chargé de l'assister. La durée du mandat de Vice-Doyen est égale à celle du mandat du Doyen.

Le Doyen et le Vice-Doyen sont assistés d'assesseurs élus par le conseil d'U.F.R sur proposition du Doyen : un assesseur en charge de la pédagogie, un assesseur en charge de la recherche, un assesseur en charge de la vie étudiante et un assesseur en charge des relations territoriales.

Les assesseurs, s'ils ne sont pas membres élus du Conseil, sont admis à siéger à titre consultatif. Les fonctions des assesseurs cessent en même temps que celles du Doyen.

TITRE 5 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'U.F.R D'ODONTOLOGIE

ARTICLE 15 – Modification des statuts

Les modifications des statuts peuvent être proposées à l'initiative du Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie ou de la moitié des membres du conseil en exercice. Elles sont adoptées par le conseil à la majorité absolue des membres (présents ou représentés) et soumises à l'approbation du conseil d'administration de l'Université de Tours, après avis, le cas échéant, du Comité Social d'Administration de l'Université de Tours.

Les présents statuts ont reçu un avis favorable du conseil provisoire de l'U.F.R. d'Odontologie en date du 3/11/2022

Les présents statuts ont reçu un avis favorable du conseil de l'U.F.R. d'Odontologie en date du 28/02/2023

Les présents statuts ont reçu un avis favorable du Comité Social d'Administration de l'Université de Tours en date du 30/03/2023

Les présents statuts ont été adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours en date du 3/4/2023

CONSEIL DE FACULTE**Réunion plénière du 4 mai 2023****Président : Frédéric DENIS**

PRESENTS : F. DENIS – S. EL GUERMA – S. LAVERGNE – B. MEYMANDI – M. MILLEY – ML. ORLOWSKI – M. RENAUD – F. SPINHIRNY

PRESENT INVITE : A. DELPIERRE

ABSENTS : C. ROMAGNA – D. SELIMOVIC – B. GIUMELLI
C. ROMAGNA a remis procuration à M. RENAUD
B. GIUMELLI a remis procuration à F. DENIS

Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 28 février 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Election du Doyen de l'UFR d'Odontologie

Frédéric DENIS présente aux membres du conseil sa candidature au poste de Doyen de l'UFR d'Odontologie pour approbation pour un mandat d'une durée de cinq ans.

Avis favorable à l'unanimité
Frédéric DENIS est élu Doyen de la Faculté d'Odontologie

Election du Vice-Doyen de l'UFR d'Odontologie

Alexis DELPIERRE présente aux membres du conseil sa candidature au poste de Vice-Doyen de l'UFR d'Odontologie pour approbation pour un mandat d'une durée de cinq ans.

Avis favorable à l'unanimité
Alexis DELPIERRE est élu Vice-Doyen de la Faculté d'Odontologie

Election des Assesseurs sur proposition du Doyen

Frédéric DENIS présente aux membres du conseil les assesseurs proposés pour les différentes commissions de l'UFR d'Odontologie pour un mandat de cinq ans :

- Assesseur à la pédagogie : Matthieu RENAUD
- Assesseur à la Recherche : Gaël ROCHEFORT
- Assesseur à la vie étudiante : Alexis DELPIERRE
- Assesseur aux relations territoriales : Hervé BECQUET

Avis favorable à l'unanimité

Matthieu RENAUD est élu Assesseur à la Pédagogie

Gaël ROCHEFORT est élu Assesseur à la Recherche

Alexis DELPIERRE est élu Assesseur à la vie étudiante

Hervé BECQUET est élu Assesseur aux relations territoriales

Approbation participation financière Corporation Dentaire Tours

Aubin BECQUET-PERIGON, étudiant de 2^{ème} année et VP Partenariat présente une demande de participation financière de 700 euros pour le gala de fin d'année.

Avis favorable à l'unanimité

Le Doyen,
Frédéric DENIS


 université
de TOURS } Faculté d'odontologie

CONVENTION CADRE

ENTRE LE CHU DE TOURS ET L'UNIVERSITE DE TOURS

ENTRE D'UNE PART :

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours,
Etablissement public de santé dont le siège est situé 2 Boulevard Tonnellé 37044 TOURS cedex 9,
Représentée par sa Directrice Générale, Madame Marie-Noëlle GERAÏN BREUZARD

Ci-après dénommé « CHU »,

ET D'AUTRE PART :

L'Université de Tours,
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Située au 60 rue du Plat d'Etain BP12050, 37020 TOURS Cedex 1,
Représentée par son Président, Monsieur Arnaud GIACOMETTI,

Ci-après dénommée « Université »,

DONT :

L'Unité de Formation et Recherche de Médecine de l'Université,
Située au 10, Boulevard Tonnellé, 37032 TOURS CEDEX 1,
Représentée par son Directeur, Monsieur le Pr Patrice DIOT,

ci-après dénommée « UFR de Médecine »,

DONT :

L'Unité de Formation et Recherche de Pharmacie de l'Université,
Située au 31, avenue Monge 37200 TOURS
Représentée par son Directeur, Monsieur le Pr Denys BRAND,

ci-après dénommée « UFR de Pharmacie »,

DONT :

L'Unité de Formation et Recherche d'Odontologie de l'Université,
Située au 10, Boulevard Tonnellé, 37032 TOURS CEDEX 1
Représentée par son Directeur par intérim, Monsieur le Dr Frédéric DENIS,

ci-après dénommée « UFR d'Odontologie »,

Etant entendu que les trois UFR sont ci-après désignées collectivement « Université », et que l'ensemble des signataires sont ci-après désignés individuellement « Partie » ou collectivement « Parties »,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6142-1 et suivants, ainsi que les articles R.6142-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.632-1 et suivants, R. 632-1 et suivants et L.713-4 et suivants ;

Vu la convention du 8 juin 1973 entre l'UFR de Médecine de l'Université de Tours et le CHU de Tours ;

Vu la convention de coordination territoriale du 4 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université en date du 14 novembre 2022 ;

Vu l'avis préalable favorable de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 17 janvier 2023, l'avis préalable favorable du Comité Social d'Etablissement en date du 6 février 2023, la concertation en Directoire du 9 décembre 2022, ainsi que la délibération du Conseil de Surveillance du CHU en date du 20 janvier 2023,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le CHU et l'Université souhaitent réaffirmer les principes qui fondent leurs relations dans le cadre des activités de soins, d'enseignement-formation, et de recherche-innovation.

La présente convention et ses avenants éventuels (dont l'ensemble est ci-après désigné « Convention ») ont ainsi pour objet de conforter et redéfinir le périmètre de ces relations et collaborations conformément à l'obligation prévue par l'article L.6142-3 du code de la santé publique.

Elle intervient en lieu et place de l'ancienne convention en date du 8 juin 1973, renouvelée en 1974.

Elle est élaborée en cohérence avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens mentionné à l'article L. 6114-1 du code de la santé publique, le projet d'établissement mentionné à l'article L. 6143-2 du code de la santé publique, le contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1 du code de l'éducation, ainsi que le contrat de projet Etat-région.

La présente Convention prévoit ainsi une actualisation des engagements des Parties et des modalités de leur collaboration dans les domaines susvisés, ayant pour objectifs de permettre :

- D'assurer la cohérence des axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre de la politique hospitalo-universitaire entre l'Université et le CHU ;
- De renforcer la coordination de la politique des deux établissements dans le domaine des soins, de l'enseignement et de la recherche.

En conséquence, les Parties s'engagent dans une vision partagée et co-construite, porteuse d'une dynamique hospitalo-universitaire territoriale et régionale ayant pour objectif de contribuer au rayonnement du CHU et de l'Université dans la région Centre-Val de Loire, au niveau interrégional au sein du Groupement de Coopération Sanitaire « Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) », ainsi qu'au niveau national et international.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention traduit la volonté des deux établissements d'adopter une démarche de développement concerté dans le domaine de la biologie-santé en tant qu'objectif prioritaire, et de mettre en œuvre tous leurs moyens et leurs compétences pour y parvenir.

Les compétences mises en commun entre le CHU et l'Université concernent les domaines et actions suivants :

- Gérer les infrastructures et les outils communs
- Améliorer la qualité de l'enseignement proposé aux futurs professionnels de santé et aux étudiants ;
- Accompagner le développement de la recherche en santé.

Par référence à la réglementation applicable en la matière, la présente Convention porte en particulier sur la politique de recherche impliquant la personne humaine de l'Université et les modalités de son déploiement au sein du CHU, ainsi que les modalités de participation du CHU à l'enseignement universitaire et postuniversitaire.

Les Parties s'engagent à examiner tout projet les impliquant dans un cadre concerté, en référence à la présente Convention.

ARTICLE 2 : GOUVERNANCE

Le CHU et l'Université s'accordent pour confier au **Comité de Coordination Hospitalo-Universitaire (COCOBU)** en place, qui siègera à cet effet en séance extraordinaire, la détermination des priorités, des orientations et des objectifs, l'évaluation de leur mise en œuvre, la proposition d'adaptations éventuelles et la validation des propositions d'actions. En outre, le COCOBU procédera à la validation du Règlement Intérieur commun (ci-après désigné « Règlement Intérieur » ou « Règlement ») relatif aux modalités d'application de la présente Convention.

Le COCOBU est composé des personnes suivantes :

- Le Président de l'Université (ou son représentant) ;
- Le Directeur Général du CHU (ou son représentant) ;
- Le Directeur de l'UFR de Médecine de l'Université (ou son représentant) qui le préside ;
- Le Directeur de l'UFR de Pharmacie de l'Université (ou son représentant) ;
- Le Directeur de l'UFR d'Odontologie de l'Université (ou son représentant) ;
- Le Président de la CME du CHU (ou son représentant).

D'un commun accord, les Parties pourront inviter à ces séances du COCOBU toute personne dont la contribution sera jugée nécessaire.

Parallèlement, les Parties conviennent de poursuivre leur concertation en ce qui concerne les instances en place. Ainsi, le CHU et l'Université coordonnent leurs stratégies de recherche en santé, en se retrouvant au sein des instances suivantes :

- **Le conseil de surveillance du CHU** (visé aux articles L.6143-1 et suivants du code de la santé publique)
- **Le conseil d'administration de l'Université**
- **Le comité territorial de la recherche en santé**
- **La commission d'éthique et de déontologie**

Conformément aux articles L. 6142-11 et suivants, et aux articles R.6142-19 et suivants du code de la santé publique, il est instauré une **Commission de conciliation** chargée d'examiner les difficultés qui s'élèvent à l'occasion de la conclusion ou de l'application de la présente Convention. La composition et le fonctionnement de cette Commission sont détaillés dans le Règlement Intérieur susvisé.

ARTICLE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTE

Le CHU, acteur de la recherche, est partie prenante des unités de recherche en santé du site. Il y consacre des moyens en termes de personnel, d'équipements et de locaux.

Les Parties s'engagent à coordonner les axes de leur politique de développement, dans le domaine de la recherche et de l'innovation en santé afin de :

- Favoriser et développer une recherche interdisciplinaire d'excellence en santé sur le site ;
- Organiser ensemble des temps forts favorisant la dynamique recherche du site ;
- Promouvoir une politique de recherche du fondamental à la recherche impliquant la personne humaine, d'une part, et la recherche partenariale, d'autre part, en utilisant l'ensemble des dispositifs du territoire, du Programme Investissements d'Avenir (PIA) et les nouveaux outils offerts dans le cadre du programme Horizon Europe de la Commission Européenne ;
- Structurer la recherche en soins ;
- Développer les collaborations entre chercheurs aux plans régional, interrégional (HUGO), national et international, et renforcer la visibilité et l'attractivité internationale du site ;
- Encourager et soutenir les projets scientifiques et à haute valeur ajoutée portés dans le cadre de HUGO (FHU/entrepôt de données de santé/ plateforme génomique) ;
- Faciliter et renforcer les collaborations de haute qualité scientifique entre les équipes, les enseignants et les chercheurs sur le site ;
- Intensifier les partenariats avec l'Inserm, les autres EPST, les écoles et les collectivités ;
- Accentuer le leadership international des secteurs d'excellence du site, en mettant en exergue l'approche intégrée « Formation / Recherche / Soins / Innovation » ;
- Favoriser l'attractivité étudiante ;
- Mettre en œuvre une signature commune des publications scientifiques ;
- Favoriser la mise en commun des abonnements aux revues professionnelles ;
- Valoriser les travaux des chercheurs par une mutualisation des moyens.

Les Parties s'engagent en conséquence à mutualiser les moyens à leur disposition pour favoriser et diffuser une production scientifique de qualité, faciliter le développement et le suivi de projets européens portés par les Parties et les unités de recherche du site, développer des partenariats internationaux, et adopter une stratégie concertée avec une mutualisation des moyens en matière de transfert de l'innovation et de valorisation de la recherche publique.

ARTICLE 4 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION DES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTE ET DES ETUDIANTS

Le CHU et l'Université s'engagent à se coordonner dans l'organisation des politiques dans le domaine de la formation et de l'enseignement intégré des futurs professionnels de santé et des étudiants.

Dans ce cadre, les Parties s'attacheront à :

- Poursuivre le plan d'universitarisation des formations paramédicales en veillant à leur caractère professionnalisant ;
- Créer des postes universitaires pour les enseignants- chercheurs paramédicaux ;
- Développer les formations pluri-professionnelles ;
- Garantir le caractère professionnalisant des stages pratiques dispensés au sein du CHU, et s'attacher à promouvoir de nouveaux terrains de stage ;
- Développer des espaces partagés et des outils propres à l'enseignement intégré ;
- Promouvoir les pratiques pédagogiques innovantes ;
- Promouvoir l'émergence de formations interdisciplinaires permettant une ouverture vers les besoins en compétences de la santé du futur ;
- Favoriser le lien entre les disciplines universitaires de santé et les autres disciplines ;
- Co-construire une offre de formation continue au profit des professionnels de santé et de l'innovation pédagogique ;
- Encourager le recours à l'offre de formation continue de l'Université ;
- Développer la formation à la recherche et par la recherche ;
- Favoriser l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations en santé ;
- Permettre d'accueillir au sein du CHU des étudiants doctorants ou post doctorants dans des structures ayant fait au préalable l'objet d'une labellisation par une école doctorale.

ARTICLE 5 - GESTION CONCERTEE DES RESSOURCES

Article 5.1 - La gestion conjointe des effectifs hospitalo-universitaires et des personnels de recherche

L'Université et le CHU s'engagent dans une gestion conjointe des effectifs hospitalo-universitaires et des personnels de recherche non médicaux. Pour cela, ils s'efforceront de :

- Poursuivre la prospective pluriannuelle des emplois hospitalo-universitaires ;
- Assurer la diffusion d'informations à destination des responsables des unités de recherche ;
- Définir des règles de gestion des personnels de recherche (hors personnel des organismes de recherche), en tenant compte des contraintes et des spécificités de chaque Partie.

Article 5.2 - La gestion conjointe des locaux, des équipements et des plateformes dédiées à la recherche en santé

La proximité géographique et le décloisonnement des métiers de la santé sont un facteur majeur de l'excellence en matière médicale. Les praticiens/chercheurs/enseignants et les internes/doctorants/étudiants doivent pouvoir passer le plus facilement possible du secteur clinique (lit du malade) au lieu d'enseignement, ou au laboratoire de recherche.

Dans ce cadre, l'Université et le CHU assureront une gestion concertée des locaux, des équipements et des plates-formes dédiées à la recherche en biologie-santé conformément au règlement intérieur commun évoqué à l'article 2 de la présente Convention.

L'Université de Tours et le CHU se sont concertés et ont coordonné leur schéma directeur immobilier.

Entre 2026 et 2040 :

- Les activités conjointes d'enseignement demeureront sur le site de Bretonneau ;

- Les activités de recherche seront réparties entre le site de Bretonneau (« Recherche en technologies et santé ») et le site de Trousseau (« Recherche en biologie et santé ») où sera notamment construit un bâtiment regroupant les activités de biologie clinique du CHU et un bâtiment de recherche attenant pour l'Université.

Après dévolution de son patrimoine, l'Université de Tours définira avec le CHU :

- Les modalités de construction des bâtiments universitaires implantés sur le site du CHU, avec la possibilité de conclure des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ;
- Le régime de propriété de ces bâtiments ou des terrains sur lesquels ils sont implantés.

Article 5.3 - Le renforcement de l'interopérabilité des deux systèmes d'information

Concernant les systèmes d'information, l'Université et le CHU s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour renforcer l'interopérabilité de leurs systèmes d'information afin de faciliter le travail des personnels ayant une bi-appartenance.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 6.1 – Dépenses à la charge de l'Université

Est supporté par l'Université l'ensemble des dépenses exposées pour l'entretien des bâtiments à usage universitaire et pour l'achat du mobilier ou d'instruments destinés aux besoins de l'enseignement à l'exclusion de toute utilisation à des fins hospitalières.

Sont également supportées par l'Université les dépenses de fonctionnement afférentes aux activités d'enseignement et de recherche dans le cas où elles peuvent être déterminées isolément.

Les dépenses sont soit payées directement, soit remboursées intégralement au CHU. Les modalités de remboursement sont précisées dans le Règlement Intérieur.

Article 6.2 – Dépenses à la charge du CHU

Le CHU supporte l'ensemble des dépenses afférentes à l'activité hospitalière.

Dans la mesure où le CHU utilise à des fins hospitalières les services des unités de formation et de recherche, il rembourse à l'Université les dépenses exposées par elle. Les modalités de remboursement sont précisées dans le Règlement Intérieur.

ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RENOUVELLEMENT

Toutes autres dispositions qu'il apparaîtrait nécessaire de prendre seront traitées dans le cadre de conventions particulières. En particulier, conformément à l'article L.6142-3 du code de la santé publique, des établissements de santé ainsi que des établissements publics à caractère scientifique et technologiques ou autres organismes de recherche pourront être associés à la présente Convention pour toute ou parties de ses clauses.

La présente Convention prendra effet à compter de sa signature par les Parties après approbation des instances statutaires des deux Parties.

Elle est conclue pour une **durée de deux ans renouvelable** par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties, par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de quatre mois. En tout état de cause, elle sera révisée au moins tous les 5 ans.

La présente Convention pourra être modifiée par voie d'avenants.

Dans le cadre de cette même préoccupation, les Parties s'engagent à réexaminer, à l'occasion de la préparation concertée de leurs projets respectifs d'établissement, l'ensemble des dispositions et, le cas échéant, à les adapter par voie d'avenants, compte tenu :

- Des enseignements qui seront tirés de la mise en pratique des dispositions de la présente Convention ;
- Des bilans d'exécution du contrat quinquennal de l'Université ;
- Des rapports HCERES des deux établissements ;
- Des nouveaux enjeux apparus ;
- Des priorités stratégiques de leurs futurs projets d'établissement.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

En cas de dommage causé par l'Université, ses étudiants, les personnels relevant de son autorité ou toute personne participant à l'enseignement post-universitaire organisé sous sa responsabilité au CHU, à ses personnels, aux malades et à leurs visiteurs, l'Université rembourse au CHU le montant des primes afférentes à l'assurance contractée à cette fin et le cas échéant, le montant des dommages non couverts par l'assurance.

En cas de dommage causé par le CHU à l'occasion des activités hospitalières aux unités de formation et de recherche concernées, aux étudiants et personnels de celles-ci, le CHU rembourse à l'université le montant des primes afférentes à l'assurance contractée à cette fin et le cas échéant, le montant des dommages non couverts par l'assurance.

À ce titre, l'Université et le CHU souscrivent respectivement une assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable afin de couvrir les dommages mentionnés aux alinéas précédents. Les Parties supportent les dépenses y afférant.

ARTICLE 9 : RÉOLUTION DES LITIGES

En cas de difficulté intervenant à l'occasion de l'application ou du renouvellement de la présente convention, ou de la conclusion des avenants à la présente convention, les Parties ou, à défaut, une d'elle, saisit la commission locale de conciliation énoncée aux articles L. 6142-11 et R. 6142-19 du code de la santé publique.

À défaut d'accord intervenu dans les deux mois qui suivent la réunion de la commission locale de conciliation, le préfet saisit les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé, sous couvert de la commission nationale de conciliation. Ces derniers statuent sur la difficulté à l'origine du litige en se fondant sur l'avis de la commission nationale de conciliation. La décision des ministres

s'impose aux Parties. En cas de désaccord, la partie la plus diligente peut former un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision des ministres auprès du Conseil d'État.

Fait à Tours, en cinq (5) exemplaires originaux

Le 8 février 2023

Le Président de l'Université de Tours

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

La Directrice Générale du CHU de Tours

[Signature]

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Le Directeur de l'UFR de Médecine

Le Directeur de l'UFR de Pharmacie

Le Directeur par intérim de l'UFR d'Odolontologie

Pr Patrice DIOT

[Signature]

Pr Denys BRAND

[Signature]

Dr Frédéric DENIS

[Signature]

CONSEIL DE FACULTE**Réunion plénière du 7 décembre 2023****Président : Frédéric DENIS**

PRESENTS : A. BECQUET-PERIGON - A. DELPIERRE - F. DENIS - W. FRIAK - S. LAVERGNE - B. MEYMANDI (Procuration F. DENIS) - M. RENAUD - G. ROCHEFORT

ABSENTS : B. GIUMELLI - M.L. ORLOWSKI - F. SPINHIRNY

Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 12 octobre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Avis sur la mise en place de la Commission Pédagogique DFGSO2/DFGSO3

Le Doyen présente la mise en place dès janvier 2024 d'une commission pédagogique DFGSO2 et DFGSO3. Elle aura pour mission d'élaborer des propositions dans le domaine du fonctionnement des formations (calendrier, emplois du temps, structure d'enseignement, MCCC...) et se réunira en janvier, avril, juillet et septembre de chaque année. Il sera également possible de réunir une commission supplémentaire exceptionnelle si besoin. Elle sera composée de :

- 1 Président Matthieu RENAUD – Responsable Pédagogique
- 1 Vice-Président Guillaume SAVARD MCA OCE
- 1 représentant étudiant DFGSO2
- 1 représentant étudiant DFGSO3
- L'ensemble des enseignants responsables d'Unité d'Enseignement

Avis favorable à l'unanimité

Avis demande de subvention MED et SPORT

Le Doyen présente l'organisation par l'association MED'SPORTS de challenges sportifs à destination des étudiants en santé intitulés « Jeux Carabympiques ». Il est proposé une dotation de 150 euros.

Avis favorable à l'unanimité

Questions diverses

↪ Conseil additionnel le 11 janvier 2024 pour présentation du dossier d'accréditation du deuxième cycle DFASO1 / DFSASO2.

↪ Projet de création du laboratoire recherche Odontologie, émanation d'un thématique (imagerie ultrasons du parodonte) du laboratoire I-Brain INSERM de la Faculté de Médecine de Tours.

Le Président du Conseil
Le Doyen
Frédéric DENIS

CONSEIL DE FACULTE**Réunion plénière du 9 janvier 2025****Président : Frédéric DENIS - Doyen**

PRESENTS : A. DELPIERRE - F. DENIS - S. EL GUERMA - S. LAVERGNE - B. MEYMANDI
(Procuration F. DENIS) - M. MILLEY - M. RENAUD - G. ROCHEFORT

ABSENTS : B. GIUMELLI - M.L ORLOWSKI - F. SPINHIRNY

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 18 avril 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. Avis sur la désignation du représentant de la faculté d'Odontologie à la Commission des Moyens de l'Université de Tours :

Le Doyen présente la commission des moyens de l'université de Tours en charge de l'orientation budgétaire de l'établissement et indique que chaque composante dispose d'un siège avec voix consultative, désigné par le conseil de faculté. Il propose la candidature de : Sophie LAVERGNE.

Avis favorable à l'unanimité

3. Présentation et approbation du budget 2025

Le Doyen présente le budget 2025 de la faculté en précisant le montant important des consommables nécessaires aux Travaux Pratiques destinés aux étudiants.

Approuvé à l'unanimité

4. Avis sur la création d'une Commission Recherche

Le Pr Rochefort présente une demande la création d'une Commission Recherche à la faculté d'Odontologie en indiquant les objectifs et que les membres de cette commission seront désignés lors d'un prochain conseil de faculté.

Avis favorable à l'unanimité

5. Avis sur la désignation des référents 1^{er} et 2^{ème} cycle des études – Commissions pédagogiques

Avec la création du 2^{ème} cycle, le Doyen propose une répartition des responsabilités pédagogiques par cycle :

Pour le 1^{er} cycle : Pr Gaël ROCHEFORT – Commission 1^{er} cycle

Pour le 2^{ème} cycle : Dr Matthieu RENAUD – Commission 2^{ème} cycle

Avis favorable à l'unanimité

6. Présentation et avis sur la demande de subvention de la CEOT pour une participation au congrès UNECD de Nice – 17/19 janvier 2025

La représentante de la Corporation des étudiants en odontologie de Tours (CEOT) présente une demande de participation à hauteur de 500 euros de la faculté d'odontologie au congrès de l'UNECD à Nice du 17 au 19 janvier 2025 pour les étudiants de DFGSO3.

Avis favorable à l'unanimité

Informations :

- Retour du Pr Rochefort et du Dr Renaud sur les conclusions des différentes réunions pédagogiques des enseignants en indiquant une ré organisation des enseignements du 1^{er} cycle notamment. Ces modifications seront à l'ordre du jour de la prochaine commission pédagogique et présenté au conseil de faculté.
- Le Pr Rochefort présente le double cursus sciences santé et précise qu'il conduit uniquement à la délivrance d'un quitus équivalent Master 1 mais ne permet pas la délivrance d'un diplôme.
- Rappel de la JPO 2025 le 1^{er} février qui se déroulera sur le site Gouazé à la Riche et demande aux élus étudiants de relayer la nécessité de présence d'étudiants de tous niveaux.
- Rappel de l'élection partielle du mercredi 29 janvier 2025 pour le renouvellement du collège des usagers pour 2 sièges.

Le Président du Conseil de Faculté
Le Doyen
Frédéric DENIS

CONSEIL DE FACULTE

Réunion plénière du 29 janvier 2026

Président : Frédéric DENIS - Doyen

PRESENTS : A. DELPIERRE (Procuration M. RENAUD) - F. DENIS - B. GIUMELLI (Procuration F. DENIS) - F. JAMET - A. KHODRI - S. LAVERGNE -B. MEYMANDI - M. RENAUD - G. ROCHEFORT- F. SPINHIRNY

ABSENTS : A. BECQUET-PERIGON

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 11 décembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. Avis du Conseil :

a- Approbation modification maquettes du 1^{er} cycle (DFGSO) – Année universitaire 2026/2027

Le Pr ROCHEFORT, responsable de la Commission du 1^{ère} cycle des études DFGSO, présente les demandes de modifications de la maquette du 1^{er} cycle DFGSO 1 et DFGSO 2 en précisant les différents ajustements du volume horaire et la création d'un enseignement « Relation praticiens/patients » à la demande du Pr F. Denis qui le présente au conseil. Le Pr ROCHEFORT précise que les Travaux Pratiques d'Anatomie sont développés dans cette présentation.

Avis favorable à l'unanimité

b- Approbation modification maquettes du 2^{ème} cycle (DFASO) – Année universitaire 2026/2027

Le Dr RENAUD, responsable de la commission pédagogique du 2^{ème} cycle DFASO présente les différents ajustements des volumes horaires et présente la mise en place du CSCT en DFASO2. Il précise que l'UE « Implantologie » est supprimé et les heures correspondantes intégrées à l'UE « Réhabilitation orale » au semestre 9.

Avis favorable à l'unanimité

c- Demande d'habilitation du DU « Orthopédie dento-faciale – Campagne 2026/2030

d- Demande d'habilitation du DU « Aptitude professionnelle en médecine bucco-dentaire – Campagne 2026/2030

Le Pr Denis présente la demande de renouvellement d'habilitation des DU (points c-d) en précisant les ajustements mineurs de ces deux maquettes, mises en place très récemment.

Avis favorable à l'unanimité

e- Création de la Commission Relations Internationale

Le Dr SAVARD, en charge des relations internationales pour la faculté d'Odontologie, présente la création d'une « Commission Relations Internationales » qui aura pour mission de présenter tous les projets proposés à l'international, partenariat, ERASMUS, ...

Le Dr SAVARD est nommé Responsable de la « Commission Relations Internationales ».

Avis favorable à l'unanimité

Informations :

Accréditation 3^{ème} cycle

Le Doyen informe le conseil que la faculté rédige actuellement le dossier d'accréditation pour le 3^{ème} cycle des études en Odontologie pour une ouverture en septembre 2026.

Il présente le projet pédagogique du 3^{ème} cycle court qui s'articulera principalement pour cette 6^{ème} année avec des stages clinique d'externat hospitalier (228 h) et stage libéral (125 h) et une semaine de séminaires sur les deux semestres.

La formation clinique sera axée sur le déploiement des étudiants sur le territoire de la Région Centre Val de Loire dans les centres hospitaliers périphériques – Bourges, Châteauroux, Dreux et Orléans. Toujours dans cette dimension territoriale, les étudiants de 6^{ème} année seront déployés sur la Région Centre Val de Loire chez les Maîtres de Stages Universitaires (MSU), titulaires d'une attestation de formation délivrée par la Faculté d'Odontologie de Tours.

Dans le cadre du 3^{ème} cycle long, Le Doyen indique que deux postes d'internes ont été demandés à la suite de l'agrément du Service MCBF CHU de Tours pour deux spécialités : 1 interne « Médecine Bucco-Dentaire » et 1 interne « Chirurgie orale ».

URPS

Le Président de l'URPS informe le conseil du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission à temps partiel, qui aura pour mission l'animation du réseau des Maîtres de Stages Universitaires (MSU) de la Région Centre Val de Loire (coordination, plannings et suivi).

Le Président du Conseil de Faculté
Le Doyen Frédéric DENIS

Charte de la faculté de médecine de Tours

Préambule

Les Conférences nationales des Doyens de facultés de médecine et des Doyens de facultés d'odontologie ont rédigé une charte éthique, déontologique, et de l'intégrité scientifique et professionnelle afin de formaliser et harmoniser leurs pratiques dans ce domaine en 2017, suivies par la Conférence des Doyens de pharmacie en 2021. Le texte suivant correspond à l'actualisation effectuée en 2023. Cette Charte répond à une exigence éthique, notamment en regard de l'intégrité scientifique et professionnelle, des liens d'intérêt¹, et de l'attente sociétale. Ce texte correspond à l'application de cette charte par la faculté de médecine de Tours.

La faculté fonde l'ensemble de ses activités sur les valeurs universelles qui inspirent le respect des Droits de l'Homme, la dignité de la personne humaine, et la solidarité. La faculté partage également les valeurs fondamentales de l'Université : exigence, indépendance, humanisme, promotion de la pensée critique, ouverture sur la société. La faculté se conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur dans notre communauté nationale et, lorsqu'il n'y a pas de loi ou de règlement, elle se base sur les recommandations des travaux, chartes et instances nationaux et/ou internationaux.

La faculté a une mission de service public en matière de formation, de recherche, d'orientation et d'insertions professionnelles de ses étudiants. De plus, ses personnels hospitalo-universitaires ont une mission de soin. La coopération entre le milieu académique et le milieu socio-économique, notamment industriel, est incontournable au regard de ces missions de formation, de recherche, et de soin, au bénéfice des étudiants, de la société et des patients via le progrès médical. Le concept de recherche translationnelle, continuum entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, mais aussi la recherche en santé publique et l'innovation, illustrent ce besoin de coopération. Cette dynamique qui fait partie des missions statutaires de la faculté, doit se faire dans le respect de l'intégrité professionnelle et

¹ Un lien est une situation où des partenaires ont un intérêt commun, en l'occurrence dans le domaine du développement de solutions de santé. Sans un tel lien, aucun partenariat ne serait possible. Le lien signifie qu'il existe un intérêt mutuel à agir ensemble fondé sur un projet scientifique et intellectuel. Un lien d'intérêt est donc non seulement légitime, mais souhaitable pour les progrès en santé. Il est impératif de bien distinguer cette notion de celle de conflit d'intérêt. Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un agent public a un intérêt personnel de nature à influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles. Un conflit d'intérêt est avéré quand une organisation ou un individu est impliqué dans de multiples intérêts, l'un d'eux pouvant corrompre la motivation à agir sur les autres.

scientifique, la transparence des liens d'intérêt, et la lutte contre les pratiques d'influence.

Dans le cadre de l'enseignement², la faculté a pour mission commune d'intérêt général de former de futurs professionnels de santé aux démarches de soins, à la prise en charge des enjeux de santé publique et au respect de la dignité et de la protection de la personne humaine. Cette mission repose sur deux axes, le soin et la recherche. Dans sa politique pédagogique, la protection de l'intérêt des patients et de la collectivité doit prévaloir sur toute autre considération.

Pour cela, l'indépendance de la formation médicale à l'égard des intérêts particuliers ne se négocie pas, c'est un enjeu de santé publique. Les étudiants bénéficient d'un encadrement institutionnel et académique qui doit leur garantir cette indépendance au cours d'un parcours d'apprentissage délivré par des universitaires, dans le respect des principes de transparence, de loyauté, d'impartialité, et d'intégrité professionnelle et scientifique, auxquels ces professionnels s'engagent lors de leur recrutement.

L'industrie du médicament est souvent mise au premier plan lorsqu'on parle des conflits d'intérêt, alors que l'enjeu financier des dispositifs médicaux est aussi important. Les entreprises investies dans les objets connectés et dans l'analyse des données de santé ainsi que l'usage des logiciels d'intelligence artificielle sont également des enjeux importants. Les conflits d'intérêt ne résument pas les problèmes déontologiques auxquels sont exposées les facultés de santé : l'intégrité professionnelle et scientifique est aussi essentielle.

La faculté s'associe à l'effort commun pour que notre société devienne durablement écoresponsable et contribue à la cohésion sociale et à la santé publique.

Le respect des engagements de la présente Charte visant à promouvoir les principes de l'éthique, de la déontologie, et de l'intégrité professionnelle et scientifique est nécessaire dans le fonctionnement et l'administration de la faculté, ainsi que dans ses relations avec les partenaires du milieu socio-économique et public, en particulier les hôpitaux, le secteur libéral de la santé, et les acteurs privés. Cette Charte engage la faculté.

² Le terme d'enseignement est associé aux enseignements de premier, second et troisième cycle, ainsi qu'à la formation continue.

1) La faculté s'engage sur l'intégrité scientifique

La Commission européenne fait de l'intégrité scientifique et professionnelle une de ses toutes premières priorités dans le cadre de l'enseignement, de la recherche et des pratiques en santé.

La charte nationale de déontologie des métiers de la santé adoptée par la faculté souligne par ailleurs l'importance du respect du principe d'intégrité par les professions de santé. Par ailleurs, de par ses missions d'enseignements et de recherche, la faculté s'engage à faire connaître et respecter les droits fondamentaux des personnes dans les pratiques de soins et de recherche, les règles de protection et d'information des participants à la recherche, de bon usage des données de santé, de conditions d'accès et d'utilisation des éléments et produits du corps humain, dans le respect des textes en vigueur, autant d'éléments contribuant au concept d'intégrité.

C'est pourquoi la faculté s'engage à respecter les propositions de mise en œuvre de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, telles qu'elles sont détaillées dans le rapport du Pr. Pierre Corvol (29 juin 2016). Parmi ces propositions, certaines relèvent d'une politique nationale ou de l'Université, alors que d'autres concernent directement la faculté. Ainsi :

- La proposition 4 vise à « l'acquisition d'une culture scientifique élargie incluant une initiation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ».
- La proposition 5 recommande de « veiller à ce que chaque étudiant ait reçu une sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique » pour les écoles doctorales. Ces propositions doivent être étendues à tous les professionnels de santé et à tous les étudiants.
- La proposition 6 incite à des formations participatives (de type « bottom up ») dans lesquelles des étudiants formés à l'intégrité scientifique peuvent contribuer à la formation des générations suivantes.
- La proposition 8 consiste à s'assurer de la mise en place d'une formation sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique.
- Les propositions 9 et 10 incitent la faculté à avoir une politique d'éthique et d'intégrité scientifique en conditionnant les financements de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), comme ceux des autres agences nationales et européennes de recherche à cette politique et en demandant au Haut Conseil de l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) d'évaluer sa mise en œuvre.
- La proposition 12 incite la faculté à « favoriser la promotion et la mise en place d'une recherche sur les moyens de formation à l'intégrité et leurs effets, sur les questions épistémologiques d'éthique, d'intégrité et de responsabilité scientifique ainsi que leurs conséquences sociétales ».

La faculté s'engage à mettre en place les dispositions susceptibles de promouvoir une conduite responsable de la recherche dans ses caractères fondamentaux et universels d'intégrité et de reproductibilité scientifiques, en respectant :

- le dépôt sur un site accessible d'un protocole de recherche préalablement à la réalisation de la recherche;
- une analyse statistique des résultats effectuée de façon indépendante des promoteurs privés et des investigateurs,
- une rédaction scientifique conforme aux lignes directrices du site EQUATOR (<http://www.equator-network.org/>; CONSORT, ESTROBE, STARD, PRISMA, etc.),

- une communication des résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, soit sous forme de publication soit sous forme de dépôt dans un registre,
- une garantie d'accessibilité aux données sources de la recherche,
- la transparence et l'ouverture des méthodes et résultats de la recherche, permettant ainsi sa vérification et sa réplique.
- les dispositifs d'écoute des lanceurs d'alerte, d'enregistrement de leur saisine et de leur protection conformément à la loi du 21 mars 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000044344207/>)

La faculté s'engage à lutter contre tous les manquements à l'intégrité scientifique (falsification et fabrication de données, vol de résultats et plagiat, non-respect des droits des personnes objets de la recherche comme par exemple l'information et le consentement éclairé des participants à la recherche, non-respect des obligations réglementaires de la recherche sur la personne humaine ou l'animal) et plus généralement contre toutes les « pratiques douteuses de recherche ».

Le plagiat, en créant une inégalité de fait, lèse le plagié, l'institution du plagieur, la communauté scientifique et/ou pédagogique et le public, en les exposant à des dommages liés à un vol et un mésusage. Dans le cadre de la prévention du plagiat, la faculté s'engage à former ses étudiants et universitaires sur le risque de plagiat. L'utilisation de logiciels de détection de similitudes pour les thèses et mémoires doit être systématique. Dans le contexte réglementaire actuel et dans un but d'efficacité, la faculté devra être accompagnée par les pouvoirs publics dans l'acquisition de tels logiciels et de leur exploitation.

En ce qui concerne le rôle d'auteur dans des articles ou travaux scientifiques, la faculté promeut et doit faire respecter les règles internationales, en particulier celles de l'International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE, <http://www.icmje.org/>). En effet, la signature d'un article scientifique est une reconnaissance d'une véritable « création de l'esprit » d'un ou de plusieurs auteurs. En découlent la propriété et la valorisation intellectuelle d'un travail qui suppose une contribution significative à la conception ou à la réalisation des travaux présentés dans le respect d'une totale intégrité.

La paternité de l'œuvre scientifique doit être attribuée à ceux qui remplissent les critères de l'ICMJE. Les pratiques d'usage concernant les auteurs qui ne contribuent pas à la « création de l'esprit », soit ceux dits « auteurs invités » (ou « cadeaux » car ils n'ont pas participé à la recherche) et les auteurs dits fantômes (par exemple le rédacteur professionnel non remercié, l'étudiant ou le personnel omis volontairement) doivent être bannies car elles constituent un manquement à l'intégrité scientifique. La faculté condamne la double publication des mêmes données (autoplégat) sauf dans des conditions particulières (langues différentes) et sous réserve de l'autorisation des revues concernées et de l'information des lecteurs avec la mention explicite de la première publication. L'aide rédactionnelle à la publication scientifique fournie par des professionnels, l'aide à la traduction ou à l'édition ne constituent pas une infraction car elles ne sont pas liées à la « création de l'esprit », rémunérées ou non, et sont donc possibles, sous réserve que cette information soit clairement fournie aux lecteurs et que les liens d'intérêt soient explicités dans la publication. L'assistance à la rédaction par des logiciels d'intelligence artificielle est déconseillée et, le cas échéant doit respecter les normes les plus hautes requises par les éditeurs (<https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/2801170>)

La publication de travaux scientifiques dans des revues dites « prédatrices » est fortement déconseillée, ainsi que l'exercice d'activité éditoriale pour ces revues

(<https://www.councilscienceeditors.org/resource-library/editorial-policies/cse-policies/approved-by-the-cse-board-of-directors/predatory-deceptive-publishers-recommendations-caution/>). Les facultés de médecine ont constitué avec le CNU santé une liste non exhaustive de revues scientifiques, présumées non prédatrices et auprès desquelles il est recommandé de soumettre des articles pour publication (<https://conferencedesdoyensdemedecine.org/>). Bien que les activités éditoriales relèvent de la liberté des universitaires, certaines de ces activités peuvent requérir une autorisation de cumul des activités accessoires du fait de l'importance du temps et/ou de la rémunération qui y sont parfois associés.

En ce qui concerne l'évaluation des travaux de recherche (revue par les pairs) mais également pour toute mission où leur expertise est requise, les enseignants-chercheurs doivent fournir une évaluation impartiale, rapide et rigoureuse, en respectant la confidentialité, la propriété intellectuelle et l'intégrité.

En ce qui concerne la participation à des projets de recherche, communications et publications scientifiques, expertises et activités d'enseignement, les enseignants-chercheurs doivent faire état des liens d'intérêt susceptibles d'avoir influencé leur travail, de manière honnête et exhaustive.

Dans le cadre de la communication vers le grand public, et conformément aux règles déontologiques en vigueur, les enseignants doivent limiter leur prise de parole et publication à leur expertise professionnelle. Dès lors qu'ils expriment une opinion (idéologie, point de vue citoyen, engagement politique, culturel ou religieux), ils ne doivent plus s'exprimer au titre de leur fonction ou de leur institution et doivent exposer à quel titre ils s'expriment.

Pour suivre et accompagner l'ensemble des engagements de la présente Charte, la faculté s'engage à nommer un référent à l'intégrité scientifique et à mettre en place une commission de déontologie au sein de la faculté travaillant en concertation avec la Délégation à l'intégrité scientifique de l'Université. Le référent à l'intégrité scientifique est correspondant de l'Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS) et membre de droit de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique. Ce référent est nommé par le conseil de faculté³ sur proposition conjointe du Doyen de la Faculté et du Président de la Commission de déontologie et d'intégrité scientifique. Son absence de tout lien de dépendance vis-à-vis des autorités de la faculté doit être garantie. Il participe aux réseaux national et européen des référents de l'intégrité scientifique pour confronter leurs expériences de terrain et faire évoluer les pratiques de recherche.

2) La faculté s'engage sur la déontologie

La faculté s'engage à respecter et faire respecter les règles déontologiques et d'intégrité préconisées par l'ensemble des ordres des professions qui les composent. Les personnels de la faculté ne doivent pas utiliser leurs prérogatives pour favoriser ou léser un tiers. Ils ne doivent pas susciter ou abuser d'une situation vis-à-vis d'une personne morale ou physique qui les conduirait à ne pas respecter les dispositions de la présente Charte ou à déroger aux textes et lois en vigueur.

A titre d'exemple concernant le respect des règles en matière de gestion des liens et conflits d'intérêt, les personnels de la faculté doivent renoncer à participer aux débats et votes

³ Le terme conseil de faculté fait référence au sens du Code de l'éducation, au conseil d'UFR ainsi qu'il résulte de l'article L713-3.

dans les instances décisionnelles sur les sujets pour lesquels ils ont un conflit d'intérêt personnel, familial, ou professionnel.

Pour appuyer cette dynamique, la participation d'un membre du Conseil de l'Ordre des médecins au Conseil d'UFR et/ou à la commission de déontologie est indispensable. La faculté s'engage à former ses étudiants à la déontologie, en appui avec les Ordres professionnels. Il est recommandé que cet enseignement soit adapté au niveau de cycle des études et au degré de responsabilité clinique des étudiants, et donc réitéré tout au long des études.

La faculté s'inscrit dans le cadre général de la promotion de l'égalité hommes-femmes, de la lutte contre les discriminations de toute nature et de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, quelle que soit l'origine de celui-ci. En particulier, la faculté s'inscrit pleinement dans le respect de la Loi de transformation de la fonction publique mettant en place et faisant connaître des dispositifs de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral, et de discrimination (https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Coll%20outils%20de%20la%20GRH/guide_violences-sexistes-2022.pdf). Elle s'engage à respecter et faire respecter les décisions nationales concernant la laïcité, applicables aux universités d'une part et aux structures de santé partenaires d'autre part.

Une commission de déontologie et d'intégrité scientifique commune entre plusieurs UFR de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) ou commune au sein d'une faculté de santé est possible.

3) Formation pour une conduite responsable

Les enseignements obligatoires couvrent les points de cette Charte et en particulier :

- l'éthique ;
- la déontologie professionnelles, en collaboration avec les Conseils de l'Ordre respectifs ;
- les principes et règles de l'intégrité scientifique, y compris le plagiat et les règles de la communication scientifique, de la déclaration des liens d'intérêt et de la gestion des conflits d'intérêt (s'inscrivant dans les principes du Pharmfree Curriculum de l'American Medical Student Association ; <https://www.amsa.org/wp-content/uploads/2015/03/ModelPharmFreeCurriculum.pdf>) ;
- plus généralement, le bon usage de l'information médicale et scientifique, les manipulations de l'information et les pratiques d'influence, les moyens de les repérer et de se prémunir de tout risque de perte d'indépendance. Cet enseignement est renouvelé au cours du troisième cycle, adapté à la spécialité enseignée et à la vulnérabilité particulière des étudiants du fait de leurs responsabilités croissantes vis-à-vis des patients.

Une formation des jeunes enseignants (CCA, AHU) et des nouveaux universitaires à la déontologie est assurée chaque année par la faculté dans les premiers mois qui suivent leur prise de fonction. Des formations similaires sont assurées dans les DU et DIU de pédagogie qui sont maintenant intégrés dans les prérequis de la formation des futurs universitaires par la plupart des sous-sections du CNU et par les commissions hospitalo-universitaires examinant les candidatures des futurs universitaires. Dans le cadre des obligations de formation continue, l'ensemble des enseignants doit également bénéficier de la même formation à un rythme régulier.

4) Transparence et déclaration des liens d'intérêt

La déclaration des liens d'intérêt est un élément important de la politique de lutte contre les conflits d'intérêt et participe à la transparence de la part des acteurs dans la vie publique. Les professionnels de santé, lorsqu'ils sont sollicités comme experts, sont déjà astreints à l'obligation de déclaration publique de leurs liens d'intérêt via des institutions nationales aisément consultables.

La faculté s'engage à rendre accessibles sur son site propre les liens d'intérêt des membres de ses instances de gouvernance (Conseils d'UFR) et de ses commissions pouvant avoir à traiter des sujets en rapport (commission de cumul des activités accessoires, commission de déontologie, commission pédagogique, commission recherche). En outre, les enseignants doivent communiquer aux étudiants leurs liens d'intérêt en préambule aux enseignements qu'ils délivrent, quelle que soit leur nature (écrite, orale, en ligne). La communication des liens d'intérêt avant chaque cours constitue un exemple pédagogique sur le sujet de l'intégrité scientifique auprès des étudiants. Les enseignants doivent faire preuve de neutralité vis-à-vis de l'entreprise ou de l'institution avec laquelle ils entretiennent un lien.

5) Cumul d'activités accessoires

La faculté met en place une procédure chargée d'examiner les demandes de cumul d'activités accessoires des universitaires, en application des lois et règlements en vigueur et selon les recommandations de la Conférence nationale des Doyens de facultés de médecine, la Conférence nationale des Doyens de facultés de pharmacie, la Conférence nationale des Doyens de facultés de chirurgie dentaire, la Conférence nationale des Présidents de Commission médicale d'établissement (CME), de Centres hospitaliers universitaires (CHU) et la Conférence nationale des Directeurs généraux de CHU.

Le président de la commission d'éthique et déontologie, aidé s'il le juge nécessaire par un ou plusieurs membres de la commission par lui désigné(s), analyse : (i) l'adéquation de l'activité accessoire avec la définition officielle, (ii) l'adéquation de la durée cumulée sur l'année avec le nombre de jours autorisés (iii) le niveau de rémunération cumulée par rapport à celui de la rémunération totale. Les avis, positifs ou négatifs, sont transmis aux autorités des deux établissements pour décision d'autorisation. L'autorisation est délivrée conjointement par le Doyen de la faculté de médecine et le Directeur Général du CHU ou leurs délégataires respectifs. L'instruction par le CNOM est obligatoire dans le cadre de la loi « encadrement des avantages » ou loi dite « anti-cadeaux » et permet de vérifier si les montants des honoraires et défraiements liés à l'activité accessoire relèvent d'une simple déclaration ou s'ils nécessitent une obtention d'autorisation.

Si le président de la commission d'éthique et déontologie dépose lui-même une demande de cumul d'activités accessoires, elle est examinée par le Doyen de la faculté de médecine, ou par tout membre de l'équipe décanale par lui désigné.

Un régime déclaratif dérogatoire s'applique uniquement aux activités accessoires exercées auprès d'un établissement public d'enseignement supérieur, d'un établissement public de recherche, d'une fondation reconnue d'utilité publique de l'HCERES, d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'une organisation intergouvernementale ou d'une institution ou d'un organe de l'Union européenne. Cette simple déclaration est adressée à la même commission.

Les formations en immersion qui se tiennent au sein des structures de soin (blocs opératoires, salles interventionnelles, etc.) lorsqu'elles sont financées par un prestataire privé

et qu'elles se déroulent sur le temps de travail ne peuvent donner lieu à rémunération au titre des activités accessoires. Elles imposent une convention préalable entre le prestataire et l'établissement.

6) Avantages et cadeaux

Les cadeaux financés par l'industrie ne sont pas autorisés car, même de faible valeur, ils sont susceptibles d'influencer les décisions des prescripteurs, affectant ainsi directement les patients.

Le défraiement (transport, hôtellerie, inscription) pour assister aux conférences, réunions, et congrès scientifiques est constitutif d'un avantage, autorisé sous conditions par la loi. Cet avantage doit donner lieu à une déclaration sur le site de transparence des liens d'intérêt. Un tel défraiement ne peut être accepté que s'il est soumis à l'approbation de la faculté ou s'il se plie à une procédure empêchant l'entreprise de sélectionner les destinataires (versement de fonds non affectés). En l'absence actuelle de source de financement institutionnel appropriée, hospitalière et/ou universitaire, sont considérés comme dérogatoires les défraiements pour présentation d'une communication scientifique dans les manifestations scientifiques sélectives et uniquement pour l'auteur présentant la communication, ou la participation à une manifestation ne pouvant être prise en charge au titre de la recherche mais apparaissant nécessaire à la formation continue de l'enseignant. Dans tous les cas, une déclaration de ce financement à la faculté est obligatoire.

7) La faculté s'assure que les financements externes n'influencent pas l'indépendance des contenus pédagogiques

En tant qu'établissement public ayant pour finalité la transmission désintéressée des savoirs médicaux, la faculté doit rendre transparents les financements qu'elle est susceptible de recevoir de la part des industries et des autres organismes privés en les publiant sur son site internet public. Elle s'assure que ceux-ci n'interfèrent pas avec l'indépendance des contenus pédagogiques.

Les industries ne sont pas autorisées à fournir un soutien financier à la formation professionnelle initiale ou continue (Développement Professionnel Continu ou DPC), directement ou par l'intermédiaire d'une agence subsidiaire, à l'exception des Fondations. Les seules exceptions à cette règle sont les actions particulières de formation où l'industriel est seul à disposer d'une partie de l'expertise (exemple formation sur un appareil ou un équipement spécifique) ou celles concourant à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants dans des secteurs industriels. Dans ce cas, une autorisation dérogatoire doit être délivrée par le Doyen, après avis favorable de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique, et l'action de formation doit être encadrée par un universitaire sans lien d'intérêt avec l'industrie concernée.

Le financement direct de la faculté par les industriels pour les activités de recherche et la pédagogie est possible selon plusieurs modalités (taxe d'apprentissage, financements divers) étendues depuis la Loi Pécresse (Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités). Ces financements ne doivent pas interférer avec les missions de la faculté et son obligation d'éducation et de protection des étudiants contre l'influence des intérêts privés et doivent donc recevoir un avis favorable de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique. Ils doivent être validés par un vote en Conseil d'UFR. En tant qu'établissements publics ayant pour finalité la transmission désintéressée des savoirs

médicaux, la faculté doit rendre transparents les financements reçus en s'assurant que cette information est accessible pour le grand public.

8) Les bonnes pratiques pédagogiques dans les relations avec les industries de santé

Les produits de santé cités dans le cadre des enseignements le sont obligatoirement en dénomination commune internationale (DCI) sans faire mention des noms commerciaux ni relayer de discours marketing, quel que soit le support (écrit, oral, en ligne). Les mêmes principes sont appliqués pour les dispositifs médicaux et la citation des marques en général. Ils le sont aussi pour les sujets d'examens, les sujets d'entraînement et de préparation aux examens, comme pour les examens nationaux.

Les enseignements facultaires, y compris la formation continue et ceux délivrés au sein des hôpitaux affiliés, ne peuvent être dispensés par l'industrie elle-même ou ses représentants, ou par tout autre organisme privé à but lucratif, en dehors de partage d'expérience sur le fonctionnement même de l'industrie ou de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants au sein de ces industries. Des dérogations sont possibles lorsque l'industrie est seule à disposer de la connaissance et cette dérogation est alors autorisée par le Doyen après avis de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique.

Les supports d'enseignement distribués au sein des facultés ne peuvent en aucun cas être rédigés, distribués ou financés par une industrie ou tout autre organisme privé à but lucratif.

Les étudiants ont le droit d'exercer un devoir de réserve lorsqu'ils se trouvent en situation d'influence. Ils peuvent s'exprimer en toute liberté sur les conditions de déroulement de leur formation lors de stages hospitaliers, sans s'exposer à des griefs ou des sanctions de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Les élus étudiants du Conseil d'UFR peuvent saisir la Commission de déontologie et d'intégrité scientifique de toute situation qui leur semblerait devoir relever de celle-ci. Ils ont la possibilité de saisir les commissions ad hoc dès lors qu'ils ont connaissance de telles pratiques, leur responsabilité personnelle ne peut être mise en cause dans ce cadre.

L'utilisation par les universitaires de supports pédagogiques fournis par l'industrie ou tout autre organisme privé, y compris pour les conférences extérieures, implique leur évaluation critique préalable. L'examen préalable de supports pédagogiques par l'industrie ou tout autre organisme privé ne doit en aucun cas influencer le message délivré par l'universitaire qui doit garder en toute indépendance la maîtrise de son propos.

9) Recrutement et promotion des personnels

Le recrutement et la promotion des personnels (enseignement, recherche, administration et soutien technique) se font sur des critères et selon des méthodes équitables et transparentes, sans discrimination ni favoritisme de toute nature, par exemple liée au sexe, à l'âge, à l'appartenance socio-économique, ethnique, politique, syndicale, ou religieuse. A cet égard, en application de la loi du 13 juillet 1983 dite Roudy, la faculté réaffirme son engagement dans la promotion de la parité.

Dans le cadre de leurs recrutements universitaires, titulaires et non titulaires, la faculté s'engage à ne pas privilégier les aspects quantitatifs de la recherche mais à adopter une approche équilibrée quantitative/qualitative ainsi qu'une approche équilibrée recherche/pédagogie. L'évaluation des travaux scientifiques ne doit pas reposer uniquement

sur le facteur d'impact des revues mais privilégier les aspects qualitatifs (San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA) : <http://www.ascb.org/wp-content/uploads/2017/07/sfdora.pdf>). Les seuils de points SIGAPS ou SIAPS ne sont que des valeurs indicatives d'un minimum requis, qui doivent être adaptées et contextualisées. Ces variables quantitatives globales ne permettent pas de comparer des individus, a fortiori lorsqu'ils sont issus de spécialités différentes. Tout manquement avéré aux règles de l'intégrité scientifique et professionnelle doit être pris en compte dans l'évaluation des candidats et des parcours professionnels.

10) Liens avec les partenaires du soin

Le respect des engagements de cette Charte est également nécessaire dans les relations de la faculté avec ses principaux partenaires et acteurs du monde de la santé, en particulier l'hôpital et le secteur libéral de la santé. En effet, l'exposition au risque de conflit d'intérêt dans les secteurs de soins ne doit pas être sous-estimée. Les principes de la présente Charte doivent être partagés avec les établissements de santé ou lieux de soin où exercent des enseignants et qui accueillent des étudiants. Les facultés doivent promouvoir, en lien avec les institutions partenaires, des procédures et des recommandations visant à garantir la qualité de l'enseignement prodigué dans les stages pratiques, y compris leur qualité éthique et déontologique, ainsi qu'une évaluation équitable des étudiants au cours de ces stages. Les stages doivent être évalués régulièrement.

Les représentants marketing des industries pharmaceutiques et des produits de santé (au sens très large) ne sont pas autorisés à rencontrer les personnels universitaires dans les zones de soin ou en présence d'étudiants. Cela implique qu'ils ne peuvent pas y organiser des exposés en présence des étudiants. Des autorisations dérogatoires peuvent être délivrées à des fins non commerciales lorsque seul l'industriel dispose de la connaissance nécessaire (exemple de formation sur des appareils ou des équipements spécifiques, cf. chapitre 8).

11) Engagement de formation d'écoute et de suivi des étudiants

La sélection, l'orientation et l'évaluation des étudiants se fondent sur des critères et méthodes équitables. La faculté assure l'équité d'accès aux moyens d'apprentissage et dans les modalités de validation des enseignements. Dans le cadre de ses actions pédagogiques, la faculté s'engage à une exigence sur les connaissances et compétences acquises par ses étudiants, qu'elle doit aux futurs patients et aux étudiants qu'elle forme, futurs professionnels de santé responsables des patients au regard de la société. Elle s'engage également à une exigence de qualité pédagogique et de bienveillance envers ses étudiants. Les relations entre les enseignants, le personnel administratif, technique et les étudiants doivent être courtoises et respectueuses, dans le respect de la vie privée. Ceci s'applique également aux relations interprofessionnelles, base de la prise en charge des patients au sein de leur parcours de soin.

12) Commission d'éthique et déontologie

Une commission d'éthique et déontologie et d'intégrité scientifique est mise en place au sein de la faculté afin d'examiner tous les sujets relatifs à la déontologie et l'intégrité scientifique et professionnelle, en particulier les manquements à la présente charte dont elle veille à promouvoir la connaissance et le respect. Tout personnel ou usager de la faculté peut saisir la commission d'éthique et déontologie. Cette commission comprend des membres extérieurs à la faculté, notamment un représentant des usagers (étudiants), un représentant du Directeur général du CHU et du président de la CME du CHU, et, si possible, un représentant

d'associations de patients et un représentant d'un Conseil de l'Ordre. Parmi les membres enseignants, il y a au moins un enseignant non titulaire (CCA-AHU). Le référent à l'intégrité scientifique est membre de droit de la commission. La commission de déontologie et de l'intégrité scientifique établit un rapport annuel de ses activités présenté au Conseil de l'UFR et communiqué au Doyen, qui transmet au Président de l'Université après avis du Conseil de faculté.

13) La faculté s'engage sur l'environnement et la santé environnementale

Les actions de la faculté doivent s'associer à l'effort commun pour que notre société devienne durablement écoresponsable et contribue à la cohésion sociale et pour la santé publique, afin de faire face aux défis des crises environnementales, du changement climatique, de la diminution de la biodiversité, des pollutions, et de la surexploitation des ressources. Ces actions s'inscrivent dans celles de l'université. Consciente de ses missions en termes de formation, de recherche, d'insertion professionnelle, de valorisation et d'internationalisation, la Faculté s'engage à jouer un rôle moteur dans cet effort collectif, dans le cadre de toutes ses missions et de son fonctionnement en accord avec l'objectif global du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En conséquence, la faculté s'engage à mettre en place les mesures développées ci-après, en les intégrant dans ses axes stratégiques :

- à nommer un référent environnement/développement durable en charge d'une réflexion et de la mise en œuvre des actions de formation et de recherche ; ce référent participe au réseau national des référents en question ;
- dans le cadre de l'enseignement, à mettre en place des enseignements de santé environnementale en 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle (notamment par le service sanitaire) et 3^{ème} cycle sous la forme de formations continues et à partager ces outils de formation avec les autres facultés et écoles de santé paramédicales et écoles vétérinaires ;
- dans le cadre de la recherche, à encourager les recherches de l'université y compris partenariales qui répondent aux problématiques environnementales et favoriser les coopérations entre la recherche, l'enseignement et la société civile dans le champ du développement durable (citoyens, associations, collectivités, entreprises, syndicats, etc) ;
- à construire un campus éco-responsable, en développant un plan de développement durable dans le cadre de la stratégie de chaque université en collaboration avec les CHU et les établissements de santé affiliés, l'ARS et les collectivités territoriales, les associations et la société civile, en limitant au maximum la consommation de ressources (énergie, eau, papier, emballages en particulier en plastique, etc.) et la production de déchets, en développant la politique de tri des déchets pour favoriser le recyclage des matériaux et limiter l'épuisement des ressources naturelles, en encourageant les transports bas carbone (parcs à vélos, co-voiturage...), et en favorisant un comportement responsable en matière d'utilisation du numérique.
- à proposer une stratégie de communication pour former les étudiants, les enseignants-chercheurs et personnels des facultés et la population aux enjeux de santé environnementale, à communiquer en interne sur l'engagement de l'établissement, sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus, à

permettre à tout usager d'accéder facilement aux informations relatives à l'environnement ;

- à soutenir et donner de la visibilité aux initiatives en faveur d'actions écologiquement et socialement responsables portées par la communauté universitaire (étudiants, étudiantes, personnels administratifs et techniques, enseignants-chercheurs) ;
- à s'engager avec les collectivités territoriales pour développer la santé environnementale, en particulier en formant les élus.

La faculté s'engage à inscrire la politique de protection de l'environnement dans un processus d'amélioration constante.

14) Non-respect de la charte

La présente Charte est opposable à tous les acteurs au sein de la faculté, quels que soient leurs grade, statut ou niveau hiérarchique. La faculté s'engage à déférer devant les instances disciplinaires appropriées toute personne salariée de l'institution ou étudiant ayant violé tout ou partie de la présente Charte. La faculté s'engage à alerter les autorités de tutelle et les ordres professionnels concernés en cas de manquement au respect des points de la Charte qui relèvent d'un texte législatif ou réglementaire.

La faculté s'engage à faciliter les enquêtes sur l'intégrité scientifique et professionnelle, en particulier celles sollicitées par les revues scientifiques, les sociétés savantes et les institutions publiques. Ces enquêtes doivent s'effectuer dans le respect du principe de présomption d'innocence et des droits de la défense mais aussi de la protection des lanceurs d'alerte et des droits d'auteur. La faculté s'engage à mettre en place une politique globale de lutte contre les conduites répréhensibles : processus de réception d'une plainte, processus d'enquête, dispositif de médiation, traitement du plagiat ou de la fraude. Ainsi elle s'engage à appuyer ou mettre en œuvre plusieurs processus parmi lesquels : rétractation de la publication, excuses, demande de sanctions disciplinaires, communication des sanctions, signalement auprès des autorités compétentes et aux ordres professionnels. Face à une suspicion documentée de conduite répréhensible, les enseignants-chercheurs et les étudiants sont invités à se rapprocher de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique pour discuter de l'opportunité de diligenter une enquête. La faculté s'engage à ce que l'ensemble de ses membres soit informé sur les lanceurs d'alerte et sur la législation en vigueur. Elle s'engage à appliquer et promouvoir ces dispositifs. La commission de déontologie et de l'intégrité scientifique et le référent à l'intégrité scientifique sont à disposition pour conseiller les éventuels lanceurs d'alerte, y compris pour les situations qui ne relèveraient pas directement du ressort de la loi.

L'ensemble des personnels et étudiants des facultés est invité à signer la charte. La signature des candidats au recrutement constitue un préalable au recrutement

La Charte a été votée en Conseil de faculté le 3 juillet 2023..

Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale (UERB) « Anatomie pratique de la tête et du cou » et « Anatomie appliquée à l'odontologie » 2026-2027

Contexte

Cette formation a pour objectif de donner aux étudiants les bases théoriques indispensables à la recherche anatomique (Réglementation, techniques de préparation des pièces et des corps, techniques de dissection). Elle intervient alors que les étudiants DFGSO au niveau national n'ont aucune séance de dissection dans leur formation. L'université de Tours étant pionnière dans la mise en place d'enseignement étoffé en anatomie pour les futurs odontologistes, l'objectif est de pouvoir pérenniser cette transmission de l'anatomie dans cette discipline par la mise en pratique de dissection, et de transmission par les pairs.

Organisation pratique (Annexe 3)

- *Public* : 4 étudiants
- *Modalités de Candidature* : L'accès à cet enseignement est réservé aux étudiants de DFASO1. En fonction du nombre de prétendants, une épreuve de QCM sur des notions d'anatomie tête et cou pourra être organisée.
- *Encadrement* : par les 4 chefs de travaux par séance et les enseignants d'Anatomie.

Contenu de l'enseignement

Cet enseignement est composé de 3 phases pour une durée totale de 50h (théorique et pratique) **validant 2 UERB** :

- Apprentissage et mise en application de dissections anatomiques (**Annexe 1**),
 - Transmission aux pairs des promotions inférieures (**Annexe 2**),
 - Mise en pratique par la conception et la présentation de planches anatomiques (**Examen**).
- 1) Lors de chaque séance de 3 heures de dissection, un exposé de 20 minutes sera présenté par un enseignant ou par un étudiant. Les exposés porteront par exemple sur :
 - Les grandes régions anatomiques disséquées
 - La réglementation du don de corps,
 - Les techniques de conservation des corps et des pièces anatomiques,
 - Les techniques spécifiques de préparation (injections vasculaires, corrosion, plastination)
 - Les bases de la prise de vue photographique
- Les étudiants seront répartis en 2 groupes de 2 et disséqueront des corps injectés selon le programme en annexe. 4 corps seront disponibles de J1 à J5. A terme, chaque étudiant aura disséqué la totalité des régions anatomiques de la tête et du cou
- 2) Lors des séances de préparation et de transmission à leurs pairs, les étudiants auront la responsabilité d'un groupe d'étudiant afin de les interroger, les guider et les aider à appréhender les structures anatomiques. (**Annexe 2 et 3**)
 - 3) Lors de l'examen final, chaque étudiant tirera au sort un sujet sur lequel plancher à partir des sujets communiqués en début d'année. Les étudiants pourront préparer leur présentation durant 1h avant d'effectuer une présentation de 15minutes devant leurs pairs et les enseignants d'anatomie. La validation tiendra compte de la qualité de la présentation orale, des planches effectuées et des réponses aux enseignants.

Validation

- La présence des étudiants sera obligatoire.
- La validation tiendra compte
 - Pour moitié : de la note obtenue lors de la séance de planches finale
 - Pour moitié : de la qualité des exposés oraux, des présentations de dissection, des commentaires de pièces anatomiques.
 - De la présence : une absence **justifiée** sur 10 seront tolérées ; au-delà l'enseignement ne sera pas validé.
- Pour les étudiants n'ayant pas validé la première session, une session de rattrapage sera organisée. L'étudiant devra disséquer une région anatomique en 3 heures et présenter sa dissection aux enseignants. La validation tiendra compte de la qualité de la dissection, de celle de la présentation et des réponses aux questions des enseignants.

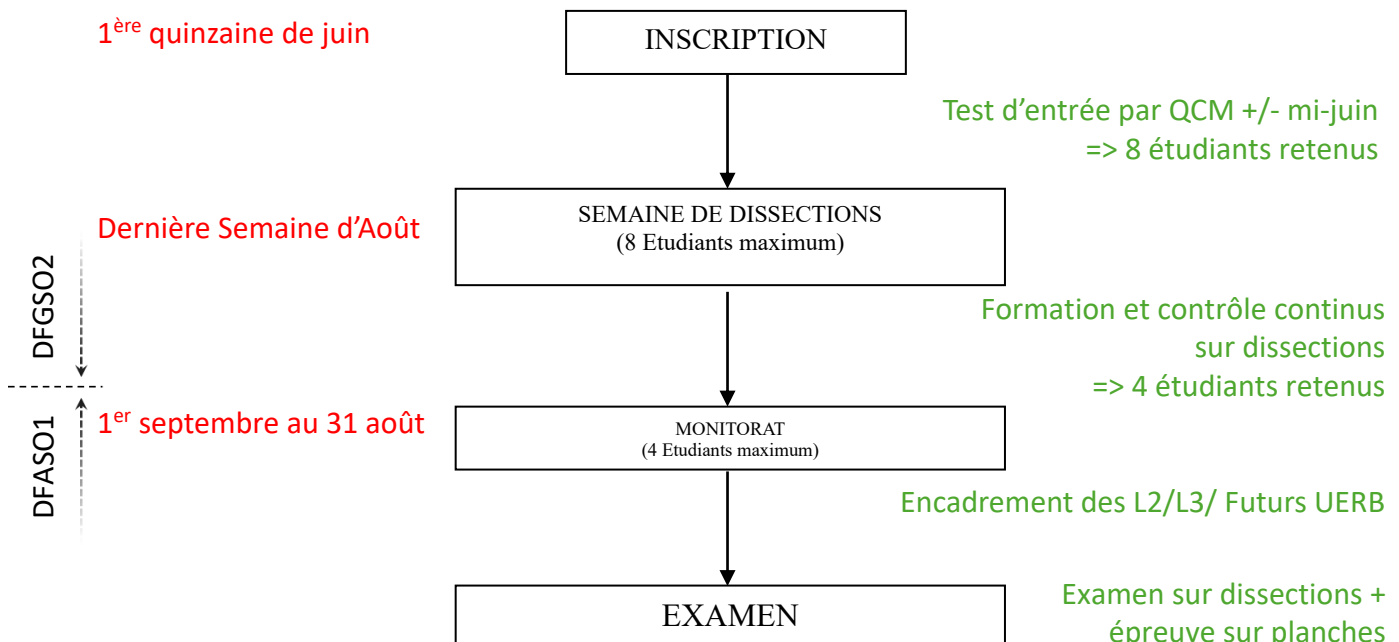
Annexe 1 : programme des dissections

			Position	Etudiant A	Etudiant B
J1	Matin	Cadavre n°1	4 Décubitus Ventral	Face postérieure du cou	
	Après-midi			Dos	
J2	Matin		4 Décubitus Dorsal	Plans superficiels de la face	Face ventrale du cou
	Après-midi			Plans profonds de la face	
J3	Matin		4 Décubitus Dorsal	Face ventrale du cou	Plans superficiels de la face
	Après-midi				Plans profonds de la face
J4	Matin		4 Décubitus Dorsal	Thorax	
	Après-midi				
J5	Matin		4 Décubitus Dorsal	Cavité orale et VADS	
	Après-midi			Démonstration SNC et base du crâne	

Annexe 2 : programme des encadrements des pairs

ED d'ostéologie cranio-faciale DFGSO 2		
Séance N°1	Os frontal	Os occipital
Séance N°2	Os pariétal	Os temporal
Séance N°3	Os sphénoïde	Os ethmoïde
Séance N°4	Os mandibulaire	Os hyoïde
Séance N°5	Os maxillaire	Os zygomatique
ED de dissection DFGSO3		
Séance N°1	Les muscles peauciers	
Séance N°2	L'appareil manducateur	
Séance N°3	La cavité buccale	
Séance N°4	La loge antérieure du cou	

Annexe 3 : Organisation de l'UE et validation



Parcours de soins en douleurs oro-faciales
« Pôle porteur du projet »

N° FICHE PROJET	
DATE DE CRÉATION	
DERNIÈRE MODIFICATION	
N° VERSION	

VALIDATION	DATE
Commission de coordination – cadrage	
Commission de coordination – validation avant directoire	
Directoire	
CME	
CSE	

■ Trio de Pôle

Chef de pôle/Chef de pôle adjoint :

Cadre supérieur de santé :

Directeur référent :

Contrôleur de gestion du pôle :

■ Equipe projet :

■ Chef de projet :

■ Pôles associés :

La fiche projet est transmise sous le format : fiche projet_Nom court du projet V (n° de version) XX/XX/XXXX (date de la version).
Toute actualisation de la fiche de cadrage est transmise sous ce même format avec une actualisation de la version et de la date.
Ne pas supprimer les consignes de remplissage.

DESCRIPTION DU PROJET

Un projet se définit comme un ensemble de moyens et d'actions coordonnés destiné à atteindre un objectif stratégique inscrit dans le contrat de pôle en référence au SIOS, au SROS-PRS, au projet d'établissement ou au projet de pôle.

■ Description de la situation actuelle

Décrire **synthétiquement** (1 page MAXIMUM) la situation actuelle : le contexte (national, inter-régional, régional, GHT, CHRU), la situation de départ, les causes du ou des problème(s) que le projet va permettre de traiter.

Les douleurs orofaciales représentent un ensemble complexe de conditions souvent invalidantes, affectant les zones buccales et faciales. Elles suscitent de plus en plus d'attention en raison de leur prévalence croissante et de leur fort impact sur la qualité de vie. Leur prise en charge reste, pourtant, inégale, et les défis en matière de diagnostic et de traitement sont d'envergure. Il est estimé que 22 % de la population générale est confrontée à une douleur orofaciale au moins une fois en six mois, et que 7 à 11 % en souffrent de façon chronique. Ces douleurs peuvent avoir des origines variées : musculaires, articulaires, neuropathiques ou idiopathiques. Les dysfonctionnements temporo-mandibulaires, les douleurs myofasciales, les névralgies du trijumeau, ou encore les douleurs neuropathiques post-traumatiques sont les formes les plus fréquentes. La diversité des causes rend leur identification et leur prise en charge particulièrement difficiles.

La situation en France reflète les tendances mondiales e les dysfonctionnements temporo-mandibulaires, des

névralgies faciales et des douleurs musculaires chroniques sont les formes les plus fréquentes. Le stress, le bruxisme, les troubles occlusaux ou encore les antécédents chirurgicaux peuvent jouer un rôle déclencheur ou aggravant. Ces douleurs sont largement sous-diagnostiquées, notamment lorsqu'elles sont d'origine neuropathique. Cela retarde le recours à des soins appropriés et l'impact de ces douleurs sur la qualité de vie est profond, car elles affectent des fonctions fondamentales telles que la mastication, la parole ou le sommeil. Les conséquences psychologiques peuvent être non négligeables, incluant des troubles de l'humeur, de l'anxiété, de la dépression ou un isolement social. La frustration s'accroît lorsque les examens cliniques ne révèlent rien de concret, laissant le patient incompris ou parfois même soupçonné d'exagérer ses symptômes.

Les difficultés de diagnostic sont l'un des obstacles majeurs. Le parcours de soin est souvent morcelé : les patients consultent souvent d'abord leur médecin généraliste ou leur dentiste, parfois un neurologue ou un ORL. L'absence d'unités spécialisées dans la douleur orofaciale implique qu'ils naviguent entre disciplines. Pourtant, ces douleurs nécessitent un regard croisé entre chirurgie bucco-dentaire, neurologie, psychologie et rééducation fonctionnelle. En France, quelques centres se démarquent, comme l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris (consultation dédiée) ou le CHU de Clermont-Ferrand.

Dans la région Centre-Val de Loire, il n'existe pas de centre de référence et les professionnels formés à la prise en charge des douleurs orofaciales sont rares. Les patients devant se rendre à Paris ou dans d'autres grandes villes pour un avis spécialisé, les délais pour obtenir un rendez-vous sont alors longs.

Ce paragraphe comprend un tableau préparé par le contrôleur de gestion qui présente une synthèse de l'activité du service des 4 dernières années.

■ Description du projet

Décrire synthétiquement (1 page MAXIMUM) le projet : l'objet du projet (création, réorganisation, conversion, extension d'activité de soins impliquant une ou plusieurs équipes de soins), la situation attendue après la mise en place du projet (les organisations envisagées en termes de circuits et de processus, les impacts du projet en termes de ressources humaines, de travaux, d'équipements, les solutions retenues), les leviers, le plan d'actions envisagé.

Les **douleurs orofaciales** représentent un enjeu fréquent et souvent sous-estimé. Touchant significativement la qualité de vie des patients, leur évaluation et leur prise en charge nécessitent un parcours spécifique que l'exercice en cabinet ne permet pas toujours de développer pleinement. En France, les structures dédiées à la prise en charge de ces douleurs sont rares. La faible accessibilité engendre des délais importants, une errance diagnostique prolongée, et une consommation inadaptée voire excessive de traitements. Ces douleurs regroupent un spectre large de pathologies, incluant :

- Les douleurs neuropathiques d'origine dentaire.
- Les névralgies cranio-faciales (ex : névralgie du trijumeau),
- Les douleurs orofaciales associés aux céphalées primaires et secondaires,
- Les douleurs musculo-squelettiques cervico-faciales,
- Les dysfonctions temporo-mandibulaires (DTM),
- Les douleurs post-opératoires chroniques ou réfractaires (pose d'implants, extraction dentaire, chirurgie orthognathique, etc.).

Une part importante de ces douleurs est réfractaire aux antalgiques classiques, rendant nécessaire une approche pluridisciplinaire incluant chirurgie bucco-dentaire, médecine de la douleur, neurologie, kinésithérapie spécialisée, psychologie ou encore hypnose médicale.

À ce jour, le CHRU de Tours ne dispose pas d'une consultation structurée ou d'un parcours de soins spécialisé pour la prise en charge de ces conditions, pourtant fréquemment rencontrées. Il est donc stratégique de proposer la **création d'une consultation spécialisée en douleurs orofaciales chroniques intégrée au service de chirurgie bucco-dentaire**. Ce projet permettrait :

- De répondre à une demande croissante de patients en errance,
- De structurer un parcours de soins coordonné avec les autres services concernés (psychologie, kinésithérapie, radiologie, neurologie, neurochirurgie, ORL, etc),
- De participer à la formation des internes et des professionnels de santé à ces problématiques complexes,
- D'inscrire le CHRU de Tours dans une dynamique nationale d'amélioration de la prise en charge des douleurs orofaciales.

VOLET 1 FAISABILITÉ DU PROJET

■ Inscription dans le projet médical d'établissement 2019-2023

- ☐ Oui
☒ Non
☐ Autres (SIOS, SROS, SROS-PRS, projet médical du GHT TVL, projet territorial de santé mentale, AAP) :

■ Objectif stratégique du projet

Intitulé de l'objectif stratégique visé dans le projet médical d'établissement, indiquer en quoi le projet y répond.

Engagement 1. **Conforter les missions de recours, d'excellent et de recherche.**

Action 2. **Affirmer le rôle de recours et d'établissement de spécialité.**

Le projet s'inscrit pleinement dans l'Engagement 1, Action 2 du projet médical d'établissement, en affirmant la vocation du CHRU de Tours en tant qu'établissement de recours et de spécialité, doté d'un haut niveau d'expertise. Il développe des activités hautement spécialisées, dédiées à la prise en charge de pathologies complexes ou spécifiques, relevant des Schémas Interrégionaux d'Organisation Sanitaire et du réseau HUGO. L'organisation autour de centres de référence et de compétence permet de structurer l'offre de soins à l'échelle interrégionale et de renforcer l'attractivité du CHRU en tant que pôle d'excellence.

■ Objectif opérationnel du projet

Le projet répond à un besoin identifié :

- ☐ De modification d'une organisation
☒ De création d'une activité
☐ D'évolution d'une activité
☐ D'adaptation des bâtiments, des locaux ou des équipements
☐ Autres

Décrire ce qui justifie en termes de problématiques la mise en œuvre du projet et citer les objectifs opérationnels auxquels le projet doit permettre de répondre de manière significative.

La mise en œuvre de ce projet répond à une problématique clairement identifiée de besoin d'une offre de soins structurée pour les douleurs orofaciales résistantes ou chroniques, qui atteignent une part significative des patients en médecine et chirurgie bucco-dentaire. L'absence de filière spécialisée peut conduire à une errance diagnostique, une surconsommation de médicaments, et un défaut de coordination entre disciplines.

Les **objectifs opérationnels à court terme** sont les suivants :

- **Mise en place de trois demi-journées dédiées à l'activité douleurs orofaciales** (un praticien), permettant :
 - Un entretien initial standardisé et approfondi,
 - Un examen clinique spécialisé (bucco-dentaire, musculo-squelettique, neurologique),
 - Le recours à une imagerie ciblée si nécessaire,
 - Une consultation de suivi pour évaluer l'efficacité thérapeutique, ajuster les traitements et accompagner les patients dans la chronicité.
- **Définition d'un parcours de soins avec stratification des patients selon leurs besoins :**
 - Traitement médicamenteux (y compris antiépileptiques ou antidépresseurs à visée antalgique),
 - Orientation vers une équipe pluridisciplinaire (douleur, ORL, neurologie, psychologie, kinésithérapie),
 - Recours à des méthodes adjuvantes : orthèses, thérapie comportementale, soutien psychologique,
 - Sélection pour traitement neurochirurgical en cas de conflit neurovasculaire avéré.
- **Organisation d'un staff multidisciplinaire régulier**
 - Revue des cas complexes (chirurgien bucco-dentaire, neurologue, psychologue, kinésithérapeute, algologue).
- **Création d'une base de données clinique structurée**
 - Déclaration à la CNIL
 - Soutien des projets de recherche translationnelle sur les douleurs orofaciales.

Les **objectifs opérationnels à moyen et long terme** sont :

- **Déploiement d'une activité d'hôpital de jour** permettant l'injection de toxine botulique dans des **indications validées** (dystonies, myalgies, névralgies), avec surveillance post-acte. Ce parcours pourrait également intégrer d'autres interventions ciblées ou adjuvantes, réduisant les déplacements inter-

structures et améliorant la continuité des soins.

- **Offre progressive de traitements minimalement invasifs pour la névralgie du trijumeau** (thermocoagulation, compression par ballonnet)

Décrire les impacts de ce projet sur le fichier commun de structure de l'établissement (création, modification, suppression d'une unité fonctionnelle (UF) ou d'un centre de responsabilité (CR)).

■ Impacts sur la recherche et l'innovation

Décrire les impacts attendus du projet en termes de projets de recherche, de publications, de brevets, de développement de collaboration avec des partenaires académiques ou industriels du CHRU de Tours.

La création d'une consultation dédiée aux douleurs orofaciales chroniques au sein du CHRU de Tours constitue un levier important pour le développement de la recherche clinique et translationnelle dans ce domaine encore peu exploré et en forte demande de structuration scientifique.

Impacts attendus :

- **Constitution d'une base de données clinico-phénoménologique**, déclarée à la CNIL, permettant l'analyse rétrospective et prospective des profils de patients, des réponses thérapeutiques et des parcours de soins. Cette base pourra soutenir des projets mono et multicentriques, notamment au sein de l'HUGO.
- **Développement de projets de recherche translationnelle en collaboration avec les laboratoires académiques locaux** (INSERM U1253 IBraiN; Lab. Anatomie Université de Tours), notamment autour :
 - de l'anatomo-physiopathologie des douleurs neuropathiques craniofaciales,
 - de la réponse aux traitements (toxine botulique, antiépileptiques),
 - et des liens entre douleurs et troubles psychosomatiques.
- **Valorisation scientifique** par la rédaction d'articles dans des revues à comité de lecture (neurologie, odontologie, douleur, imagerie, neurosciences), et participation à des congrès nationaux et internationaux.
- **Possibilités** de partenariats industriels, notamment dans le domaine :
 - des dispositifs médicaux (orthèses),
 - de la pharmacologie (suivi post mise en marché de certains traitements),
 - des solutions numériques (télésuivi, évaluation de la douleur, IA appliquée aux diagnostics différenciés).
- **Formation par la recherche** : ce projet offre un terrain propice à l'accueil d'étudiants en thèse, de masters recherche en santé, ou d'internes dans le cadre du développement de leur thèse d'exercice ou DU / DIU.

■ Impacts sur la qualité de service rendu aux patients et la sécurité des soins, incluant la mesure et la prise en compte de l'expérience des patients dans leur prise en charge

Décrire les impacts du projet pour assurer un meilleur résultat en termes de santé pour les patients, conformément à l'état actuel de la science médicale, au meilleur coût pour un même résultat, au moindre risque iatrogène et pour sa plus grande satisfaction en termes de procédures, de résultats et de contacts humains à l'intérieur du système de soins. Cette rubrique peut aborder les actions de prévention mises en place dans le projet en faveur des patients.

Décrire en quoi votre projet s'appuie sur l'expérience vécue par les personnes confrontées au système de santé (à partir de situations réelles, incarnées, racontées) et comment vous avez exploré les opportunités d'améliorations avec des utilisateurs de votre service (patients, entourage, famille, professionnels extérieurs à l'établissement) lors de la préparation du projet.

Ce projet est né de retours concrets de praticiens (chirurgiens-dentistes) en CHU et en ville, confrontés à des situations cliniques récurrentes : patients consultant à de multiples reprises, examens d'imagerie répétés, sentiment partagé que ce parcours de soins pourrait être optimisé. Les échanges menés avec les patients concernés et des représentants de structures de soins font émerger régulièrement des attentes précises :

- Le besoin de reconnaissance et de légitimation de leur douleur,
- La fatigue physique et mentale liée à la répétition des examens,

- Le besoin d'un appui diagnostique spécialisé pour les cas atypiques ou particulièrement résistants aux traitements,
- L'importance d'un interlocuteur référent, coordonnateur du parcours de soins.

La création de cette consultation vise à répondre directement à ces besoins, en offrant un point d'entrée structuré, expert et bienveillant, permettant de réduire la charge émotionnelle, médicale et logistique pour les patients, leurs familles et les praticiens. Elle représente la possibilité d'une amélioration significative de la qualité du service rendu, en assurant une prise en charge conforme aux recommandations actuelles, adaptée à des pathologies complexes parfois sous-diagnostiquées, et d'optimiser le rapport bénéfice/risque de la thérapeutique.

Impacts positifs attendus

- Diagnostic plus précoce et plus précis, limitant l'errance médicale ;
- Réduction du risque iatrogène, évitant les thérapeutiques inadaptées ou redondantes ;
- Diminution des consultations répétées non productives ;
- Amélioration de la satisfaction des patients, compte tenu du suivi continu, écoute attentive et une prise en charge personnalisée ;
- Action de prévention secondaire : accompagnement des patients dans la chronicité, éducation thérapeutique, et orientation vers des thérapies de soutien (psychologie, kinésithérapie, TCC, etc.).

■ Intérêt du projet en termes d'impact environnemental

Décrire l'intérêt du projet pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à limiter l'impact environnemental de l'activité de soins :

- *Engagement sur la sensibilisation des personnels aux écogestes*
- *Réflexion sur l'écoconception des soins et la sobriété des pratiques et des consommations,*
- *Engagement dans des pratiques de tri des déchets rigoureuses (DASRI/ DAS Non Dangereux /Biodéchets/ Plastiques /Verres/ Déchets Dangereux, etc)*
- *Analyse des pistes de réduction du gaspillage alimentaire,*
- *Recherche d'alternatives à l'utilisation de la voiture (utilisation possible des Vélos Electriques de Service), la réduction des transports sanitaires (transports partagés acceptés par la CPAM)*
- *Possibilité d'utiliser du mobilier de seconde main ou d'en remettre à disposition via le système « ReCHUclage »*
- *Travail sur les besoins du projet proposé sous l'angle de l'achat durable*

Ce projet s'inscrit dans une démarche de responsabilité environnementale et de **réduction de l'empreinte carbone du parcours de soins**, en cohérence avec des objectifs de développement durable. Les contributions attendues sont les suivantes :

- **Réduction des transports médicaux** inutiles : en centralisant l'expertise sur les douleurs orofaciales au niveau régional, il limitera les déplacements vers des centres éloignés (Paris, Clermont-Ferrand), réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre associées aux trajets longue distance.
- **Optimisation du parcours de soins** : un diagnostic plus rapide et mieux orienté permet d'éviter les examens ou consultations redondantes.

Ainsi, le projet favorise une meilleure utilisation de ressources hospitalières.

■ Impacts sur la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail

• Conséquences du projet :

- Sur les organisations de travail (*durée et organisation du temps de travail, évolution des profils de poste, de l'organigramme du service, créations/évolutions de gardes ou d'astreintes, coopération, délégation*) :

Le projet implique une réorganisation partielle du parcours de soins en chirurgie bucco-dentaire, avec la mise en place d'un système de référence et de contre-référence d'abord interne, puis dans un second temps, externe. Il s'accompagne également d'un renforcement des coopérations interprofessionnelles.

- Sur les conditions de travail (*Est-ce que le projet permet d'améliorer les conditions de travail des agents concernés ? Le projet induit-il des modifications dans l'évaluation des risques recensés dans le Document Unique ?*) :

Ce projet doit améliorer les conditions de travail des agents concernés, notamment grâce à une meilleure répartition des charges, une simplification des processus, et une réduction du stress lié à la prise en charge des cas réfractaires ou chroniques.

- Sur la formation initiale (étudiant ou interne) :

Il contribuera à enrichir les situations d'apprentissage pour les externes et les internes dans la prise en charge de la douleur.

- Sur la formation et le développement professionnel continu :

Le projet induit des besoins en formation afin d'accompagner les évolutions organisationnelles et scientifiques qu'il implique. Il serait pertinent d'envisager l'inscription à une formation de type DU/DIU pour **XXX A COMPLETER** pour le(s) agents impliqués. Ce projet représente également une opportunité de montée en compétences des équipes, en favorisant leur implication dans une démarche de soins structurée et coordonnée.

- Sur les effectifs médicaux :

Les demandes qui figurent à la fiche projet ne se substituent pas aux procédures habituelles (révision des effectifs médicaux, évaluation des besoins de formation pour les internes).

La mise en œuvre du projet nécessite la mobilisation d'un praticien **XXX CH ICI**, chargé d'assurer le rôle de praticien référent pour les consultations en douleurs orofaciales, d'organiser le parcours de soins ainsi que les réunions associées.

- Sur les effectifs non médicaux : (si les dates de recrutement (jour/mois/année) diffèrent significativement de la date de démarrage du projet, elles doivent être précisées dans ce paragraphe).

- En synthèse :

Qualification	ETPR existant	ETPR cible	Variation en valeur
	XX ETP	XX ETP	XX ETP
	XX ETP	XX ETP	XX ETP
Total PM	XX ETP	XX ETP	XX ETP
	XX ETP	XX ETP	XX ETP
	XX ETP	XX ETP	XX ETP
Total PNM	XX ETP	XX ETP	XX ETP
Total ETP	XX ETP	XX ETP	XX ETP

- **Modalités de concertation des personnels de votre service au projet** (consultation des personnels médicaux et non médicaux concernés par le projet, organisation de réunions de présentation du projet à l'équipe, en trio de pôle, en bureau de pôle...) : *préciser les dates (jour/mois/année)*
- **Impacts du projet sur les organisations et les personnels des autres pôles** (*décrire les impacts du projet sur les pôles associés au projet*) :
- **Effectif validé* par** – la Direction des Ressources Humaines le/..../.....
– la Direction des Soins le/..../.....
– la Direction des Affaires Médicales le/..../.....

**Validation préalable obligatoire avant finalisation du projet.*

■ **Impacts en matière de logistique**

Décrire les impacts du projet en matière de logistique (courses, salubrité, restauration, blanchisserie, entretien des locaux)

■ **Principaux bénéfices qualitatifs attendus**

Amélioration de la qualité de la prise en charge globale du patient (soins plus coordonnés, personnalisés et continus).
Renforcement de la satisfaction des usagers grâce à un parcours plus fluide, compréhensible et centré sur leurs besoins.
Renforcement de la culture excellence, qualité et sécurité des soins.
Meilleure collaboration interprofessionnelle (médecins, paramédicaux, sociaux).

■ Principaux gains quantifiables attendus

Nombre de consultations "Douleurs orofaciales": estimation de **XXX (XX% du volume interne)** en première année.
Taux d'adhésion aux parcours de suivi ambulatoire coordonné : objectif de $\geq 85\%$.
Diminution des délais de prise en charge spécialisée (délai orientation et première consultation spécialisée).
Amélioration du taux de satisfaction sur « qualité de l'information », « continuité du suivi » et « prise en charge globale ».

■ Principaux freins et risques prévisibles à la réalisation du projet

Risques liés à une communication insuffisante entre les partenaires du territoire.
Risque d'insuffisance des recours numériques pour un partage fluide de l'information.

■ Impacts sur la politique en matière de coopération territoriale

Décrire en quoi le projet s'inscrit dans le système de santé pour optimiser la prise en charge globale du patient dans un parcours coordonné.
Identifier les impacts du projet sur le positionnement du CHRU de Tours comme établissement de recours et/ou de proximité.
Préciser en particulier les impacts du projet sur la coopération territoriale (au sein du GHT TVL), régionale (en particulier avec le CHU d'Orléans et les CH support de GHT) et sur la coopération inter-régionale (GCS HUGO).

Le projet s'inscrit dans une dynamique visant renforcer la qualité et la continuité du parcours de soins en ambulatoire et l'optimisation de la prise en charge globale. Il constitue ainsi un levier pour consolider les réseaux de soins, fluidifier les parcours, et répondre aux enjeux territoriaux d'accessibilité, via :

- Une meilleure coordination entre acteurs du soin de ville et de l'hôpital,
- Une mutualisation d'expertise ;
- Des protocoles partagés et un suivi post-ambulatoire structuré ;
- Un soutien aux établissements périphériques.

■ Opportunités du projet en matière de communication

Mettre en évidence les publics auprès desquels il serait pertinent de communiquer et le type de message à diffuser.

Public cible : associations des patients, professionnels de santé de ville (chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, spécialistes), institutions de santé, agences régionales et les réseaux de soins, partenaires académiques et industriels.

Message : Nouvelle consultation, spécialisée pour les douleurs orofaciales résistantes ou chroniques, afin de répondre à un besoin réel de diagnostic et prise en charge experte de ces pathologies complexes. Projet ambitieux qui associe soins personnalisés, expertise multidisciplinaire et recherche clinique, au service des patients, des professionnels de santé.

VOLET 2

IMPACTS FINANCIERS DU PROJET

Les demandes qui figurent à la fiche projet ne se substituent pas aux procédures habituelles de demandes de travaux et d'équipements. Elles sont synthétisées et évaluées via le livret de liaison.

Nécessité de locaux supplémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Travaux : ☐ Oui ☐ Non

Descriptif :

Intitulé du besoin	Chiffrage DSTP (TTC)

↳ Validation par la Direction des Services Techniques et du Patrimoine le : .../.../...

Equipement biomédical : ☐ Oui ☐ Non

Nature de l'équipement :

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Total (TTC)	Amortissement

↳ Validation par la Direction des Services Techniques et du Patrimoine le : .../.../...

Médicaments et dispositifs médicaux : ☐ Oui ☐ Non

Nature des médicaments et DM :

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Total (TTC)	Amortissement

↳ Validation par les référents de la Pharmacie à Usage Intérieur le : .../.../...

Equipement hôtelier : ☐ Oui ☐ Non

Nature de l'équipement :

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Total (TTC)	Amortissement

↳ Validation par la Direction de l'Hôtellerie, de la Logistique et de la Salubrité le : .../.../...

Equipement Informatique : ☐ Oui ☐ Non

Nature de l'équipement :

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Total (TTC)	Amortissement

↳ Validation par la Direction du Système d'Information le : .../.../...

T1 :
T2 :
T3 :

1. RAPPEL DU COÛT DE L'INVESTISSEMENT

COÛTS INITIAUX	Travaux	- €	COÛTS RECURRENTS	Equipements	
	Equipements	- €		Informatique	
	Informatique	- €			
	Total	- €			

	EXISTANT	CIBLE	EVOLUTION			EXISTANT	CIBLE	EVOLUTION		
CHARGES D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	-		PRODUITS D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	-
T.1 Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	-		T.1 et T.2	0 €	0 €	0 €	-
dont PNM	0 €	0 €	0 €	-		Produits tarification séjours	0 €	0 €	0 €	-
dont PM	0 €	0 €	0 €	-		Suppléments (Réa, soins intensifs, ...)	0 €	0 €	0 €	-
dont autres dépenses	0 €	0 €	0 €	-		Médicaments et DMI en sus des séjours	0 €	0 €	0 €	-
T.2 Charges à caractère médical	0 €	0 €	0 €	-		Forfaits annuels	0 €	0 €	0 €	-
						MIGAC-MERRI	0 €	0 €	0 €	-
						Activité externe	0 €	0 €	0 €	-
						T.3 Autres produits	0 €	0 €	- €	-
T.3 Charges à caractère hôtelier et	0 €	0 €	0 €	-						
T.4 Charges d'amortissement et	0 €	0 €	0 €	-						
charges financières			0 €	-						
charges d'amortissement	0 €	0 €	0 €	-						
Charges indirectes	0 €	0 €	0 €	-						
Charges induites	0 €	0 €	0 €	-						
SOLDE D'EXPLOITATION	- €	- €	0 €	/		Recettes induites (pour info)	0 €	0 €	0	-
TAUX DE MARGE				/						

 Validation par la Direction des Finances le : .../.../...

VOLET 3

CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

Proposer un calendrier de réalisation du projet et, le cas échéant, les principaux jalons du projet.

Indiquer la date de mise en œuvre prévisionnelle (jour/mois/année).

Si les dates de recrutement (jour/mois/année) diffèrent significativement de la date de démarrage du projet, elles doivent être précisées dans ce paragraphe.

La mise en œuvre prévisionnelle des premières demi-journées de consultation en douleurs orofaciales est souhaité pour le 15 Septembre 2025, sous réserve des validations administratives. La phase préparatoire, incluant l'élaboration des outils méthodologiques (dossier standardisé, supports de communication et la planification logistique, s'étendra jusqu'à décembre 2025). Les principaux jalons du projet sont les suivants :

Septembre 2025 : ouverture de deux demi-journées de consultation « Douleurs orofaciales » au sein du Service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire

Septembre – Décembre 2025 : partenariats, l'élaboration des outils méthodologiques (dossier standardisé, supports de communication, planification logistique).

Janvier – juin 2026 : phase d'analyse et d'ajustement des protocoles de prise en charge. L'évaluation préliminaire permettra de recueillir les résultats des premières évaluations qualitatives et quantitatives.

Juillet – Août 2026 : point d'étape intermédiaire (1 an de fonctionnement)

Septembre 2026 : objectif d'offre de prise en charge sur l'ensemble du territoire concerné.

Calendrier adaptable en fonction d'imprévus logistiques ou administratifs.

VOLET 4

EVALUATION DU PROJET

Indicateurs de suivi et d'évaluation du projet :

Les indicateurs identifiés doivent participer à mesurer les bénéfices quantitatifs et qualitatifs attendus du projet.

Les exemples ci-dessous sont présentés à titre indicatif.

Les indicateurs permettent l'évaluation du projet à un an selon la nature du projet mené.

→ Indicateurs d'activité

Indicateur	Actuel	Cible	Evaluation
Durée moyenne de séjour			TRIM ou SEM
Taux d'occupation			TRIM ou SEM
Taux d'ambulatoire			TRIM ou SEM
Nombre d'actes			TRIM ou SEM
Nombre d'entrées à J+0			TRIM ou SEM

→ Indicateurs de qualité

Pour chaque indicateur de qualité retenu, présenter les modalités d'évaluation.

- Ex. Mesure de la satisfaction patient, mesure de la satisfaction des personnels

→ Autres indicateurs pertinents au regard du projet

- Ex : Nombre de ré-hospitalisations en M+1, mesure de satisfaction des autres services concernés, taux d'utilisation des plages de bloc opératoire, diminution de l'ambulatoire forain (en nombre d'actes) ...

FÉDÉRATION INTER-HOSPITALO-UNIVERSITAIRE REGIONALE EN ODONTOLOGIE

**ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL ET UNIVERSITAIRE
DE TOURS**

ET

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ORLEANS

ET

LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR DE BOURGES

ET

LE CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX-LE BLANC

ET

LE CENTRE HOSPITALIER DE DREUX

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS.....	5
OBJET DE LA CONVENTION	5
COORDINATION DE LA FEDERATION.....	5
OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA FIHURO.....	6
A. Axe clinique	6
B. Axe Formation Professionnelle et Universitaire	6
C. Axe Recherche.....	6
A. PROJET CLINIQUE DE LA FEDERATION	7
B. PROJET FORMATION PROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE DE LA FEDERATION	10
C. PROJET DE L'AXE DE RECHERCHE DE LA FÉDÉRATION	13
GOUVERNANCE DE LA FÉDÉRATION	15
DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION.....	17

Visas :

- Vu l'article L.6135-1 du Code de la Santé Publique relatif aux Fédérations Médicales Inter-Hospitalières ;
- Vu le Projet régional de santé Centre-Val de Loire 2023-2028 ;

Considérant :

- L'avis favorable du Directoire du CHRU de Tours du 24 janvier 2025,
- L'avis favorable du Directoire du CHU d'Orléans du 8 octobre 2024,
- L'avis favorable du Directoire du CH Jacques Cœur de Bourges du 27 janvier 2025,
- L'avis favorable du Directoire du CH de Châteauroux- Le Blanc du 7 octobre 2024,
- L'avis favorable du Directoire du CH de Dreux du 3 décembre 2024,
- L'avis favorable de la Commission Médicale d'Établissement du CHRU de Tours du 25 février 2025,
- L'avis favorable de la Commission Médicale d'Établissement du CHU d'Orléans du 9 décembre 2024,
- L'avis favorable de la Commission Médicale d'Établissement du CH Jacques Cœur de Bourges du 18 mars 2025,
- L'avis favorable de la Commission Médicale d'Établissement du CH de Châteauroux-Le Blanc du 8 octobre 2024,
- L'avis favorable de la Commission Médicale d'Établissement du CH de Dreux du 1^{er} octobre 2024,
- L'avis favorable du Comité Social et Economique du CHRU de Tours du 17 mars 2025,
- L'avis favorable du Comité Social et Economique du CHU d'Orléans du 25 janvier 2025,
- L'avis favorable du Comité Social et Economique du CH Jacques Cœur de Bourges du 12 juin 2025,
- L'avis favorable du Comité Social et Economique du CH de Châteauroux-Le Blanc du 3 octobre 2024,
- L'avis favorable du Comité Social et Economique du CH de Dreux du 16 octobre 2024,

Entre,

Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, représenté par sa directrice générale, **Madame Floriane RIVIERE**,

Et,

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans, représenté par son directeur général par intérim, **Monsieur Thierry ARRIL**,

Et,

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges, représenté par son directeur, **Monsieur Rémi FAUQUENBERGUE**,

Et,

Le centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, représenté par son directeur, **Monsieur Cyrille HARMEL**,

Et,

Le centre Hospitalier de Dreux, représenté par son directeur, **Monsieur Hugo MONTAMAT**,

Sont convenues les dispositions suivantes :

EXPOSE DES MOTIFS

La directrice générale du CHRU de Tours, le directeur général du CHU d'Orléans, le directeur du CH Jacques Cœur de Bourges, le directeur du CH de Châteauroux-Le Blanc, le directeur du CH de Dreux, les Présidents de Commission Médicale d'Établissement (CME) des cinq établissements et le Doyen de la Faculté d'Odontologie soutiennent, en coordination avec les équipes médicales, la constitution d'une « **Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire Régionale en Odontologie** ».

Ce projet traduit la formalisation d'une complémentarité entre le CHRU de Tours, Le CHU d'Orléans, le CH Jacques Cœur de Bourges, le CH de Châteauroux-Le Blanc et le CH de Dreux et s'inscrit dans une dynamique hospitalo-universitaire en associant étroitement les axes cliniques, enseignement et recherche.

OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention constitutive est de définir les modalités organisationnelles, juridiques et financières de la **Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire Régionale en Odontologie (FIHURO)**.

COORDINATION DE LA FEDERATION

La coordination de la présente FIHURO en odontologie est confiée à un coordonnateur médical. Celui-ci est assisté d'un coordonnateur médical adjoint et d'un cadre paramédical, coordonnateur paramédical.

La coordination et le pilotage de la FIHURO sont ainsi confiés à Monsieur le Professeur en médecine bucco-dentaire, Frédéric DENIS (CHRU de Tours) pour une durée de quatre ans.

Ce premier coordonnateur sera assisté, au titre de coordonnateur médical adjoint, par Monsieur le Dr Hervé Becquet, chef de clinique universitaire-assistant territorial en médecine bucco-dentaire (CHU d'Orléans) et par Madame Sylvia Panneau, cadre paramédical (CHRU de Tours).

Coordonnateur médical	Coordonnateur médical adjoint	Coordonnateur paramédical
Professeur Frédéric DENIS	Docteur Hervé Becquet	Madame Sylvia Panneau
Téléphone : 06 77 15 69 68	Téléphone : 02 38 57 51 80	Téléphone : 0247477962
Mail : frederic.denis@univ-tours.fr	Mail : herve.becquet@chu-orleans.fr	Mail : s.panneau@chu-tours.fr

OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA FIHURO

A. Axe clinique

Développer et harmoniser les pratiques en odontologie afin d'assurer une continuité des soins bucco-dentaires pour les personnes comorbides et/ou polymédicamentées et/ou à besoins spécifiques. Personnes pour lesquelles la prise en soins nécessite un plateau technique adapté et le suivi par les équipes du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et du CH de Dreux.

- a) *Renseigner en amont les questions relatives à l'ensemble des antécédents du patient et des traitements en cours afin de ne pas répliquer des examens déjà réalisés et ainsi construire un parcours de soins adaptés, en ayant recours, si possible, à des entretiens par téléconsultation pour optimiser ce parcours.*
- b) *Analyser les situations dans le cadre d'une pratique interdisciplinaire avec une approche globale du patient et une attention aux éléments contextuels.*
- c) *Optimiser la collaboration entre les soignants et les équipes partenaires en intra et extra hospitalier pour l'accès au bloc opératoire, formaliser des filières de soins spécialisés pour la prothèse maxillo-faciale en faisant le lien avec d'autres disciplines (ORL, CMF, odontologie), pour les prises en soins de patients cancéreux, présentant des troubles de l'hémostase, pédiatrique, etc... afin d'assurer au mieux la continuité des parcours de soins.*

B. Axe Formation Professionnelle et Universitaire

Favoriser le développement des pratiques de soins bucco-dentaires hospitalières par la formation initiale et continue des intervenants des champs sanitaire et médico-social, et constituer une offre harmonisée et coordonnée de formation dans le cadre du Développement Professionnel Continu.

C. Axe Recherche

Concevoir, mettre en œuvre et participer à des actions de recherche coordonnées dans une dynamique inter et transdisciplinaire et si possible multicentrique dans les domaines de la recherche clinique et thérapeutique en odontologie. Ceci sous le spectre conceptuel de l'éthique visant le juste soin et le bien vieillir en santé. Ces recherches viseront aussi à développer des actions en promotion, éducation en santé sur un plan individuel et populationnel. A concevoir et évaluer l'efficacité des organisations en santé, des parcours de soins entre la médecine de ville et l'hôpital, sans oublier la recherche en pédagogie en santé bucco-dentaire et dans le champ du numérique en santé : télémédecine bucco-dentaire, empreinte numérique et impression 3D dans un but d'optimisation de la prise en charge des patients et des parcours de soins avec par exemple, la modélisation et la

production de prothèses dentaires extemporanées pour des patients hospitalisés suivis pour chimio et radiothérapie (gestion optimale de l'urgence prothétique...) et pour la mise en place des techniques de chirurgie guidée en implantologie (production de guide chirurgicaux et d'éléments implanto-prothétiques post-chirurgicaux immédiats)

Le développement de la recherche clinique en odontologie est essentiel pour développer des traitements toujours plus performants et concentrer les efforts de nos équipes sur les enjeux de santé publique les plus pressants, pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits et améliorer la qualité de vie liée à la santé orale des usagers.

A. PROJET CLINIQUE DE LA FEDERATION

Objectif stratégique :

Développer et harmoniser les pratiques en odontologie afin d'assurer une continuité des soins bucco-dentaires pour les personnes comorbides et/ou polymédicamentés et/ou à besoins spécifiques. Personnes pour lesquelles la prise en soins nécessite un plateau technique adapté et le suivi par les équipes du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et du CH de Dreux.

Objectifs opérationnels :

I/Renseigner en amont les questions relatives à l'ensemble des antécédents des patients et des traitements en cours afin de ne pas répliquer des examens déjà réalisés et ainsi construire un parcours de soins adapté, en ayant recours, si possible, à des entretiens par téléconsultation pour optimiser ce parcours.

1. Organiser la coopération clinique entre les équipes d'odontologie du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et du CH de Dreux

- Articulation entre les équipes avec respect des spécificités d'exercice, des fonctions et des responsabilités de chaque équipe d'odontologie du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et du CH de Dreux.
- Intervention de référent ordinaux (libéraux) dans une posture de regard extérieur lors de situations complexes posant des difficultés aux praticiens de la FIHURO.
- Réunion mensuelle des acteurs des 5 équipes de soins adultes et enfants en odontologie avec revue des patients en commun complétées par des échanges pluri hebdomadaires (transmission par messagerie sécurisée de santé des dossiers patients présents au CHRU de Tours, CHU d'Orléans, CH Jacques Cœur de Bourges, CH de Châteauroux-Le blanc et du CH Dreux).
- Construction d'une continuité du parcours de soin pour les enfants, les adolescents ou les adultes comorbides, polymédicamentés et/ou à besoins spécifiques.

- 2. Accompagner l'équipe pédagogique de la faculté d'odontologie de Tours dans la diffusion des pratiques de soins en odontologie en regard des standards académiques.**
- 3. Institutionnaliser l'organisation d'un staff hebdomadaire consacré exclusivement aux patients complexes nécessitant une approche concertée et ou pluridisciplinaire.**
- 4. Identifier des référents par filières de soins spécialisées dans le cadre des spécialités identifiées en odontologie :**
 - Chirurgie orale
 - Orthopédie dentofaciale
 - Médecine bucco-dentaire
- 5. Élaborer de manière commune par les services et les référents concernés par les spécialités identifiées en odontologie des protocoles médicaux et/ou de soins partagés.**
- 6. Faciliter la participation des soignants et des référents aux groupes de travail pluridisciplinaires et aux actions de formation de la faculté d'odontologie afin d'améliorer les prises en charge.**
- 7. Créer une fiche de suivi dans le dossier patient partagé permettant d'individualiser la graduation du niveau d'intervention thérapeutique en conformité avec la situation clinique et la volonté du patient s'il a pu et souhaité se prononcer.**
- 8. Faciliter le développement des possibilités de formation professionnelle, notamment la possibilité de stages, entre les cinq établissements et les différentes équipes en odontologie. Ce dispositif permettra de favoriser la dynamique individuelle et collective des équipes et la diffusion d'une expertise dans ce domaine.**
- 9. Assurer de manière exceptionnelle et avec leur accord la possibilité de mobilité des praticiens médicaux entre les 5 équipes de la Fédération, par le biais d'une convention ponctuelle anticipée entre les deux établissements, afin de maintenir la continuité des soins dans chaque équipe.**

II/Analyser les situations dans le cadre d'une pratique interdisciplinaire avec une approche globale du patient et une attention aux éléments contextuels.

- 10. Avoir recours à l'expertise soignante des référents des CHU sur les thématiques de spécialités (douleur, infectiologie, dermatologie, CMF, ORL, génétique, biologie orale, psychiatrie, rhumatologie, gériatrie ...).**

- 11. Collaborer avec les membres de l'Equipe Régionale vieillissement et Maintien de l'Autonomie (ERVMA) sur les questions du bien vieillir en santé en lien avec l'alimentation et la santé bucco-dentaire.**
- 12. Collaborer avec les membres de la coordination régionale ETP Centre -Val de Loire pour l'amélioration de la qualité de vie des patients malades chroniques et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.**
- 13. Collaborer avec les réseaux des chirurgiens-dentistes libéraux pour optimiser le parcours de soins des patients, les soins non programmés et la permanence des soins.**
- 14. Collaborer avec les réseaux des médecins libéraux pour optimiser le parcours de soins des patients sur les problématiques de soins primaires.**

III/Optimiser la collaboration entre les soignants et les équipes partenaires en intra et extra hospitalier pour l'accès au bloc opératoire, formaliser des filières de soins spécialisées pour la prothèse maxillo-faciale en faisant le lien avec d'autres disciplines (ORL, CMF, cancérologie...), pour les prises en soins chez les patients cancéreux, présentant des troubles de l'hémostase, pédiatrique, etc... afin d'assurer au mieux la continuité des parcours de soins.

- 15. Coopération clinique, en amont, entre les 5 équipes de soins en odontologie, les équipes des services de cancérologie, d'hématologie, de CMF, d'ORL, de rhumatologie, de dermatologie, de gériatrie, de psychiatrie, de pédiatrie....**
 - Articulation entre les différentes équipes avec respect des spécificités, des fonctions et des responsabilités de chaque équipe ;
 - Construction du parcours de soins : délibération sur le projet de soins et les orientations des traitements, suivi des patients, hospitalisation de patients au sein des différents établissements, transmission des informations... ;
 - Possibilité de recours à la visioconférence et aux outils de télémédecine dans une perspective de renforcement de la collaboration entre les équipes.
- 16. Optimiser le parcours de soins des patients dans la filière « odontologie » en :**
 - Favorisant la communication orales et écrites entre les différents acteurs (hospitaliers et libéraux) ;
 - Facilitant les entrées dans les services d'odontologie, en rappelant les missions de ces derniers et en formant les référents de chaque service ;
 - Améliorant les conditions de suivi de ces patients avec les praticiens en soins primaires (chirurgiens-dentistes de ville et médecins généralistes).
- 17. Contribuer aux astreintes des centres 15 (voir organisation mise en place à Châteauroux) avec les dentistes libéraux.**
 - Structurer la permanence des soins intra-CHU, CH ;
 - Structurer les soins non programmés inter-CHU, CH et les soins de ville.

18. **Participation des Chefs de Clinique, Assistants hospitaliers, des internes et des externes des services d'odontologie à la permanence des soins et aux soins non programmés en plus de leur contribution aux astreintes des centre 15. Ceci de façon concertée avec les chirurgiens-dentistes libéraux après accord des responsables des directions des hôpitaux et de la Faculté d'odontologie, selon la convention à établir.**
19. **Assurer une permanence téléphonique avec la possibilité pour le chirurgien-dentiste d'un patient pris en soins dans un des cinq établissements de recourir au chirurgien-dentiste d'astreinte afin qu'il apporte son expertise dans des cas exceptionnels et particulièrement complexes.**
20. **Contribuer au développement des filières de soins en odontologie en région Centre -Val de Loire (harmonisation des pratiques dans les hôpitaux de proximité, conventionnement avec structures médico-sociales) et envisager à court terme l'intégration des Centres Hospitaliers dotés d'une activité d'odontologie comme le CH de Loches, de Blois, de Chartres, dans la FIHURO.**
21. **Contribuer à la pertinence territoriale de l'offre de soins en Odontologie en recherchant avec les autres acteurs (Equipe Régionale vieillissement et Maintien de l'Autonomie, coordination régional ETP Centre -Val de Loire, l'Union Régional des Professionnels de Santé (URPS) chirurgiens-dentistes ...) la prise en charge la plus efficiente possible dans un contexte de fortes tensions démographiques et de soins non satisfaits.**

B. PROJET FORMATION PROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE DE LA FEDERATION

Objectif stratégique :

Favoriser le développement des pratiques de soins bucco-dentaires hospitalières par la formation initiale et continue des intervenants des champs sanitaire et médico-social, et constituer une offre de formation dans le cadre du Développement Professionnel Continu.

Objectifs opérationnels :

22. **Développer la formation continue des professionnels de santé de chaque établissement.**
 - Proposer et animer de manière conjointe des formations adaptées aux chirurgiens-dentistes (hospitaliers et libéraux), aux soignants, aux intervenants médicaux et paramédicaux en tenant compte des spécificités cliniques, des fonctions professionnelles et des lieux d'exercice ;
 - Proposer et favoriser la venue en stages de plusieurs jours de chirurgiens-dentistes (hospitaliers et/ou libéraux), et de soignants des services d'odontologie des CH et CHU (notamment pour les référents dans le cadre de la formation continue) ;

- Informer et favoriser la venue des référents (hospitaliers et libéraux), aux journées inter-équipes de soins en odontologie organisées par la FIHURO.
- Participer à la formation continue des équipes de soins en odontologie du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et du CH de Dreux en partageant les savoirs et les expériences (retour sur des congrès, bibliographie, relecture collégiale de situation, ...) y compris avec les collègues libéraux.

23. Développer la formation médicale initiale et continue

Accueil en stage dans le cadre de la formation médicale universitaire initiale et continue :

- Organiser la formation des étudiants hospitaliers en odontologie (externe de 6^{ème} année) en partenariat avec la Faculté d'odontologie et en tenant compte des possibilités d'accueil des équipes (49 étudiants devront réaliser un stage de deux fois 6 mois dans les CH, CHU périphériques du CHRU de Tours et en région Centre-Val de Loire) ;
- Favoriser et organiser la formation des internes en odontologie lors de stage de 6 mois et adapter le parcours de formation en fonction des spécialités (médecine bucco-dentaire, chirurgie orale et orthopédie dentofaciale) ;
- Favoriser et organiser la venue des professionnels des champs sanitaire et médico-social au sein des équipes de soins en odontologie dans le cadre de stage adapté à chaque profession et au cadre de formation (Diplôme universitaire (DU), formation initiale ...).
- Favoriser et organiser la venue de professionnels en stage de validation des épreuves de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice pour les praticiens qui ont obtenu leur diplôme dans un Etat non-membre de l'Union européenne (UE).

Enseignements dans le cadre de la formation médicale universitaire initiale et continue en odontologie

- Participer aux enseignements des soins en odontologie dans le cadre de :
 - La formation médicale initiale du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle des études en odontologie.
 - La formation médicale continue (DU Maladies parodontales et comorbidités, DU Orthopédie dento maxillo-faciale de la faculté d'odontologie) du Master 1 recherche et du Double cursus Santé-Sciences de Tours.
- Construire et mettre en œuvre des programmes de Développement Professionnel Continu sur des thématiques spécifiques à l'odontologie. Ces programmes pourront faire appel aux techniques de formation par la simulation en santé, notamment aux jeux de rôle, développées dans le cadre de la collaboration entre le CHRU de Tours et la Faculté d'odontologie sur la simulation en santé.
- Élaborer dans le cadre de la formation des externes du 3^{ème} cycle court des séminaires de formation en partenariat avec le responsable pédagogique du 3^{ème} cycle court de la faculté d'odontologie.

- Élaborer dans le cadre de la formation des internes des séminaires de formation en partenariat avec les responsables pédagogiques des DES des spécialités concernées.

24. Développer la formation des professionnels des champs sanitaire et médico-social

Accueil en stage

- Favoriser et organiser la venue des étudiants des champs sanitaire et médico-social, au sein des équipes de soins en odontologie dans le cadre de stages adaptés à chaque profession et au cadre de formation.

Enseignements dans le cadre de la formation initiale et continue

- Participer à la formation à la pédagogie des praticiens libéraux qui se destinent à devenir Maîtres de stages universitaires dans le cadre de la formation initiale, des étudiants en odontologie. Formation construite conjointement pour les étudiants en pharmacie, sage-femmes, infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, masseur-kinésithérapeutes dans le cadre du collégium santé Centre-Val de Loire ;
- Créer et animer des dispositifs adaptés de formation en lien avec les responsables institutionnels du secteur médico-social (EHPAD, MAS...).

25. Participer à l'information et la sensibilisation des citoyens sur les questions de prévention de promotion de la santé bucco-dentaire dans le cadre d'une prise en charge globale de la santé

- Participer à des temps de sensibilisation et de formation du citoyen sur des thématiques relatives à la promotion et la prévention de la santé bucco-dentaire à tous les âges de la vie avec le réseau ERVMA pour les personnes âgées, la coordination régional ETP Centre -Val de Loire pour les personnes souffrant de maladies chroniques, dans le cadre du service sanitaire pour les adolescents.
- Participer à la formation des bénévoles en prévention promotion de la santé bucco-dentaire.

26. Structurer la collaboration entre les différentes équipes de soins en odontologie dans le champ de la formation

- Coordonner la construction et la mise en œuvre des différentes actions de formation effectuées par une réflexion pédagogique commune et un travail conjoint de construction de programmes de Développement Professionnel Continu ;
- Favoriser la collaboration entre les équipes lors de la réalisation de formation en respectant les compétences et les spécificités de chaque équipe ;
- Partager les supports pédagogiques pour l'animation des formations ;
- Coopérer et construire conjointement des formations avec d'autres intervenants dans le champ de la formation en odontologie notamment au sein du groupement des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) ;

- Évaluer annuellement le dispositif collégial de formation, en lien avec le comité de gouvernance et le comité opérationnel.

C. PROJET DE L'AXE DE RECHERCHE DE LA FÉDÉRATION

Objectif stratégique :

Concevoir, mettre en œuvre et participer à des actions de recherche coordonnées dans une dynamique inter et transdisciplinaire et si possible multicentrique dans les domaines de la recherche clinique et thérapeutique en odontologie. Ceci sous le spectre conceptuel de l'éthique visant le juste soin et le bien vieillir en santé. Ces recherches viseront aussi à développer des actions en promotion, éducation en santé sur un plan individuel et populationnel. A concevoir et évaluer l'efficacité des organisations en santé, des parcours de soins entre la médecine de ville et l'hôpital, sans oublier la recherche en pédagogie en santé bucco-dentaire ainsi que le numérique en santé : télémédecine bucco-dentaire, empreinte numérique et impression 3D dans un but d'optimisation de la prise en charge des patients et des parcours de soins avec par exemple, la modélisation et la production de prothèses dentaires extemporanées pour des patients hospitalisés suivis pour chimio et radiothérapie (gestion optimale de l'urgence prothétique...) et pour la mise en place des techniques de chirurgie guidée en implantologie (production de guides chirurgicaux et d'éléments implanto-prothétiques post-chirurgicaux immédiats)

La recherche clinique en odontologie est essentielle pour développer des traitements toujours plus performants et concentrer les efforts des équipes sur les enjeux de santé publique les plus pressants, pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits et améliorer la qualité de vie liée à la santé orale des patients.

Objectifs opérationnels :

27. Développer et soutenir des projets de recherche en odontologie

- Encourager les équipes de la fédération à s'investir dans des projets de recherche, qu'elle soit paramédicale, médicale, en sciences humaines et sociales, industrielles ou bien interdisciplinaire ;
- Favoriser la mise en place d'un guichet unique pour la recherche clinique en odontologie en région Centre-Val de Loire pour simplifier et accélérer la mise en place des recherches à promotion industrielle dans les services d'odontologie de la FIHURO ;
- Favoriser la recherche pluriprofessionnelle au sein des travaux de recherche ;
- Soutenir la formation des professionnels de santé aux modalités de la recherche en odontologie (essais cliniques, audit, évaluations des pratiques professionnelles, études descriptives ou épidémiologiques, enquêtes qualitatives, études réflexives, cas cliniques, etc...) ;
- S'appuyer sur les structures ou équipes ressources permettant la mise en œuvre des différents projets (cellule d'aide au montage de projet de recherche du CHRU, Equipe de Renforcement de l'Investigation Clinique du CHRU, Centre d'Investigation Clinique

du CHRU, etc.) et les compétences du référents recherche en odontologie du service de médecine et chirurgie bucco-dentaire du CHRU de Tours, le Pr Gael Rochefort.

- Harmoniser les recueils de données de santé libérales et hospitalières en odontologie par la création d'un entrepôt de données ;
- Favoriser les inscriptions et la participation des professionnels de santé à des congrès ou colloques scientifiques nationaux ou internationaux.

28. Participer à des projets de recherche multicentrique régionaux, nationaux ou internationaux

- Encourager les équipes de la fédération à s'associer à des projets de recherche menés par d'autres équipes de soins en odontologie (co-investigation ou investigation associée) ;
- Encourager les équipes de la fédération à s'associer à des projets de recherche menés par d'autres équipes de spécialités (co-investigation ou investigation associée) : oncologie médicale, radiothérapie, hématologie, pneumologie, neurologie, gastro-entérologie, gériatrie, cardiologie, dermatologie, rhumatologie etc. ;
- Créer des liens avec les différents groupes de recherche en odontologie notamment au sein d'HUGO et avec les services d'odontologie des différents CHU en France (Conférence des chefs de services d'odontologie).

29. Favoriser la diffusion et la communication des résultats de recherche

- Soutenir les porteurs de projet dans la rédaction de publications des différents travaux (relectures, co-écritures, aide à la soumission, etc.) et également dans la communication (interventions orales, posters ou communications orales en congrès ou séminaires, etc.) ;
- Encourager les différents acteurs à partager au sein de la fédération leurs expériences en recherche (symposium collectif après participation à un congrès, diffusion collective des articles scientifiques après acceptation dans une revue ou un ouvrage, etc.) ;
- Proposer une démarche unifiée de référencement et de répertoriage des différents résultats de recherche au sein de la FIHURO au sein d'un espace de partage commun ;
- Encourager la diffusion large des résultats de recherche en encourageant le recours à des revues proposant un accès ouvert (open access).

30. Créer un comité de recherche au sein de la fédération

- Créer un comité pluri professionnel avec un coordinateur médical dédié, issus de la Fédération, pouvant inclure des acteurs externes à la Fédération dans une dynamique régionale ;
- Identifier des thématiques communes pour favoriser des travaux collectifs ;
- Identifier des thématiques propres à chaque équipe pour favoriser la diffusion des connaissances, en tenant compte des spécificités de chacun ;
- Effectuer une veille bibliographique sur les thématiques identifiées afin d'entretenir une dynamique intellectuelle ;

- Encourager les internes, les externes ou assistants hospitaliers ou universitaires à s'inscrire dans les différents projets de recherche auxquels participent les équipes de la fédération ;
- Coordonner l'ensemble de l'axe recherche de la Fédération et soutenir les porteurs de projets dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs travaux ;
- Valoriser l'axe recherche de la Fédération en cosignant les travaux de recherche auxquels les équipes d'au moins deux établissements ont participé et pour lesquels le comité a été sollicité.

31. Assurer une organisation et des moyens financiers pour que cet axe puisse être mis en œuvre

- Organiser des temps dédiés, individuels et collectifs, afin que les différents professionnels puissent mener à bien les différents projets ;
- Assurer de manière exceptionnelle et avec leur accord la possibilité de mobilité des praticiens médicaux entre les 5 équipes de la Fédération, par le biais d'une convention ponctuelle anticipée entre établissements (afin de permettre la réalisation de travaux de recherche).

GOVERNANCE DE LA FÉDÉRATION

1 – Comité de Gouvernance

- Missions

Il est institué un Comité de gouvernance dont les missions sont :

- Accompagner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de la FIHURO
- Soutenir à un niveau institutionnel les activités de la FIHURO sur les axes cliniques, formation et recherche
- Communiquer les objectifs et activités de la FIHURO au sein des établissements
- Articuler la FIHURO avec les orientations départementales, régionales ou nationales
- Élaborer et discerner les évolutions stratégiques nécessaires en s'appuyant notamment sur les remarques faites par le Comité opérationnel

Le comité de gouvernance se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la directrice générale du CHRU de Tours, du directeur général du CHU d'Orléans, de la directrice du CH de Châteauroux-Le blanc, du directeur du Jacques Cœur de Bourges, du directeur du CH de Dreux et rend compte aux cinq CME de son activité.

- Composition du Comité de gouvernance

- La Directrice générale du CHRU de Tours ou son représentant,
- Le Directeur général du CHU d'Orléans ou son représentant,

- Le Directeur du CH Jacques Cœur de Bourges ou son représentant,
- La Directrice du CH de Châteauroux-Le Blanc ou son représentant,
- Le Directeur du CH de Dreux ou son représentant,
- Les Présidents de CME du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et de Dreux,
- Le Doyen de la Faculté d'odontologie
- Le coordonnateur médical de la Fédération,
- Le coordonnateur médical adjoint de la Fédération,
- Le coordonnateur paramédical de la Fédération,
- Deux membres représentants du comité opérationnel.

Sa composition peut être élargie à d'autres représentants médicaux ou représentants des équipes de direction en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

2- Coordination de la FIHURO

Les activités de la FIHURO sont coordonnées par un coordonnateur médical assisté d'un coordonnateur médical adjoint et d'un cadre paramédical, coordonnateur paramédical.

- Missions

Le coordonnateur médical, le coordonnateur médical adjoint et le coordonnateur paramédical travaillent en étroite coordination avec la directrice générale du CHRU de Tours, le directeur général du CHU d'Orléans, le directeur du CH Jacques Cœur de Bourges, la directrice du CH de Châteauroux-Le Blanc, le directeur du CH de Dreux, les Présidents de CME du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-Le blanc et du CH de Dreux et le Doyen de la Faculté d'odontologie.

Ils devront :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Fédération dans l'ensemble des axes clinique, d'enseignement et de recherche ;
- Impulser les orientations stratégiques de développement ;
- Assurer la coordination avec les représentants institutionnels des établissements, de la Faculté d'odontologie et de l'Université de Tours et d'Orleans ;
- Assurer la communication entre le Comité de gouvernance et le Comité opérationnel ;
- Entretenir une réflexion des équipes d'odontologie afin qu'elles adaptent leurs actions aux contextes médical, institutionnel et sociétal.

- Désignation

Le coordonnateur médical, le coordonnateur médical adjoint et le coordonnateur paramédical sont désignés pour une durée de 4 ans par la directrice générale et le président de la CME du CHRU de Tours, le directeur général et le président de la CME du CHU d'Orléans, le directeur et le président de la CME du CH Jacques Cœur de Bourges, le directeur et le président de la CME du CH de Châteauroux-Leblanc, le directeur et le président de la CME du CH de Dreux et le Doyen de la Faculté d'odontologie sur proposition du Comité opérationnel.

3 – Comité Opérationnel

- Missions

Il est institué un comité opérationnel dont la mission est de mettre en œuvre les missions de la Fédération. S'appuyant sur l'expérience du terrain, il fera remonter les informations relatives au développement des soins d'odontologie afin de contribuer à l'élaboration de stratégies adaptées et évolutives.

Le comité opérationnel se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du coordonnateur médical de la Fédération.

- Composition du comité opérationnel

- Le coordonnateur médical de la Fédération,
- Le coordonnateur médical adjoint,
- Le coordonnateur paramédical,
- Les membres des équipes d'odontologie intégrées dans la FIHURO
- Un représentant de l'URPS chirurgiens-dentistes
- Un représentant des conseils ordinaires des chirurgiens-dentistes
- Le coordonnateur de la recherche clinique du service de médecine et de chirurgie bucco-dentaire du CHRU de Tours
- Un représentant des Directions du CHRU de Tours, du CHU d'Orléans, du CH Jacques Cœur de Bourges, du CH de Châteauroux-le blanc et du CH de Dreux.

Selon les axes étudiés, il pourra se compléter par :

- Un ou plusieurs représentants de la coordination ETP en région CVL, Equipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie, Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire..., des représentants de la Faculté d'odontologie ou de l'Université, des membres du groupement de coopération sanitaire HUGO.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION

1 – Responsabilité

Chaque établissement assure la couverture de son propre personnel notamment en cas d'accident de travail ou de trajet.

Toutefois, la responsabilité pouvant être encourue par les CH, CHU du fait de l'activité potentiellement multisites des praticiens de la fédération est couverte par leur assurance en responsabilité civile, selon les conditions générales du contrat en vigueur.

2 – Évaluation

Une évaluation est menée annuellement par les parties, sur la base des rapports d'activité de chaque équipe, par le coordonnateur médical de la Fédération assisté du coordonnateur médical adjoint et du coordonnateur paramédical.

A titre d'exemple et selon les différents axes développés :

- Au titre de l'activité clinique :
 - Nombre de réunions communes aux cinq équipes
 - Nombre de patients communs à au moins deux des cinq équipes
- Au titre de la formation professionnelle et universitaire :
 - Nombre d'heures de formation dispensées par les acteurs de la Fédération
 - Nombre de lieux d'enseignement (et diversité des populations cibles)
- Au titre de la recherche :
 - Nombre de projets de recherche individuels et communs soutenus par la Fédération
 - Nombre de posters, communications et publications soutenus par la FMIHU en odontologie
 - Nombre de participation à des réunions scientifiques.

Cette évaluation sera un temps privilégié pour présenter les projets réalisés dans le cadre de chacun des axes de la FIHURO mais également pour évoquer et discuter les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre de chacun de ces axes, dans un esprit de collaboration entre les équipes de soins et les différentes institutions concernées (hospitalières et universitaire) et les praticiens libéraux.

3 – Durée de la convention

La FIHURO est constituée et prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée de 4 ans avec reconduction expresse, après évaluation de l'activité et des modalités organisationnelles de la Fédération.

4 – Modifications et résiliation

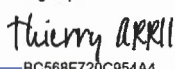
La convention pourra être complétée et modifiée sous forme d'avenants à la demande de l'une ou l'autre partie sous réserve d'acceptation unanime du Comité de Gouvernance.

Les annexes ont valeur contractuelle.

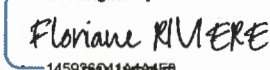
En cas de non-respect des termes de la convention ou à la demande expresse d'un des établissements, la FIHURO pourra être dissoute dans le respect d'un préavis de 6 mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Fait à Tours, en 5 exemplaires, le 17/12/2025

Le Directeur général par intérim
du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans

Signé par :

BC568F720C954A4...
Thierry ARRIL

La Directrice Générale
du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de
Tours

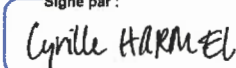
DocuSigned by:

1459356411684159...
Floriane RIVIERE

Le Directeur du Centre Hospitalier Jacques Cœur
de Bourges

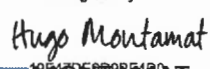
Signé par :

840595905476182...
Rémi FAUQUEMBERGUE

Le Directeur du Centre Hospitalier de
Châteauroux-Leblanc

Signé par :

3B897CB4C02F48C...
Cyrille HARMEL

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux

DocuSigned by:

105417DE8987410...
Hugo MONTAMAT

Directrice de la Recherche et de l'Innovation
Mathilde SIGAUD-FILS
secretariat.recherche@chu-tours.fr

Affaire suivie par :
D. NOLLET, V. LEGRAND

Références à rappeler :
MSF/LP/DR2026

Monsieur le Professeur Frédéric DENIS
Chef de service
Médecine et chirurgie bucco-dentaire
Hôpital Bretonneau

Tours, le 13 MARS 2026

Copie : Dr RENAUD ; Pr ROCHEFORT
Objet : Bilan Financier 2025 ERIC et Contreparties

Monsieur le Professeur,

Votre service est un acteur important dans le domaine de la Recherche au sein du CHRU de Tours et bénéficie à ce titre du soutien de l'ERIC avec la mise à disposition de temps IRC.

Dans un contexte économique exigeant, notre établissement doit suivre une ligne directrice rigoureuse afin d'assurer sa pérennité et son développement. Il est impératif de garantir une capacité d'autofinancement suffisante en veillant à une bonne gestion des ressources et à une adéquation avec les financements disponibles. Cette approche permettra de maintenir un niveau de performance et de qualité conforme à nos engagements. À défaut, une réévaluation de l'organisation et une réallocation des ressources devront être envisagées pour préserver l'équilibre et la viabilité de notre structure.

Pour 2025, la masse salariale ERIC de votre service s'élève à 16 273 €, financés :

- 1 387 € surcoûts et/ou subvention de promotions externes.
- 2 152 € de contreparties financières ;
- 12 734 € de soutien CHU.

L'autofinancement est atteint et nous vous en remercions. Le soutien financier du CHU à hauteur de 12 734 € reste exceptionnel et à vocation à accompagner la création du poste d'IRC, ne pouvant s'inscrire dans le temps. Nous vous remercions de veiller à une répartition équilibrée entre études industrielles et institutionnelles et à l'inclusion dans ces études.

Au 31/12/2025, le solde **des contreparties financières** facturées utilisables par votre service est de : 0 € (détail ci-joint).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de notre parfaite considération.

La Directrice de la Recherche
Et de l'innovation,

Mathilde SIGAUD-FILS

Le Coordonnateur
de l'E.R.I.C.,

Emmanuel GYAN



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Paris, le 15 septembre 2022

Mission d'accompagnement des formations
supérieures en odontologie,
DGSIP – DGOS

Mél : jean-francois.picq@igesr.gouv.fr
Bernard.Giumelli@univ-nantes.fr

La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

à
Mesdames et Messieurs les Présidents des
universités porteuses des formations nouvelles
accréditées en 2022 et des universités partenaires
de ces formations

Copie :

Monsieur le président de l'université d'Amiens ;
Mesdames et messieurs les doyens de santé,
médecine et odontologie de ces universités

Objet : Signature des conventions de coopération entre sites créateurs de formations en odontologie et UFR partenaires ; utilisation de la subvention pour charge de service publique allouée au titre de l'odontologie au titre de l'année 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'arrêté du 21 juillet 2022 accréditant les universités de Franche-Comté, Caen, Bourgogne, Rouen et Tours en vue de délivrer le diplôme de formation générale en sciences odontologiques permet l'accueil des étudiants en premier cycle de formation supérieure en odontologie dans vos universités.

Le présent courrier vise à vous apporter quelques précisions sur les conditions juridiques et financières dans lesquelles ces formations vont être créées et gérées.

1° Signature des conventions de coopération entre universités créatrices et universités partenaires

Si vos équipes mettent tout en œuvre pour que l'accueil de la première cohorte d'étudiants se déroule dans les meilleures conditions, néanmoins, dans l'attente des recrutements d'enseignants programmés durant les années à venir, l'assistance des UFR qui accueilleraient traditionnellement l'ensemble des effectifs étudiants de votre circonscription paraît indispensable à la réussite de l'ouverture de ces nouvelles formations. Pour ce faire, il convient de formaliser les discussions qui ont prévalu entre équipes d'universités partenaires pour préparer la rentrée 2022 sur ces nouveaux sites à travers une convention de coopération qui précisera les conditions dans lesquelles les universités partenaires apportent leur soutien aux universités créatrices de formation en odontologie¹ durant toute la phase d'installation de ces formations. Ces conventions doivent évidemment être adaptées en fonction des spécificités de chacun des sites.

¹ Les principaux domaines de coopération concernent l'accès des étudiants à la documentation existante dans les UFR historiques ; la mise en place de cours à distance ; une offre de formation à destination des nouveaux attachés d'enseignement ; la constitution de jurys de fin d'études ; l'assistance pour la conception et la réalisation des travaux pratiques, etc. sachant que les conventions seront modulées en fonction des spécificités de chacun des sites.

C'est pourquoi, au-delà des lettres d'intention actées dans les dossiers d'accréditation auxquelles les conseillers pédagogiques et scientifiques ont été extrêmement attentifs, une attention particulière doit être portée à cette priorité dans chacune des universités concernées afin que les conventions puissent être signées le plus rapidement possible.

2° Utilisation de la subvention pour charge de service public allouée au titre de l'odontologie en 2022

En matière budgétaire, l'abondement de votre subvention pour charge de service public (SCSP) prenant en compte les dépenses de fonctionnement et de masse salariale vous permettant d'accueillir les étudiants en odontologie, vous a été notifié au mois d'avril ou mai dernier selon les cas. Cette notification, qui détaille la part de fonctionnement et de masse salariale, a été calculé sur la base d'une allocation de 9 000 € par étudiant, à laquelle ont été ajoutées vos prévisions de dépenses de masse salariale en année pleine, alors que vous aviez établi vos besoins sur la base d'un recrutement à partir de septembre 2022. Pour l'année 2022, il en résultera un solde budgétaire compris entre 200 000 € et 250 000 € pour l'unité budgétaire porteuse de l'odontologie. Ce solde alimentera votre résultat de fin d'exercice pour être intégré au fonds de roulement.

Cette particularité n'est pas le fruit du hasard, car les projections budgétaires à cinq ans réalisées à l'occasion de la préparation du dossier d'accréditation montrent que si les recrutements se déroulent selon vos schémas d'emplois prévisionnels, le solde de l'unité budgétaire porteuse de l'odontologie devient négatif en 2023 et 2024, l'équilibre se rétablissant progressivement avec l'augmentation de la subvention, elle-même indexée sur le nombre d'étudiants, à partir de 2025. En 2022, la moitié environ de la SCSP qui vous a été allouée ne sera pas consommée et alimentera votre fonds de roulement, tandis qu'en 2023 et 2024, elle ne suffira pas à couvrir vos dépenses, notamment celles de masse salariale sous plafond État. Le solde positif constitué en 2022 permettra d'équilibrer la situation.

Cependant, depuis l'entrée en vigueur de la GBCP, il n'est pas possible de reporter un reliquat non consommé en ouverture de crédit pour le budget de l'année n+1. Lors de l'exécution budgétaire 2023, à défaut d'avoir pu intégrer ce reliquat dans vos ouvertures de crédits, vous pourrez autoriser l'unité budgétaire (UB) gestionnaire des formations en odontologie à engager et payer des dépenses au-delà des crédits budgétaires ouverts en budget initial, jusqu'à concurrence du reliquat 2022, (idem pour l'année 2024 s'il restait encore un reliquat en 2023). Ceci se traduira, fin 2023 voire fin 2024, par un dépassement des crédits de cette UB et par un solde budgétaire négatif, dont le montant ne devra pas excéder le montant du reliquat de l'année 2022. Il vous reviendra d'expliciter cet ajustement auprès des membres de votre conseil d'administration en l'inscrivant dans le rapport de l'ordonnateur joint au budget initial 2023 puis au compte financier 2023, voire, le cas échéant au budget initial et au compte financier de l'exercice 2024.

En procédant de la sorte, les crédits affectés à l'odontologie n'ayant pu être consommés au cours de l'exercice 2022 le seront durant le ou les exercices suivants, conformément à leur destination initiale.

Je me tiens à votre disposition ainsi que la mission d'accompagnement et mes services, pour toute question et vous prie de croire, Madame la présidente, Monsieur le président, en l'assurance de toute ma considération.

La directrice générale
De l'enseignement supérieure
Et de l'insertion professionnelle

Anne-Sophie BARTHEZ



Convention portant création de la
Fondation abritée Fondation Apolline par la Fondation Rabelais

Entre

La Fondation Rabelais, Fondation partenariale, dont le siège social est situé 60 rue du Plat d'Étain 37020 Tours Cedex 1, N° SIRET 940 258 726 00014, représentée par Monsieur Stéphane Martinez, son Président, dûment habilité à cet effet aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Fondation abritante** » ou « **la Fondation Rabelais** »

D'une part,

Et

L'Union Régionale des Professionnels de Santé des chirurgiens-dentistes libéraux du Centre-Val de Loire, association créée le 24 mars 2011, dont le siège social est situé 122 Bis rue du FBG St Jean, 45 000 Orleans, représentée par le Docteur Bruno Meymandi-Nejad, ci-après désignée par « **l'URPS** » ;

Et

L'Université de Tours, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 60, rue du Plat d'Étain 37020 Tours Cedex 1, représentée par Monsieur Philippe ROINGEARD, son Président, ci-après désignée par « **l'Université** », au nom et pour le compte de l'UFR d'Odontologie représentée par son Directeur, M. Frédéric Denis ;

L'URPS et l'Université sont dénommées ci-après les « **Fondateurs** »

D'autre part,

Vu les statuts de la Fondation Rabelais,

Vu les statuts de l'Université de Tours,

Vu le règlement intérieur de la Fondation Rabelais adopté par délibération du conseil d'administration du 2 septembre 2025,

Préambule

La Fondation partenariale Rabelais a été créée le 24 décembre 2024 par neuf membres fondateurs : la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne Loire-Centre, CREALI, EDF, Eiffage Energie Systèmes-Val de Loire, ENEDIS, Hervé Thermique, ST Microelectronics et l'Université de Tours. La Fondation Rabelais vise à être une passerelle privilégiée entre l'université de Tours et les entreprises du territoire, et à favoriser l'inscription de celle-ci dans son écosystème territorial et socio-économique. Dans cet objectif, elle se donne pour missions de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'Université, et d'accompagner des projets innovants relevant de quatre axes prioritaires : le développement de la recherche et de l'innovation, la santé et le bien-être des étudiants, l'ancrage territorial et l'ouverture internationale ainsi que le soutien des entreprises et de l'université dans leur démarche commune de durabilité.

Une fondation abritée est une entité accueillie par une fondation reconnue d'utilité publique abritante, qui en assure la gestion et le fonctionnement. La fondation abritée n'a pas de personnalité morale et juridique ni, en conséquence, de patrimoine propre. Elle bénéficie, par capillarité, des avantages de la fondation abritante en tant que fondation abritée.

Les Fondateurs ont manifesté leur souhait de créer une telle fondation sous égide de la Fondation Rabelais qui bénéficie du statut de fondation abritante.

Ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts de la Fondation Rabelais et de son règlement intérieur dans lequel sont notamment détaillés les conditions de création des fondations abritées sous l'égide de la Fondation Rabelais.

La présente convention définit les caractéristiques particulières et porte création d'une fondation dénommée « Fondation Apolline » sous l'égide de la Fondation Rabelais.

Article 1 : Création de la Fondation abritée

Conformément à la délibération de son Conseil d'administration en date du 2 décembre 2025, la Fondation Rabelais s'engage à abriter une fondation dénommée « Apolline » dans les conditions prévues à la présente convention et à ouvrir un compte dédié au sein de sa comptabilité qui traduira les recettes et dépenses de cette fondation abritée.

Cette fondation abritée sera créée à compter de la signature de la présente convention.

Article 2 : Objet de la Fondation abritée.

L'objet de toute fondation abritée doit être d'intérêt général, ce qui signifie que la fondation abritée doit avoir une activité non lucrative, que sa gestion doit être désintéressée, qu'elle n'agit pas au profit d'un cercle restreint de personnes et qu'elle n'entretient pas de relations privilégiées avec des structures du secteur lucratif.

La Fondation Apolline a pour objet de promouvoir la santé bucco-dentaire comme composante essentielle de la santé globale, dans une perspective d'équité et de justice sociale. Elle agit dans les domaines de la prévention, de la recherche, de l'éducation à la santé, du renforcement des systèmes de soins et de l'innovation, en région Centre-Val de Loire, au niveau national et international. Dans ce cadre, la Fondation peut créer, soutenir ou cofinancer une ou plusieurs chaires universitaires ou hospitalo-universitaires, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, de recherche ou de soins. Ces chaires visent à produire, transmettre et

valoriser des connaissances scientifiques dans les champs de la santé bucco-dentaire, des politiques de santé publique et des inégalités sociales de santé.

Les moyens d'action de la Fondation abritée s'inscrivent dans ceux de la Fondation Rabelais, tels qu'ils résultent de l'article 5 de ses statuts, joints en *Annexe 1*.

Les Parties conviennent expressément que les actions et projets financés par la Fondation abritée doivent être réalisés au seul périmètre de son objet précisé ci-dessus.

La Fondation abritée s'engage à ne pas employer de salarié.

Article 3 : Durée et siège de la Fondation abritée

La Fondation abritée est créée pour une durée illimitée, à compter de la signature de la présente convention.

En cas de dissolution ou de non-prorogation de la Fondation abritante, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Le siège social de la Fondation abritée est fixé à l'adresse suivante :

Faculté d'Odontologie
5^e étage de la Faculté de médecine de Tours
10 boulevard Tonnellé
BP 3223
37032 Tours cedex 1

Article 4 : Dispositions financières

Article 4.1 : Dotation initiale et ressources de la Fondation abritée.

La dotation initiale de la Fondation abritée s'élève à un montant total de 300 000 € (trois cent mille euros) apportés par l'URPS qui sera réparti sur 3 ans en suivant le calendrier ci-dessous :

- 100 000 € en année 1, à verser avant le 31 décembre 2025
- 100 000 € en année 2, à verser avant le 31 décembre 2026
- 100 000 € en année 3, à verser avant le 31 décembre 2027

Sur les 300 000 € de cette dotation initiale, 20 000 € versés en année 1 sont non consommables, ce qui signifie que la Fondation abritée doit en permanence préserver en capital le montant de cette dotation initiale ; seuls les revenus de la dotation peuvent être utilisés.

Article 4.2 : Ressources ; Dons, mécénat et legs

Les ressources de la Fondation abritée, outre les contributions initiales précitées effectuées par les Fondateurs, sont composées :

- de versements effectués par des personnes morales ou des personnes physiques,
- du produit de dons, legs et autres libéralités consentis à son profit à la Fondation Rabelais,
- les revenus de ses activités propres,
- de toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements.

Ces abondements seront affectés au renforcement de la dotation initiale et/ou au financement des projets soutenus par la Fondation abritée. Cette répartition fera l'objet d'une décision du comité de gestion.

Article 4.3 : Compte bancaire

La Fondation Rabelais ouvre un compte bancaire au nom de la Fondation abritée sur lequel sont retracés tous les mouvements financiers relatifs à la gestion de celle-ci.

Les chèques bancaires et virements destinés à la Fondation abritée doivent être libellés à l'ordre de la « Fondation Rabelais / Compte Fondation Apolline ».

Article 4.4 : Contrôle de la comptabilité

Le contrôle de la comptabilité de la Fondation abritée est assuré par l'Expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fondation abritante.

Article 4.5 : Recherche de financements

Les Fondateurs peuvent être amenés à rechercher des fonds : les moyens mis en œuvre à cet effet devront être soumis à l'accord écrit préalable de la Fondation Rabelais.

La Fondation abritée pourra recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités locales et de leurs établissements. La demande de subvention ainsi que la restitution éventuelle sur l'utilisation des fonds seront élaborées par la Fondation abritée, même si à la date de restitution la Fondation abritée n'existe plus sous l'égide de la Fondation Rabelais. Les Fondateurs transmettront ensuite pour information au Président de la Fondation Rabelais les documents relatifs à la demande et au rapport d'utilisation des fonds.

Article 4.6 : Les avantages fiscaux

Conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts (CGI) dans sa rédaction à la date de signature de la présente convention, les dons des particuliers bénéficieront d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Conformément à l'article 885-O V bis A du CGI dans sa rédaction à la date de signature de la présente convention, les dons réalisés en paiement de l'ISF bénéficieront d'une réduction d'impôt à hauteur de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 €.

Conformément à l'article 238 bis du CGI dans sa rédaction à la date de signature de la présente convention, le mécénat d'entreprise bénéficiera d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5°/00 du chiffre d'affaires.

Conformément à l'article 795 du CGI dans sa rédaction à la date de signature de la présente convention, les legs bénéficieront d'une exonération des droits de succession.

Article 4.7 : Procédure en matière de dons et mécénat

Les dons affectés à la Fondation abritée sont reçus et enregistrés par la Fondation Rabelais, qui est seule habilitée à délivrer les reçus fiscaux ouvrant droit aux avantages fiscaux susvisés.

La Fondation Rabelais ne peut en aucun cas émettre un reçu fiscal pour un don encaissé par un tiers, même si celui-ci est reversé ensuite à la Fondation Apolline.

Les opérations de mécénat lancées en faveur de la Fondation abritée font l'objet d'une convention de mécénat tripartite, conclues entre le Mécène, la Fondation Rabelais, et la Fondation Apolline.

4.8 : Procédure en matière de legs

Les legs font l'objet d'une acceptation par le comité de gestion de la Fondation abritée.

En cas d'accord de celui-ci, le Conseil d'administration de la Fondation Rabelais prend la décision d'accepter ou de refuser le legs.

Article 5 : Suivi et gestion des fonds dédiés

Article 5.1 : Mode de gestion et placement des fonds dédiés

La gestion de la dotation et des flux de trésorerie de la Fondation abritée est assurée par la responsabilité du comité de gestion avec un contrôle semestriel de la Fondation Rabelais. Toutefois, le comité de gestion de la Fondation abritée peut investir dans des placements financiers sans risque de perte en capital en informant préalablement la Fondation abritante et dans la limite des délégations précisées à l'article 5.2 ci-dessous.

Pour les autres placements, la Fondation abritée doit requérir l'accord préalable de la Fondation Rabelais.

Pour ce faire, la Fondation abritée notifie à la Fondation Rabelais par écrit, la nature du placement envisagé. La Fondation Rabelais porte à la connaissance de la Fondation abritée sa décision dans les meilleurs délais.

Article 5.2 : Compte bancaire et signature des engagements financiers

La Fondation abritée peut prendre des engagements financiers dans les conditions prévues ci-après :

- les engagements financiers en deçà de 5.000 € sont soumis à la seule signature du Président ou du Trésorier de la Fondation abritée ;
- les engagements financiers compris entre 5.000 € et 50.000 € sont soumis à la double signature du Président et du Trésorier de la Fondation abritée,
- les engagements financiers au-delà de 50.000 € sont soumis à la signature du Trésorier et du Président de la Fondation Rabelais ou de l'un de ses représentants dûment habilités, ainsi que du président de la Fondation abritée.

En tout état de cause, la Fondation abritée ne peut pas engager des dépenses excédant ses disponibilités financières, et en particulier, elle n'est pas autorisée à engager des dépenses qui seraient financées sur des recettes futures ou des prévisions de recettes.

Article 6 : Comité de gestion de la Fondation abritée

Faute de personnalité morale et donc d'indépendance, la fondation abritée ne présente pas les modalités de gestion d'une fondation avec personnalité morale. Sa gestion s'intègre dans la gestion générale de la fondation abritante. A ce titre, les comptes de la fondation abritée sont approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation Rabelais.

Les caractéristiques du comité de gestion sont définies ci-après.

Article 6.1 : Composition du comité de gestion

Le comité de gestion de la Fondation abritée est composé de 20 membres, répartis comme suit :

- Le collège des Fondateurs : 4 membres
 - Président de l'URPS
 - Vice-Président de l'URPS
 - Trésorier de l'URPS
 - Doyen de la faculté d'odontologie, représentant du Président de l'Université de Tours
- Le collège des personnalités qualifiées : 7 membres
 - 6 Présidents des Conseils Départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la Région Centre-Val de Loire (ou leur représentant)
 - Président ou Vice-Président de la Fédération Inter-hospitalo-universitaire
- Le collège des représentants des pouvoirs publics : 8 membres
 - 6 Représentants des Conseils Départementaux
 - 1 Représentant de l'Agence Régionale de Santé
 - 1 Représentant du Conseil Régional
- Hors collège : 1 représentant de la Fondation Rabelais, désigné par le Président de la Fondation abritante ;

Les membres du comité de gestion sont nommés pour 4 ans.

La liste nominative des membres du comité de gestion sera notifiée à la Fondation Rabelais par le Président du comité de gestion chaque fois qu'elle fera l'objet d'une modification.

Le premier comité de gestion élit, à la majorité simple des membres présents ou représentés, pour une période de quatre ans, un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire. En cas de partage égal des voix, un second tour est organisé dans les mêmes conditions. En cas de nouveau partage des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Les trois mandats sont renouvelables sans limitation mais également révocables collectivement ou individuellement, ad nutum, c'est-à-dire sans motif, par le comité de gestion.

En cas de démission ou d'empêchement, un scrutin est organisé dans les conditions fixées au présent article, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6.2 : Missions du comité de gestion

Le comité de gestion de la Fondation abritée est compétent notamment pour :

- arrêter le budget annuel de la Fondation abritée ;
- décider de la stratégie et des interventions de la Fondation abritée : il prend en ce sens toutes les décisions opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'objet de la Fondation abritée, dans le respect des dispositions de la présente convention qui lui imposent l'avis ou l'accord de la Fondation Rabelais ;
- choisir les projets à soutenir et décider des montants à attribuer dans le respect des dispositions de la présente convention qui lui imposent l'avis ou l'accord de la Fondation Rabelais,

- s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets soutenus,
- développer par tous moyens la notoriété de la Fondation abritée en vue de rassembler de nouveaux donateurs,
- adopter, sur proposition du président, le rapport moral et financier annuel sur la situation de la Fondation abritée,
- examiner les comptes de l'exercice clos,

Le comité de gestion peut créer une ou plusieurs commissions chargées de l'assister dans toutes les actions menées par la Fondation abritée. Le comité de gestion arrête alors la composition, les attributions, l'organisation et les règles de fonctionnement de la ou des commissions ainsi constituées.

Article 6.3 : Fonctionnement du comité de gestion

La Fondation abritée est gérée par son comité de gestion selon les règles définies à la présente convention et sous le contrôle de la Fondation Rabelais.

La Fondation abritée est autonome dans son fonctionnement et notamment pour l'organisation et la mise en place de ses comités de gestion.

Le comité de gestion de la Fondation abritée se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président, au premier trimestre pour présentation des comptes de l'année N-1 par la Fondation Rabelais et pour présentation par la Fondation abritée de son budget prévisionnel pour l'année N.

Il peut également être réuni à tout moment sur convocation de son Président, à la demande du quart de ses membres, ou à la demande du représentant de la Fondation Rabelais.

La convocation doit comporter l'ordre du jour de la réunion et, le cas échéant, une présentation détaillée des projets que la Fondation abritée souhaite soutenir. Elle doit être adressée par tout moyen écrit par le président, et ce, au moins 8 (huit) jours avant la date de réunion.

Le comité de gestion délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

Pour valablement délibérer, les membres présents ou représentés doivent rassembler plus de la moitié des membres du comité de gestion. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation ; le comité de gestion peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres en exercice est présent.

En cas d'empêchement, un membre du comité de gestion peut donner son pouvoir à un autre membre du conseil, muni d'un pouvoir. Chaque membre présent ne peut recevoir qu'un seul pouvoir.

Les décisions du comité de gestion sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le président du comité de gestion peut inviter aux réunions du conseil, avec voix consultative, toute personne dont il jugerait la présence utile, compte tenu de l'ordre du jour.

Pour chaque réunion, il est tenu une liste des présences et les décisions du comité de gestion sont consignées dans des procès-verbaux, lesquels sont transmis dans les meilleurs délais aux membres du comité de gestion et au président de la Fondation Rabelais.

Article 6.4 : Rémunération des membres du comité de gestion

Les fonctions de membres du comité de gestion ne donnent lieu à aucune rémunération. Seul est possible le remboursement des frais engagés (frais de déplacement...) à l'occasion de réunions du comité de gestion ou de missions confiées par celui-ci, sur présentation de justificatifs.

Les frais éventuels des représentants de la Fondation Rabelais au comité de gestion, et notamment les frais de déplacement, sont à la charge de la Fondation abritée.

Article 6.5 : Droit de veto de la Fondation Rabelais

La Fondation Rabelais, par l'intermédiaire de son représentants au comité de gestion ou par l'intermédiaire de son président, peut s'opposer à la mise en œuvre de toute décision du comité de gestion ou de toute autre instance de la Fondation abritée, qui ne serait pas conforme à son objet social, aux statuts de la Fondation Rabelais, à la présente convention ou plus généralement aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ou qui serait de nature à compromettre l'équilibre financier ou la situation financière de la Fondation abritée.

Article 6.6 : Attributions du président du comité de gestion

Le président veille au respect, par la Fondation abritée, des obligations lui incombant en application de la présente convention. Il préside le comité de gestion.

Le président de la Fondation abritée et le président de la Fondation Rabelais représentent ensemble la Fondation abritée dans tous les actes de la vie civile et ont seuls la capacité juridique pour engager ensemble la Fondation abritée dans le cadre des décisions adoptées par le comité de gestion. Ils ordonnent les dépenses.

La Fondation abritée ne peut être représentée en justice que par le président de la Fondation Rabelais, ou par un mandataire agissant en vertu d'une procuration.

Article 7 : Bureau

Le comité de gestion élit en son sein un Bureau comprenant quatre membres : un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire. Le Bureau veille à la gestion courante de la Fondation.

Article 8 : Direction

Le comité de gestion peut nommer un directeur ou une directrice chargé(e) de la mise en œuvre des actions de la Fondation. Les conditions de sa nomination et sa mission seront précisées par le comité de gestion.

Article 9 : Contrôle de la Fondation abritée par la Fondation Rabelais

Article 9.1 : Engagements contractuels de la Fondation abritée

La Fondation abritée bénéficie d'une totale liberté pour le développement de ses partenariats et la sélection des projets qu'elle envisage de soutenir, dans le respect de la présente convention.

Tout engagement que la Fondation abritée veut prendre vis-à-vis d'un tiers, autres que ceux déjà envisagés à l'article 4.7 des présentes, doit faire l'objet d'une convention tripartite conclue entre le tiers, la Fondation Rabelais et la Fondation abritée.

Article 9.2 : Audit de la Fondation abritée

La Fondation Rabelais peut faire procéder à un audit particulier lorsque des questions se posent sur la Fondation abritée, à tout moment. Cet audit est réalisé par le Commissaire aux Comptes de la Fondation Rabelais ou par tout auditeur désigné par celle-ci. Le coût de l'audit est mis à la charge de la Fondation abritée.

La Fondation abritée s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter l'audit, notamment en permettant l'accès des auditeurs à l'ensemble de la documentation contractuelle, financière, juridique et administrative relative à l'activité de la Fondation abritée.

Article 10 : Communication institutionnelle

La Fondation abritée et la Fondation Rabelais sont autorisées à communiquer sur leurs supports habituels (papier et internet) sur l'action de la Fondation abritée. Ces supports de communication seront validés par la Fondation Rabelais et la Fondation Apolline. Tout document imprimé faisant mention de la Fondation abritée et/ou comportant le logo de la Fondation abritée, doit comporter la mention « Fondation abritée par la Fondation Rabelais » ou « Fondation sous égide de la Fondation Rabelais » et faire l'objet d'un « bon à tirer » signé par le Président de la Fondation Rabelais ou son Délégué général. Ce document, doit faire l'objet d'une validation écrite et préalable de la Fondation Rabelais.

La Fondation abritée s'engage à ce que l'utilisation qui sera faite du logo de la Fondation Rabelais soit strictement conforme à la charte graphique de cette dernière. Réciproquement, la Fondation Rabelais s'engage à ce que l'utilisation qui sera faite du logo de la Fondation abritée soit strictement conforme à la charte graphique de la Fondation abritée.

Les Fondateurs autorisent la Fondation Rabelais à faire état de l'existence, de l'objet de la Fondation abritée dans l'ensemble de sa communication. La Fondation Rabelais est autorisée à communiquer la présente convention à toute personne intéressée.

La création et l'utilisation de tous supports de communication ainsi que le traitement de données nominatives par la Fondation abritée impliquent le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que, le cas échéant, l'accomplissement de toutes démarches administratives requises par la loi ou le règlement.

Article 11 : Services rendus par la Fondation Rabelais et rémunération

Article 11.1 : Services rendus par la Fondation Rabelais

La Fondation abritée n'a pas de personnalité morale et juridique distincte de la Fondation Rabelais. De ce fait, la Fondation Rabelais assure le contrôle de la Fondation abritée, et en tant que fondation abritée, cette dernière bénéficie des avantages, notamment fiscaux, de la Fondation Rabelais.

Par ailleurs, la Fondation Rabelais exerce les missions suivantes au profit de la Fondation abritée, directement ou indirectement à l'aide de son cabinet d'expertise comptable ou de tout autre prestataire :

- enregistrement des dons et émission des reçus fiscaux à destination des donateurs ;
- tenue, et édition comptable des comptes et consolidation de ceux-ci dans les comptes consolidés de la Fondation Rabelais. Cette prestation est exécutée par le cabinet d'expertise comptable de la Fondation Rabelais ;

- suivi et contrôle de l'activité et de la communication de la Fondation abritée ;
- suivi et validation des engagements contractuels ;
- gestion des legs ;
- conseils juridiques.

La Fondation Rabelais n'est pas tenue de gérer l'activité opérationnelle (prospection de nouveaux partenaires, constitution de dossiers de demande de subventions, organisation d'événements, création et mise à jour de supports de communication, mise en place des comités de gestion, etc).

Article 11.2 : Rémunération et frais de gestion

Les frais et charges de la Fondation abritée liés à son fonctionnement sont imputés sur son compte analytique individualisé.

La Fondation Rabelais demande à la Fondation abritée 3 000 euros de frais pour la création de la fondation.

En outre, la Fondation Rabelais prélève des frais de gestion sur tous les flux financiers entrants à un taux unique de 5% avec un minimum de 5 000 euros par an.

La Fondation Rabelais demande à la Fondation abritée 3 000 euros de frais pour la dissolution de la Fondation abritée.

La dotation initiale non consommable n'est pas soumise à ces frais de gestion.

Les frais et charges directement liés au fonctionnement de la Fondation abritée sont par ailleurs imputés directement à celle-ci (frais des membres du comité de gestion, frais liés aux campagnes de communication et de levée de fonds, hors traitement des dons reçus et des reçus fiscaux, émoluments des notaires, taxe de publicité foncière, salaire du conservateur des hypothèques, etc. ainsi que la taxe foncière, les charges d'entretien et de gestion du patrimoine immobilier affecté à la Fondation abritée, etc.).

Ces prélèvements ne couvrent pas :

- d'éventuelles recherches de dossiers, instructions de dossiers ou traitement d'un nombre exceptionnel d'opérations administratives que la Fondation Rabelais pourrait effectuer pour la Fondation abritée et qui seraient facturées au coût réel,
- le cas échéant, le contrôle des demandes de subvention et des rapports sur leur utilisation qui feront l'objet d'un devis spécifique,
- les frais d'intervention et de déplacement du cabinet d'expertise comptable ou de tout autre prestataire.

Article 12 : Dissolution de la Fondation abritée

Article 12.1 : Cas de dissolution d'office de la Fondation abritée

La Fondation abritée est dissoute d'office dans les cas suivants :

- en cas de non versement par les Fondateurs de la dotation initiale selon les termes du calendrier prévu à l'article 4 de la présente ;
- en cas de dissolution de la Fondation abritante

Article 12.2 : Cas de fermeture de la Fondation abritée à l'initiative de la Fondation Rabelais

La Fondation Rabelais pourra procéder à la fermeture du compte de la Fondation abritée dans les cas suivants :

- en cas de force majeure mettant la Fondation Rabelais dans l'incapacité d'exécuter les charges qui lui incombent aux termes de la présente convention,
- sur décision du Conseil d'administration de la Fondation Rabelais, en cas de manquement constaté aux dispositions de la présente convention par la Fondation abritée, ou non-respect par les Fondateurs de leurs engagements, après une mise en demeure par LRAR de se mettre en conformité, restée vaine pendant 3 (trois) mois.

Article 12.3 : Cas de dissolution volontaire de la Fondation abritée

La Fondation abritée peut être dissoute volontairement dans les cas suivants :

- Sur décision de son comité de gestion de transférer son activité à une autre fondation. Dans ce cas, les Fondateurs de la Fondation abritée doit prévenir la Fondation Rabelais afin de recueillir son accord express sur les conditions et modalités de ce transfert. Cet accord est obtenu par validation de la décision de dissolution par le bureau ou le conseil d'administration de la Fondation Rabelais ;
- Sur décision de son comité de gestion de procéder à la fermeture du compte de la Fondation abritée. Dans ce cas, les Fondateurs de la Fondation abritée doivent signifier cette décision de fermeture à la Fondation Rabelais, aux fins d'exécution.

Le retrait volontaire d'un des fondateurs n'entraîne pas la dissolution automatique de la fondation.

Article 13 : Liquidation de la Fondation abritée

Dès lors que la Fondation abritée est dissoute, le comité de gestion désigne le président de la Fondation Rabelais ou son représentant en qualité de liquidateur chargé de procéder à la liquidation des biens de la Fondation abritée et auquel seront conférés tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission.

Le comité de gestion décide, soit de laisser à la Fondation Rabelais la propriété de ses actifs, soit d'attribuer l'actif net à un ou plusieurs établissements publics ou reconnus d'utilité publique dont l'objet est analogue à celui de la Fondation abritée, sur proposition des fondateurs, étant précisé que toute éventuelle contribution de la Fondation Rabelais devra alors lui être restituée.

Dans l'hypothèse où les Fondateurs souhaiteraient créer une fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation Rabelais mettra tout en œuvre pour que l'actif net de la Fondation abritée soit alors apporté en dotation pour ladite fondation, sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises.

Article 14 : Modification de la convention

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant, après décision conjointe et conforme du conseil d'administration de la Fondation Rabelais et du comité de gestion à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 15 : Litiges

En cas de litiges, de différends ou de contestations relatifs à l'exécution, à l'interprétation ou à la résiliation de la présente convention, la Fondation Rabelais et les Fondateurs s'obligent à une phase préliminaire de conciliation.

Au cas où aucune solution ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, la Fondation Rabelais et les Fondateurs conviennent de soumettre leur litige aux juridictions compétentes.

Fait à Tours, en quatre exemplaires

Le 02.12.2025

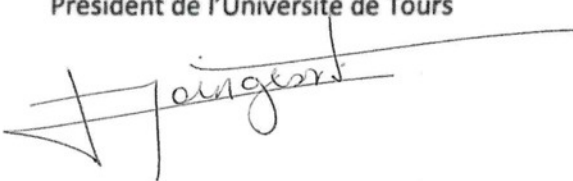
Madame Pascale Charpy-Moore
Présidente de la Fondation Rabelais


FONDATION
RABELAIS

60, Rue du Plat d'Etain
37020 TOURS Cedex 01
Tel : 02 47 36 81 99

Le 09.12.2025

Monsieur Philippe Roingeard
Président de l'Université de Tours



Le 09.12.2025

Docteur Bruno Meymandi-Nejad
Président de l'URPS



Le 08.12.2025

Pour visa, Monsieur Frédéric Denis
Doyen de la Faculté d'Odontologie



Convention n° 3-2025

Relative à l'attribution d'une participation financière

Parties à la convention :

Université de Tours / URPS Chirurgiens-
Dentistes Région Centre Val de Loire

Cadre réservé à l'université

Pilote : Sophie LAVERGNE – RA UFR Odontologie

Gestionnaire financier : Christelle GAUTHIER – AF Odontologie



Convention relative à l'attribution d'une participation financière

Entre

L'université de Tours

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
sise 60, rue du Plat d'Étain 37020 Tours Cedex 1,
représentée par Monsieur Philippe ROINGEARD, son Président,
ci-après désignée par « l'Université » ou « Le Bénéficiaire »

L'UFR Odontologie Tours

Et

URPS CHIRURGIENS DENTISTES CENTRE

Association à but non lucratif, loi 1901,
Sise 122 rue du faubourg Saint Jean – 45000 ORLEANS,
représentée par Bruno MEYMANDI-NEJAD, son Président,
N° SIRET : 78895683700025
ci-après désigné par « le cocontractant » ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu le règlement intérieur de l'université ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

PREAMBULE

En septembre 2022 est créée une UFR (Unité Formation Recherche) d'Odontologie à l'université de Tours. Cette création s'inscrit dans une enveloppe territoriale avec un projet d'installation en Région Centre Val de Loire. Depuis 2022, l'UFR a accueilli 127 étudiants pour lesquels une « trousse » de matériel dentaire est nécessaire pour les travaux pratiques. L'URPS Chirurgiens-Dentistes de la Région Centre participe au financement de cette « trousse » depuis l'ouverture.

Ceci exposé, il est conclu la présente convention



1. OBJET DE LA CONVENTION ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 1 — **Objet**

Par la présente convention, le cocontractant s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet suivant :

Aide et support à la formation sur le territoire de la Région Centre Val de Loire pour les étudiants de l'UFR Odontologie de Tours

Ce projet a pour objet :

- Participation au financement de la trousse de matériel dentaire étudiant pour la nouvelle promotion 2025/2026 (39 étudiants).

Article 2 — **Date d'effet, durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle prend fin à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la date de réalisation de la participation au financement des trousse.

Article 3 — **Dispositions financières**

Article 3.1 — **Montant de la participation**

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Centre s'engage à verser à l'Université de Tours – UFR Odontologie une participation de **75 000 euros (Soixante-quinze mille euros)** correspondant à la participation au financement de l'acquisition des trousse dentaires pour la nouvelle promotion d'étudiants en Odontologie 2025/2026.

Article 3.2 — **Modalités de paiement**

Le règlement de la somme mentionnée à l'article 3-1 est effectué par l'URPS en une fois à la réception de la facture.

L'Agent comptable de l'université adresse au cocontractant une facture mentionnant la somme due, la date de mise en recouvrement, la date d'exigibilité et la date limite de paiement.

La facture est transmise au cocontractant par mail à l'URPS Chirurgiens-Dentistes Centre :

urps.dentiste.centre.contact@gmail.com

Le règlement est effectué par virement, dont les coordonnées sont les suivantes :

Raison Sociale	Université de Tours
SIRET	19370800500478
TVA Intra communautaire	FR34193708005
Code banque	10071
Code guichet	37000
N° compte	00001000075
Clé	77
Domiciliation	TPTOURS
IBAN	FR76 1007 1370 0000 0010 0007 577
BIC	TRPUFRP1



Pour l'université, la recette est imputée à l'adresse budgétaire suivante :

Centre financier	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	Fonds	PFI
M3U	M_ODON_O1M3U1ODON_22	D1152		

Article 4 — Valorisation du partenariat

Le bénéficiaire s'engage à faire état du soutien de l'URPS Chirugiens-Dentistes Centre lors de ses manifestations et publications.

2. DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXECUTION ET AUX RELATIONS FONDEES SUR LA CONVENTION

Article 5 — Gestion de la convention

La gestion du contrat est assurée :

- Pour l'université,
 - o La convention et la gestion administrative sont pilotées par Sophie LAVERGNE, Responsable administrative UFR Odontologie • Mail : sophie.lavergne@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.73 ;
 - o La gestion financière est assurée par Christelle GAUTHIER • Mail : christelle.gauthier@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.09 ;
- Pour le cocontractant, par Carole NAGOT • Mail : carole-nagot@orange.fr • Tél. : 02.38.38.38.38.

Les correspondances postales doivent être envoyées au siège social des parties.

Article 6 — Suivi de l'exécution de la convention

Le bénéficiaire présente à l'URPS Chirugiens-Dentistes Centre, dans les deux mois qui suivent le terme de la convention prévu à l'article 2. Le bénéficiaire présente un compte-rendu de la mise à disposition des trousse de matériel dentaire pour les étudiants de la promotion universitaire 2025/2026.

Article 7 — Contrôles

En cas de violation d'une ou plusieurs obligations énoncées dans la présente convention (comme par exemple utilisation de la somme pour la réalisation d'un autre projet, modification substantielle du projet sans accord écrit de l'URPS, non réalisation du projet, etc...), l'URPS met en demeure le bénéficiaire par courriel de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements.



Article 8 — Protection des données à caractère personnel

1. L'Université de Tours et son Cocontractant sont considérés comme chacun Responsables des traitements qu'ils mettent en œuvre pour assurer l'exécution du présent contrat, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. L'Université de Tours a nommé un Délégué à la protection des données (DPD), facilement joignable par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur son site internet institutionnel. Le Cocontractant a nommé un DPD Les Parties assurent que les personnes susmentionnées puissent librement communiquer entre elles.

Pour l'Université de Tours	Pour le cocontractant
Délégue à la protection des données Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60, rue du Plat d'Etain 37 000 Tours dpo@univ-tours.fr	Bruno MEYMANDI NEJAD Président URPS Chirurgiens-Dentistes Centre bruno.meymandi@wandoo.fr

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact des personnes susmentionnées.

4. Les Parties enregistrent les traitements nécessaires à l'exécution de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

5. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre du présent Contrat.

6. Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

7. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Article 9 — Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.



La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

Les stipulations du présent article ne font pas échec à l'usage par l'université de son pouvoir général de modification unilatérale de la Convention, à condition que celui-ci ne modifie pas l'économie générale de la convention.

Article 10 — Responsabilité et assurance

1. Responsabilité à l'égard des tiers. – Chacune des parties reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la convention.

2. Responsabilité entre les parties. – Chacune des parties prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

Chaque partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages, de toute nature, causés par son personnel au personnel de toute autre partie.

Chaque partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de la convention aux biens mobiliers ou immobiliers d'une autre partie.

Les parties renoncent mutuellement à se demander réparation des préjudices indirects qui pourraient survenir dans le cadre de la convention, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle.

3. Responsabilité des usagers de l'université. – Le cas échéant, les usagers de l'université participant aux actions énoncées dans la présente convention sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers, personnel et biens mobiliers ou immobiliers des parties à la présente convention. La responsabilité de l'université ne pourra être engagée.

Article 11 — Résiliation unilatérale de la convention

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation unilatérale par chacune des parties selon les modalités figurant aux articles 11.1 et 11.2.

Article 11.1 — Résiliation pour faute

A) A l'initiative du cocontractant

En cas de manquement du bénéficiaire à ses obligations, l'URPS Chirurgiens-Dentistes Centre peut résilier unilatéralement la convention lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Préalablement à l'exercice de cette faculté, l'URPS Chirurgiens-Dentistes Centre doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure du bénéficiaire, dans un délai déterminé par elle, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. L'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu'en cas d'issue infructueuse.



B) À l'initiative du bénéficiaire

Les parties peuvent exercer leur droit de résiliation unilatérale pour tout autre motif dûment justifié. La partie la plus diligente notifie à l'autre sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Toutefois, la résiliation unilatérale exercée à la demande du cocontractant ne peut avoir lieu en cas d'opposition de l'université fondée sur un motif d'intérêt général tiré notamment des exigences du service public. Cette opposition doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la notification susmentionnée. En cas d'exercice de ce pouvoir, le cocontractant doit poursuivre l'exécution de la présente convention.

La partie subissant un préjudice du fait de la résiliation unilatérale ne peut prétendre à aucune indemnité.

Article 12 — Règlement des litiges

En cas de différend sur l'exécution ou l'interprétation de la convention, les parties engagent une procédure de résolution amiable avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou, à défaut, désigné par la juridiction compétente.

En l'absence de tout accord à l'issue de cette procédure, les parties peuvent saisir la juridiction compétente.

Acte signé en deux exemplaires.

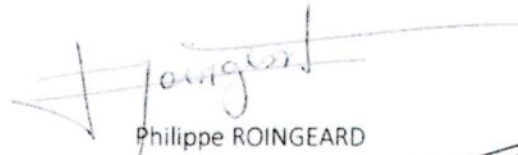
À Tours, le

17/02/2026

À Orléans, le

Pour l'Université de Tours,

Le Président



Philippe ROINGEARD

Pour le Cocontractant,

Le Président de l'URPS Chirugiens-
dentistes Centre



Bruno MEYMANDI NEJAD

Curriculum Vitae Laurent ESTRADE

Nom : ESTRADE

Prénoms : Laurent, Georges, Dominique, Michel

Date et lieu de naissance : 14 Juillet 1980, à Lourdes (65)

Adresse personnelle : 26 rue de la Sellerie 37000 Tours

Téléphone : + 33 6 22 87 93 23

Diplômes et formations universitaires :

- **1997** Baccalauréat Général série S-Scientifique, Spécialité mathématiques. Mention Bien.
- **1997** Attestation de Formation aux premiers secours
- **1997-1998** : Université Victor Segalen Bordeaux II, UFR III : PCEM1.
- **1998-2003** : Université Victor Segalen Bordeaux II, UFR Odontologie
- **8 avril 2004** : Soutenance de thèse (Régénération Osseuse et Substituts en Odontologie) pour le diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Mention très honorable – Université Bordeaux II.
- **2005-2007** : Maîtrise en Sciences de la Vie et de la Santé, Mention Physiologie cellulaire intégrée physiopathologie (M1 SVS PHYSIOLOGIE CELLULAIRE INTEGREE ET PHYSIOPATHOLOGIE)
 - 2005 UE Immunologie et Mécanisme Physiopathologique Pr. BLANCHER
 - 2006 UE Mise en Forme et Biodisponibilité des Médicaments Pr. HOUIN
 - 2007 STAGE RECHERCHE Laboratoire d'immunogénétique moléculaire Pr BLANCHER
- **2004-2008** : Diplôme d'Etudes Supérieures de Chirurgie Buccale Mémoire présenté le 23 janvier 2009 : Rehaussement du plancher sinusal en implantologie : à propos d'un cas.
- **2007-2009** : Diplôme d'Universitaire Implantologie, Université Toulouse 3
- **2020-2021** : Diplôme Université Expertise en Médecine Dentaire, Université Paris Cité
- **2024-2025** : Master 2 Recherche : Master de Sciences, technologies, santé - Mention BIOLOGIE-SANTÉ - Parcours type Biologie et imagerie multimodale
- **2024-2025** : CES biomatériaux en odontologie mention caractérisation et évaluation
- **2024-2025** : CES biomatériaux en odontologie mention choix et mise en œuvre clinique
- **2025-2026** : Ecole doctorale Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant (SSBCV)

Autres formations :

- **2010-2011** : Formation et perfectionnement en parodontologie et implantologie (GEPI ; Drs Paul et Catherine MATTOUT)
- **17-18 octobre 2013** : Formation approfondie en chirurgie implantaire (IFCIA ; Dr Hadi Antoun)
- **28-29 mars 2014** : cours All-on-4 (Dr Paolo MALO ; MALO CLINIC à Lisbonne)
- **du 9 au 13 juin 2014** : Stage de Parodontie Médicale (Drs Joël BEAULIEU et Marie-Eve BEZZINA ; Académie de paro)
- **28-29 janvier 2016** : Intégration du MEOPA au cabinet dentaire pour la prise en charge de l'anxiété et de la douleur des patients (Air Liquide Healthcare)
- **31 août 2017** : Attestation de formation à l'utilisation du cone beam CT (Dr Philippe Rocher ; cd2 conseils)
- **20 octobre 2017** : Maîtriser BlueSkyPlan et l'impression 3D (CFB3D)
- **31 mars 2018** : Obtention d'un score de 935 au TOEIC(R) (Test of English for International Communication)
- **2018** : 1er et 2ème degré du cursus d'orthoposturodentie (Dr Michel CLAUZADE)
- **2019** : L'approche micro-biologique en santé parodontale (Institut International de Parodontie, Dr Mark Bonner)

Expériences professionnelles

- **2006-2008** : Attaché Stagiaire à la faculté de chirurgie Dentaire de Toulouse (Université Paul Sabatier Toulouse III)
- **17/11/2008-16/11/2011** : Assistant hospitalier universitaire, UFR Odontologie, **Discipline Chirurgie buccale**, Université Paul Sabatier Toulouse III

- **2004-2011** : plusieurs expériences professionnelles d'exercice libéral de la chirurgie-dentaire que ce soit en tant que remplaçant ou collaborateur
- **2009-2011** : Exercice exclusif en Chirurgie Orale du 1/10/2009 au 13/01/2011 à la Clinique Saint Nicolas à Toulouse (collaborateur libéral du Dr CAMPAN Philippe).
- **2010** : Formateur au Zimmer institut à Zurich avec les Dr CAMPAN et Dr GINESTE
- **du 1^{er} avril 2011 au 12 mars 2020**, chirurgien-dentiste libéral à Muret (31600) co-gérant la SELARL ART DENT
- **Novembre 2020- novembre 2021** : exercice salarié exclusif de la chirurgie orale dans deux centres dentaires en région parisienne (Asnières-Sur-Seine et Colombes)
- **7 décembre 2021 jusqu'au 27 janvier 2024** : exercice salarié de la chirurgie orale dans un centre dentaire en région Nantaise
- **29 janvier 2024 au 2 avril 2024** : exercice salarié de la chirurgie orale dans un centre dentaire à Bayonne
- **13 mai au 31 juillet 2024** : Praticien hospitalier au centre hospitalier de Cayenne
- **Depuis le 2 septembre 2024** : praticien hospitalier contractuel dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Publications

- 1- Giraudeau L, Meymandi-Nejad B , Alessi P , Carier S , Vidil A , Denis F, **Estrade L**. Management of a symphyseal multilocular odontogenic keratocyst: a case report. J Med Cases. 2026 (*Soumis*)
- 2- **Estrade L**, Aït Slimane B, Rimbaud V, Denis F, Rochefort GY, Renaud M. High-Frequency Ultrasonography for Ex Vivo Periodontal Tissue Measurement: Accuracy and Reproducibility Compared to Cone Beam Computed Tomography (CBCT). Medical Ultrasonography. (*Soumis*)
- 3- Gette M, **Estrade L**, Mezari A, Delpierre A, Denis F, Rochefort GY, Renaud M. Ultrasound therapeutics applications in orthodontic field: a review. BMC Oral Health. (*Under review*)
- 4- Delpierre A, Slimane BA, **Estrade L**, Manget J, Callé S, Levassort F, Denis F, Rochefort GY, Renaud M. Sulcus measurement by high frequency ultrasound imaging ex-vivo: an exploratory study. Med Ultrason. 2025 Sep 17; 27(3):301-305. doi: 10.11152/mu-4506. Epub 2025 Apr 29. PMID: 40349376.
- 5- Moussa C, **Estrade L**, Glomet J, Rochefort GY, Denis F, Daou MH. The Impact of Preventive Protocols on Oral Health Outcomes in Cancer Patients Undergoing Chemotherapy or Radiotherapy: A Systematic Review and Meta-Analysis. Diseases. 2025 Jun 16;13(6):186. doi: 10.3390/diseases13060186. PMID: 40558597; PMCID: PMC12192284.
- 6- **Estrade L**, Delpierre A, Rimbaud V, Denis F, Rochefort GY, Renaud M. High-frequency intraoral ultrasonography for periodontal tissue characterization: a pilot study exploring echogenic signatures and inflammation detection. BMC Oral Health. 2025 Dec 11;26(1):97. doi: 10.1186/s12903-025-07485-y. PMID: 41372763.
- 7- Moussa C, Savard G, **Estrade L**, Bourgi R, Kharouf N, Denis F, Daou MH. Dental Health in Children with Congenital Heart Defects: A Systematic Review and Meta-Analysis. J Clin Med. 2024 Nov 21;13(23):7022. doi: 10.3390/jcm13237022. PMID: 39685481; PMCID: PMC11642408.
- 8- Aarnink A, **Estrade L**, Apoil PA, Kita YF, Saitou N, Shiina T, Blancher A. Study of cynomolgus monkey (*Macaca fascicularis*) DRA polymorphism in four populations. Immunogenetics. 2010 Mar;62(3):123-36. doi: 10.1007/s00251-009-0421-8. Epub 2010 Jan 22. PMID: 20094710.

Article pédagogique :

- 9- **L. Estrade**, J. Colat-Parros, N. Choukri, F. Jordana, Réglementation, responsabilité et traçabilité en implantologie, Volume, Issue, /2024, Pages, ISSN 1877-7864, [http://dx.doi.org/10.1016/S1877-7864\(24\)41400-6](http://dx.doi.org/10.1016/S1877-7864(24)41400-6)

CV

DR AMINA MEZARI

Tel : +213 561 258 808 (whatsapp, viber)

Adresse e-mail : a_mezari@yahoo.fr

Profil :

Nom : MEZARI

Prénom : Amina

Date de naissance : 05 Juin 1976 à Alger- Algérie.

- **Praticienne hospitalière spécialiste qualifiée en Orthodontie depuis 2003- Service ODF- CHU Alger, Algérie.**
- **Maitre de Conférences hospitalo-universitaire en ODF depuis 2016 – Faculté de Médecine d’Alger – Département de Médecine dentaire- Alger, Algérie.**
- **Lauréate au concours d’équivalence (EVC) en ODF – Session 2015. France.**

EXPERIENCE ET TITRES :

SEPTEMBRE 2016 – A CE JOUR

Titre de Maitre de conférences hospitalo-universitaire en ODF (Activité d’enseignement et activité hospitalière). FACULTE DE MEDECINE D’ALGER-DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE/ CHU ALGER, ALGERIE.

DECEMBRE 2005-SEPTEMBRE 2016

Maitre Assistante hospitalo-universitaire en ODF (Activité d’enseignement et activité hospitalière). FACULTE DE MEDECINE D’ALGER-DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE/ CHU ALGER.

NOVEMBRE 2010

Stage d’observation dans l’unité fonctionnelle d’ODF du service d’odontologie de l’Hôpital PITIE SALPETRIERE, FACULTE PARIS 7, FRANCE.

2003 – A CE JOUR :

Praticienne hospitalière spécialiste qualifiée en orthodontie au Service d’ODF- CHU ALGER, ALGERIE.

SEPTEMBRE 1999 -JUN 2003

RESIDENTE EN ODF. FACULTE DE MEDECINE D’ALGER-DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE/ CHU ALGER.

-Chef d’unité hospitalière de « thérapeutique fixe » depuis Septembre 2022. Service ODF. CHU Alger.

-**Chef de projet de recherche** en ODF, agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique MESRS, Algérie). UNIVERSITE D'ALGER 1- FACULTE DE MEDECINE D'ALGER- DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE, ALGER. DEPUIS JANVIER 2022.

-Membre de jury des examens de post graduation **depuis 2019**.

-Encadrement des mémoires de fin d'études des internes en chirurgie dentaire **depuis 2012**.

-Membre de jury et Présidente de jury des mémoires de fin d'études en chirurgie dentaire **depuis 2013**.

-Responsable du module d'ODF des études de graduation en chirurgie dentaire **depuis 2007**.

-Consultations spécialisées **depuis plus de 10 ans** sur l'orthodontie accélérée par corticotomie alvéolaire. Service ODF. CHU Alger.

DIPLOMES, ETUDES ET FORMATIONS

JUIN 1993

BACCALAUREAT, OPTION SCIENTIFIQUE, ALGER, ALGERIE.

SEPTEMBRE 1998

DIPLOME DE CHIRURGIEN DENTISTE, FACULTE DE MEDECINE D'ALGER- DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE, ALGER, ALGERIE. **CLASSEE 2^{EME} DE LA PROMOTION**.

MARS 2003

DIPLOME D'ETUDES MEDICALES SPECIALISEES EN ODF (DEMS). FACULTE DE MEDECINE D'ALGER- DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE, ALGER.
MAJOR DE PROMOTION.

MARS 2005

LAUREATE AU CONCOURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE MAITRISE ET OBTENTION DU TITRE DE MAITRE ASSISTANTE EN ODF. FACULTE DE MEDECINE D'ALGER- DEPARTEMENT DE MEDECINE DENTAIRE, ALGER.
MAJOR DE PROMOTION.

DECEMBRE 2015

LAUREATE AUX EPEUVES D'EQUIVALENCE EN ODF (EVC)- FRANCE. JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE. ARRETE DU 5 FEVRIER 2016 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE. PROFESSION DE CHIRURGIEN DENTISTE- SPECIALITE « ORTHOPEDIE DENTO FACIALE ».

SEPTEMBRE 2016

DIPLOME DE DOCTORAT D'ETAT EN SCIENCES MEDICALES (DESM) EN ODF AVEC TITRE DE MAITRE DE CONFERENCES EN ODF. FACULTE DE MEDECINE D'ALGER.

TRAVAUX, CONFERENCES ET FORMATIONS QUALIFIANTES

- **Soutenance de thèse de Doctorat d'état en Sciences Médicales (DESM).** Spécialité ODF (Thème : Corticotomie alvéolaire et orthodontie). **Mention très honorable avec félicitation du jury et échanges à l'étranger.** FACULTE DE MEDECINE D'ALGER. Septembre 2016.
- **Conférencière internationale,** communications orales et affichées (congrès FFO, Congrès SFODF, Congrès AIOF, Congrès SAO) depuis 2014.
- Présidente de séance au congrès de l'AIOF 2015 à Ostende.
- **Prix du 2^{ème} meilleur poster** aux Journées de l'orthodontie. Paris 2016.
- **Formations en Orthodontie et Chirurgie orale,** depuis 2009 : Lors des formations des journées de l'orthodontie, Formations de la SFODF, Formations de l'AIOF, Congrès du sommeil, SAO). France/Belgique.
- **Atelier** sur « articles de recherches et publication ». Agence universitaire de la francophonie (AUF). Campus numérique francophone d'Alger, Juin 2022.
- Atelier sur l'analyse statistique sur logiciel SPSS . Alger 2022.
- Ateliers de formation sur l'épidémiologie et la recherche clinique à l'institut nationale de statistiques et santé publique INSP. Alger, 2006.
- Attestation de **Formatrice** à la création de dispositifs de formation à distance EAD. Agence universitaire de la francophonie (AUF). Campus numérique francophone d'Alger. Janvier 2021.
- **Certificat de Pédagogie médicale.** Formation en ligne (pedamed) Canada. Mai 2022.
- **Membre du comité de lecture** de la revue « Odonto-stomatologie tropicale » API DPM. Depuis Février 2022.

PUBLICATIONS

Articles :

1. *Etude de la vitesse de recul de la canine supérieure après corticotomie alvéolaire.*

A. MEZARI – F Si Ahmed. Rev Orthop Dento Faciale 2018 ;52 :385-391. Rev d'ODF 2018.

2. *Study of the velocity of upper canine retraction after alveolar corticotomy.*

A. MEZARI – F. Si Ahmed. J Dentofacial Anom Orthod 2018 ;21 :507.

3. *Effets des anti inflammatoires sur le déplacement dentaire en orthodontie.*

A. MEZARI- F. Rahal. Batna J Med Sci 2021;8(2):119-22. <https://doi.org/10.48087/BJMScr.2021.8206>.

4. *Polyarthrites rhumatoïdes et parodontites*. F. Rahal – **A. MEZARI**.

Batna J Med Sci 2021;8(2):162- 64. <https://doi.org/10.48087/B JMSra.2021.8214>.

Ouvrages : (Auteur)

- **L'encombrement dentaire et sa création**. Office des publications universitaires OPU, Alger. ISBN 978 9961 0 2148 4. *Mars 2019*.
- **Analyse de Steiner**. Office des publications universitaires OPU, Alger. ISBN 97899610 23013. *Octobre 2020*.
- **La Biomécanique en ODF**. Edition Khaldounia, Alger. ISBN 978-9931-07-316-1. *Mars 2023*.

Sociétés savantes :

- Membre de la société Algérienne d'Orthodontie SAO à ce jour.
- Membre de l'Association internationale des orthodontistes francophones AIOF à ce jour.
- Ancien membre de la SFODF (2016)

Langues :

- Arabe : lu, écrit et parlé
- Français : lu, écrit et parlé
- Anglais : lu et écrit (sur la corticotomie alvéolaire et son apport en orthodontie).

Informatique :

- Maîtrise : Word, Excel, power point.

Loisirs :

- Lecture, voyage, sport.

Marion MEGLY

Chirurgien-dentiste, guidée par la qualité et l'humain au cœur du soin. Conférencière et formatrice pour les chirurgiens-dentistes et les assistantes dentaires en formation continue.



44 ans
Mariée, 3 enfants

Coordonnées

06.77.38.44.52
drmegly@gmail.com
84 rue de Vaudouzil
86000 Poitiers



Centres d'intérêt

Marche
Loisirs créatifs
Yoga
Lecture
Vie associative :
APE, badminton, SFE



Langues

Anglais - moyen



Compétences

Esprit d'équipe
Leadership
Créativité
Relations humaines

Expérience professionnelle

- 2020** Dans un cabinet de groupe, activité limitée à l'endodontie, discipline qui nécessite un travail sous microscope opératoire pour les patients et cas cliniques complexes.
- Depuis 2019** Responsable de la délégation régionale de la Société Française d'Endodontie (SFE) du Poitou-Charentes, dont je suis adhérente depuis 2012, et membre titulaire depuis 2020.
- 2016** Création et construction d'un cabinet dentaire axé sur le bien-être au travail via l'optimisation des espaces de circulation, du travail en binôme à 4 mains, de l'ergonomie des postes de travail et de l'agenda. Formation à la gestion des conflits en milieu professionnel et communication.
- 2010** Installation en cabinet individuel à Mignaloux-Beauvoir (86)

Formations diplômantes

- 2024** INFIPP - Formation continue à la santé mentale
- 2023** Institut Français d'hypnose (IFH) - Communication thérapeutique et hypnotique en cabinet dentaire
- 2023** AGFSU - recyclage des soins premiers secours
- 2018** Attestation d'Etudes Universitaire en Microchirurgie de l'Université de Toulouse
- 2016** Diplôme Inter-Universitaire d'Endodontie
- 2009** Certificat d'Etudes Supérieures de Prothèse Fixée Paris 7
- 2008** Certificat d'Etudes Supérieures de Biomatiériau Paris 5
- 2007** Diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire de la faculté de Nantes.

Conférences

Dans le cadre de la SFE, de l'ADF, et au sein du Centre de soin de Poitiers pour les étudiants de 6ème année.

- Le travail à 4 mains : optimisation du binôme praticien/assistant.e
- La digue à tout âge et dans toutes circonstances. (ADF 2022)
- Qui ne se plante pas ne pousse jamais. (SFE)
- La prise de décision systémique. (SFE)
- Le traitement des perforations. (SFE)
- Comprendre et savoir aménager l'accès en endodontie. (ADF2024)
- ...

Ecrits et publications

Endodontie et omni pratique. Peut-on tout gérer ? Quand adresser ?
Information dentaire 23 nov 2016 - n°40/41 . A. Leverage, M. Megly, A. Froment, C. Chaudreau.

Individualisation volumétriques des LIPOE par CBCT. Analyse d'un outil de segmentation d'un viewer. *Mémoire de DIUE*

Controverse sur l'amalgame d'argent dans la presse grand public.
Thèse d'exercice pour le diplôme de chirurgien dentiste - 2007

CV

RIMBAUD VICTOR

Docteur en chirurgie dentaire

PROFIL

Nom

Rimbaud Victor

Date de naissance

Le 29 Octobre 2000

Adresse

38 Place Rabelais, Bâtiment B
Hall 46, 37000 Tours

Téléphone

06 42 02 09 91

E-mail

victor.rimbaud2000@gmail.com

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

2021- 2023

CHU ESTAING

Externe, spécialisation en
Digital Denture intégré à la
PMF

2023-2024

CHU BRETONNEAU

Externe, prise en charge de
patients à besoin spécifique
(cancérologie, psychiatrie...)

Février et Mi-Juin à
Mi-Juillet 2024

Dr GABROT Ludovic

Remplaçant libéral pendant 1 semaine puis 1
mois

Mai et
Septembre 2024

Dr NANSI Sasline

Remplacement libéral d'un total de 2 semaines et
demi

Avril - Mars 2024

Dr RABOURDIN Blandine

Stage actif en milieu libéral de deux mois

Depuis Novembre
2024

CHU Bretonneau

Assistant Hospitalo-Universitaire

ÉDUCATION

2019 - 2024

Faculté d'odontologie Clermont-Ferrand

Doctorat en chirurgie dentaire

2025 - 2026

DIU Pathologies Muqueuses Buccales de Tours

COMPÉTENCES

Anglais courant

Digital Denture en prothèse complète

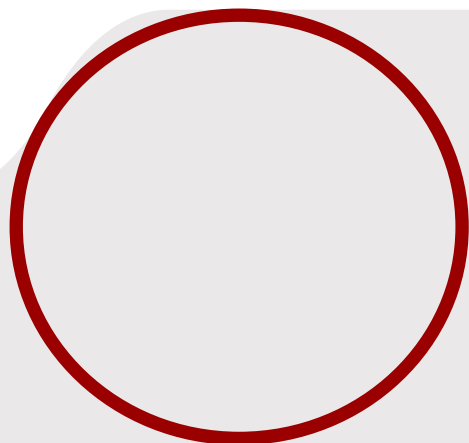
Prothèse Maxillo-Faciale (en cours d'acquisition)

Téléphone

06 42 02 09 91

E-mail

victor.rimbaud2000@gmail.com



DR GLOMET JEREMY

Chirurgien-Dentiste

CONTACT

TÉLÉPHONE :
06 59 60 46 23

E-MAIL :
dr.glomet@gmail.com

Cabinet SCOP
12 rue de la Grise 49400 SAUMUR

PROFIL

Chirurgien-Dentiste dynamique et consciencieux. Je suis toujours en recherche d'apprentissage et de transmission. J'ai à cœur de développer mes compétences chirurgicales afin d'assurer un maximum de performances et de sécurité pour mes patients. Ma soif d'apprendre est contagieuse, j'aime à perpétuer le compagnonnage unique dans notre profession.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Chirurgien-Dentiste Titulaire Saumur

2021 – Aujourd'hui
Exercice Exclusif en Chirurgie
Orale

Chirurgien-Dentiste Collaborateur Angers

2020-2021
Exercice Exclusif en
Parodontologie et Chirurgie Orale

Attaché Hospitalier Rémunéré CHU de Nantes

2019-2021
Service de Parodontologie
1 vacation par semaine

Chirurgien-Dentiste Collaborateur La Bernerie-en-Retz

2017-2020
Exercice Exclusif en
Parodontologie

Chirurgien-Dentiste Remplaçant Bournezeau

Été 2016

ACTIVITES D'INTERET GENERAL

Union Nationale des Etudiants en Chirurgie-Dentaire

Vice-Président 2015-2016
Président 2016-2017

Vice-Doyen Etudiant UFR d'Odontologie de Nantes

Pédagogie 2015-2017

Association des Etudiants en Chirurgie-Dentaire de Nantes

Président 2014-2015 et 2017-2018

LOISIRS

Iaïdo
Aïki Jujutsu
Pilotage aérien

ENGAGEMENTS

SFCO – Membre
ITI – Membre
GEMUB – Membre
Les CDF – Trésorier Régional

LANGUES

Français – Langue Maternelle
Anglais – B2

FORMATIONS

Diplôme Universitaire
UFR de Médecine de Nice
2022-2024
Implantologie Basale

ITI Niveau 3
Cabinet de la Forêt Noire
Mulhouse
2023
Greffes osseuses autogènes en
coffrage

ITI Niveau 3
SurgitechStudies Saint-Dié-des-
Vosges
2023
L'implantologie Zygomatique

ITI Niveau 2
Cabinet SOLEA Cholet
2023
Stratégie Thérapeutique de
l'Edentement Antérieur
Sinus Lift

Certificat d'Etude Supérieur
UFR d'Odontologie Paris Cité
2022-2023
Odontologie Chirurgicale

Diplôme Universitaire
UFR d'Odontologie de Montpellier
2021-2022
Injection d'Acide Hyaluronique à
des Fins Thérapeutiques en
Odontologie

Diplôme Universitaire
Institut Gustave Roussy
2021-2022
Carcinologie Buccale

ITI Niveau 1
Cabinet Odontia Bordeaux
2021
L'implantologie en Omnipratique

Diplôme Inter-Universitaire
UFR de Médecine de Paris Sorbonne
2020-2021
Pathologies de la Muqueuse Buccale

Formation de Perfectionnement en
Chirurgie Plastique Parodontale
SFPIO
2020

Diplôme Inter-Universitaire
UFR de Médecine d'Angers
2019-2020
Tabacologie et Sevrage Tabagique
Poster : Connaissances, attitudes et
pratiques de la tabacologie
chez les chirurgiens-dentistes de France

Diplôme Universitaire
UFR d'Odontologie de Montpellier
2019-2020
Hypnose Dentaire Clinique et Thérapeutique

Master 2
UFR d'Odontologie de Paris V
2018-2020
Ingénierie de la Santé et Biomatériaux
Mémoire : Mise au point d'un hydrogel
d'origine naturelle

Certificat d'Etude Supérieur
UFR d'Odontologie de Nantes
2018-2019
Parodontologie
Mémoire : La technique de Sculean

Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie
Dentaire
UFR d'Odontologie de Nantes
2012-2018
Thèse : Les Hydrogels utilisés en 3D-Bioprinting
en vue de régénération osseuse

PACES
UFR de Médecine de Nantes
2010-2012

Docteur Jean-Eudes MARCHAIS

Chirurgien-dentiste

Formation initiale

- Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire (Nantes - 2023)
- Master 1 Biologie Santé (Nantes - 2020)

Formation continue

- DU Implantologie (Evry - 2024)

Pratique

- Omnipratique et chirurgie implantaire au cabinet du Dr Eric Massat depuis 2022 à St Denis en Val (stage actif puis collaboration jusqu'à ce jour)
- Chirurgie orale au cabinet du Dr Pauline Pagbe à raison d'une demi journée par semaine (novembre 2022 à octobre 2023)

PALOMA HAMADACHE

CHIRURGIEN DENTISTE

CONTACT

✉ paloma.h@hotmail.fr

☎ 06.23.56.80.96

📍 Meung-sur-Loire

FORMATION

CST ODONTOLOGIE

Université de Lyon
2012 - 2017

PACES 1ÈRE ANNÉE

Université Claude Bernard
2010 - 2012

BACCALAURÉAT SCIENTIFIQUE -
SECTION SPORT ETUDE ÉQUITATION
2010

COMPÉTENCES

LOGICIELS MAÎTRISÉS

Logos
Pack office

LANGUES PARLÉES

Français : langue maternelle
Anglais : lu, parlé et compris
Allemand : lu, parlé et compris

EXPÉRIENCE

SELARL DR HAMADACHE PALOMA 2025 - MAINTENANT

SELARL DU DR MALKA - COLLAB 2022 - 2025
Orléans (45000)

ASSOCIÉE 2019 - 2022
Nogent sur Marne (94130)

REMPLACEMENT LIBÉRAL CONGÉ MATERNITÉ 2017-2018
Nogent sur Marne (94130)

STAGE DE 6ÈME ANNÉE - LIBÉRAL 2017-2018
Paris (75017)

ASSISTANTE DENTAIRE 2013-2016
Clinique du Parc - Dr MURAT

AIDE RÉSIDENCE SÉNIORS 2012-2014
Ville de Lyon

STAGE DE SOINS INFIRMIERS 07/2012
Service chirurgie - Clinique Natecia

GARDE D'ENFANTS 2009 - 2012
Auprès de particuliers

VENDEUSE DÉCATHLON 2011
Part-Dieu - CDD 20h

HÔTESSE DE CAISSE DECATHLON 2009
Saint-Exupéry - CDD 35h

EMPLOYÉE DE RESTAURATION 2008
La Rocca-Pizzeria - CDD temps partiel

EMPLOYÉE DE VENTE 2007
Stage chez Maxitroc

EXPERTISE

- Prothèses dentaires
- Soins conservateurs
- Parodontologie
- Chirurgie
- Orthodontie par gouttière
- Pédodontie
- MEOPA
- Prise en charge de la patientèle
- Stérilisation

15-07-1966

Digue du Canal 117, boîte 0701
1070 Anderlecht, Bruxelles, Belgique
(+961) 5 455252; (+961) 3 370512; (+32) 497768728
maha.daou@usj.edu.lb; drmahadaou@gmail.com;
mahadaou@yahoo.com

<https://scholar.google.com/citations?user=3ID1D3YAAAAJ&hl=fr>

<https://orcid.org/0000-0001-6882-9227>

<https://www.researchgate.net/profile/Maha-Daou>

<https://www.scopus.com/authid/detail.uri?authorId=57217130035>

Profile

Pédodontiste avec plus que 20 ans d'expériences cliniques et académiques. Mon expérience au Liban, au Canada et surtout dans plusieurs pays européens a approfondi mon expertise et mon savoir-faire dans la pratique clinique, l'enseignement et la recherche. J'ai collaboré avec des personnes et enseigné des étudiants de plusieurs cultures et nationalités.

Responsabilités actuelles

- Professeur Associé à la Faculté de Médecine Dentaire, Université Saint Joseph de Beyrouth, Beyrouth Liban.
- Chef de service du Département de dentisterie pédiatrique et communautaire, Faculté de médecine dentaire, Université Saint Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban.
- Responsable de la Division Biomatériaux, Laboratoire de Recherche Crânio-faciale, Faculté de Médecine Dentaire, Université Saint Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban.
- Directeur de l'enseignement universitaire et post-universitaire des biomatériaux dentaires, Faculté de médecine dentaire, Université Saint Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban.
- Coordinateur et Directeur du Master en Biomatériaux, Faculté de Médecine Dentaire, Université Saint Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban.
- Propriétaire d'un cabinet privé exclusivement spécialisé en dentisterie pédiatrique et communautaire.
- Professeur invité. Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé bucco-dentaire. Université McGill. Montréal Canada.
- Directeur des matériaux dentaires pour les études de premier cycle. Université de Tours, France.

Enseignement Universitaire

Cours du premier cycle

A. Faculté de médecine dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth.

- Théorie, exercices, séminaires et enseignement clinique
- Biomatériaux dentaires (50h/an) (1992 – présent).
- Dentisterie pédiatrique et communautaire (10h/an) (1992 – présent).
- Stage préclinique en dentisterie pédiatrique (1992 – présent).
- Enseignement clinique (1992 – présent).

- Contrôle des infections, dentisterie communautaire (depuis 1992).
- Anesthésie générale, protoxyde d'azote (de 1992 à aujourd'hui).

B. Faculté de médecine dentaire. ToursFrance

- Biomatériaux dentaires
- Dentisterie pédiatrique et communautaire
- Histologie et développement des dents stades I et II.

C. Faculté de médecine dentaire. McGill Montréal Canada

- La croissance et le développement
- Scellant pour puits et fissures
- Problèmes fréquents en denture mixte

D. Programmes d'échange de professeurs

- Les derniers biomatériaux et technologies en dentisterie pédiatrique. Université américaine de Beyrouth (mars 2018)
- Nouvelles technologies et matériaux en dentisterie pédiatrique, programme d'échange ERASMUS, Université Catholique de Louvain, Belgique (octobre 2017).
- Dentisterie pédiatrique, programme d'échange MERCATOR, Université Catholique de Louvain, Belgique (2014 – 2016).
- Participation au projet MOOC avec la Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD – Société Francophone des Biomatériaux Dentaires), (2014 – 2018).

Cours du troisième cycle

A. Master en dentisterie pédiatrique

- Théorie, exercices, séminaires et enseignement clinique
- Nouvelles technologies et matériaux en dentisterie pédiatrique
- Biomatériaux en dentisterie pédiatrique
- Biomatériaux en endodontie
- Concepts de biocompatibilité
- Nouveaux concepts et technologies en dentisterie pédiatrique
- Dentisterie communautaire (écoles, en ligne,)

B. Master en Biomatériaux Dentaires, FMD-USJ

Méthodes d'évaluation et techniques de laboratoire

- Méthodes d'analyse. Principes et impératifs généraux
- Fabrication, conditionnement et emballage
- Techniques High-Tech CFAO
- Techniques Soudage Laser
- Notions de biocompatibilité.
- Principes d'évaluation de la biocompatibilité et techniques de labo
- Essais principaux
- Matériovigilance

- Traitement des déchets du cabinet dentaire
- Essais en laboratoire des matériaux dentaires, vieillissement et évaluation des matériaux dentaires.

Biomatériaux dentaires. Biomatériaux à insertion en phase plastique et solide

- Présentation générale
- Généralités sur les matériaux-Notions fondamentales
- Les impératifs des biomatériaux
- Classification des biomatériaux
- Principaux usages des biomatériaux en médecine
- Les problèmes spécifiques liés à l'utilisation des biomatériaux, leurs limites, les problèmes non résolus
- Règlementation, processus d'homologation
- Normes et recommandations principales tests
- Vieillissement, usure

Ingénierie tissulaire. Nanotechnologie et Biocompatibilité

Principes généraux et applications médicales et dentaires. Points de vue

Diplôme Universitaire de Dentisterie Pédiatrique

- Théorie, exercices, séminaires et enseignement clinique
- Nouvelles technologies et matériaux en dentisterie pédiatrique
- Biomatériaux en dentisterie pédiatrique
- Concepts de biocompatibilité.
- Nouveaux concepts et technologies en dentisterie pédiatrique
- Traumatologie dentaire

Matériaux dentaires (université de Tours) 2ème année

GIC, Composites, Adhésifs, PMMA

Dentisterie pédiatrique. Université McGill 4e année

Scellant pour puits et fissures, Problèmes fréquents en dentition mixte, Scellant pour puits et fissures.

C. Projet de Master

Directrice

2022- 2023: Rima El KHOURY, Lara NEHMÉ, Maria MIKHAYEL, Jeanne KHOURY

2021: Ihsan DAOU (Co-directeur) : Comparaison in vitro de la résistance au cisaillement de deux ciments de collage des couronnes pédodontiques préfabriquées en zircone : Le CVI conventionnel et le Solocem contenant du MDP

2021: Suzanna SAYEGH(co-directrice): Comparaison in vitro de la dégradation de couleur de deux matériaux provisoires pour CFAO : une simulation de 12 mois

2021: Gina KAZAAL (co-directrice) : Évaluation in vitro de la stabilité des couleurs et de la rugosité de surface d'un nouveau flux composite

2021: George NAJJAR (co-directeur) : Evaluation in vitro de la résistance à la flexion de différents matériaux de couronnes provisoires, après thermocyclage.

2020: Rita SALEH : Etude comparative in vitro, de la résistance à la compression d'une résine composite en monocouche, d'une résine composite nano hybride et d'un ciment verre-ionomère en monocouche sur des cavités proximales.

2020: Joyce TANNOUS : Répercussions bucco-dentaires de l'obésité chez les enfants âgés de 3 à 12 ans au Liban : Etude épidémiologique.

2018: Nancy AZAR : Etude pilote comparant le curetage dentinaire Partiel et Complet dans la prise en charge des lésions carieuses profondes.

En cours: Rima El Khoury, Lara Nehme, Maria Mikhael.

Membre du Jury

2019: Jamila Abbani : Etude pilote comparative in vitro entre deux instruments de mise en forme canalaire sur des molaires temporaires : évaluation sur CBCT.

2019: Reine Moughrabi : Une étude comparative de deux différentes techniques d'injection d'anesthésie locale contrôlées par ordinateur en dentisterie pédiatrique

Rapporteur

2021: Nancy Chemaly : Effet de gravure laser Er,Cr:YSGG sur la liaison de la dentine à la zircone : une étude in vitro"

D. Master Recherche

Directrice

2016: Nijad Mina (co-directeur) : L'effet du vieillissement sur la stabilité de la couleur des ciments résines composites.

2019: Chadi Kassir (co-directeur) : Évaluation de la dégradation de la force des chaînes élastomères avec différentes couleurs et configurations allongées à 25 mm dans le temps Orthodontie internationale

2019: Guita ABI NASR : Sensibilisation, connaissances et pratiques de gestion des déchets dentaires chez les praticiens dentaires libanais : une étude par questionnaire transversal.

2020: Elie DAHER : Étude par éléments finis de la distribution des contraintes de résines composites différentes sur une classe V sur une incisive centrale inférieure.

2016: Camille HADDAD (codirecteur) : Influence de la surface du connecteur sur la force de délaminage de la céramique VM9® de l'infrastructure d'un pont quatre éléments en Zircone Y-TZP : Etude pilote.

2016: Hani TOHME (co-directeur) : L'effet in vitro du délogement cyclique de deux systèmes d'attachements implantaires sur la rétention.

Membre du Jury

- Marc KALOUSTIAN : Persistance du produit d'obturation après retraitement endodontique par la technique du ProTaper® avec ou sans l'EndoActivator System® : étude expérimentale.

- Maria ATTALA : Comparaison de la résistance à la traction d'une infrastructure en zircone-yttriée après assemblage avec la dentine et différents matériaux de reconstitution
- Roula EL HACHEM (rapporteur) : Fiabilité du localisateur d'apex dans le cas des racines pénétrant dans le sinus maxillaire : étude in vivo.
- Sandra DAGHER (rapporteur) : Etude comparative entre une résine fluide auto-adhésive et une résine fluide conventionnelle dans les scellements des molaires permanentes.
- Najla CHEBIB (rapporteur) : Changement de teinte des matériaux céramiques à cœur lorsqu'ils sont placés sur des fonds colorés ».
- Marwan HELOU, L'influence des erreurs méthodologiques sur l'évaluation de la résistance au décollement des attaches orthodontiques : étude in-vitro.
- Joy ELIAN : Etude comparative in vitro des propriétés mécaniques de deux couronnes pédodontiques en zircone sur molaires de lait : les couronnes préformées CAD-CAM.
- Christelle ROHANA. Effet du matériau et de la taille du connecteur sur la distribution des contraintes d'un pont provisoire de 3 éléments : une analyse des éléments finis.

Président

- Colette BOUEIZ, Etude in vitro de la résistance à la rupture de la liaison au niveau de l'interface de deux céramiques différentes sur une même base en Zircrone
- Emily HAYEK : Effet de la rotation de la tête en tomographie à faisceau conique sur les mesures céphalométriques bidimensionnelles.
- Rahil DOUAIHY : Effet du traitement thermique sur les surfaces rugueuses des implants en titane Évaluation in vitro.

E. Thèse de doctorat

Directrice

Samar Abou Jaoude Les maladies professionnelles des dentistes libanais

Membre du Jury

- Roula EL HACHEMH : Pénétration dans les tubuli destinataires et adaptation aux paroisses canalaires d'un nouveau ci,ent de scellement canalaire
- Marc Krikor KALOUSTIAN : Élimination du produit d'obturation après reprise du traitement endodontique par différentes techniques.
- Roula EL ZEIN : Hypo minéralisation molaire-incisive au Liban : prévalence, étiologie et génétique.
- Cynthia KASSIS Étude comparative de la résistance à la fracture et de l'adaptation interne et marginale entre différentes préparations sur des dents occupées endodontique ment.
- Elie KHOURY (rapporteur) : L'effet à long terme du fluor sur les attaches orthodontiques en titane : étude In Vitro.
- Aicha EL CHEIKH : Exploitation de la granularité laser pour le suivi de l'évolution temporelle des propriétés des ciments verres ionomères utilisés en restauration dentaire".
- Hani TOHME : (codirecteur) Comparaison in vitro de la précision de l'empreinte numérique par rapport à l'empreinte conventionnelle pour les patients édentés

Rapporteur

Hitaf NASSEH, Évaluations cliniques et radiographiques des pulpotomies Biodentine dans les molaires primaires matures.

Recherche

2022-2023

- Epuisement des étudiants en médecine dentaire durant le covid
- Stabilité de la couleur, infiltration de résine, in vitro
- Élimination des caries chimiomécaniques.
- Évaluation in vitro des matériaux dentaires

2020-2021

Éléments finis / dentisterie restauratrice

2019-présent

- Speckle laser-Résine composite/chaînes élastomères -orthodontie
- Infiltration de résine/propriétés mécaniques des biomatériaux/vieillissement des matériaux dentaires. MIH-adaptation marginale.

2018-présent

- MEB/vieillissement/propriétés mécaniques/matériaux de restauration
- Matériaux d'obturation en vrac / Cavité proximale. Étude in vitro.
- Vieillissement des matériaux dentaires. In vitro.
- Gestion des déchets dentaires au Liban : étude épidémiologique
- Scellants de puits et fissures en dentisterie pédiatrique : évaluation clinique
- Etude du processus de dégradation des matériaux dentaires par analyse de la dynamique du champ de speckle.

2015-2017

Encadrement de plus de 20 projets de recherche menés par les Masters et Mastères Spécialisés du Laboratoire des Biomatériaux, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Liban.

2014-présent

Membre de l'essai clinique multicentrique du groupe DECAT, sous la direction du Pr. Brigitte Grosogoeat, Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD – Société francophone des biomatériaux dentaires), Paris, France. (49 centres en France et le 50e à l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban).

Thèmes des projets en cours

1. Analyse de défaillance et propriétés mécaniques du composite de résine, zircone.
2. Vieillissement, dégradation des matériaux de restauration et adhésifs.
3. Adhérence au Zircon Vieillissement, Échec.

4. Propriétés mécaniques, analyse des défaillances et vieillissement des matériaux en dentisterie pédiatrique et restauratrice.
5. Évaluation clinique des matériaux de restauration.
6. Évaluation clinique des scellants de puits et de fissures.
7. Gestion des déchets dentaires
8. Obésité et diabète et santé bucco-dentaire des enfants et des adolescents.
9. Reminéralisation des lésions de points blancs / infiltration de résine.
- 10.Éléments finis en dentisterie restauratrice.
- 11.Techniques alternatives de restauration.
- 12.Rapports de cas en dentisterie pédiatrique.
- 13.Gestion des déchets dentaires.
- 14.Vieillissement des matériaux dentaires / études in vitro.
- 15.Reminéralisation des taches blanches / MIH.
- 16.Vieillissement des matériaux dentaires / Speckle laser.
- 17.Obésité/santé bucco-dentaire des enfants et des adolescents .
- 18.Éléments finis / dentisterie restauratrice
- 19.Matériaux en endodontie
- 20.Traitement des caries profondes/essai clinique.

Direction de projets de recherche épidémiologique et rétrospective

2022-2023: Épuisement professionnel / étudiants en médecine dentaire

2021-2023: Techniques d'élimination des caries / esthétique / matériaux et techniques de restauration.

2019-2020: a- Santé bucco-dentaire- obésité des adolescents et des enfants au Liban, b- MIH, c- Speckle et évaluation des matériaux de restauration

2017-2018: a- Matériaux de restauration dentaire en une seule couche / cavité proximale. In vitro. b- Point blanc; reminéralisation, c- Vieillissement des matériaux dentaires. In vitro.

2010-2011-2017: a- Gestion des déchets dans les cliniques dentaires. b- Traitement des caries profondes

2013-2014: Maladies professionnelles des dentistes.

Financement de recherche

Titre	Externe	Interne	Budget attribué
Etude comparant le curettage dentinaire dans la prise en charge des lésions carieuses profondes: Essai Clinique randomisé.	Materials	Conseil de la recherche	18 500.00 \$
Évaluation de la décroissance de la force de la chaîne porte-câbles en élastomère		Conseil de la recherche	3 550.00\$

Sensibilisation, connaissances et pratiques de gestion des déchets de soins dentaires chez les dentistes au Liban		Conseil de la recherche	4 450.00\$
Evaluation du comportement clinique d'un compomère "Dyract" en tant que matériau substitut à l'amalgame dentaire sur les dents lactéales	Materials	Conseil de la recherche	10 399.00\$
Maladies professionnelles des dentistes		Conseil de la recherche	12 050.00\$

TOTAL =48949\$

Bénévolat

2022: Promotion de l'hygiène bucco-dentaire et de la santé bucco-dentaire dans les écoles et jardins d'enfants privés et publics à Bruxelles.

2019 –2021: Opération 7e jour. Représentant de l'école de médecine dentaire

Octobre 2019: Miles pour le sourire

1992–2008: Dentiste pédiatrique bénévole. Programmes communautaires de dentisterie et de prévention. École des Sœurs de la Charité, Beyrouth.

Leadership professionnel et contribution

1992-présent:

- Promotion de la santé bucco-dentaire à l'échelle nationale
- Dépistage dentaire dans les écoles et centres d'accueil pour enfants à besoins spécifiques, orphelins au Liban et en Belgique.
- Rencontres et interviews avec les médias, interventions en direct (Radio et Télévision).
- Conseiller de la section libanaise de l'IADR

Session de formation

2010-présent:

Dispenser des formations continues aux pédiatres et résidents en pédiatrie sur le thème de la pédiatrie et de la pédodontie dans 3 hôpitaux de Beyrouth (Bellevue Medical Center, Sacré Cœur Hospital, Saint Charles Hospital).

Communications orales et affiches

2023

- Matériaux biocompatibles en dentisterie pédiatrique. Séminaire en ligne. Société saoudienne de dentisterie pédiatrique
- Comportement à la dégradation, biocompatibilité et esthétique des matériaux composites. AEEDC.

2022

- Matériaux esthétiques et biocompatibles en dentisterie pédiatrique. Conférencier invité. 10 décembre 2022 Abou Dabi
- Atelier : conseils et stratégies pour restaurer les caries en dentisterie pédiatrique. 11 décembre 2022. Abou Dhabi.
- La dégradation des matériaux : causes et conséquences. Club d'études. 29 novembre. Belgique.
- Les maladies professionnelles des dentistes. BIDM. Octobre.

2021

- Biocompatibilité des matériaux utilisés en dentisterie pédiatrique contemporaine. BioMAH. 18-21 octobre. 2022. Rome
- Les matériaux composites, leurs caractéristiques, propriétés et implications cliniques. AEEDC Dubaï 1-3 février.
- Principales caractéristiques des composites. Anvers. 18 novembre.
- Caractéristiques principales et biocompatibilité des résines composites. Liège, Belgique. 10 novembre.
- Principales caractéristiques des résines composites hautement biocompatibles. 8 et 9 novembre. Club d'étude. Anvers. Belgique.
- Dégradation des matériaux à base de résine : Webinaire Pays-Bas. 4 mars.

2019

- Biocompatibilité des matériaux à base de résine. SEHA. Webinaire Emirats Arabes. 22 septembre 2020.
- Dégradation des matériaux dentaires SEHA. Webinaire Emirats Arabes. 19 juillet 2020.
- Apt Un matériau pas comme les autres le 16 juillet en ligne. Séminaire en ligne. France Belgique.
- AAPD Biocompatibilité des résines composites et évaluation des risques en dentisterie pédiatrique (May Nashville, USA). En ligne.
- SEKMO conférencier invité : dégradation des matériaux dentaires (fév Espagne)
- Faible contrainte de retrait et sécurité biologique : 2 caractéristiques clés pour une meilleure résine composite dentaire. 29 novembre, ICPM International Conference of pharmacie and medicine UAE Ajman University. Conférencier invité.
- Gestion des déchets dentaires au Liban. BIDM. Oct

2018

Septembre Séminaire international sur les biomatériaux et la médecine régénérative. Conférencier principal. Craiova Roumanie. Fatigue et défaillance des matériaux dentaires.

2017

- Rencontre de recherche de l'Université américaine de Beyrouth (AUB) et de l'Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, 17 décembre. Modérateur Table ronde
- Tomographie par ordinateur à faisceau conique (CBCT) en dentisterie pédiatrique : déterminer les risques. Communication orale, Réunion dentaire internationale de Beyrouth (BIDM).
- Concours DENTSPLY, Ceram-X® Global Clinical Case Contest, (Étudiante Nancy Azar), Constance, Allemagne.
- Dermatitis allergique de contact par le glutaraldéhyde chez les dentistes libanais, Présentation par affiche, Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD – Société francophone des biomatériaux dentaires), Paris, France.
- La plupart des incompatibilités entre les matériaux dentaires : une revue, Présentation par affiche, Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD – Société francophone des biomatériaux dentaires), Paris, France.
- Incompatibilités et biomatériaux dentaires en dentisterie pédiatrique, 15e Convention internationale, Université libanaise (LU).
- Les dermatites professionnelles chez les dentistes libanais, Research Meeting, Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, 2 mai.

2016

- Etat de recherche des matériaux dentaires, Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, PTS, 22 octobre.
- Association Libanaise de Recherche Dentaire LADR : Modérateur session, 17 décembre.
- Giomers, Wak R, Daou M, Présentation par affiche, Réunion dentaire internationale de Beyrouth (BIDM), Liban, 15 octobre.

- Lésion kystique sur une prémolaire supérieure liée à une molaire caduque pulpotomisée : rapport de cas, Ibrahim M, Daou M, Réunion dentaire internationale de Beyrouth (BIDM), 15 octobre.
- Présentation et Concours DECAT Liban, Conférence UNCED, Azar N., Daou M., Bordeaux, France.
- Gestion des déchets dans les cliniques dentaires, 12e Rencontre dentaire, Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth.

2015

- État de la recherche dentaire au Liban, LADR/IADR, Université américaine de Beyrouth (AUB), Liban.
- Nitrogen Protoxide in Pediatric Dentistry, Toxicity & Environment, Conférence Francophone, Faculté de Médecine Dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth.
- Âge et raison de la première visite dentaire dans un échantillon d'enfants libanais, réunion de l'IADR, présentation par affiche, Boston, Massachusetts.

2014

- Outils de détection des caries en dentisterie pédiatrique, 8e Congrès international des sociétés méditerranéennes de dentisterie pédiatrique, Istanbul, Turquie.
- MMTA vs MTA : A Review, Conférence de la Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD), Présentation par affiche, Liège, Belgique.
- Biomatériaux en Dentisterie Pédiatrique, 11e Congrès Dentaire, Faculté de Médecine Dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth.

2013

- Modalities of Enamel Reinforcement in the Presence of Molar Incisor Hypomineralization (Commentaire renforcé l'émail dans le cas des MIH ?), Conférence de l'Annual Dental Meeting of the French Dental Association (FDA), France.
- Adhesive Restorations in Pediatric Dentistry (Les restaurations adhésives en dentisterie pédiatrique), Société libanaise de dentisterie pédiatrique, Beyrouth.

2012

- Toxicity of Dental Resin Composites (La raffinée des résines composites), Beirut International Dental Meeting (BIDM), Liban.
- L'Enseignement des Biomatériaux / Recherche, Visioconférence, Conseil Français des Biomatériaux Dentaires (CFBD), Clermont-Ferrand, France.
- Matériaux d'étanchéité pour fosses et fissures : toxiques ? (Les matériaux de scellement des puits et fissures : Sont-ils toxiques ?), 10th Dental Meeting, Faculté de Médecine Dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth.
- Erosion in Pediatric Dentistry (L'érosion en dentisterie pédiatrique), 9ème Congrès International des Sociétés Arabes de Dentisterie Pédiatrique, Tunisie.

2011

- Dentisterie mini-invasive, Réunion dentaire internationale de Beyrouth (BIDM), Liban.
- Gestion des déchets de santé dans les cliniques dentaires au Liban, Réunion dentaire internationale de Beyrouth.

2010

- Dentisterie Pédiatrique Restauratrice : Techniques Traditionnelles vs. Nouveaux Concepts, 9èmes Rencontres Dentaires Francophones, Faculté de Médecine Dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth.
- Esthétique en Dentisterie Pédiatrique, Société Libanaise de Dentisterie Pédiatrique, Beyrouth.

Adhésions et affiliations professionnelles

- Membre de l'Association Internationale pour la Recherche Dentaire (IADR).
- Membre de l'Association libanaise pour la recherche dentaire (LADR).

- Membre de l'Académie des matériaux dentaires (ADM).
- Membre de l'IAPD International Association of Pediatric Dentistry
- Membre de la Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD – Société Francophone des Biomatériaux Dentaires).
- Membre de l'Association Dentaire Libanaise (LDA).
- Membre de la Société Libanaise de Dentisterie Pédiatrique (LSPD).
- Membre de l'Association des diplômés dentaires de la Faculté de médecine dentaire – USJ (AAFMD).
- Ancien membre exécutif (2014-2018) de la Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD).
- Membre de la Société de Médecine Dentaire. Belgique.
- Membre de l'Académie belge de dentisterie pédiatrique

Education

- Autorisation d'exercer la profession de dentiste en Belgique. **2018**
- Diplôme Universitaire en Pédagogie de l'Enseignement Supérieur, Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, Liban. **2013**
- Doctorat en BIOLOGIE ET BIOMATÉRIAUX DU MILIEU BUCCAL de la Faculté de Médecine Dentaire, Université Saint Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban. Titre : Ciments verres ionomères et compomères en dentisterie pédiatrique : études in vivo et in vitro. (Titre original : Les ciments verres ionomères et les compomères en odontologie pédiatrique: Études in vivo et in vitro). Summa cum laude, ainsi que les éloges et les hautes recommandations du jury. **2010**
- Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), Faculté de Médecine Dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, Liban. Visible Light Cured Glass-Ionomer Cements in Pediatric Dentistry (Titre original : Les CVIMAR en dentisterie pédiatrique). **2004**
- Certificat d'études supérieures – B (CES – B) en Pédodontie – Prévention, Université Paris VII, France. **1992**
- Certificat d'Etudes Supérieures – A (CES – A) en Technologie des Matériaux Dentaires, Université Paris VII, France. **1990**
- Docteur en chirurgie dentaire (DDS), Faculté de médecine dentaire (FMD), Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, Liban. **1989**

Education continue

- **Mars 2023:** Cours de réanimation 6h. CMS Belgique
- **Janvier 2023:** Infos Professionnelles SMD . Belgique
- **Décembre 2022:** 4e Congrès international des soins de santé ambulatoires d'Abu Dhabi
- **Novembre 2022:** La dégradation des matériaux. Brabant wallon. Belgique.
- **Novembre 2022:** La digue 6h. Société de médecine dentaire. Bruxelles Belgique
- **Novembre 2022:** Examen par les pairs. Belgique
- **Novembre 2022:** La gestion du temps 6h, Bruxelles.
- **Octobre 2022:** BioMAH Rome Italie.
- **Octobre 2022:** Radioprotection. Bruxelles Belgique

- **Octobre 2022:** Le flux numérique. Bruxelles Belgique
- **Février 2022:** AEEDC Dubaï, EAU
- **Janvier 2022:** Webinaire. CAPP. Diagnostic précoce des lésions carieuses occlusales par le Dr Elias Berdouses
- **Décembre 2021:** Webinaire. CAPP. 2 crédits CE. Comprendre les options de restauration de la dent traitée par endodontie le 10 décembre 2021 par le Pr Hani F. Ounsi,
- **Octobre 2021:** Réunion de l'Académie des matériaux dentaires
- **Septembre 2021:** Éducation du groupe sur les matériaux dentaires. Six étapes vers une pratique basée sur la technologie.
- **Mai 2021:** Introduction des couronnes en zircone dans votre pédiatrie. Partie 1 dents antérieures. Partie 2 : dents postérieures.
- **Avril 2021:** Épidémiologie de l'usure dentaire. Une perspective globale. Cours en ligne
- **Avril 2021:** Tendances de la recherche dentaire et de l'édition willey
- **Janvier 2021:** Cours en ligne sur les traumatismes dentaires. Pr Ece EDEN
- **Janvier 2021:** réunion SFBD.
- **Décembre 2020:** réunion LADR.
- **Mai 2020:** Réunion en ligne de l'American Academy of Pediatric Dentistry. Présentation orale.
- **Avril 2020:** Cours en ligne IAPD Les lésions pédiatriques courantes en dentisterie pédiatrique
- **Mars 2020:** Cours en ligne le dentiste pédiatrique intelligent.
- **Février 2020:** SEKMO, Espagne. Conférencier invité
- **Novembre 2019:** ICPM International Conference of pharmacie and medicine UAE Ajman University. Conférencier invité
- **Septembre 2019:** Séminaire international sur les biomatériaux et la médecine régénérative. Conférencier principal. Fatigue et défaillance des matériaux dentaires.
- **Août 2019:** L'avenir de la dentisterie en Roumanie. Conférencier invité
- **Août 2019:** Conférence européenne sur les matériaux dentaires EDMC Bruxelles. Présentation par affiche.
- **Mai 2019:** Journées de la recherche Université Saint-Joseph.
- **Avril 2019:** Pathologie buccale pédiatrique et médecine buccale en un coup d'œil : diagnostic et prise en charge contemporains. Société libanaise de dentisterie pédiatrique.
- **Mars 2019:** Les thérapeutiques pulpaire en denture permanente jeune 'École de médecine dentaire, Université Saint-Joseph.
- **Mars 2019:** IDS Cologne Allemagne
- **Janvier 2019:** Workshop recherche qualitative American University of Beirut AUB.
- **2006-présent:** Ateliers et formations en pédagogie universitaire à l'Université Saint-Joseph (USJ) / Deux-quatre par an. 2018 : mars, avril.
- **1995-présent:** Trois réunions dentaires par an. Mai 2020. Réunion en ligne de l'American Academy of Pediatric Dentistry. Février 2020. SEKMO, Espagne. Novembre 2019. ICPM International Conference of pharmacie and medicine UAE Ajman University. Septembre 2019. Séminaire international sur les biomatériaux et la médecine régénérative.. 2018: Conférence de la Société Libanaise de Dentisterie Pédiatrique (SLDP), 16 janvier. 2018: Rencontre d'hiver de la Société francophone de biomatériaux dentaires (SFBD) – Société

francophone des biomatériaux dentaires), les 26 et 27 janvier. 2018: Rencontre de l'Ecole Dentaire de l'Université Saint Joseph (13e journées odontologiques francophones), 18-21 avril.

- **2004:** Recherche au laboratoire des matériaux dentaires, Paris VII, France.
- **2003:** Recherche au laboratoire des matériaux dentaires, Paris VII, France.
- **2002:** Promotion de la Santé, Ecole la Source, Lausanne, Suisse.
- **2002:** Recherche au laboratoire de biomatériaux dentaires, Université de Zurich, Suisse.
- **2001:** Recherche au laboratoire de biomatériaux dentaires, Université de Zurich, Suisse.
- **2000:** Recherche au laboratoire de biomatériaux dentaires, Paris VII, France.
- **1997:** Cours de formation dentaire postdoctorale en dentisterie pédiatrique, Prof G. Koch, Institut de formation dentaire postdoctorale, Suède.
- **1996:** Cours de formation dentaire postuniversitaire en dentisterie pédiatrique, ACTA, Amsterdam, Pays-Bas.
- **1990:** Formation en soins dentaires sous anesthésie générale, Hôpital St Vincent de Paul, Paris, France.
- **1989-1991:** Formations cliniques, Service de Dentisterie Pédiatrique, Université Paris VII (Pr. Druo) ; Hôpital Trousseau (Dr Vasquez) ; Hôpital Robert Debré (Dr Deffez).

Langues

Arabe: native

Anglais: professionnel

Français: professionnel

Allemand: débutante

Espagnol: niveau 1

Publications

1. Clinical Evaluation of Four Different Dental Restorative Materials: One-year results. **Maha H Daou**, Bruno Tavernier, Jean-Marc Meyer. Revue Mensuelle Suisse d'Odontostomatologie, RMSO (2008) ; 118(4), 290-5.
2. Two-Year Clinical Evaluation of Three Restorative Materials in Primary Molars. **Maha H Daou**, Bruno Tavernier, Jean-Marc Meyer. J Clin Pediatr Dent (2009) ; 34(1) : 53-58.
3. Clinical Success of Compomer and Amalgam Restorations in Primary Molars in 36 months follow up. **Maha H. Daou**, Thomas Attin, Till N. Gohring. Revue Mensuelle Suisse d'Odontostomatologie, RMSO (2009) ; 119(11), 1082-1088.
4. Impact of breast vs formula feeding mode on primary teeth lead level. Retrospective clinical study and literature review. M Khoury Freiha, **Maha H Daou**, Nada El Osta, Carol Sokhn, Edgard Nehme. Lebanese Medical Journal (LMJ), (2014); 62 (1), 14-21.
5. Current status of dental waste management in Lebanon. **Maha H Daou**, Rita Karam, Samar Khalil, Darine Mawla. Environmental Nanotechnology, Monitoring and Management. Elsevier, 2015; 4. P1-5.

6. "Push-out strength of 3 warm obturation techniques: warm vertical compaction, Gutta Core, Gutta Fusion" Hanna Monique, **Daou Maha**, Naaman Alfred, Zogheib Carla. Journal of International Oral Health 2016; 8(5):585-590.
7. Age and reasons of the first dental visit of children in Lebanon. **Daou, M. H.**, Eden, E., & El Osta, N. Lebanese Medical Journal, 2016. 103(3082), 1-5.
8. Work Related Musculoskeletal Pain among Lebanese Dentists: Epidemiological Study. Bou Jaoude Samar, Bou Abboud Naaman Nada, Nehme Edgar, Gebeily Jeanine, **Daou Maha H.** Nigerian Journal of Clinical Practice. 2017. 20(8)1002-1009.
9. Calcium level in the first deciduous molar crown in relation to feeding mode during early childhood. Marlène H. Khoury Freiha , Jean-Marc Meyer, **Maha H. Daou**, Nada Farhat Mchayleh, Carol M. Sukhn, Edgard Nehme. J Med Libanais 2017; 65 (2): 96-100.
10. Hand eczema among Lebanese dentists: An epidemiological study. S BOU JAOUDE, N BOU ABOUD NAAMAN, E NEHME, J GEBEILY, **M H DAOU**. Dental and Medical Problems 2017; 54(4):397-401.
11. Impact of root canal tape on the fracture resistance of endodontic ally treated bicuspid. G SFEIR, G PLOTINO, G De GEUS, **DAOU M**, I KHALIL, C ZGHEIB. J of Int Society of Prev and Community Dentistry. JISPCD, 2018; 8(2): 179–183.
12. Study of the degradation process of glass-ionomer cements by analysis of speckle field dynamics. The VII International Conference on Speckle Metrology, SPECKLE 2018. Aicha El Cheikh, Valérie Chevalier, **Maha Daou**, Laurent Pino, Shabnam Arbab, Fabrice Pellen, Bernard Lejeune, Guy Lebrun, Marie Abboud. Proceeding vol 10834. <https://doi.org/10.1117/12.2318693>.
13. Evaluation of microleakage of pits and fissure sealants: an in vitro study. Nassar R., **M. Daou**, JC. Abou Chedid, N. Mchayleh. Tropical Dental Journal. 2018; 41 (164), 17-27.
14. Effect of dislodging on the retention of two attachment systems for implant-supported overdentures: an in-vitro study. H TOHME, J E MAKZOUME, P BOULOS, J FAKHOURI, C ABI-GHOSN, Z SALAMEH, **M H DAOU**. The journal of contemporary dental practice. 2018, 19(11):1386-1392.
15. Prevalence of Hypodontia and Supernumerary Teeth in Patients Attending Private Pediatric Dental Clinic in Lebanon. **Maha H Daou**, Pascale Harb Bteiche, Jihad Fakhouri, Nada El Osta. Journal of Clinical Pediatric Dentistry: 2019, 43 (5), 345-349.
16. The influence of simulated aging on the color stability of composite resin cements. Mina, N.R., Baba, N.Z., Al-Harbi, F.A., Elgezawi, M.F., **Daou, M.** Journal of Prosthetic Dentistry. 2019; 121(2), pp. 306-310.
17. Dentinal tubule penetration of AHPlus, BC Sealer and a novel tricalcium silicate sealer: a confocal laser scanning microscopic study. Roula EL HACHEM, Issam KHALIL, Guy LE BRUN, Fabrice PELLE, Bernard LE JEUNE, **Maha DAOU**, Nada EL OSTA, Alfred NAAMAN, Marie ABOUD. Clinical Oral Investigations 2019, 23 (4):1871–1876.
18. Comparative evaluation of the compression strength of a low shrinkage stress resin composite (Saremco els) and a nanohybrid resin composite (Charisma smart) in proximal cavities. R Saleh, G Najjar, **M Daou**. Biomateriaux Cliniques ; 2019, 3(1) : 2493-8386.
19. Qualitative evaluation by SEM of the marginal adaptation of three dental restorative materials used in direct technique. G Najjar, R Saleh, R Habchi, **M Daou**. Biomateriaux Cliniques, 2019, 3 (1) ISSN 2493-8386.
20. Cystic Lesion on an Upper Premolar Related to Pulpotomized Deciduous Molar: A Case Report. M Ibrahim, , J Makzoume,, **M H Daou**. Journal of Latin American Pediatric Dentistry, 2020; 9 (2): 151-159.
21. Transfer of prosthetic data to the laboratory in the case of hybrid implant supported prosthesis: 4 case reports. Dental implant prosthodontics. **2020**. Jihad Fakhouri, **Maha H Daou**, Elissia Inati, Nada El Osta. Journal of the Lebanese Dental Association. JLDA, 2020.

22. Evaluation of force degradation of elastomeric chains with different colors and configurations elongated to 25 mm over time. Chadi Kassir, **Maha Daou**, Maher Abboud. *International Orthodontics*. 2020, 18(3):538-545.
23. Effect of Inlays, Onlays and Endocrown Cavity Design Preparation on Fracture Resistance and Fracture Mode of Endodontically Treated Teeth: An In Vitro Study. Cynthia Kassis, Pierre Khoury, Carina Z Mehanna, Nadim Z. Baba, Fadi Bou Chebel, **Maha Daou**, Louis Hardan. *Journal of prosthodontics*. 2021. <https://doi.org/10.1111/jopr.13294>.
24. Study by Finite Elements of Stress Distribution by Comparing Behaviour Of 2 Types of Composite. Elie Daher¹, Anthony Zina Rahme, Toufic Wehbe, Cynthia Kassiss El Khoury, Carelle Badr, **Maha Daou**. *Int J Dentistry Oral Sci*. 2021; 8(2):1431-1436.
25. Monomers from Resin-Based Materials: Risk Assessment in Dental Medicine. **Maha H.DAOU**. *Int J Dentistry Oral Sci*. 2021;08(5):2366-2371.
26. Characteristics of Pediatric and Medically Compromised Patients Treated under General Anesthesia in a Middle Eastern Country. El Hachem C, El Osta N, Haddad M, JC Abou Chedid JC, **M Daou**. *The Journal of Contemporary Dental Practice*. 2021.
27. Dentistry Education, Practice, and Research: accepted for publication. Springer. 2021.
28. In vitro evaluation of the flexural strength of different temporary crown materials, after thermocycling. Georges El Najjar, R Halal, **M Daou**, E Zebouni. *ACTA Scientific Dental Sciences*. 2021. 5(9); 1-14.
29. Lack of Correlation Between the Penetration of Two Types of Sealers and Interfacial Adaptation to Root Dentin. Roula El Hachem Nada El Osta, Hala Sacre, Pascale Salameh, **Maha Daou**, Elie Wassef, Guy Lebrun, Fabrice Pellen, Bernard Lejeune, Issam Khalil, Marie Abboud. *European Endodontic Journal*. **2022**. *European Endodontic Journal*.
30. Degradation of composite materials. Éditorial. Maha H. DAOU. *Tribune International*. February **2022**.
31. Hybrid implant supported prosthesis. transfer of prosthodontic data to the laboratory. 4 clinical cases. Jihad Fakhoury, **Maha Daou**, Elissa Inaty, Nada Osta. *IADJ* **2022**; 13(1): 42-48.
32. Er, Cr:YSGG laser surface modification effect on dentin bonding to zirconia : an in vitro study. Nancy Chemaly, **Maha Daou**, George Najjar, Pascale Habr. **2022**. accepted for publication in *Photobiomodulation, Photomedicine and Laser Surgery J*.
33. Afbraak van composite materialen DENTAL TRIBUNE NETHERLANDS EDITION JUNI **2022**.
34. In vitro comparison of the color degradation of two CAD/CAM provisional materials: a 12 months simulation. S M El Sayegh, **Maha Daou**, Najjar Georges, Zebouni Elie. *Journal of Indian prosthodontic society*. 23(1), 38-44. 2023.
35. In vitro Evaluation of the color stability and surface roughness of a new composite flow. Gina Khazaal, **Maha Daou**, Syed Saroush, Mahdi, Zhoab Ahmed, Elie Maalouf, Gopi Battani, Sued Saad Qasim, Cynthia Kassis, Danyel Agha, Helene Haddad, Ryan ElHajj Assaf, Carina Mehanna. *Journal of Clinical and Experimental Dentistry*. 15(1), pp. 43-50. 2023.
36. The effectiveness of different irrigation techniques on debris and smear layer removal in primary mandibular second molars: in vitro study. Claire El Hachem, Walid Nehme, Marc Krikor Kaloustian, Nabil Ghosn, **Maha Daou**, Carla Zogheib, Mia Karam, Rami Mhanna, Valentina Macaluso, Naji Kharrouf, Jean-Claude Abou Chedid. *The journal of contemporary dental practice*. Accepted for publication.

Posters publiés dans des journaux

1. MTA/MMMTA: A review. 2015. *European Cells and Materials Journal*. Abstract.
2. One-year clinical evaluation of restorative materials in pediatric dentistry. Abstract, JDR. 2004 during IADR/AADR/CADR. Hawaii, USA.
3. Two-year clinical evaluation of restorative materials in pediatric dentistry Abstract JDR. 2005. IADR/AADR/CADR. Baltimore, USA.

4. Three-year clinical evaluation of restorative materials in pediatric dentistry. Abstract. Oral presentation. 2005 IADR, Kuwait.
5. Push-out strength of 3 warm obturation techniques. Eur Cells and Materials. 2015. Abstract. Hanna Monique, **Daou Maha**, Naaman Alfred, Zogheib Carla.
6. Comparison of the tensile strength of yttrium-stabilized zirconia substructures bonded to dentin substrate and various core materials. M Atallah, M Abboud, EA Zebouni, **M Daou**, HY Rahme. Eur Cells and Materials.
7. Motivations for a first dental visit by a sample of Lebanese children visiting pediatric dentists in Beirut, Lebanon: A pilot study. IADR / Boston, Mass. March 2015. Abstract poster presentation. **M Daou**, N Osta.
8. Allergic contact dermatitis in Lebanese dentists: An epidemiological study. SFBD Abstract. Eur Cells and Materials. 2017, Samar ABOUJAOUDE. **Maha H. Daou**.
9. Most incompatibilities among dental materials: a review. Abstract accepted for publication. Eur cells and materials J. 2017, Maha IBRAHIM. **Maha H Daou**.
10. Allergic contact dermatitis by latex gloves among Lebanese dentists. Poster presentation: International Association for dental research IADR. July 2018. S BOU JAOUDE, **MH. Daou**.
11. Force Degradation of Elastomeric Chains Stored in Artificial Saliva. Kassir C, **Daou M**, Abboud M. Abstract accepted. IADR Vancouver June 2019.accepted
12. Force Degradation of Four Different Power Chains in Artificial Saliva. IADR Washington Kassir C, **Daou M**, Abboud M. March 2020.
13. Laser Speckle Imaging: a novel technique to analyze composite-tooth adhesive layer degradation. IADR Washington March 2020. G. Najjar_; A. El Cheikh;F. Pellen;B. Le Jeune ;G. Le Brun ; M. Abboud; **M. Daou**.
14. Knowledge and attitudes of dental students toward obesity in Lebanon: a pilot study. Tannous J, **Daou M**. 12 th EAPD Interim Seminar. Oslo, Norway. April 2021.

CURRICULUM VITAE

Cédric JOUVENEUX

Né le 25.02.1973 à Bourges

Adresse professionnelle

1 rue de l'île d'Or

18000 Bourges

Tél : 02.48.24.57.98

Adresse personnelle

21 rue de Marmignolles

18500 Marmagne

Tél : 06.22.99.32.11

Courriel : cjouveneaux@gmail.com

DIPLÔMES ET TITRES UNIVERSITAIRES

- **1998** : Doctorat en chirurgie-dentaire (*Faculté d'odontologie de Montpellier*)
- **1999** : Maîtrise en sciences biologiques et médicales (*Faculté de Montpellier*)
 Certificat de maîtrise niveau 1 : Pharmacologie générale, obtenu en juin 1999
 Certificat de maîtrise niveau 2 : Physiologie oro-faciale, obtenu en juin 1998
 Certificat de maîtrise niveau 2 : Embryologie crânio-faciale et développement, obtenu en septembre 1999
- **2007** : Diplôme Universitaire en implantologie orale (*Faculté de Clermont-Ferrand*)
- **2008** : Diplôme Universitaire d'odontologie légale, expertise et identification (*Faculté de Montpellier*)
- **2009** : Diplôme Universitaire d'évaluation du dommage corporel en odontologie (*Faculté de Montpellier*)
- **2012** : Diplôme Universitaire de responsabilité médicale (*Faculté de Médecine de Paris*)
- **2020** : Diplôme Universitaire d'hypnose médicale (*Faculté de Médecine de Paris*)
- **2022** : Diplôme Universitaire d'ostéo-archéologie médico-légale (*Faculté de Saint Quentin en Yvelines*)

FONCTIONS ET TITRES HOSPITALIERS

- **1998 – 2003** : Assistant hospitalier universitaire à la faculté de Montpellier
- **2004** : Attaché hospitalier au CSERD de Montpellier
- **2008** : Attaché hospitalier au CSERD de Clermont-Ferrand
- **2024-2026** : Chef de clinique – Assistant territorial à la Faculté de Tours

QUALIFICATION ORDINALE

- Inscrit au Tableau de l'Ordre du Cher sous le numéro 10003608048 depuis le 27.09.2004
- Elu conseiller ordinal suppléant au conseil départemental de l'Ordre du Cher le 19.03.2016
- Elu conseiller ordinal titulaire au conseil départemental de l'Ordre du Cher le 16.09.2019
- Président du conseil départemental de l'Ordre du Cher depuis le 19.03.2022

APPARTENANCE A DES SOCIETES SAVANTES

- Membre de la Compagnie des experts près la Cour d'Appel de Bourges (*CNEJ Bourges*)
- Membre de la Compagnie Nationale des Experts en Odonto-Stomatologie (*CNEJOS*)
- Membre de l'Association Française d'Identification Odontologique (*AFIO*)
- Membre de l'Unité d'Identification odontologique (*UIO*)

ACTIVITE EXPERTALE

Expert près la Cour d'Appel de Bourges dans les rubriques :

- ❖ **F-06.01** - Odontologie générale (*depuis 2010*)
- ❖ **G.1.7** – Identification odontologique (*2018*)
- ❖ **G-04.01** – Odontologie médico-légale d'identification (*2026*)
- ❖ **G-04.02** – Odontologie médico-légale traumatologie-dommages corporels (*2026*)

PARCOURS PROFESSIONNEL

- **07/1998 – 09/1998** : Praticien hospitalier au C.H.R. de Bourges (18)
- **1998-2000** : Collaboration libérale chez le docteur Poulaud Thierry à Agde (34)
- **2000-2003** : Collaboration libérale chez le docteur Chauveau François à Ganges (34)
- **2003-2004** : Collaboration libérale chez les docteurs Billet, Levallois et Laures à Montpellier (34)
- **2004-2007** : Collaboration libérale chez le docteur Maridet Jean-Jacques à Marmagne (18)
- **2007-2011** : Association avec le docteur Maridet Jean-Jacques à Marmagne (18)
- **Depuis 2011** : Installé sur Bourges (18), associé avec mon épouse, le Dr Alexandra Jouveneaux

LISTE COMPLETE DES PUBLICATIONS

C. Jouveaux, S. Montal, P Bousquet, P. Gonin, J-M Broussal : Passage de l'édentement partiel à l'édentement complet : traitement chirurgical et prothétique. Les cahiers de prothèse n°127 Sept 2024 p9-15.

Charlier P. + équipe de recherche par ordre alphabétique (A. Augias, M. Babinet, T. Cardot, A. Debrailles, R. Girel-Prioton, N. Glorian, S. Jacquot-Barreau, **C. Jouveaux**, A. Kerbidi-Lebihan, G. Simon, S. Smajda, P. Vianello) : Les catacombes de Paris livrent leurs secrets. Archéologia, janv 2024, n°627, p.54-59.

COMMUNICATIONS ORALES

S. Montal, **C. Jouveaux** : Spécificités des traitements prothétiques chez le sujet âgé. Congrès de l'Association Dentaire Française (ADF). Paris, novembre 2004.

C. Jouveaux, P. Bousquet, S. Montal : Apport de la muqueuse kératinisée en prothèse adjointe complète supra-implantaire : illustration par 4 cas cliniques. Société Francophone de Médecine Buccale et de Chirurgie Buccale (SFMBCB). 47^{ème} journées de Montpellier, Mai 2004.

C. Jouveaux, P. Gonin, S. Montal : Traitement pluridisciplinaire occluso-chirurgico-prothétique en prothèse complète, à propos d'un cas clinique. 12^{ème} Symposium international sur le traitement de l'édentation totale (SITET). Nancy, Juin 2002.

C. Jouveaux, F. Chauveau : Choix esthétique des dents en prothèse adjointe totale à l'aide d'une carte de forme préparée. 25^{ème} journée du Collège National des Enseignants en Prothèse Odontologique (CNEPO). Lille, septembre 2001.

C. Jouveaux, S. Nègre, S. Montal, L. Pourreyron : Prothèse adjointe totale : le choix des matériaux a-t-il une influence sur les tissus de soutien ? 24^{ème} journée du Collège National des Enseignants en Prothèse Odontologique (CNEPO). Bordeaux, septembre 2000.

S. Negre, **C. Jouveaux**, S. Montal : Transmission des forces occlusales en fonction de différents matériaux de prothèse complète : Etude expérimentale : 13^{ème} colloque de l'Association Internationale Francophone de Recherche Odontologique (AIFRO). Toulouse Juin 2000.

ACTIVITE DE SOINS

Activité de chef de clinique-assistant territorial partagée entre le service de médecine bucco-dentaire du CHU de Tours et le service universitaire d'odontologie du CHR de Bourges.

A Tours, l'activité est axée autour de l'encadrement des étudiants de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année pendant leurs stages cliniques au sein du service de médecine et chirurgie bucco-dentaire.

A Bourges, en attendant l'arrivée prochaine en septembre 2026 des étudiants de 6^{ème} année, activité de soins sur personnes handicapées et sur les patients hospitalisés (bilans dentaires, bilans infectieux, soins et chirurgies d'assainissement bucco-dentaire).

ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT

Formation personnelle à la pédagogie

2025 : Séminaire pédagogique des CCA/AHU de la faculté de médecine de Tours

Enseignement théorique local

- ✓ **1998-2003** (Faculté d'odontologie de Montpellier) : Cours d'anatomie dentaire (2^{ème} année) et de prothèse amovible complète (3^{ème} et 4^{ème} année)

- ✓ **Depuis 2024** (Faculté d'odontologie de Tours) :
 - FGSO3 – UE 24 Ergonomie et vie professionnelle (5h)
 - Les aides optiques, critères de choix
 - Organisation de l'accueil des publics particulier
 - Gestion des temps de stérilisation, produits utilisés, conditionnement
 - Organisation du stockage – Gestion des plannings
 - La CCAM, cotations
 - DFASO2 – UE6.1 Gestion des risques – santé publique (3h)
 - Introduction à l'identification médico-légale
 - Code déontologie
 - Ethique et vie professionnelle

Enseignement pratique

- ✓ **1998-2003** (Faculté d'odontologie de Montpellier) : Encadrements des travaux pratiques d'anatomie dentaire (2^{ème} année) et de prothèse amovible complète (3^{ème} et 4^{ème} année)

- ✓ **Depuis 2024** (Faculté d'Odontologie de Tours)
 - DFASO1 – UE10 Réhabilitation orale – Cas cliniques / CMI (3h)
 - DFGSO3 – UE 24 Ergonomie – Logiciel Logos (12h)
 - Fiche patient et gestion du dossier médical
 - Cotation/codification CCAM et gestion des mutuelles
 - Courrier et documents imagerie
 - Stock, Traçabilité et relation laboratoire de prothèse
 - Planning et communication patient
 - Synthèse

✓

ACTIVITE DE RECHERCHE

Formation recherche :

- 2025 : Introduction à la recherche clinique – e-learning course - The Global Health Network
- 2025 : Les bonnes pratiques de l'ICH E6 (R2) – e-learning course - The Global Health Network

Recherche Académique :

Sujet de doctorat : La maîtrise de stage universitaire en odontologie : enjeux territoriaux et pédagogiques, sous la direction des Pr Denis et Clément, E1 7505, Université de Tours

Recherche clinique :

- Etude PRE-IOP (PREGANCY women and individual Oral Prophylaxis) : Comparaison clinique de deux brosses à dents électriques soniques et de deux brosses à dents manuelles, utilisées dans des conditions d'hygiène bucco-dentaire normale, sur la réduction de l'inflammation gingivale de femmes enceintes âgées de 18 à 40 ans. Etude de type RIPH3
Co-investigateur de cette étude multicentrique (site de Bourges)
Investigateur coordinateur : Pr Florence CARROUEL, Laboratoire P2S, Université Lyon 1
Protocole publié : Clement C*, Bourgeois D*, Vitiello F, Perrier H, Tabary A, Carrouel F. Efficacy of sonic-Powered and Manual Toothbrushers on Plaque-Induced Gingivitis in Pregnant Women. A randomized Controlled Trial. Methods and Protocols. 2023 ; 6(5) :99
- Etude EHPADENT (Evaluation de l'impact de la formation des soignants à la santé orale sur la Qualité et vie liée à la santé orale des résidents en EHPAD.
Co-investigateur de cette étude.
Investigateur coordinateur Dr Yoann MAITRE dans le cadre d'un projet Resp-IR GIRCI Grand Ouest, Université de Nantes.
Recherches non interventionnelles au sens de l'article L.1121-1 du code de la santé publique (Jardé 3).

CURRICULUM VITAE

François BOURZEIX
né le 21 novembre 1964 à Paris

Année 1981-1982 : Bac, section C, mention AB,

Année 1982-1983 : PCEM 1; CHU de Saint-Antoine,

Années 1982 à 1987 : Doctorat en chirurgie dentaire, Faculté de Paris V (Montrouge),
thèse soutenue le 10 décembre 1987,

Année 1987-1988 : CES de technologie des matériaux employés en art dentaire, Faculté de Paris V (Montrouge)

Année 1988-1989 : CES de prothèse fixée, Faculté de chirurgie dentaire, Paris V (Montrouge)

Année 1989-1990 : 1^{ère} année du diplôme universitaire supérieur d'expertise médicale (DUSEM), Faculté de médecine de Bobigny

Année 1990-1991 : 2^{ème} année du diplôme universitaire supérieur d'expertise médicale (DUSEM), Faculté de médecine de Bobigny, validation de l'épreuve écrite le 26 juin 1991

Année 1991-1992 :

- Diplôme universitaire supérieur d'expertise médicale (DUSEM), Faculté de médecine de Bobigny, soutenance du mémoire fin de cycle le 6 novembre 1992
- Maîtrise de sciences biologique et médicale, Faculté de Paris V (Montrouge)
 - Certificat de maîtrise C1 "statistiques, informatique et modélisation", Faculté de Paris V (Saint-Pères)
 - Certificat de maîtrise C2 "organes bio-artificiels et régulations cellulaires", Faculté de Paris V (Montrouge)
- Attestation universitaire d'implantologie, Faculté Paris VII

Année 1992-1993 : Diplôme d'études approfondies de biologie et biomatériaux du milieu buccal et osseux, option biomatériau, Facultés de Paris V et Paris VII

Année 1995-1996 : Diplôme universitaire d'implantologie chirurgicale et prothétique, Faculté de médecine de Cochin, Paris V

Années 1993 à 1997 : Thèse d'Université, Université René Descartes, Faculté de chirurgie dentaire de Montrouge, Paris V

Années 1999 à 2001 : Diplôme inter-universitaire d'orthopédie crânio-dento-maxillo-faciale (DIUOCDMF), Faculté de médecine de Dijon

Années 2010 à 2014 : Diplôme du certificat d'études cliniques spéciales mention orthodontie (CECSMO), Université Montpellier 1 – UFR d'Odontologie

Années 2003 à 2021 : Intervenant dans le diplôme inter-universitaire d'orthopédie crânio-dento-maxillo-faciale (DIUOCDMF), Faculté de médecine de Dijon

Années 2017 à 2021 : Responsable pédagogique du diplôme inter-universitaire d'orthopédie crânio-dento-maxillo-faciale (DIUOCDMF), Faculté de médecine de Dijon

Depuis 2016 : Membre-instructeur au sein de la Charles H. TWEED international foundation for orthodontic research and education, Tucson, Arizona

Depuis 2023 - Chargé d'enseignement à la faculté odontologique de Tours - DFGSO 2 et DFGDO 3.

Giorgiana HATU

Médecin spécialiste en santé publique et médecine sociale

funinganag@yahoo.com

St-Cyr sur Loire

06 62 34 58 59

PROFIL PROFESSIONNEL

Forte d'une expérience d'Assistante Universitaire auprès d'étudiants en médecine générale et dentaire, et possédant de solides connaissances en Santé Publique, je souhaite à présent développer ma carrière dans le domaine de l'enseignement et de la prévention. Mes très diverses expériences m'ont déjà permis de mettre avant mes facultés d'adaptation, mes capacités d'analyse et mon sens de la communication. Le travail en équipe tient aussi une place importante dans la façon d'organiser mes activités au sein d'un service.

FORMATION UNIVERSITAIRE

- | | |
|---------------------|---|
| 2019 - Actuellement | Université Rennes 1, France |
| | <ul style="list-style-type: none"> • DU « Santé et qualité de vie au travail » |
| 2011 – 2014 | Université de Médecine et Pharmacie Cluj-Napoca, Roumanie |
| | <ul style="list-style-type: none"> • PhD en Epidémiologie «Prévalence du virus de l'hépatite C chez les donneurs de sang en Transylvanie» |
| 2009 – 2013 | Université de Médecine et Pharmacie Cluj-Napoca, Roumanie |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Internat en Epidémiologie |
| 2002 – 2008 | Université de Médecine et Pharmacie Cluj-Napoca, Roumanie |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Faculté de Médecine Générale • Thèse de médecine «Aspects cliniques de diagnostique et traitement de la sarcoïdose pulmonaire» |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET ACADEMIQUE

- | | |
|---------------------|--|
| 2019 - Actuellement | CDG37 – Service médecine préventive |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Médecin collaborateur en prévention « Santé et qualité de vie au travail » |
| 2015 – 2017 | Soumission du dossier d'équivalence en Santé Publique |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des affaires sociales et de la Sante, Centre National de Gestion |
| 2012 – 2013 | Université de Médecine de Lyon, France |
| | <ul style="list-style-type: none"> • L'unité INSERM U1052 du Centre de Recherches en Cancérologie de Lyon. • Bourse MIRA « La Recherche Clinique: de l'Idée à la publication » |
| | Université de Médecine de Rouen, France |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Service « Epidémiologie et Santé Publique » du CHU «Charles Nicolle» à Rouen. |
| 2010 – 2015 | Université de Médecine et Pharmacie Cluj-Napoca Roumanie |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Assistante universitaire, Département d'Epidémiologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux pratique et cours magistraux – Épidémiologie fondamentale, lecture critique des articles médicaux, programme national de vaccination, prévention des hépatites et du VIH, accidents d'exposition au sang, la précaution standard et additionnelle, concepts en santé publique, prévention et promotion de la santé. ○ Publication des articles ○ Participation à des jurys d'examen et préparation des sujets d'examens ○ Participation à des formations, conférences, colloques et autres rencontres. |

COMPETENCES

Informatiques: EpiInfo, SPSS (notions), Pack Microsoft Office, Zotero, Endnote.

Langues: Roumain (langue maternelle), Anglais (Avancé), Français (DEL F B2), Italien (Avancé)

Les publications et les formations sont en annexes

Publications scientifiques

A. Articles de recherche

1. Hâtu G, Brumboiu MI, Czernichow P, Bocșan IS. *The risk for hepatitis C infection in blood donors in Cluj County, Romania*. Transfusion Clinique et Biologique 2014; 21(2):94-7. doi: 10.1016/j.tracli.2014.03.004. Epub 2014 May 3.
2. Hâtu G, Bailly F, Pourcelot E, Pradat P, Mialhes P, Maynard M, Parant F, Chiarello P, Livrozet JM, Zoulim F, Gagnieu MC. *Lower ribavirin biodisponibility in patients with HIV-HCV coinfection in comparison with HCV monoinfected patients*. BMC Infectious Diseases. 2014 Mar 20;14:150. doi: 10.1186/1471-2334-14-150.
3. Hâtu G, Brumboiu MI, Gorgan IN, Bocșan IS. *Romanian blood donors screening: is it really necessary and/or mandatory?* Revista medico-chirurgicală a Societății de Medici și Naturaliști din Iași. 2013;117(3):741-6.
4. Hâtu G, Brumboiu MI, Bocșan IS. *HCV infection frequency and trends among voluntary blood donors in Cluj County (Romania) between 2006 and 2011*. Clujul Medical 2014, nr. 3; 87:159-162.
5. Virlogeux V, Pradat P, Bailly F, Funingana (cas. Hâtu G), Gonçalves F, Maynard M, Hartig-Lavie K, Amiri M, Zoulim F. *Boceprevir and telaprevir-based triple therapy for chronic hepatitis C: virological efficacy and impact on kidney function and model for end-stage liver disease score*. Journal of Viral Hepatitis. 2014 Sep; 21(9):e98-e107. doi: 10.1111/jvh.12237. Epub 2014 Feb 25.
6. Brumboiu IM, Czernichow P, Hâtu G, Gorgan IN, Hosu O, Bocșan IS. *The seroprevalence of hepatitis C virus infection among blood donors from the North West region of Romania*. Rev Med Chir Soc Med Nat Iasi. 2013; 117(2):465-75.

B. Articles de synthèse

1. Hatu G., Brumboiu, M., Czernichow, P., Gorgan, I., Bocsan, I. (2013), P6: *The risk for hepatitis C infection in blood donors in Cluj County, Romania*. Journal of Viral Hepatitis, 20: 18–19.
2. Hatu G., Pradat P., Pourcelot E., Maynard M., Bailly F., Mialhes P., Zoulim F., Gagnieu MC.; (Octobre 2013) 1917: *Early plasma exposure after a first dose of ribavirin in HIV-HCV coinfectd patients compared with HCV monoinfected patients*. Hepatology, 58, Issue S1 Pages 92A–207A.
3. Bailly F., Pradat P., Maynard M., Leclercq M., Virlogeux V., Mialhes P., Hatu G., Amiri M., Lebosse F., Zoulim F., Gagnieu MC.; (October 2013) 1903: *Increased ribavirin biodisponibility associated with telaprevir use in HCV patients treated with PEGIFN/ ribavirin/telaprevir triple therapy*. Hepatology, 58, Issue S1 Pages 92A–207A.
4. Brumboiu I., Bocșan I.S., Lăpușan D., Hâtu G., et al., *Measles: the vaccine efficacy in practical activity*. III^{eme} ECDC - Eurovaccine. 5.12.2011, Stockholm, Suède.
http://www.ecdc.europa.eu/en/eurovaccine/Documents/Eurovaccine_2011_Brumboiu.pdf
5. Hatu G., Pradat P., Pourcelot E., Maynard M., Bailly F., Mialhes P., Zoulim F., Gagnieu MC.; *Exposition plasmatique précoce après une première dose de ribavirine chez les patients coinfectés VIH-VHC en comparaison avec les patients VHC mono infectés*. Communications affichées AFEF 2013, CA-57.
6. Bailly F., Pradat P., Maynard M., Leclercq M., Virlogeux V., Mialhes P., Hâtu G., Amiri M., Lebosse F., Zoulim F., Gagnieu MC.; *Augmentation de la biodisponibilité de ribavirine par le télaprévir chez les patients VHC traités par trithérapie associant l'interféron pégylé, la ribavirine et le télaprévir*. Communications affichées AFEF 2013, CA-54.

C. Colloques, Congrès et Conférences

1. Hâtu G., «Le dépistage de l'hépatite C des donateurs de sang dans la période 2006 – 2009» Présentation des essais en français aux vidéoconférences trimestrielles d'épidémiologie, Cluj - Rouen, 2010.

2. Hâtu G., «*La vaccination HPV*» - Présentation des essais en français aux vidéoconférences trimestrielles d'épidémiologie, Cluj - Rouen, 2010.
3. Hâtu G., «*Risques potentiels d'infection post-transfusionnelle évitables grâce au dépistage des donneurs de sang*» durant le symposium «Questions pertinentes actuelles de l'épidémiologie, la prévention et le contrôle de la santé», menée dans le département pendant les jours UMF «Iuliu Hațieganu», Prof. I. Bocșan.
4. Hâtu G., «La séroprévalence de l'infection par le virus de l'hépatite C chez les donneurs de sang à Cluj», Conférence «Nouvelles et des idées sur l'épidémiologie des maladies aiguës et chroniques», UMF «Iuliu Hațieganu», Cluj-Napoca, 2013.

Ouvrage

- I. Brumboiu, G. Hâtu L'épidémiologie, la prévention et le contrôle de l'hépatite virale aiguë p. 158-179 dans le livre Brumboiu M.I., Bocșan I.S., Hâtu G., *Épidémiologie et soins de santé primaires*, Edition Médicale Universitaire «Iuliu Hațieganu», Cluj-Napoca, 2012. ISBN 978-973-693-507-7.

ANNEXE 2 : AUTRES FORMATIONS SCIENTIFIQUES

2013 : Cluj-Napoca, Roumanie:

- « Viral vaccines in the medical practice », UMF «Iuliu Hațieganu».
- «PRIME Teachers course in Whole Person Care», Prof. Richard Vincent.
- «Course on Epidemiology», organisé par State University of New York, Albany, School of Public Health en collaboration avec Environmental Health Center et U.M.F.«Iuliu Hațieganu» Cluj-Napoca. Prof. M.S. Bloom, Prof. P. Nasca, Prof. E.S. Gurzau, MCF I. Neagoe.

Frankfurt, Allemagne: «The Viral Hepatitis Congress» organisé par Weill Medical College of Cornell University, New York, USA et Goethe University.

Lille, France: «73^{ème} Journée Scientifique de l'AFEF » organisé par l'Association Française pour l'Etude du Foie (AFEF) »
Washington, DC, USA: « The Liver Meeting » organisé par American Association for Study of Liver Diseases (AASLD).

Chișinău, République Moldave: « Congrès des spécialistes en santé publique et gestion de la santé de Moldavie ».

2012 : Rouen, France:

- « Sciences, Santé, Société », 2^{ème} Journée de la Recherche.
- « Bon usage de l'antibiothérapie au CHU de Rouen ».
- «12^{ème} Journées Charles-Nicolle ».

Neufchâtel en Bray, France: séminaire de DES de santé publique et médecine communautaire « La santé des femmes ».

Paris, France: 3^{ème} Congrès Annuel des internes de Santé Publique « Formation en santé Internationale à Sciences Pole Paris, CliSP ».

Lyon, France: « Journée Nationale d'information et d'échanges destinée aux patients et à leur entourage », Hôpital de la Croix Rousse - Hépatite B, Hépatite C.

2011: Cluj-Napoca, Roumanie :

- « Épidémiologie clinique: Niveau I - évaluation de l'activité médicale. Principes généraux, enquêtes épidémiologiques, évaluation des tests de diagnostic, comparaisons de traitements » (Prof. I. Bocșan, MCF I. Brumboiu, MCF C. Băicuș, Prof. D. Azoicăi).
- « Le cancer du col reste un problème actuel? », Prof. I. Bocșan, Prof. N. Miu, MCF I. Brumboiu, MCF C. Mironiuc.
- « Épidémiologie clinique: Niveau III - évaluation de l'activité médicale. Principes généraux, enquêtes épidémiologiques, évaluation des tests de diagnostic, comparaisons de traitements ». (Prof I. Bocșan, MCF I. Brumboiu, Prof. D. Azoicăi).

2010 : Cluj-Napoca, Roumanie:

- « IAS: Épidémiologie, méthodes de prévention et contrôle ». [MCF I. Brumboiu, Prof. I. Bocşan (UMF Cluj), Prof. D. Azoicăi (UMF Iasi), MCF V. Melinte (UMF Craiova)].
- «Environmental Health and Justice». Prof. C. Zeman, University of Northern Iowa, Iowa, USA.
- Conférence nationale sur les maladies infectieuses - « Infection aujourd'hui. Thérapie où? ». Prof. L. Paun, Prof. D. Țăţulescu.

2009 : Cluj-Napoca, Roumanie:

« La vaccination, luxe ou nécessité ? » (MCF C. Mihu).

SOCIETES SAVANTES

RECIF (Réseau d'Épidémiologie Clinique International Francophone) (membre depuis 2011 – centre de Cluj-Napoca, Roumanie)

Docteur Jennifer EVEN

Née le 27/10/1986 à Nice

*Spécialiste qualifiée en chirurgie orale
Ancienne interne des hôpitaux
Ancienne assistante hospitalo-universitaire*

Centre de consultations médico-chirurgicales
Clinique chirurgicale de la Loire
2 Chemin des Rolletières - 49400 Saumur
Tel : 02 55 97 02 45

Email : evenjennifer@hotmail.com - Portable : 06 67 30 90 69

Exercice professionnel hospitalier

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 juin 2010 :

Externe des Hôpitaux de Paris en Odontologie dans le service du Professeur M.Folliguet au CH Louis Mourier (Colombes 92).

Du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2013 :

Interne des Hôpitaux en Odontologie dans le service du Professeur T. Orliaguet au CHU de Clermont Ferrand (Puy de Dôme 63).

Du 1^{er} novembre 2013 au 31 janvier 2014 :

Faisant Fonction d'Interne dans le service de Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie du Dr Y.Lebescond au CH de Roanne (Loire 42).

Du 1^{er} février 2014 au 21 juin 2016 :

Assistant Hospitalo-Universitaire dans la sous section 57-02 Chirurgie Buccale-Pathologie thérapeutique - Anesthésiologie et Réanimation, dans le service du Professeur T. Orliaguet au CHU de Clermont Ferrand (Puy de Dôme 63). (Mi-temps)

Du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2016 :

Praticien Hospitalier Contractuel dans le service de Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie du Dr Y.Lebescond au CH de Roanne (Loire 42). (Mi-temps)

Du 1^{er} février 2016 au 31 juillet 2021 :

Contrat de participation aux missions de soins dans le service de Chirurgie Maxillo-faciale du CH de Roanne (Loire 42).

Exercice professionnel extra hospitalier/libéral

Juillet-Aout 2012 :

Remplacement libéral du Dr Buatois à Cagnes sur Mer (Alpes Maritimes 06)

Du 1er septembre 2017 au 30 décembre 2020 :

Salariée au sein du centre dentaire mutualiste de Mably (Loire 42)-
(1 journée par semaine)

Depuis le 1^{er} septembre 2021 :

Exercice libéral au sein d'un cabinet de chirurgie orale exclusif à Saumur (Maine et Loire 44)

Vacations au bloc opératoire de la Clinique Chirurgicale de la Loire à Saumur (Maine et Loire 44)

TITRES ET TRAVAUX

Diplômes qualifiants

- 2013 : Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Faculté de Chirurgie Dentaire- Université d'Auvergne-Clermont 1.
Mention très honorable avec félicitations du jury.

Thèse : Rôle du cortex préfrontal médial dans l'intégration de la douleur aiguë tonique oro-faciale chez le rat.

Sous la direction du Professeur L. Devoize.

- 2013 : Attestation d'Etudes Approfondies en Chirurgie Dentaire (AEA).
Faculté de Chirurgie Dentaire, Université Clermont 1, Université Paris V et VII.

Mémoire : La population pénitentiaire de la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand est-elle une population à risque de complications post-opératoires en chirurgie orale ?

- 2016 : Diplôme d'Etudes Supérieures en Chirurgie Buccale - Faculté de Chirurgie Dentaire de Léon Bérard, Lyon.
sous la direction du Dr Anne Gaëlle Chaux Bodard

- 2017 : Spécialiste Qualifié en Chirurgie Orale : Conseil National de L'Ordre des Chirurgiens-Dentistes. Commission de première instance
- 2024 (*en cours*) : *Diplôme Universitaire d'Implantologie guidée maxillo-mandibulaire de l'Université Côte d'Azur, Nice.*

Diplômes non qualifiants

- 2004 : Baccalauréat Scientifique mention Bien
- 2010 : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique
UFR d'Odontologie – Université de Paris - Descartes (V).
- 2013 : Maîtrise Sciences, Technologies, Santé avec Mention Education et Santé publique.
 - *Unités d'Enseignement :*
Fonctions Orales et nutrition (2011).
Physio-pharmacologie de la douleur (2011).
 - *Stage en Laboratoire : Laboratoire (2012-2013) : Le laboratoire Inserm/UdA, U1107, Neuro-Dol, Trigeminal Pain and Migraine.*
Mémoire de Stage : « Implication du cortex préfrontal médial dans la douleur aigüe tonique orofaciale chez le rat. » (2013).
- 2014 : Attestation de formation sur le MEOPA pour la prise en charge de la douleur - CH Roanne et SOL France
- 2018 : Formation radiologique au dental scanner - CONE BEAM CT
programme théorique et pratique - Xray dental formation
- 2019 : Formation radioprotection des patients- Xray dental formation
- 2019 : Certificat de compétence clinique en Chirurgie dentaire Lasers Assistée
(Association universitaire d'implantologie de Paris VI - Pr Patrick Missika et Dr Gérard Rey)

- 2020 : Certificat de formation en parodontologie (Webdental formation- DPC agréé)
- 2020 : Les différentes techniques d'injection d'acide Hyaluronique (AFOS – Levallois Perret, agréé DPC)
- 2021 : Traitement du SAHOS et réalisation d'Orthèse d'Avancée Mandibulaire (Somnomed Academy- Dr Abouchar Jean au Mans)
- 2021 : Certificat de formation Apport de la communication thérapeutique et de l'hypnose au cabinet. (Webdental formation-DPC agréé)
- 2021 : Certificat de formation : Prescriptions médicamenteuses. (Webdental formation- DPC agréé)
- 2023 : Formation ITI de niveau 3: Greffes osseuses autogènes en coffrage (Dr Romain Doliveux)

Publications

- *Nouvelles stratégies anticoagulantes et anti-agrégantes: état des lieux et proposition de prise en charge en chirurgie orale.*
Y. Sudrat, J. Even, C. Le Goubey, J-P Molle, L. Devoize.
Actualités Odonto-Stomatologiques. Décembre 2011.
- *Manifestations générales et buccales de l'anémie de Fanconi. Particularités de la prise en charge odontologique.*
J. Even, Y. Sudrat, J. L. Veyrune, M. Baudet-Pommel, L. Devoize.
Le chirurgien-dentiste. Mars 2012.
- *Régression clinique complète d'une lésion gingivo-mandibulaire de myélome multiple après chimiothérapie exclusive associant dexaméthasone et lénalidomide. A propos d'un cas*
J. Even, C. Le Goubey, Y. Sudrat, L. Devoize.
Med Buccale Chir Buccale. Février 2013
- *Fracture mandibulaire après avulsion d'une troisième molaire incluse : à propos d'un cas.*
J. Even, L. Devoize.
Information dentaire. 2014

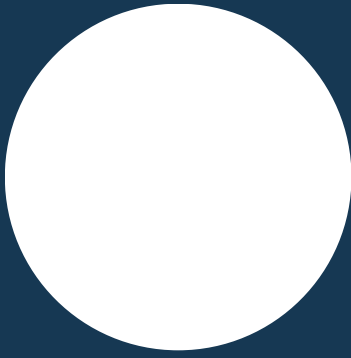
- *Paralysie faciale périphérique et soins dentaires : lien ou coïncidence, pour quelle prise en charge ?*

R. Makhoul, J. Even, Y. Sudrat, L. Devoize, C. Huard.

Med Buccale Chir Buccale. 2014

- *Conduite à tenir devant la découverte fortuite de kystes du sinus maxillaire dans le comblement sinusien ;*

Thèse d'exercice en médecine - Estublier Margaux soutenue le 25 octobre 2019
sous la direction du docteur Even Jennifer.



CONTACT

+33 6 65 61 03 44

feten.laabidi@gmail.com

6 rue de la gare 92300
Levallois-Perret, France

EDUCATION

2020 - 2021

IAE NANTES

- Master 2 : Marketing des produits et services de santé

2008-2015

UNIVERSITÉ DE MEDECINE
DENTAIRE DE MONASTIR

- Docteur en médecine dentaire

COMPÉTENCES

- Prévention bucco-dentaire
- Soins conservateurs
- Endodontie
- Parodontie /Prothèse
- Chirurgie dentaire
- Orthodontie par aligneurs
- Management/ Leadership
- Formation

LAABIDI Faten

Chirurgien-Dentiste – Chargée de cours à la Faculté de Tours & Senior Clinical Supervisor chez Align Technology

RÉSUMÉ

Chirurgien-dentiste avec trois années d'exercice en omnipratique libérale à Tunis, actuellement Superviseur Clinique Senior chez Align Technology France et chargée de travaux pratiques en prothèse à la Faculté d'Odontologie de Tours.

Investie dans la transmission, le développement du raisonnement clinique et l'accompagnement des étudiants dans la construction de leur autonomie professionnelle, j'ai trouvé au sein de la Faculté et du CHU une vision pédagogique et clinique à laquelle j'adhère pleinement.

Je suis engagée aujourd'hui dans une démarche de réintégration de la pratique clinique en milieu hospitalo-universitaire, à travers la candidature au statut de Praticien Associé Contractuel Temporaire, étape structurante de mon parcours de validation en vue de l'EVC.

Mon objectif est de contribuer durablement au service, en articulant soins, pédagogie et collaboration interdisciplinaire au sein du CHRU de Tours.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Align Technology France** 2022-PRÉSENT
Sr.Supervisor Clinical Support
 - Supervision et accompagnement d'une équipe de spécialistes cliniques, avec un haut niveau d'exigence en matière de qualité et de performance.
 - Organisation de la formation initiale et continue des nouveaux collaborateurs, avec une approche pédagogique personnalisée favorisant la montée en compétences.
 - Animation de présentations cliniques et stratégiques à destination de professionnels de santé et d'équipes transversales.
 - Développement d'un encadrement bienveillant et motivant, favorisant l'évolution individuelle et collective de l'équipe.
 - Garantie de l'excellence clinique dans l'accompagnement des praticiens partenaires, à travers un suivi rigoureux et structuré.
- Align Technology France** 2021 - 2022
Spécialiste clinique
 - Formation et accompagnement des praticiens dans l'apprentissage des aligneurs dentaires.
 - Support clinique adapté aux besoins des professionnels de santé.
 - Co-animation de formations avec des conférenciers nationaux et internationaux.
 - Animation de conférences et ateliers sur les protocoles Invisalign.
- Cabinet dentaire (Tunis-Tunisie)** 2015 - 2018
Chirurgien Dentiste
 - Éducation et prévention : Sensibilisation des patients à l'hygiène bucco-dentaire et mise en place de solutions préventives.
 - Mise en état de la cavité buccale : détartrage et surfaçage radiculaire
 - Gestion des urgences : Pulpite, Abscès Apical Aigu..
 - Soins conservateurs : éviction carieuse, obturations coronaires, coiffage pulpaire direct et indirect

LANGUES

- Français (Excellent)
- Anglais (Excellent)
- Arabe (Excellent)
- Espagnol (Bases)

- Traitements endodontiques : débridements, mise en forme et obturation canalaire.
- Extractions dentaires simples et complexes
- Pédiodontie : interception, prévention, scellement des sillons

- **Hopital Mahmoud Matri- service odontologie** Juillet 2010
Stage communautaire

- Observation des consultations dentaires : Suivi des consultations des patients, en observant les diagnostics, les examens cliniques, et les discussions avec les patients sur leur état de santé bucco-dentaire.
- Assistance aux actes cliniques : Observation et assistance lors de la réalisation de soins dentaires.
- Apprentissage des protocoles de stérilisation et d'asepsie : Observation des pratiques de stérilisation des instruments et des procédures pour garantir un environnement sécurisé et hygiénique dans le service.
- Rédaction de rapports cliniques : Rédaction d'observations sur les consultations et interventions, sous la supervision des praticiens, et analyse des cas cliniques.

- **Centre de maternité Wassila Bourguiba** Juillet 2009
Stage en soins infirmiers

- Prise de constantes vitales : Mesure de la température, de la pression artérielle, de la fréquence cardiaque et respiratoire des mères.
- Préparation et gestion des médicaments : Observation et participation à la préparation des médicaments pour les mères et les nourrissons, selon les prescriptions, en veillant à respecter les protocoles d'administration.
- Suivi des soins post-chirurgicaux pour les mères : Observation et aide lors de la prise en charge des mères ayant subi une césarienne ou d'autres interventions chirurgicales après l'accouchement.
- Prise de sang : Réalisation de prélèvements sanguins, en veillant à respecter les protocoles d'asepsie et à assurer la sécurité des patientes..

ANNEXE 29

CV des chargés de CM/TP

Le Dr Aude-Sophie Zlowodski est née en 1979, elle est titulaire d'un master 2 recherche de l'université Paris Descartes, d'un DIU « pathologie de la muqueuse buccale » et elle est autrice de 3 publications et de 6 communication orales et/ou affichées. Elle est ancienne AHU de l'université Paris Descartes et de l'hôpital Charles Foix en parodontologie (CNU-57). Elle est aussi ancienne Praticienne Hospitalier du service d'odontologie de Tours et co-responsable du DU Maladies parodontales et comorbidités. Elle est actuellement praticienne contractuelle dans le service de médecine et de chirurgie bucco-dentaire ou elle anime une consultation de dermatologie buccal aux cotée des Professeurs Vaillant et Samimi. Elle contribue aux enseignements magistraux et cliniques de parodontologie et de dermatologie buccale sous la responsabilité du responsable de la discipline le Dr Delpierre, PHU en parodontologie à la faculté d'odontologie de Tours.

Le Dr Jean-François Morlock est né en 1970, il exerce en libéral à Tours et il est diplômé de la faculté d'odontologie de Montpellier. Il est titulaire d'un DU d'implantologie. Il a été attaché hospitalier bénévole à la faculté d'odontologie de Nantes dans le département d'implantologie. A Tours il conduit une consultation d'implantologie sur un poste de Praticien hospitalier contractuel. Il contribue à l'enseignement de l'implantologie sous la responsabilité académique du Dr Malthiery MCU-PH à la faculté d'odontologie de Tours en chirurgie orale (CNU 57).

Mr Antony Chandonnay est professeur certifié en prothèse dentaire au lycée professionnel Victor Laloux. Aux côtés du Dr Renaud MCU-PH à la faculté d'odontologie de Tours en prothèse (CNU-58), il contribue aux enseignements des travaux pratiques pour les étudiants DFGSO 2 et 3.

Le Dr Bernard Delzangle est un ancien MCU-PH en OCE (CNU-58) de l'université Paris Descartes. Il intervient en TP et pour certains CM sous la responsabilité académique du Dr Savard MCU-associé à la faculté d'odontologie de Tours.

Le Dr Pierre Micheneau est né en 1996, il est Praticien Hospitalier temps plein. Il est diplômé de la faculté d'odontologie de Clermont-Ferrand, titulaire d'un master recherche, d'un CES et d'un DU de Prothèse Maxillo-faciale. Il est aussi co-auteur de 4 publications internationales. Sous la responsabilité académique du Dr Renaud, MCU-PH à la faculté d'odontologie de Tours en prothèse (CNU-58), il contribue aux enseignements cliniques et académiques de sa discipline pour les étudiants de notre faculté.

Dr Jean Kseb est née en 1964. Il est diplômé de la faculté d'odontologie de Reims et il exerce en libéral à Tours et au CHU de Tours (praticien hospitalier contractuel). Sous la responsabilité académique du Dr

Renaud, MCU-PH à la faculté d'odontologie de Tours en prothèse (CNU-58), il contribue aux enseignements de travaux pratiques dans cette discipline.

BONNEFOY Christophe est un ancien enseignant d'anatomie de l'UFR Paris-Cité. Il contribue à la formation de certains enseignants en anatomie buccale au sein de notre UFR, sous la responsabilité des Pr Rochefort et du Dr Maldonado.

KOROSI Eszter exerce une pratique exclusive en pédodontie à Tours. Elle est MSUO et constitue un terrain de stage pour nos externes. Elle participe également à certains enseignements académiques sous la responsabilité du Pr Daou (CNU-56-01, pédodontie).

Note stratégique

Objectifs de formation des professionnels 2026-2030

Faculté d'odontologie – Université de Tours – Septembre 2025

Contexte et genèse du projet de création d'une UFR d'odontologie

La création de la Faculté d'odontologie de Tours s'inscrit dans la dynamique nationale impulsée par la décision du Premier ministre J. Casteix, du 2 décembre 2021 visant à renforcer les capacités de formation en odontologie. Huit nouveaux sites universitaires ont ainsi été autorisés, dont celui de Tours.

La région Centre-Val de Loire, localisée au cœur de la « diagonale des faibles densités », constitue l'un des territoires les plus concernés par la pénurie de professionnels de santé. La démographie des chirurgiens-dentistes y est particulièrement défavorable, avec une densité de 44 praticiens pour 100 000 habitants, contre 67 pour 100 000 au niveau national. Dans ce contexte, un partenariat institutionnel inédit a été mis en place entre l'Université de Tours, la Faculté de médecine, l'URPS des chirurgiens-dentistes, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence régionale de santé, le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, Tours Métropole, le CHU de Tours et le CHR d'Orléans. Cette mobilisation collective a permis de concevoir un cursus complet en odontologie, articulant innovation pédagogique, ancrage territorial et réponse aux besoins de santé publique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité logique de l'antenne hospitalo-universitaire ouverte à Tours en 2018 et constitue une étape structurante vers la création d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) de plein exercice.

1. Les conditions de réussite d'une nouvelle UFR d'odontologie

La création d'une UFR d'odontologie ne peut se réduire à un simple investissement immobilier ou matériel. Si les infrastructures constituent une condition nécessaire – salles de cours adaptées, service hospitalo-universitaire équipé pour accueillir des étudiants, centre de simulation pour l'apprentissage préclinique – elles ne sont pas suffisantes.

Le véritable enjeu réside dans le recrutement et la fidélisation d'enseignants hospitalo-universitaires (PU-PH, MCU-PH, CCU-AH, CCA-T). Or, ces carrières, longues, exigeantes et sélectives, souffrent aujourd'hui d'un désintérêt croissant, en particulier dans les disciplines médicales et odontologiques. Dans ce contexte, attirer et stabiliser des équipes pédagogiques et cliniques qualifiées, représente un défi majeur, condition indispensable à la pérennité du projet.

À cela s'ajoute la nécessité d'un maillage hospitalier territorial solide : la réussite de l'UFR dépend de la capacité à mobiliser les CH périphériques, à ouvrir des terrains de stages diversifiés et à associer les praticiens libéraux via le statut de Maître de Stage Universitaire (MSU). C'est à cette articulation entre formation académique, pratique hospitalière et exercice libéral que l'on pourra répondre aux besoins réels des territoires.

Enfin, le projet s'inscrit dans une logique d'ancrage territorial : il ne s'agit pas seulement de former davantage d'étudiants, mais de garantir qu'ils s'installent en région Centre-Val de Loire.

2. La dynamique de montée en charge et l'autonomisation du cursus

Jusqu'en 2022, la Faculté de médecine de Tours n'autorisait que 29 étudiants issus des filières PASS/LAS à poursuivre des études en odontologie. Ces étudiants étaient ensuite répartis entre les facultés de Nantes, Clermont-Ferrand et Montpellier. Le taux de retour

en région demeurait faible : selon les estimations du Conseil régional de l'Ordre, moins d'un tiers d'entre eux revenaient s'installer en Centre-Val de Loire. Pour inverser cette tendance, l'Université de Tours a relevé son numerus apertus dès la rentrée 2022, passant de 29 à 49 étudiants (+70 %).

Pour l'année universitaire 2025/2026, la faculté accueille :

39 étudiants en DFGSO 2,
32 étudiants en DFGSO 3,
29 étudiants en DFASO 1,
26 étudiants en DFASO 2,
soit un total de 126 étudiants en formation.

La montée en charge se poursuivra progressivement jusqu'en 2027, avec un objectif stabilisé à 50 étudiants admis chaque année (49 nationaux + 1 hors UE). À cette échéance, l'ensemble de la formation sera assurée intégralement en région Centre-Val de Loire.

Cette autonomisation repose sur :

La fin des partenariats extérieurs : avec Montpellier dès 2022, puis avec Clermont-Ferrand fin 2025. Seule l'université de Nantes continuera à accueillir dix étudiants.

La capacité pédagogique et hospitalière régionale : le développement de postes hospitalo-universitaires, l'ouverture de terrains de stage dans les CH périphériques (Orléans, Bourges, Châteauroux, Blois, Dreux), et la montée en puissance des MSU.

L'accès progressif aux trois cycles de formation : DFGSO (1er cycle) puis DFASO (2e cycle), et à compter de 2026, l'accréditation demandée pour délivrer le diplôme de 3e cycle (internat, DES et spécialités).

Ainsi, d'ici 2027, la Faculté d'odontologie de Tours sera en mesure de proposer une formation complète, cohérente et intégralement territorialisée, contribuant à l'attractivité des jeunes praticiens et à la réduction des inégalités d'accès aux soins dans la région.

3. Une trajectoire vers une UFR de plein exercice

Après avoir obtenu en juillet 2024 l'accréditation pour délivrer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO, 1er cycle), l'Université de Tours est désormais également habilitée à assurer la formation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO, 2e cycle).

L'année 2026 marquera une nouvelle étape déterminante : un dossier sera présenté devant le CNESER afin d'obtenir l'accréditation pour le 3^e cycle des études odontologiques, court et long. Cette reconnaissance permettra à la Faculté d'odontologie de Tours de devenir une UFR de plein exercice à compter de la rentrée universitaire 2026.

4. Ressources humaines : un enjeu stratégique

L'UFR d'odontologie de Tours s'appuie actuellement sur une équipe composée de :
3 Professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers (PU-PH),
3 Maîtres de Conférences des Universités – Praticiens Hospitaliers (MCU-PH),
8 Chefs de Clinique des Universités – Assistants Hospitaliers (CCU-AH), dont 2 CCA-T,
1 Professeur Associé à Temps Partiel (PAST) et 2 Maîtres de Conférences Associés à Temps Partiel (MAST), ainsi que plusieurs chargés de cours et praticiens hospitaliers à temps partiel mobilisés pour l'encadrement clinique des étudiants.

Le recrutement et la fidélisation d'enseignants hospitalo-universitaires (HU) constituent désormais un enjeu déterminant pour consolider la dynamique engagée.

5. Objectifs stratégiques 2026-2030

Afin d'accompagner la montée en charge des effectifs étudiants et d'asseoir la légitimité académique de l'UFR, plusieurs objectifs prioritaires sont fixés :

Renforcer le vivier hospitalo-universitaire

- Recruter au minimum 3 PU-PH et 3 MCU-PH supplémentaires d'ici 2030.
- Anticiper l'ouverture de postes de Maîtres de Conférences en Odontologie Générale (MCU-OG), nouvelle voie statutaire attendue dans le cadre de la réforme du 3^e cycle.

Déployer un réseau régional de Maîtres de Stage Universitaires (MSU)

- Structurer et élargir l'implication des praticiens libéraux dans la formation.
- Couvrir les territoires fragiles en démographie dentaire, afin d'ancrer les étudiants au plus près des besoins de santé des populations.

Structurer et développer la recherche en odontologie.

- Constituer une équipe d'accueil reconnue autour d'axes prioritaires (imagerie, numérique, prothèse, prévention).
- Fédérer les hôpitaux supports de la FIHUO pour renforcer la recherche clinique régionale,
- Faire de la recherche un levier d'attractivité pour les jeunes HU et pour la reconnaissance nationale et internationale de l'UFR.



6. Universitarisation des centres hospitaliers périphériques

Notre stratégie vise à renforcer l'universitarisation des services d'odontologie au sein des centres hospitaliers (CH) supports de groupements hospitaliers de territoire (GHT).

En 2024, un poste de MAST à temps partiel a été créé au CHU d'Orléans, complétant une équipe déjà composée de deux CCA-T. Par ailleurs, un poste de CCA-T est

occupé depuis deux ans au CH de Bourges par le Dr Jouveaux, et un projet de poste MAST à Bourges est en cours pour consolider l'équipe. Les CH d'Orléans, Dreux, Châteauroux, Bourges et Blois sont désormais signataires de la Fédération Inter Hospitalo-Universitaire en Odontologie (FIHUO), qui structure et coordonne les coopérations autour de ses trois missions fondamentales : soins, enseignement et recherche.

7. L'enseignement par la recherche

Le développement de la recherche en odontologie constitue une priorité stratégique, encore insuffisamment valorisée dans le cahier des charges hospitalo-universitaire.

Deux axes principaux sont privilégiés pour l'équipe d'accueil en cours de constitution :

- Imagerie ultrasonore du parodonte
- Technologies numériques appliquées à l'impression et à l'usinage prothétique
- Chaîne d'impression 3D additive en partenariat avec Polytech Tours

Parallèlement, la recherche clinique se développe au CHU et à l'échelle régionale, en lien avec la FIHUO, renforçant ainsi la synergie entre soins, formation et innovation.

8. Participation à la régulation de l'installation des praticiens étrangers à diplôme de l'Union européenne

Des tensions persistent autour de l'installation de praticiens étrangers formés dans l'Union européenne, en particulier concernant la reconnaissance de leurs compétences et l'intégration dans le système de santé français. Pour y répondre, un Diplôme Universitaire (DU) d'aptitudes professionnelles est en cours de développement avec les services de la formation continue de l'université de Tours et les enseignants de notre UFR. Il vise à évaluer les compétences de ces praticiens en collaboration avec les ordres professionnels départementaux, afin d'assurer leur adaptation aux pratiques locales et la qualité des soins

Note de synthèse

Objectifs

- Former et retenir les praticiens localement
- Développer la recherche et l'innovation pédagogique.

Montée en charge :

- Numerus apertus : 49 étudiants dès 2022, 50/an en 2027.
- Autonomie progressive des partenariats extérieurs, renforcement des stages régionaux.

Ressources humaines :

- Actuel : 3 PU-PH, 3 MCU-PH, 8 CCU-AH, 1 PAST, 2 MAST.
- Objectif 2030 : +3 PU-PH, +3 MCU-PH, anticipation des MCU-OG.

Déploiement territorial :

- Universitarisation des CH périphériques (Orléans, Bourges, Dreux, Châteauroux, Blois).
- Coordination soins-enseignement-recherche via le FIHUO

Recherche et innovation :

- Axes prioritaires : imagerie parodontale, numérique, prothèse, prévention.
- Partenariat impression 3D, développement de la recherche clinique régionale.

Praticiens étrangers UE :

- Création d'un DU d'aptitudes professionnelles pour faciliter l'intégration.

Priorités 2026-2030 :

- Renforcer le vivier hospitalo-universitaire.
- Déployer un réseau régional de MSU.
- Structurer la recherche régionale et l'attractivité académique.

Impact attendu :

- Formation complète et cohérente en région.
- Renforcement de l'attractivité des jeunes praticiens.
- Réduction des inégalités d'accès aux soins dentaires.



Juba AMRIOUI

Ingénieur de recherche

Laboratoire PRISME - Polytech Orléans



PROFIL

Ingénieur et jeune docteur en génie civil, spécialisé en science des matériaux, avec une double expertise à la fois expérimentale et numérique, axée sur les matériaux cimentaires, les sols et les mélanges sol-ciment, ainsi que sur les procédés de fabrication additive.

Sérieux, créatif, ambitieux, organisé, ponctuel, forte capacité d'adaptation et d'apprentissage.



COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Formulation des bétons
- Essais à l'état frais
- Résistance à la compression
- Résistance à la flexion
- Module d'élasticité
- μDureté Vickers
- Nanoindentation
- MEB
- Porosimétrie par intrusion de mercure
- Microscope optique Keyence
- Posorité accessible à l'eau
- DRX
- Analyse MEB-EDX
- Analyseur carbone/soufre
- Essais de durabilité sur bétons
- Perméabilité à l'eau
- Coefficient d'absorption capillaire
- Tomographie RX
- Vitesse d'ondes P
- Fréquence de résonnance
- Sciage à la scie circulaire
- Carottage
- Découpe Laser
- Impression 3D (FDM et SLA)



COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

- AutoCAD
- SolidWorks
- COMSOL Multiphysics
- DISROC
- Abaqus
- Ansys Fluent
- FLOW-3D
- Particleworks
- Altair EDEM
- Ansys Rocky
- Matlab
- Python
- Origin Lab
- Photoshop
- Illustrator
- ImageJ
- Premiere Pro
- Pack Office
- 3DSlicer
- Meshmixer
- NetFabb



LOISIRS



ME CONTACTER

+33 6 64 87 49 67

amriouijuba@yahoo.fr

1 Allée de Varennes, 37000 Tours



EXPÉRIENCES

Juillet 2025 - Juin 2026

Polytech Orléans

Ingénieur de recherche en science des matériaux - Impression 3D

Développement de mélangeurs de fluides complexes pour la fabrication additive responsable

Janvier 2024 - Juin 2025

Polytech Tours

Postdoc en Science des Matériaux - Impression 3D

Développement de mélangeurs de fluides complexes pour la fabrication additive responsable

Octobre 2020 - Décembre 2023

Université Gustave Eiffel

Thèse de doctorat en Génie Civil - Géotechnique

Approche multi-échelle pour l'étude du comportement à long terme des mélanges sol-ciment et effet des inclusions de sol non traité lors du processus de malaxage

Mars 2020 - Août 2020

Université Gustave Eiffel

Stage de fin d'études de Master Recherche M2

Relation porosité et perméabilité dans les géomatériaux - Contribution à l'étude de la durabilité (altération) des matériaux traités à l'aide de ciment

Février 2019 - Juin 2019

Icam site de Nantes

Stage de fin d'études pour un double diplôme

Caractérisation non destructive de l'état de surface d'un béton autoplaçant & Impression 3D du béton à grande échelle : conception d'une buse d'extrusion



ÉDUCATION

2020 - 2023

Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne

Doctorat en Génie Civil - Géotechnique

2019 - 2020

Ecole des Ponts ParisTech, Champs-sur-Marne

Master Recherche M2 en Mécanique des sols, des roches et des ouvrages dans leur environnement (MSROE)

2018 - 2019

École Nationale Supérieure des Travaux Publics, Alger

Master 2 en Travaux Publics, spécialité Matériaux et Structure

2016 - 2019

École Nationale Supérieure des Travaux Publics, Alger

Ingénieur d'État en Travaux Publics, spécialité Routes et Ouvrages d'Art

2014 - 2016

École Préparatoire aux Sciences et Techniques, Oran

Obtention du concours d'accès aux grandes écoles supérieures



PUBLICATIONS

Amrioui, J., Le Kouby, A., Duc, M., Guedon, J. -S. (2026). Pore characteristics and water permeability of self-compacting soil-cement mixtures used in Deep Soil Mixing method. *Journal of Materials in Civil Engineering*, XX(X), XXXXXX. doi: 10.1061/JMCEE7/MTENG-24109

Amrioui, J., Le Kouby, A., Duc, M., Guedon, J. -S., Saussaye, L. (2022). Impact of soil inclusions in the Deep Soil Mixing material matrix. *Proceedings of 11th national days of geotechnics and engineering geology*, Lyon, France. hal-03719836

Amrioui, J., Le Kouby, A., Duc, M., Guedon, J. -S., Lansac, F. (2023a). Relationship between Porosity and Water Permeability for Deep Soil Mixing Material. *International Journal of Geomechanics*, 23(7), 04023086. doi: 10.1061/JGNAI/GMENG-8447

Amrioui, J., Duc, M., Le Kouby, A., Guedon, J. -S., Saussaye, L., Hemmati, S., Willot, F., Dokladal, P. (2023b). Characterization by image analysis of materials heterogeneities produced by the Deep Soil Mixing technique. *Materials Today: Proceedings*, X(x), Y-Z. doi:10.1016/j.matpr.2023.03.720

Le Kouby, A., Duc, M., Lansac, F., Amrioui, J., Sahabudeen, I., Sivapatham, S. (2024). Durability study of Deep Soil Mixing material using a microstructure-based procedure. *Proceedings of 12th national days of geotechnics and engineering geology*, Poitiers, France.



LANGUES

Français



Anglais



Kabyle



Arabe



Trouvez-moi sur :

Juba AMRIOUI

Juba AMRIOUI

0000-0002-2764-5066

TOURS, le 15/09/2025

Madame la directrice
du C.H.R.U. DE TOURS

Monsieur le doyen de la faculté d'Odontologie de
TOURS

Monsieur le Président de la C.M.E. du C.H.R.U.
de TOURS

**Madame la Ministre du travail, de la Santé et
des Solidarités**

**Monsieur le Ministre chargé de la Santé et de
l'Accès aux soins**

- Direction Générale de l'offre de soins
- Sous-direction des ressources humaines du
système de santé
- Bureau des ressources humaines hospitalières
RH4

**14 avenue Duquesne
75350 PARIS CEDEX 07 SP
72-76 rue Régnauld
75243 PARIS CEDEX 13**

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche**

- Secrétariat Général
- Direction générale des ressources humaines
- Service des personnels enseignants de
l'enseignement supérieur et de la recherche
- Sous-direction du recrutement et de la gestion
des carrières
- Département des personnels enseignants-
chercheurs des disciplines de santé
DGRH A2-3

**1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05, France**

**OBJET : Préparation de la révision des effectifs des personnels hospitaliers et universitaires de
l'année 2026**

Nous vous adressons nos demandes d'ouvertures de postes de **PU-PH, MCU-PH, Prof. ass, MCU ass, PHU et d'AHU** au titre de l'année 2026.

1 - le contexte

Le 2 décembre 2021, le Premier ministre annonçait l'ouverture de huit nouveaux sites de formation en odontologie.

Parmi les territoires particulièrement touchés par la pénurie de professionnels de santé figure la région Centre-Val de Loire (RCVL), située au cœur de la « diagonale des faibles densités ». La démographie des chirurgiens-dentistes y reflète pleinement cette situation préoccupante. C'est dans ce contexte que plusieurs acteurs – l'université de Tours, la Faculté de médecine, l'URPS des chirurgiens-dentistes, la région Centre-Val de Loire, l'ARS, le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, Tours Métropole, le CHU de Tours et le CHR d'Orléans – ont conjointement porté la création d'un cursus complet en odontologie, à la fois innovant et pragmatique. **Ce projet s'inscrit dans la continuité logique et ambitieuse de l'antenne hospitalo-universitaire ouverte à Tours en 2018.**

Jusqu'alors, seuls 29 étudiants issus des filières PASS/LAS à la Faculté de médecine de Tours étaient admis à poursuivre des études en odontologie. Ils étaient ensuite répartis entre les facultés de Nantes, Clermont-Ferrand et Montpellier. Le taux de retour en région Centre-Val de Loire restait très faible : selon les estimations du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, moins d'un tiers d'entre eux revenait en Région Centre-Val de Loire pour s'y installer à l'issue de leur formation.

Afin de répondre à ces enjeux, l'université de Tours a relevé son *numerus apertus* en odontologie dès la rentrée 2022, passant de 29 à 49 étudiants admis (+70 %). Cette même année, les premiers 28 étudiants en deuxième année du DFGSO (DFGSO2) ont été accueillis. Grâce à une montée en charge progressive jusqu'en 2027, **nous formerons ensuite chaque année environ 49 étudiants en odontologie**, encadrés par une équipe pédagogique d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires à temps plein.

2 - La dynamique de formation

2.1- Les enjeux pour l'année universitaire 2026

Après avoir obtenu l'accréditation pour délivrer le diplôme de premier cycle (Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques, DFGSO) le 11 juillet 2024, l'université de Tours est désormais également habilitée à délivrer le diplôme de second cycle (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques, DFASO). À la rentrée 2025, nous accueillerons ainsi une nouvelle promotion de 38 étudiants en DFGSO 2. Ces effectifs viendront s'ajouter à ceux déjà inscrits en DFGSO 3 (33 étudiants), en DFASO 1 (29) et en DFASO 2 (26), **portant le total à 126 étudiants en formation au sein de notre faculté.**

Conformément à notre calendrier de montée en charge, la rentrée 2025 marquera également la fin de notre partenariat avec l'université de Clermont-Ferrand (après Montpellier en 2022) pour l'accueil des étudiants tourangeaux. En revanche, dix étudiants continueront à être formés à l'université de Nantes. **En 2027, l'ensemble des 49 étudiants + 1 hors UE soit 50 étudiants admis chaque année sera formé intégralement en région Centre-Val de Loire.**

Par ailleurs, au cours de l'année universitaire 2026, nous déposerons un dossier devant le CNESER afin d'obtenir l'accréditation pour délivrer les diplômes de troisième cycle, tant court que long, à compter de la rentrée 2026. **Cette étape décisive permettra à notre faculté de devenir une Unité de Formation et de Recherche (UFR) de plein exercice.**

2.2- L'enseignement par la recherche

Au-delà des enjeux pédagogiques liés à la montée en charge de nos effectifs, le développement de la recherche en odontologie au sein de notre UFR, de notre Université et de notre CHU constitue une

priorité stratégique. Ce sujet est passé relativement sous silence dans le cahier des charges des formations hospitalo-universitaires en odontologie. Or, la production de savoirs nouveaux repose fondamentalement sur la recherche, qui représente par ailleurs un levier majeur d'attractivité, tant pour recruter des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires que pour accompagner les jeunes praticiens dans la construction de leurs "Titres et Travaux".

Dans cette perspective, nous œuvrons à la **constitution d'une équipe d'accueil centrée sur deux axes principaux** : l'imagerie ultrasonore du parodonte et les technologies numériques appliquées à l'impression et à l'usinage de dispositifs prothétiques. Parallèlement, nous poursuivons activement le **développement de la recherche clinique au sein de notre CHU et à l'échelle régionale**, en fédérant les centres hospitaliers supports des GHT autour d'une Fédération Inter Hospitalo-Universitaire en Odontologie (FIHUO).

2.3- L'universitarisation des CH périphériques

Dans le cadre de notre projet territorial de formation de soins et de santé, nous poursuivons **une stratégie d'universitarisation progressive des services supports des GHT**. Pour des raisons à la fois historiques et conjoncturelles, en lien avec la création récente du CHU d'Orléans, l'universitarisation du service d'odontologie de cet établissement a constitué une priorité.

Ainsi, à la rentrée 2024, un poste de Maître de conférences des universités associé à temps partiel (MAST) a été ouvert au CHU d'Orléans afin de structurer et de préfigurer les terrains de stage pour les étudiants en odontologie formés à Tours. Ce poste vient renforcer l'équipe déjà en place, composée de deux chefs de clinique assistants territoriaux (CCA-T). Dans cette même dynamique, un poste de CCA-T a également été pourvu au centre hospitalier de Bourges et occupé depuis 2 ans par le Dr Jouvenaux.

De manière plus large, les établissements partenaires de notre projet territorial – les centres hospitaliers d'Orléans, Dreux, Châteauroux, Bourges et Blois – sont tous signataires de la **Fédération Inter Hospitalo-Universitaire en Odontologie (FIHUO)**. Cette fédération constitue un cadre structurant permettant de renforcer les synergies entre les acteurs hospitaliers et universitaires autour des trois missions fondatrices : le soin, l'enseignement et la recherche.

2.4 - La formation des Maîtres de stage universitaire en odontologie

Parallèlement à nos efforts de structuration universitaire, nous développons activement la formation des Maîtres de Stage Universitaires (MSU) en odontologie. **À ce jour, 50 praticiens libéraux ont été formés à la maîtrise de stage, dont 8 exerçant sur le territoire du Perche**. Ce territoire, situé à la frontière entre la région Centre-Val de Loire et la Normandie, fait également l'objet **d'un projet d'universitarisation en odontologie mené en collaboration avec l'UFR de Caen**.

L'ensemble de ces démarches vise à positionner les étudiants au plus près des besoins de santé des territoires, et ce dès le premier cycle, puis au fil du second, jusqu'au troisième cycle à partir de la rentrée 2026. Elles s'inscrivent pleinement dans les réformes à venir du troisième cycle des études odontologiques (R3C), appelées à transformer en profondeur la formation des chirurgiens-dentistes.

Il s'agit en effet de désenclaver la formation odontologique du cadre strictement hospitalier – alors que près de 90 % des diplômés exerceront en libéral – et de renforcer les liens avec les praticiens installés, en leur confiant des missions pédagogiques et de soins primaires. Cette évolution contribuera également à structurer l'offre de recours hospitalière de manière cohérente et intégrée au sein des territoires.

Dans cette dynamique, le Dr BECQUET se porte candidat au futur statut de **Maître de Conférences des Universités en Odontologie Générale (MCU-OG)**, dès la création officielle de ce nouveau corps statutaire tel qu'annoncé dans le projet de réforme du troisième cycle des études d'odontologie

3 - La dynamique recherche

La recherche constitue le fer de lance de toute faculté. Elle représente **un puissant levier d'attractivité** pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires (HU) en mobilité, tout en favorisant l'émergence de candidatures locales solides aux postes HU. Elle contribue ainsi à ancrer durablement l'excellence académique et clinique au sein de notre établissement.

À ce titre, deux de nos étudiants intègrent chaque année le double cursus « Santé-Sciences », similaire à celui proposé par l'INSERM, mis en place conjointement par les UFR de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie. Cette filière sélective, accessible dès la deuxième année, propose un accompagnement structuré et individualisé (15 étudiants maximum), favorisant l'acquisition de la démarche expérimentale ainsi que le développement de l'esprit critique et scientifique. Ce parcours permet l'obtention anticipée d'un Master 2, dans le cadre d'une année de césure intercalée après le premier cycle.

Depuis 2018, le service d'odontologie a produit environ 1000 points SIGAPS, témoignant d'une activité scientifique soutenue en regard de nos effectifs. Cette dynamique s'appuie sur l'implication active de plusieurs membres de l'équipe dans des structures de recherche reconnues :

Quatre enseignants-chercheurs sont affiliés à l'Équipe d'Accueil EA 7505 Éducation – Éthique – Santé (EES) de l'université de Tours, co-dirigée par Frédéric DENIS.

Deux membres sont également rattachés à l'unité INSERM U1069, renforçant les liens entre la recherche fondamentale et l'odontologie.

Au sein même du service d'odontologie, une collaboration fructueuse avec le CHU de Tours a permis de développer une activité soutenue en recherche clinique :

- Un PHRC interrégional (Investigateur principal) et un PHRC national (co-investigateur)
- Un projet financé dans le cadre du programme PREPS (Investigateur principal)
- Un projet RESPIR (co-investigation),
- Un projet financé par l'Agence nationale de la recherche (Investigateur principal)

Cette dynamique est par ailleurs amplifiée à l'échelle régionale grâce au soutien de la **Fédération Inter Hospitalo-Universitaire en Odontologie (FIHUO)**, qui favorise les synergies entre les établissements partenaires.

Le Pr Rochefort porte actuellement, auprès des instances de l'Université de Tours, un projet de création d'une Équipe d'Accueil de recherche spécifiquement dédiée à l'odontologie. Cette future unité s'articulera principalement autour de deux axes : l'imagerie ultrasonore du parodonte et les technologies numériques appliquées à l'impression et à l'usinage de dispositifs prothétiques. Elle visera à renforcer les fondements scientifiques de notre faculté et à positionner celle-ci de manière stratégique dans le cadre du **projet de pôle de recherche en santé**, actuellement en discussion avec le CHU, l'université ainsi que les UFR de Médecine et de Pharmacie.

4-Effectifs HU à la rentrée 2025

3 postes PU-PH

- Un poste PU-PH (section 57 Biologie orale) occupé par Gael ROCHEFORT, nommé en 2024,
- Un poste PU-PH (section 56-02 Santé publique) occupé par Frédéric DENIS, nommé en 2023,
- Un poste PU-PH (section 56-02 Santé publique) occupé par Céline CLEMENT, nommé en 2025,

3 postes MCU-PH

- Un poste MCU-PH (section 57 Chirurgie orale) occupé par Eve MALTHIERY, mutation 2024,
- Un poste MCU-PH (section 58 Prothèse) occupée par Matthieu RENAUD, nommé en 2023,
- Un poste MCU-PH (section 58 DRE) occupée par Guillaume SAVARD, nommé en 2025,

6 postes AHU

- Un poste PHU (section 57 Parodontologie) occupé par Alexis DELPIERRE, nommé en 2024,
- Un poste AHU (section 58 Prothèse) occupé par Victor RIMBAUD, nommé en 2024,
- Un poste AHU temps partiel (section 57 Parodontologie) occupé par Solène MENNETEAU, nommé en 2023,
- Un poste AHU temps plein (section 58 Prothèse) occupé par Marion MEGLY, nommé en 2025,
- Un poste AHU temps partiel (section 57 Chirurgie orale) occupé par Jeremy GLOMET, nommé en 2024. Poste prêté par l'UFR de médecine pour 2024-2025,
- Un poste AHU temps plein (section 56 ODF) occupé par Amina MEZARI, nommé en 2025.

3 postes sur financement FEDER

- Un poste CCA-T temps partiel (section 58 DRE) occupé par Jean-Eude MARCHAIS, nommée en 2025 (CHU d'Orleans),
- Un poste CCA-T temps partiel (section 57 Prothèse) occupé par Carole NAGOT, nommée en 2023 (CHU d'Orleans),
- Un poste CCA-T temps partiel (section 56-02 Santé publique) occupé par Cédric JOUVENEUX nommée en 2024 (CH de Bourges).

3 postes PAST et MAST

- Un poste PAST temps partiel (section 56-01 Pédiodontie) occupé par Maha DAOU, nommée en 2023,
- Un poste MAST temps partiel (section 58 DRE) occupé par Carol MOUSSA, nommée en 2024,
- Un poste MAST temps partiel (section 56-02 Santé publique) occupé par Hervé BECQUET, nommée en 2024 (CHU d'Orléans) et responsable des Maîtres de Stages Universitaires (MSU) en odontologie à l'UFR de Tours et préfigurateur du Département d'Odontologie Générale au sein de notre UFR.

Autres poste

- Un MCU-PH (section 56-01 Pédiodontie) : mobilité du 01/09/2025 au 31/06/2026 du Dr Tony PRUD'HOMME, université de Nantes, CHU de Nantes,

Résumé des effectifs à la rentrée 2025-2026

Professeur des Universités - Praticiens Hospitaliers

Frédéric DENIS	Gael ROCHEFORT	Céline CLEMENT
----------------	----------------	----------------

Maîtres de conférences des Universités - Praticiens Hospitaliers

Matthieu RENAUD	Eve MALTHIERY	Guillaume SAVARD
Tony PRUD'HOMME (Mobilité entrante Nantes)		

Professeur associé temps partiel

Maha DAOU	
-----------	--

Maître de Conférences Associé temps partiel

Carol MOUSSA	Hervé BECQUET (Orléans)
--------------	-------------------------

Chef de Clinique des Universités - Assistants des Hôpitaux temps partiel (tp) et temps plein (TP)

Alexis DELPIERRE (PHU)	Marion MEGLY (tp)	Solène MENNETEAU (tp)
Victor RIMBAUD (TP)	Jérémy GLOMET (tp)	Amina MEZARI (TP)

Chef de Clinique des Universités - Assistants des Hôpitaux- Territoriaux

Carole NAGOT (Orléans)	Cédric JOUVENEAUX (Bourges)	Jean-Eudes MARCHAIS (Orléans)
------------------------	--------------------------------	----------------------------------

5- Les perspectives de recrutement en 2026.

- Le Dr Igor Maldonado, PhD, HDR est candidat à poste PU-PH en section CNU 42-01 pour la partie universitaire et 58 pour la partie clinique sur un projet de prise en charge des douleurs oro-faciales. (Poste demandé en création sans publication pour 2026).
- Le Dr BADRAN, actuellement rattachée à la section 56-02 pour la partie universitaire et à la section 56-01 (pédodontie) pour la partie clinique a été en mobilité à Tours pour l'année universitaire 2024-2025. Elle candidate à une mutation à la rentrée 2026 dans notre UFR.
- Le Dr DAOU (section 56-01 pédodontie) nommée en 2023 souhaite prolonger leur contrat,
- Les Drs BECQUET (section 56-02), et Moussa (section 58 OCE) nommés en 2024, souhaitent prolonger leur contrat,

- Le Dr JOUVENEUX, actuellement CCA-T, est candidat à un poste de MAST à temps partiel au Centre Hospitalier de Bourges, dans le cadre du projet d'universitarisation des centres hospitaliers partenaires de l'UFR de Tours pour favoriser le déploiement de son projet de soins et de santé régional. Le CH de Bourges est par ailleurs l'un des membres fondateurs de la Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire en Odontologie. La candidature du Dr Jouveneaux bénéficie d'un large soutien de la part de la direction générale et de la communauté hospitalière de l'établissement (cf. lettres de soutien du Directeur Général et du Président de la Commission Médicale d'Établissement). **Il pourrait ainsi occuper le poste de MAST à temps partiel laissé vacant par suite de la nomination du Dr Savard sur un poste de MCU-PH à la rentrée universitaire 2025.**
- Mr Juba AMRIOUI est candidat à un poste MAST section CNU 33 pour l'enseignement des biomatériaux et renforcer l'équipe de recherche sur l'impression 3D. **Le support de professeur associé qui était destiné au Dr Bourzeix pourrait être mobilisé pour Mr Amrioui.**

6- Les perspectives de recrutement en 2027

Plusieurs candidatures à des postes hospitalo-universitaires sont d'ores et déjà engagées, témoignant de la montée en puissance académique de notre faculté :

- Le Dr RENAUD, MCU-PH (section 58 - Prothèse), est candidat à une promotion au poste de PU-PH en 2027. Il prévoit de soutenir son HDR en 2026 et remplit l'ensemble des prérequis nécessaires à cette évolution de carrière.
- Le Dr DELPIERRE, PHU, est candidat à un poste de MCU-PH en section 57 (parodontologie). Le Conseil National des Universités (CNU) s'est prononcé favorablement en vue d'une candidature pour l'année 2027.
- Le Dr ESTRADE, actuellement praticien hospitalier et spécialiste en chirurgie orale, s'investit activement dans les enseignements cliniques et théoriques de sa discipline. Il se positionne également pour un poste de MCU-PH (section 57 Chirurgie orale) en 2027.
- Le Dr BECQUET se porte candidat au futur statut de Maître de conférences des universités en odontologie générale, dès la création officielle de ce nouveau corps statutaire.

7 - Révision des effectifs HU au titre de l'année 2026

Pour la révision des effectifs 2026, l'ensemble de nos demandes sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Résumé des demandes au titre de l'année 2026

Demande de postes supplémentaires

Un poste PU-PH pour le Dr Maldonado section 42-01/58
Un poste MCU-PH pour le Dr BADRAN section 56-02 (mutation)
Un poste CCU-AH pour le Dr GLOMET section 57 (chirurgie orale). Poste à rendre à la médecine

Demande de maintien de postes

Maintien du poste PAST temps partiel en section 56-01 (pédodontie) pour le Dr DAOU
Maintien du poste MAST temps partiel du Dr Savard pour le Dr JOUVENEUX
(Universitarisation du CH de Bourges)
Maintien du poste MAST temps partiel en section 56-02 pour le Dr BECQUET (Orléans)
Maintien du poste MAST temps partiel en section 58 (OCE) pour le Dr MOUSSA
MAINTIEN DU POSTE PAST TEMPS PARTIEL POUR UN POSTE MAST MONO APPARTENANT

Nous demandons l'attribution d'un numéro de poste pour les postes d'AHU crée depuis 2022

Perspectives 2027

1 Poste PU-PH : Dr RENAUD
1 poste MCU-PH: Dr DELPIERRE
1 poste MCU-PH : Dr ESTRADE
1 ooste MCU-OG : Dr BECQUET

Ces demandes sont conformes aux perspectives de recrutement précisées dans le dossier présenté au CNESER en juillet 2022. Ces demandes s'inscrivent dans une perspective qui s'échelonne jusqu'en 2027. Elles sont en adéquation avec un taux d'encadrement compatible avec la dispensation d'une formation de qualité et conforme aux recommandations de la mission d'accompagnement pilotée par Monsieur l'inspecteur général IGESR Jean-François PICQ et Monsieur le Professeur émérite Bernard GIUMELLI (Cf. Cahier des charges des formations HU en Odontologie).

L'ensemble des instances de Tours, conseil de faculté et CME se sont prononcées favorablement pour les postes demandés.

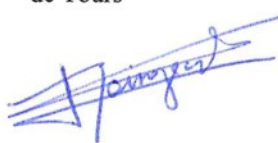
Nous vous prions de croire, Madame et Monsieur les Ministres, en l'assurance de notre haute considération.

Le Doyen d'UFR
Odontologie



Pr Frédéric DENIS

Le Président de l'Université
de Tours



Philippe ROINGEARD

Le Président de la CME,
CHU de Tours



Pr Laurent MEREGHETTI

La directrice Générale du
CHU de Tours



Mme Floriane RIVIERE

**DIRECTION DE L'APPUI A LA TRANSFORMATION
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT**
Ressources humaines en Santé

Affaire suivie par : Sophie WEYMEERSCH
Tél. : 02.49.10.41.42
Courriel : sophie.weymersch@ars.sante.fr

Réf. : DATA/RHS/SW/2024

Professeur Frédéric DENIS
Chef de service
CHU Tours
Bretonneau Bat 31
37044 Tours Cédex 9

Objet : Accord agrément pour le DES de MBD et CO
Réf : ARS-PDL/DATA/RHN/SG/SW/2024

Professeur,

Conformément à l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Conformément au décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages

La commission de l'inter région, réunie le 29 février 2024, porte à votre connaissance la décision concernant votre demande pour accueillir et assurer la formation d'internes au titre de l'année universitaire 2024/2025.

- **DES de Médecine Bucco-Dentaire a fait l'objet d'une décision favorable**, compte tenu de votre projet pédagogique et des éléments rapportés lors de la commission d'agrément pour une **période de 5 ans à compter du semestre de novembre 2024 pour l'accueil des internes de MBD.**

- **DES de Chirurgie Orale a fait l'objet d'une décision favorable**, compte tenu de votre projet pédagogique et des éléments rapportés lors de la commission d'agrément pour une **période de 5 ans, pour les phases socle, approfondissement et consolidation, à compter du semestre de novembre 2024 pour l'accueil des internes de DESCO.**

Je vous prie de croire, Professeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

P/le Directeur par intérim de l'appui à la
Transformation et de l'accompagnement,
Le responsable de département,



Stéphane GUERRAUD

Service de médecine et de chirurgie bucco-dentaire

Livret de stage



Etudiant :



2024-2025 Faculté d'odontologie

Evaluations du stage en MCBDD

La validation du stage clinique s'effectue selon 3 axes :

Evaluation des **compétences** via ce carnet de stage

Evaluation par retour d'expérience et **analyse d'activité** via ce carnet de stage

Evaluation par **présentation d'un porte-folio** annuel avec au moins 2 cas cliniques complets réalisés entièrement par chaque étudiant.

L'évaluation sera réalisée sur des critères à 360° visant à définir une trajectoire d'apprentissage sous le spectre :

Des **compétences cliniques et para-cliniques** à acquérir (savoir-faire)

Des **comportements** avec les collègues, les enseignants, l'équipe soignantes et les correspondants du service (savoir être)

Des **compétences relationnelles** avec les patients (humanité, empathie) et les futurs confrères dans les règles déontologiques (savoir être)

L'ensemble de ces attendus feront l'objet d'une évaluation argumentée sur la base d'éléments objectifs renseignés dans ce cahier de stage

L' évaluation finale sera réalisée par :

Les enseignants responsables de chaque vacation

Les enseignants responsables des filières de soin du service :

o Le Dr Renaud, responsable de la filière « Odontologie polyvalente »

o Le Dr Micheneau, responsable de la filière « Odontologie spécifique »

Le chef de service

Le doyen de l'UFR d'Odontologie de Tours validera ou non le stage après présentation des évaluations.

Afin d'établir une trajectoire cohérente de développement, un senior référent sera attribué à chaque étudiant, à chaque période de stage, afin d'échanger pour évoquer les difficultés de toute nature rencontrées lors des stages.

Evaluations du stage en MCBBD

Echelle d'évaluation

0	1	2	3	4
Non réalisé / Non atteint	Stade novice	Stade apprenant	En voie de maîtrise	Maîtrise
	Ne correspondant pas aux critères cliniques et non rattrapable	Ne correspondant pas aux critères cliniques et rattrapable	Correspondant aux critères cliniques	Correspondant aux critères cliniques avec autonomie

Organisation et rotation des binômes d'étudiants DFASO 1 et DFASO 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
Polyclinique	Groupe 1 DFASO 1		Groupe 2 DFASO 1		Matin	Groupe 1 DFASO 1	
Soins spécifiques					Matin		
Polyclinique	Groupe 1 DFASO 2		Groupe 2 DFASO 2		Après-midi	Groupe 1 DFASO 2	
Soins spécifiques					Après-midi		

Répartition des binômes d'étudiants au semestre 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
Polyclinique	Groupe 1 DFASO 1		Groupe 2 DFASO 1		Matin	Groupe 1 DFASO 1	
Soins spécifiques					Matin		
Polyclinique	Groupe 1 DFASO 2		Groupe 2 DFASO 2		Après-midi	Groupe 1 DFASO 2	
Soins spécifiques					Après-midi		

Répartition des binômes d'étudiants au semestre 2

Compétence générale 1

Conduire une observation clinique

Etablir un examen en médecine bucco-dentaire complet du patient, un diagnostic et un plan de traitement adapté aux besoins du patient, proposer des alternatives thérapeutiques ...

- Accueillir le patient
- Créer et remplir le dossier médical
- Réaliser l'anamnèse du patient et l'interrogatoire :
 - Remettre et étudier le questionnaire médical
 - Recueillir les motifs de consultation (écouter)
 - Recueillir les informations verbales et para-verbales
- Réaliser l'examen clinique
- Prescrire, réaliser et interpréter des examens complémentaires
- Etablir le diagnostic et le pronostic
- Exposer les possibilités thérapeutiques
- Etablir un plan de traitement adapté au patient
- Contacter les référents et spécialistes si besoin

- Utiliser un vocabulaire adapté
- Mettre en oeuvre des techniques de communication
- Avoir un comportement de relation adapté au patient et à son entourage
- Faire preuve d'une écoute active, d'empathie, établir une relation de confiance garant de l'alliance thérapeutique
- Adopter une posture professionnelle

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence générale 2

Prendre en charge une urgence

Traiter une urgence infectieuse, inflammatoire, hémorragique, traumatique, soulager la douleur
Orienter la suite des soins
Etablir un certificat médical

- Donner une conduite à tenir au téléphone (régulation)
- Recueillir les signes de l'urgence médico-dentaire
- Réaliser une anamnèse spécifique de l'urgence
- Réaliser un examen clinique et complémentaire complet
- Etablir le diagnostic et le pronostic
- Réaliser un acte clinique adapté :
 - Réimplantation, repositionnement, contention
 - Gestion d'une fracture
 - Pulpotomie, pulpectomie, drainage
 - Extraction, curetage d'une alvéole
 - Gestion d'une pathologie parodontale
 - Gestion d'une urgence prothétique
- Rédiger une prescription, un certificat médical
- Orienter le patient pour la suite de la prise en charge

Faire preuve d'empathie et de sang-froid
Savoir écouter, être calme, réactif et efficace
Savoir être ferme et avoir de l'assurance
Avoir une attitude rassurante
Donner des explications claires

Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...

Compétence générale 3

Motiver et éduquer à l'hygiène bucco-dentaire

Mettre en oeuvre auprès du patient et de son entourage, une démarche de prévention et d'éducation, adaptée au patient, coordonnée et évolutive dans le temps

Prévenir les pathologies bucco-dentaires, obtenir la compliance du patient, obtenir une bonne compréhension et une bonne hygiène bucco-dentaire

- Informer le patient des facteurs de risques des maladies bucco-dentaires et de l'effet de la dysbiose sur la santé orale
- Informer le patient des risques des pathologies bucco-dentaires sur la santé générale
- Mettre en évidence la plaque dentaire
- Présenter la matériel d'hygiène bucco-dentaire
- Expliquer, montrer et faire pratiquer le patient
- Prescrire un protocole d'hygiène adapté au patient
- Faire la démonstration sur modèle pédagogique
- Contrôler l'hygiène et (re)motiver le patient
- Expliquer l'hygiène et l'entretien des prothèses

- Faire preuve d'empathie
- Savoir transmettre un message, avoir une attitude positive
- Adopter un langage corporel positif et un langage adapté, clair et précis
- Savoir écouter activement
- Savoir valider la compréhension du patient

Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...

Compétence générale 4

**Réaliser et interpréter un examen complémentaire :
imagerie, biopsie, examen biologique ...**

Obtenir une image de qualité satisfaisante pour être interprétable et correspondant à l'examen clinique afin d'orienter, confirmer ou infirmer le diagnostic, suivre le déroulé de la réalisation technique d'un soin ...

Poser l'indication et réaliser un autre examen complémentaire (biopsie, prescription d'un examen biologique ...)

- Expliquer et justifier l'examen radiologique
- Préparer le matériel d'imagerie
- Réaliser l'examen de manière adaptée au patient
- Gérer le générateur, les paramètres d'exposition
- Traiter l'image
- Sauvegarder, stocker l'image
- Interpréter l'image en fonction de l'indication
- Rechercher la présence d'éléments anatomiques et pathologiques
- Interpréter la présence d'éléments anatomiques et pathologiques
- Savoir prescrire un examen complémentaire en fonction du besoin

- Utiliser un vocabulaire adapté tenant compte du patient
- Mettre en oeuvre des techniques de communication
- Adopter un comportement de relation adapté au patient et à son entourage
- Savoir expliquer clairement les objectifs
- Savoir expliquer les résultats de l'interprétation de l'examen complémentaire
- Savoir optimiser

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence générale 5

Appliquer les règles d'hygiène, organiser, ranger, nettoyer

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et faire preuve de vigilance dans l'organisation des soins

Assurer la sécurité du patient, de l'entourage soignant et de soi-même

Organiser l'espace de travail et prévoir l'ensemble du matériel nécessaire pour éviter déplacements et contaminations diverses

Eviter tout risque de contamination croisée

Améliorer la qualité des soins

- Organiser son environnement de travail (fauteuil, bureau ...)
- Préparer le matériel
- Organisation son champ opératoire et son plan de travail
- Circuler dans le service
- Ranger son environnement de travail
- Appliquer les règles d'hygiène pendant le soin
- Appliquer le protocole de bio-nettoyage
- Gérer « propre et sale », « piquant et tranchant »
- S'insérer et être en relation avec l'équipe hospitalière
- Savoir réagir en cas de problème d'asepsie, d'AES ...

Appliquer les règles d'hygiène

Savoir ordonner et organiser son activité

Avoir de la méthode et de la rigueur

Savoir optimiser

Savoir écouter et être en relation avec le personnel paramédical

	... / ... / 20...
	... / ... / 20...
	... / ... / 20...
	... / ... / 20...
	... / ... / 20...

Dr	Dr	Dr	Dr	Dr
----	----	----	----	----

Compétence générale 6

Réaliser une prescription

Répondre à la situation médicale du patient

Permettre une prise en charge optimal du patient en complément des actes bucco-dentaires locaux

- Faire une anamnèse précise avant d'établir une prescription adaptée au patient
- Apprécier le contexte médical du patient
- Apprécier le contexte personnel du patient
- Consulter un guide de prescription
- Prendre l'avis du médecin généraliste ou spécialiste
- Connaître ses besoins thérapeutiques
- Etablir une prescription en rapport avec le diagnostic pour améliorer la situation clinique ou faciliter la prise en charge ultérieure
- Adapter une posologie (patient spécifique, pédiatrie ...)

Utiliser un vocabulaire adapté à la compréhension du patient

Etre emphatique et expliquer clairement la démarche de la prescription

Expliquer la prescription pour assurer une bonne observance du traitement

Etre à l'écoute du patient et de son entourage pour adapter la
galénique des médicaments

Mobiliser si nécessaire une personne de confiance pour s'assurer que la prescription sera bien observée

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence générale 7

Réaliser une anesthésie endo-buccale

Obtenir un silence opératoire adapté à l'acte à réaliser et à sa durée

Obtenir un effet vasoconstricteur

- Vérifier l'état médical et les contre-indications éventuelles
- Identifier l'acte à réaliser et l'anesthésie adaptée
- Déterminer le type d'anesthésie à réaliser
- Déterminer le matériel à utiliser
- Communiquer avec le patient
- Réaliser l'anesthésie
- Vérifier l'absence d'effet adverse ou de douleur à l'injection
- Vérifier l'efficacité de l'anesthésie
- Informer le patient des effets à court terme

- Adopter une posture d'accueil
- Faire preuve d'empathie
- Communiquer de manière verbale et non verbale
- Mettre en confiance le patient
- S'adapter au patient et à son vécu (peur, phobie)
- Savoir gérer un évènement post-opératoire

	... / ... / 20...
	... / ... / 20...
	... / ... / 20...
	... / ... / 20...
	... / ... / 20...

Dr	Dr	Dr	Dr	Dr
----	----	----	----	----

Compétence spécifique 1

Faire un traitement parodontal non chirurgical

Stabiliser la maladie parodontale selon les protocoles en vigueur adapté au diagnostic.

- Présenter au patient le soin à réaliser
- Etablir une prescription si nécessaire
- Utiliser les inserts US selon les protocoles en vigueur
- Utiliser les curettes si nécessaire
- Polir les surfaces dentaires supra-gingivales
- Réévaluer les indices
- Evaluer et réévaluer la motivation et l'observance du patient
- Evaluer la cicatrisation tissulaire
- Informer le patient

- Utiliser un vocabulaire adapté à la compréhension du patient
- Faire preuve d'empathie
- Savoir gérer son stress et celui du patient
- Savoir gérer des événements per-opératoires imprévus

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence spécifique 2

Faire un traitement parodontal chirurgical
Chirurgie des tissus durs et mous, péri-dentaire et péri-implantaires

Stabiliser la maladie parodontale selon les protocoles en vigueur adapté au diagnostic.

- Présenter au patient le soin à réaliser
- Etablir une prescription si nécessaire
- Utiliser les inserts US selon les protocoles en vigueur
- Utiliser les curettes si nécessaire
- Utiliser les protocoles d'incisions
- Utiliser les manœuvre de déplacement des tissus
- Utiliser les protocoles de sutures
- Utiliser les biomatériaux si nécessaire
- Evaluer la cicatrisation des tissus
- Informer le patient

- Utiliser un vocabulaire adapté à la compréhension du patient
- Faire preuve d'empathie
- Savoir gérer son stress et celui du patient
- Savoir gérer des événements per-opératoires imprévus

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence spécifique 3

**Mettre en oeuvre les procédures de traitement ou de
retraitement endodontique sur l'ensemble des dents
permanentes**

Soulager un patient souffrant et éliminer un foyer infectieux

Permettre la restauration de la dent

Assurer le maintien de l'organe dentaire sur l'arcade

- Confirmer le diagnostic
- Expliquer le déroulement du soin au patient
- Analyser la situation clinique pour choisir la technique de pose de digue appropriée
- Réaliser et interpréter une rétro-alvéolaire
- Mettre en place la digue
- Réaliser ou rectifier une cavité d'accès
- Eliminer les obstacles d'accès à l'endodonte
- Désobturer les canaux si RTE
- Explorer les canaux et définir les longueurs de travail
- Mettre en forme les canaux et irriguer
- Mettre en place une médication canalaire
- Réaliser l'obturation canalaire et coronaire étanche
- Gérer une inter-séance

Utiliser un vocabulaire adapté à la compréhension du patient

Faire preuve d'empathie

Rester calme, méthodique et patient

Faire preuve de pédagogie pour expliquer l'acte au patient

Tenir compte du contexte clinique (ouverture buccale, délabrement coronaire, réflexe nauséeux ...)

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence spécifique 4

Réaliser une préparation cavitaire et une obturation par technique directe pour les pertes de substances coronaires et corono-radiculaires

Obturer une cavité carieuse, restaurer une dent fracturée

Remplacer une restauration défectueuse

Restaurer une lésion non carieuse

Réaliser une restauration corono-radriculaire (RMIPP)

- Vérifier la vitalité pulpaire ou la qualité du TE
- Expliquer le déroulement du soin au patient
- Cureter le tissu carieux ou éliminer le matériau d'obturation défectueux
- Aménager un canal obturé pour RMIPP
- Choisir et mettre en place le champ opératoire
- Choisir et mettre en place une matrice
- Choisir le matériau et le système adhésif
- Choisir la teinte
- Monter une restauration en technique directe
- Coller une restauration indirecte
- Finir et polir la restauration
- Ajuster l'occlusion

Tenir compte de la situation clinique et adapter sa thérapeutique en fonction : de la forme des cavités, de la proximité pulpaire, de l'anatomie canalaire, des protocoles instrumentaux, de la morphologie coronaire, de l'occlusion du patient

Etre organisé, minutieux

Expliquer et communiquer avec le patient

Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...

Compétence spécifique 5

Réhabiliter des pertes de substance de petite et moyenne étendue en ayant recours à des prothèses fixées unitaires et plurales

Concevoir et réaliser des prothèses fixées dento-portées ou implanto-portées afin de remplacer les dents absentes et restaurer les dents présentes

- Réaliser les devis
- Concevoir le plan de traitement
- Réaliser le montage directeur (physique ou numérique)
- Planifier les étapes pré-prothétiques et provisoires
- Planifier les étapes prothétiques d'usage
- Vérifier la vitalité pulpaire et la qualité du TE
- Réaliser les préparations périphériques et internes
- Réaliser une empreinte
- Gérer les éléments provisoires
- Fixer les éléments prothétiques
- Finir et polir la restauration
- Ajuster l'occlusion
- Communiquer avec le laboratoire de prothèse

Faire preuve d'empathie

Communiquer

Mettre en confiance

Donner des explications claires

S'adapter au degré de compréhension du patient et à sa motivation

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence spécifique 6

Réhabiliter des pertes de substance de petite, moyenne et grande étendue en ayant recours à des prothèses amovibles partielles, combinées ou complètes

Concevoir et réaliser des prothèses amovibles dento-portées ou implanto-portées afin de remplacer les dents absentes

- Réaliser les devis
- Concevoir le plan de traitement et le châssis de la PA
- Réaliser le montage directeur (physique ou numérique)
- Planifier les étapes pré-prothétiques et provisoires
- Réaliser la mise en condition des tissus
- Gérer les extractions et la cicatrisation des tissus
- Evaluer les tissus et prévoir une chirurgie pré-prothétique
- Gérer les prothèses provisoires
- Gérer les fractures, ajouts et réparation
- Réaliser une empreinte adaptée (PEI, matériaux...)
- Mettre en bouche, corriger et adapter
- Gérer l'occlusion et l'équilibration
- Communiquer avec le patient et avec le prothésiste
- Gérer les doléances du patient

- Faire preuve d'empathie et adopter une approche psychologique et s'adapter à cette dimension
- Communiquer et mettre en confiance
- Donner des explications claires
- S'adapter au degré de compréhension du patient et à sa motivation

Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...
Dr		... / ... / 20...

Compétence spécifique 7

Diagnostiquer et prendre en charge les dysfonctions temporo-mandibulaires

Etablir un diagnostic de DAM

Diagnostiquer un traumatisme de l'ATM

Etre capable d'expliquer la problématique au patient

Etablir un plan de traitement pour soulager

Savoir orienter le patient

- Conduire un entretien clinique : motif et anamnèse
- Réaliser un examen clinique complet et adapté
 - Examiner et palper les ATM
 - Examiner les muscles
 - Examiner la mobilité mandibulaire
 - Réaliser les tests cliniques
 - Examiner l'occlusion
- Prescrire des examens complémentaires
- Prendre en charge de manière interdisciplinaire
- Réévaluer la thérapeutique mise en place
- Réaliser un plan de libération occlusale
- Gérer l'occlusion et l'équilibration
- Communiquer avec le patient et avec le prothésiste

Faire preuve d'empathie et adopter une approche psychologique et s'adapter à cette dimension

Communiquer et mettre en confiance

Etre observateur et donner des explications claires

Savoir mettre en évidence les points positifs, les évolutions

Savoir orienter vers un autre professionnel

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence spécifique 8

Dépister les perturbation de la dentition, les dysmorphoses et les anomalies fonctionnelles

Mettre en évidence les troubles des fonctions et leurs répercussions sur la croissance, mais aussi les anomalies de la dentition et de l'établissement de l'équilibre facial

- Observer le patient dans sa globalité
- Conduire une anamnèse détaillée
- Réaliser l'examen clinique exo-buccal
- Réaliser l'examen clinique endo-buccal
- Prescrire les examens complémentaires adaptés
- Etablir un diagnostic
- Estimer la nécessité de prise en charge
- Communiquer, informer le patient
- Coordonner l'interface pluridisciplinaire

- Utiliser un vocabulaire adapté au patient
- Ecouter, faire preuve d'empathie, construire le lien, établir une relation de confiance
- Adopter une posture professionnelle et collaborative au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Situer chacun des acteurs de soins

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Compétence spécifique 9

Mener une extraction simple et/ou complexe de dent(s) permanente(s)

Réaliser un acte de chirurgie orale sous anesthésie locale

- Relire le dossier et contrôler l'indication
- Contrôler la compréhension « éclairée » du patient
- Gérer l'aspect médical global du patient
- S'assurer que le patient a bien pris son traitement préopératoire
- Réaliser une anesthésie locale adaptée et efficace
- Organiser son champ opératoire
- Réaliser un geste chirurgical adapté
- Gérer la situation post-opératoire (prescriptions, conseils)
- Communiquer, informer le patient

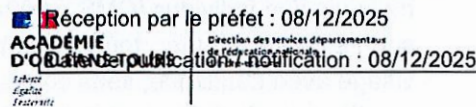
- Utiliser un vocabulaire adapté au patient
- Expliquer l'acte opératoire
- Savoir rester calme et courtois pendant l'acte opératoire
- Gérer son stress et celui du patient
- Gérer des évènements per-opératoires de manière sereine
- Connaître ses limites de compétence et savoir alerter ou référer

Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...
Dr			... / ... / 20...

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20251201-B 25 12 01 001-DE

Accusé certifié exécutoire



CONVENTION PARTENARIALE

Action de sensibilisation en santé bucco-dentaire auprès des élèves de petite section de maternelle des quartiers prioritaires

Dans le cadre du projet

« Santé bucco-dentaire des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dès le plus jeune âge » du Contrat Local de Santé

ENTRE les soussignés :

Tours Métropole Val de Loire, dont le siège est situé 60, avenue Marcel Dassault - BP 651 - 37206 Tours Cedex 3, représentée par le Président, Monsieur Frédéric AUGIS, autorisé par une délibération en date du 17 mars 2023,
N° SIRET: 243 700 754 00035

ET

L'Éducation Nationale, dont le siège est situé 25, rue de la Milletière - 37100 TOURS, représentée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire, Monsieur CHIFFRE Pierre-Alain,
N° SIRET : 173 704 313 00530

ET

La Faculté d'odontologie de Tours, dont le siège est situé au Cinquantième étage de la Faculté de médecine de Tours, 10 boulevard Tonnellé, BP 3223, 37 032 TOURS représentée par le Doyen, Monsieur le Professeur Frédéric DENIS, agissant au nom et pour le compte de l'Université de Tours, 60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours, représentée par son Président, Philippe Roingeard ;
N° SIRET : 193 708 005 00478

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Préambule :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé bucco-dentaire constitue un fondement de la vie des individus [OMS – 2024]. Elle comporte de multiples facettes, dont la capacité à parler, sourire, sentir, goûter, toucher, mâcher, déglutir et exprimer des émotions par les expressions du visage avec confiance, sans douleur et sans gêne [Fédération dentaire internationale – 2017]. Elle conditionne ainsi de nombreuses fonctions vitales et soutient la participation des individus à la vie de la société et leur réalisation personnelle [OMS – 2024].

Les maladies et affections bucco-dentaires sont à l'origine d'une importante charge de morbidité. Parmi les plus fréquentes, on trouve la carie qui touche en France plus d'un tiers des enfants de 6 ans, 45 % des enfants de 12 ans et plus des trois quarts de la population adulte ; et les maladies du parodonte (gencive et os alvéolaire) qui atteignent elles aussi la majorité de la population adulte et sont responsables de la plupart des pertes dentaires [Santé. Gouv – 2022].

Ces affections produisent des effets négatifs considérables sur la qualité de vie des populations (gênes, douleurs, préjudices esthétiques, ...) et représentent ainsi un important problème de santé publique [Association Dentaire Canadienne – 2017]. Pourtant, la majorité d'entre elles sont en grande partie évitables et peuvent être traitées à un stade précoce.

Les personnes vulnérables et à faible revenu reçoivent des soins bucco-dentaires à une fréquence moindre que la population générale, et ces soins sont plus souvent dispensés dans un contexte d'urgence pour soulager la douleur que dans le cadre de soins préventifs. Une étude récente de la Caisse nationale d'Assurance Maladie sur le dépistage bucco-dentaire a montré que les enfants bénéficiaires de la Complémentaire solidaire présentent un indice carieux moyen et un nombre de dents cariées plus élevés que les enfants de la population générale et d'autant plus élevé qu'ils résident dans des communes à indice de défavorisation sociale élevé [CPAM – 2023].

A l'occasion du diagnostic du Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2030 de la Métropole tourangelle, des alertes sur l'état de santé bucco-dentaire des enfants sont rapportées par les professionnels du territoire. Des difficultés majeures pour accéder aux chirurgiens-dentistes sont soulignées, avec une impossibilité de bénéficier du dispositif de prévention M'T dents que ce soit pour la réalisation de l'examen bucco-dentaire ou des soins consécutifs. Faute d'offre de soins, ils constatent des situations de renoncement aux soins aux effets délétères sur le développement de l'enfant (langage, pathologies multiples à distance de la sphère orale).

A Saint-Pierre-des-Corps et à Joué-lès-Tours, les infirmiers et infirmières scolaires relevant de l'éducation prioritaire rapportent un besoin de soins curatifs pour plus d'un tiers des élèves dépistés en grande section et CP. En fonction des écoles, ces chiffres peuvent même atteindre 1 enfant sur 2. En CE2, ce sont près de 25% des élèves qui nécessitent des soins, avec de nouveau des disparités au sein des établissements, les besoins pouvant atteindre 60% des élèves, avec une notion d'urgence dans 5 à 50% des cas.

Ces différents constats révèlent un besoin majeur de soutenir l'accès aux soins dentaires des enfants, dès leur plus jeune âge mais également de développer et renforcer les actions de prévention afin de réduire la charge des affections bucco-dentaires. La santé bucco-dentaire représente en effet un capital qu'il convient d'entretenir dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, par le biais de bonnes habitudes alimentaires et d'hygiène dentaire, empêchant ainsi l'apparition de pathologies et de potentiels traitements lourds et coûteux.

Dans le cadre du CLS, le projet « santé bucco-dentaire des enfants de quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) QPV dès le plus jeune âge » consiste à mettre en place des actions de prévention primaire et d'éducation à la santé bucco-dentaire dans les écoles de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Joué-lès-Tours et La Riche, auprès des enfants et de leurs parents. Il vise éga-

lement à former les professionnels accompagnant ces publics aux enjeux en matière de santé bucco-dentaire. Le but de ces actions est de rendre les bénéficiaires acteurs de leur propre santé. Le projet global se déploie sur chaque ville du territoire CLS, au sein d'un ou plusieurs QPV auprès d'enfants scolarisés en école maternelle sur une durée de 5 ans.

Cette convention a pour objet spécifiquement l'action de sensibilisation auprès des enfants scolarisés en petite section dans les QPV. Elle s'inscrit dans le projet global « santé bucco-dentaire des enfants des QPV dès le plus jeune âge » issu du CLS de la Métropole tourangelles pour 2025-2030.

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les modalités partenariales et financières relatives à la construction et la mise en œuvre de l'action à destination des enfants de petite section des QPV dans le cadre du projet « Santé bucco-dentaire des enfants des QPV dès le plus jeune âge ».

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à mettre en place des séances de prévention primaire et d'Éducation à la santé bucco-dentaire dans les classes de petite section des écoles maternelles de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Joué-lès-Tours et La Riche, auprès des enfants.

Les interventions seront mises en place dans des établissements scolaires volontaires, à la demande de l'équipe pédagogique, et seront inscrites dans le projet d'établissement et le parcours éducatif de santé de l'élève.

Elles feront l'objet d'une validation par l'inspecteur académique-directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire.

Elles seront co-construites avec les représentants des partenaires opérationnels du projet issus du groupe de travail du CLS et veilleront à inclure systématiquement le personnel éducatif de l'établissement concerné et les étudiants de la Faculté d'odontologie.

Les interventions (contenu et modalités de l'action) seront adaptées en fonction :

- Des besoins ;
- Du public cible (âge et nombre) ;
- Des potentielles contraintes de chaque établissement.

Les interventions seront réalisées après validation de l'équipe enseignante et dans le respect de la charte d'intervention en milieu scolaire (annexe 1), signée par les intervenants au préalable.

Pour rappel, toute personne intervenant en milieu scolaire devra fournir sa carte d'identité un mois avant l'intervention pour vérification de son honorabilité.

Les interventions construites seront mises en œuvre en fonction d'un calendrier défini conjointement entre les services de l'Éducation nationale et la Faculté d'odontologie, entre janvier et mi-juin de chaque année scolaire. L'action se déroulera le jeudi matin au sein des écoles.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS PARTENARIALES :

3-1 Engagements de Tours Métropole Val de Loire

Tours Métropole Val de Loire s'engage à :

- Assurer le pilotage, la coordination et l'animation du groupe de travail dans le cadre du CLS ;
- Verser à la Faculté d'odontologie une subvention annuelle au cours des années 2025 à 2029 destinée à financer la gratification des étudiants participant au projet et leur accompagnement ;
- Procéder à la commande annuelle au cours des années 2025 à 2029 du matériel (les kits dentaires) ainsi qu'à la production de supports méthodologiques pour les ateliers ;
- S'assurer de la gestion, du stockage et de la mise à disposition du matériel pédagogique ainsi que l'accompagnement pédagogique dans le cadre d'un partenariat opérationnel avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) Centre-Val de Loire ;
- Contribuer à la communication et à la valorisation ainsi qu'à l'évaluation et à la diffusion des résultats du projet auprès des partenaires institutionnels et du grand public.

3-2 Engagements de l'Éducation Nationale

L'Éducation Nationale s'engage à :

- Poursuivre le développement du travail en réseau entre l'Éducation nationale et les collectivités territoriales mobilisées sur la durée du projet ;
- Participer aux différentes instances de concertation, de réflexion et d'élaboration du projet ;
- S'assurer de la mise en place d'actions en cohérence avec le parcours éducatif de santé mis en place par les écoles ;
- Informer les inspecteurs de l'Éducation nationale sur le projet bucco-dentaire en veillant à faire respecter les modalités suivantes : signature de la charte d'engagement de l'étudiant lors d'intervention en milieu scolaire qui inclut la vérification d'honorabilité ;
- Proposer des terrains de réalisation des actions de prévention en milieu scolaire en adéquation avec le projet, soit 5 classes de Petite Section de maternelle dans les villes sus-nommées ;
- Veiller à la participation des personnels de l'Éducation nationale à la co-construction de la séance avec les étudiants, en amont de leur intervention auprès des élèves ;
- Veiller à la qualité de l'accueil et de l'encadrement des étudiants dans les actions en milieu scolaire pour garantir la qualité des interventions en milieu scolaire ;
- Contribuer à l'évaluation du dispositif ;
- Permettre la participation aux formations incluses dans le projet aux personnels de l'Éducation nationale ;

- Prévoir le calendrier des semaines de réalisation des actions avec la faculté d'odontologie en début de chaque année scolaire (en septembre-octobre) pendant la durée du projet.

3-3 Engagements de la Faculté d'odontologie

La Faculté d'odontologie s'engage à :

- Proposer l'action en tant qu'option aux étudiants d'odontologie de 5e année de l'Université de Tours dès l'année scolaire 2025-2026 et pendant la durée du projet ;
- Permettre aux étudiants de 5ème année d'odontologie de réaliser la préparation et la mise en œuvre de ces séances le jeudi matin de janvier à mi-mai au plus tard ;
- Élaboration d'une séance-type avec l'appui des membres du groupe de travail.

Les étudiants qui choisissent l'option s'engagent à :

- Respecter la charte d'intervention en milieu scolaire ;
- Préparer les séances, en lien avec les enseignants et le groupe de travail et participer à une réunion de présentation de la séance-type avec le groupe de travail et les représentants Éducation nationale ;
- Animer les séances d'une durée de 45 minutes, en binôme avec un professionnel de l'éducation nationale (enseignant, conseiller pédagogique, inspecteur de l'Éducation nationale, infirmier scolaire.) voire un professionnel du territoire (réfèrent de parcours Programme Réussite Éducative, coordinateur cité éducative, agent d'animation). La répartition des rôles entre le personnel éducatif et les étudiants intervenants sera précisée pour chaque intervention. L'action se déroulera le jeudi matin au sein des écoles.

ARTICLE 4 – EVALUATION DE L'ACTION :

Un temps d'évaluation qualitative partagé sera prévu immédiatement à l'issue de la séance entre les étudiants et les professionnels éducatifs présents, puis un second temps en différé par les enseignants afin d'évaluer les acquisitions des élèves.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES :

5-1 Modalités de paiement

Dans le cadre de la présente convention, Tours Métropole Val de Loire prévoit une subvention annuelle au cours des années 2025 à 2029. Cette subvention est composée :

- d'une subvention en numéraire attribuée Faculté d'odontologie de l'Université de Tours destinée à financer la gratification des étudiants mobilisés pour la préparation et la réalisation des séances ainsi que leur encadrement administratif. Le montant annuel est déterminé en fonction du nombre d'étudiants impliqués et inscrite chaque année au budget métropolitain ;

- d'une subvention en nature, correspondant à l'acquisition du matériel pédagogique (kits dentaires) et à la production des supports méthodologiques nécessaires aux séances, financées directement par la Métropole.

5-2 Conditions de versement

Pour l'année 2025, un budget global de 2 748,40 € est prévu, réparti comme suit :

- 2 305 € de subvention versée à la Faculté d'odontologie de l'Université de Tours pour la gratification de 10 étudiants et la prise en charge de leur encadrement administratif ;
- 443,40 € par voie de prestation pour l'acquisition de 150 kits dentaires à destination des enfants.

Pour les années suivantes (2026 à 2029), les subventions sont attribuées chaque année après l'adoption d'une délibération du bureau métropolitain qui en détermine le montant versé en numéraire et le budget consacré à la subvention en nature.

La subvention en numéraire attribuée à la Faculté d'odontologie sera versée par virement bancaire sur le compte du Bénéficiaire à compter de la signature de la présente convention :

Raison sociale	Université de Tours
SIRET	19370800500478
TVA Intracommunautaire	FR34193708005
Siège Social	60 rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 01
IBAN	FR76 1007 1370 0000 0010 0007 577
RIB	10071 37000 00001000075 77
BIC	TRPUFRP1
Domiciliation	TP TOURS

La gestion administrative est assurée par Sophie LAVERGNE • Mail : sophie.lavergne@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.73

La gestion financière est assurée par Christelle GAUTHIER • Mail : christelle.gauthier@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36.60.09

5-3 Engagements du bénéficiaire

La Faculté d'odontologie, bénéficiaire de la subvention, s'engage à :

- Utiliser la subvention exclusivement pour le financement des gratifications des étudiants et leur accompagnement, conformément aux dispositions de la présente convention.
- Fournir à Tours Métropole Val de Loire, au plus tard le 30 juin de chaque année :
 - le nombre d'étudiants bénéficiaires ;
 - le bilan quantitatif et qualitatif des interventions réalisées.

5-4 Révision

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. Toutefois, les parties conviennent que les dispositions financières pourront faire l'objet d'un ajustement annuel en fonction :

- des crédits disponibles au budget de Tours Métropole Val de Loire ;

- des besoins pédagogiques constatés au cours du projet
- Ces ajustements feront l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Les parties sont considérées comme chacun responsables des traitements qu'ils mettent en œuvre pour assurer l'exécution du présent contrat, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).
2. Les parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.
3. Les parties ont nommé un Délégué à la protection des données (DPD), facilement joignable, notamment par la publication d'un moyen de contact sur son site internet institutionnel. Les parties assurent que les Délégués à la protection des données puissent librement communiquer entre eux.

Pour l'Université de Tours	Pour Tours Métropole Val de Loire	Pour l'Education Nationale
Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60, rue du Plat d'Etain 37000 Tours dpo@univ-tours.fr	Direction Générale 60 avenue Marcel Dassault 37000 TOURS donneespersonnelles@tours-metropole.fr	Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire 25, rue de la Milletière - 37100 TOURS michael.carpentier@ac-orleans-tours.fr

La partie concernée informe immédiatement les autres parties en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact des Délégués à la protection des données.

4. Les parties enregistrent les traitements nécessaires à l'exécution de la convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.
5. Chacune des parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent. Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente convention.
6. Chacune des parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des parties, les parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des Délégués à la protection des données.
7. Chaque partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION :

Toute publication ou communication relative aux actions entreprises dans le cadre de cette convention devra faire mention de la participation du Contrat Local de Santé de Tours Métropole Val de Loire (utilisation du logo du CLS).

ARTICLE 8 – DURÉE DE LA CONVENTION :

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de cinq ans. Elle pourra être renouvelée, de manière expresse par voie d'avenant, en cas de prolongation du projet.

ARTICLE 9 – MODIFICATION ET RESILIATION :

La présente convention cadre ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention cadre et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention cadre est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Les stipulations du présent article ne font pas échec à l'usage par l'Université de son pouvoir général de modification unilatérale de la convention cadre, à condition que celui-ci ne modifie pas son économie générale.

Les parties peuvent exercer leur droit de résiliation unilatérale pour tout motif d'intérêt général dûment justifié, notamment en cas de bouleversement de l'équilibre de la convention ou de disparition de sa cause. En revanche, la seule apparition, au cours de l'exécution de la convention, d'un déséquilibre dans les relations entre les parties n'est pas de nature à justifier une telle résiliation.

La partie la plus diligente notifie à l'autre sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi. La partie subissant un préjudice du fait de la résiliation unilatérale ne peut prétendre à aucune indemnité.

Fait à Tours,

Le 04 FEV. 2026

**Le Président
de Tours Métropole Val de Loire,**



Frédéric AUGIS

**Le Président
de l'Université de Tours,**



Philippe ROINGEARD

**L'Inspecteur Académique
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale**

D'Indre-et-Loire,

Pierre-Alain CHIFFRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' with a small loop at the top.

Sommaire Formulaire APR IR

I -	Fiche identification du projet
II -	Descriptif simplifié du projet
III -	Retombées socio-économiques et environnementales
IV -	Soutiens déjà obtenus
V -	Actions de culture scientifiques envisagées
VI -	Proposition d'indicateurs
VII -	Propositions d'experts
VIII -	Eléments financiers
IX -	Confidentialité
X -	Signatures
XI -	Annexe 1 – Identification des partenaires académiques du projet
XII -	Annexe 2 – Identification des partenaires non académiques du projet

I- FICHE D'IDENTIFICATION DU PROJET (1 PAGE)

Titre court du projet	Plateforme Numérique en Odontologie				
Jeune chercheur	☐ Oui ☒ Non	Mots-clés			
Durée du projet	☐ 12 Mois ☐ 24 Mois ☒ 36 Mois	ACRONYME	PLANUMO		
Responsable scientifique (coordinateur du projet)	Prénom : Gael		NOM : ROCHEFORT		
	Unité de recherche :				
	Nom complet : Niche Nutrition Cancer et métabolisme Oxydatif				
	Nom court ou sigle : N2Cox				
	Etablissement de tutelle gestionnaire pour le projet : U TOURS				
	Adresse : 10 boulevard Tonnellé				
Code Postal: 37 032 Ville : Tours					
Tel : 02 47 47 81 71 Email : gael.rochefort@univ-tours.fr					

Coordinateur du projet (en 1) et Partenaires (Unité de recherche ou partenaire non académique)	Nom court ou sigle :	Acad. ou non acad.	HT/TTC	BRGM	CEA	CNRS	INRAE	INSA	INSERM	MNHN	UOrléans	UTours	Autres	choix besoin financé N AC
1 Niche Nutrition Cancer et métabolisme Oxydatif	N2Cox	AC	HT									G		
3 BREDENT groupe	Bredent	NA	HT										X	-
4 Faculté d'Odontologie / CHRU Tours		AC	HT									G		-

Sujet en articulation avec les politiques régionales (1 obligatoire - Plusieurs choix possibles):(Cf liste des sujets en annexe de l'appel à projets)

DE

IDF

IA

MUM

RD

Thématiques scientifique (Plusieurs choix possibles)	☒ Energie - Matériaux - Système Terre - Espace ☐ Infectiologie - One Health ☒ Chimie Thérapeutique - Organisation Moléculaire du Vivant - Cosmétosciences ☒ Modélisation - Numérique - Société ☐ Autres (préciser) : Parcours patient / organisme de soins		☐ Patrimoines Naturels et Culturels ☐ Biomédicaments ☐ Cerveau - Imagerie - Psychiatrie ☐ Normes - Modèles - Lois - Pouvoirs		
Recherche	Coût complet en k€		Subvention demandée à la Région en k€		
	Frais de personnel :	170	Frais de personnel :	50	
	Coûts des instruments et matériel :	200	Coûts des instruments et matériel :	100	
	Prestations de service :	50	Prestations de service :	10	
	Frais généraux :	40	Frais généraux :	10	
	Culture scientifique :	20	Culture scientifique :	30	
Total :		480	Total :		200

Résumé non confidentiel en langage vulgarisé du projet (12 lignes - police en Arial 9)

Le projet « Plateforme Numérique en Odontologie » vise à faire évoluer le modèle de prise en charge des patients qui ont besoin de prothèses dentaires. Grâce à cette chaîne numérique complète installée au sein du service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire du CHRU de Tours (empreinte numérique par scanner, impression 3D et/ou techniques soustractives - conception fabrication assistée par ordinateur), il sera possible de réaliser une empreinte numérique de la cavité buccale du patient et de poser la prothèse quelques heures après, au lieu d'attendre plusieurs semaines en multipliant les allers-retours avec le prothésiste. Pour l'enseignement sur simulateur, le but est de reproduire des dents d'entraînement ultra-réalistes (caries, maladies parodontales...) pour former les futurs dentistes.

Nous souhaitons également développer l'usage d'un matériau prometteur à haute performance, plus écologique et recyclable (le PEEK), qui pourrait remplacer les matériaux polluants, coûteux, et à risques de perturbations endocriniennes.

Le projet associe l'Université de Tours, le CHRU, l'entreprise allemande Bredent, PolyTech Tours (LaMé), le Lycée Victor Laloux, le GREMAN et Tours Métropole dans une dynamique visant à contribuer 1/ à l'évolution de la formation des chirurgiens dentistes, des prothésistes dentaires et/ou des ingénieurs biomécaniciens, 2/ au développement d'une nouvelle organisation des soins de prothèses dentaires en région Centre-Val de Loire où de fortes tensions démographiques s'expriment.

II- DESCRIPTIF SIMPLIFIE DU PROJET (1 PAGE)**Objectifs et finalités (30 lignes maximum - police en Arial 9)**

L'un des objectifs de ce projet "Plateforme Numérique en Odontologie", en partenariat avec le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHRU de Tours et le laboratoire LaMé, est de contribuer à la structuration d'un pôle de recherche dédié aux technologies innovantes pour la santé, intégrant les approches de fabrication additive, de conception numérique avancée et de procédés de fabrication intelligents. Ce pôle intègre plusieurs thématiques niches identifiées et plusieurs partenaires clés. Les thématiques abordées pour l'axe santé sont le développement de prothèses, la réalité augmentée, l'assistance en chirurgie, le développement de modèles vivants par bioimpression 4D et les matériaux pour la santé. L'axe fabrication intelligente s'articule autour des procédés propres et responsables, des applications santé et industrielles, et du développement de la chaîne numérique. Les deux thématiques santé et fabrication intelligente intègrent diverses technologies comme la fabrication additive, le multi-procédés, l'usinage, l'intelligence artificielle et les moyens d'analyses 2D et 3D. Le pôle de recherche s'appuie sur les compétences de partenaires historiques tels qu'AAMS, le CEROC et le CERMEL, ainsi que sur de nouveaux partenaires comme le CHRU de Tours, ILAD3, Emachining, 3D Ncut et la faculté d'odontologie de l'Université de Tours.

Le projet 3D Prothèse dentaire a pour objectif de développer, à des fins de formation, des modèles dentaires biomimétiques dont les propriétés géométriques et mécaniques se rapprochent le plus possible des dents humaines, afin de permettre des apprentissages en simulation reproduisant fidèlement les conditions cliniques réelles. Ce projet vise également à structurer un séquençage pédagogique progressif, adapté aux différents niveaux d'acquisition des compétences. Par ailleurs, il ambitionne de couvrir l'ensemble de la chaîne d'impression 3D en odontologie - un processus complet allant de la conception numérique (via scans ou modélisations) à la fabrication additive couche par couche d'objets physiques personnalisés -, en mobilisant l'impression 3D et plus largement les procédés de fabrication additive et d'usinage. Cette chaîne révolutionnerait l'enseignement en études dentaires en permettant l'impression de dents normales et surtout pathologiques pour des simulations réalistes au fauteuil dentaire ou sur fantômes, ainsi que la production directe de prothèses dentaires et maxillo-faciales. L'objectif est de développer et d'optimiser la réalisation de prothèses dentaires et la restauration de la fonction masticatoire dans un cadre technologique innovant et maîtrisé, tout en favorisant la prise en charge des patients à l'hôpital via des gains de temps, d'argent et une économie verte (impression le jour même de prothèses, évitant les multiples allers-retours avec le prothésiste contrairement aux pratiques actuelles). L'objectif final du Pôle sur lequel s'appuiera le projet sera de le positionner au niveau national et international. Le présent projet vise à développer une chaîne complète d'usinage et d'impression 3D appliquée à l'odontologie, couvrant à la fois la création de dispositifs innovants pour la formation initiale et continue, et la réalisation de réhabilitations prothétiques en conditions cliniques réelles, tout en soutenant la recherche sur de nouveaux procédés, matériaux et études biomécaniques impliquant forces et contraintes. Il s'inscrit dans une démarche d'éco-conception, intégrant l'utilisation de matériaux plus durables et écologiques, tout en optimisant les procédés afin de réduire les temps de fabrication des dispositifs. Cette approche vise également à améliorer l'efficacité de la ressource médicale dans un contexte régional marqué par une pénurie significative de professionnels. Le projet proposé s'appuie sur plusieurs hypothèses de recherche :

- La reproduction de tissus dentaires biomimétiques présentant des propriétés mécaniques proches de celles des tissus naturels, grâce à l'utilisation de structures lattices obtenues par fabrication additive.
- La capacité d'usinage du PEEK (PolyEtherEtherKetone), afin d'évaluer son potentiel comme matériau prothétique dans des applications cliniques et précliniques.
- La découpe automatisée par robot, en optimisant les paramètres de coupe et les trajectoires d'outil afin de réduire les efforts appliqués et de garantir une adaptation aux contraintes mécaniques liées à la fonction manducatrice.
- L'optimisation des procédés de fabrication additive, pour réduire les temps de production et le temps clinique nécessaire à la réalisation des dispositifs prothétiques.

Programme de travail (30 lignes maximum - police en Arial 9)

Echéancier et répartition des tâches entre les différents partenaires

WP0 - Coordination et gestion de projet (portage coordinateur)

Tâches : pilotage scientifique et administratif, suivi budgétaire, reporting Région, instances de gouvernance (COPIL 2x/an, comité technique)

Livrables : PV de réunion, rapports intermédiaires et final, plan de gestion des données (PGD)

Durée : mois 1 -36

Effort : 3 -6 ETP mois

WP1 - État de l'art et spécifications (mois 1 -6)

Revue bibliographique approfondie, benchmark, recueil des besoins utilisateurs/entreprises partenaires

Livrables : rapport d'état de l'art, cahier des charges fonctionnel et technique validé par tous les partenaires

WP2 - Développement / recherches fondamentales & appliquées (mois 4 -30)

Avec différentes sous-tâches techniques spécifiques (ex. modélisation, expérimentation terrain, prototypage, essais, etc.)

Livrables : prototypes, jeux de données, publications scientifiques

WP3 - Validation / démonstrateur / expérimentation grandeur nature (mois 18 -34)

Tests en conditions réelles avec partenaires socio-économiques, mesures de performance

Livrables : démonstrateur opérationnel, rapport de validation, retours d'expérience utilisateurs

WP4 - Valorisation, diffusion et transfert (mois 12 -36)

Propriété intellectuelle (dépôt brevets éventuel), stratégie de transfert, plan de diffusion, actions de médiation scientifique

Livrables : plan de gestion PI, supports de médiation, site web projet, articles de vulgarisation

WP5 - Médiation scientifique & ouverture sociétale (mois 6 -36)

Actions dédiées (ateliers scolaires, expositions, interventions RCVL / métropole..., etc.) - budget séparé

Livrables : supports pédagogiques, bilans de participation, retours publics

III - RETOMBEES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES (4 PAGES MAXIMUM - police en Arial 9)

Les retombées socio-économiques et environnementales se répartissent en deux catégories ; celles relatives à la mise en œuvre du projet de recherche peuvent s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale dont les principes sont établis en amont de la mise en œuvre du projet ; celles regroupant les impacts du projet sur les dynamiques socio-économiques et environnementales sont davantage prévisionnelles.

Il y a lieu de faire état des deux catégories dans votre proposition.

III-1 La démarche RSE du projet de recherche

Indiquer les éléments de conformité de votre projet avec les principes de la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) afin de valoriser sa contribution positivement à la société et à l'environnement.

Il est notamment important de

- Citer les objectifs RSE que vous avez identifiés dans votre projet, cela peut inclure des objectifs liés à l'environnement, à la responsabilité sociale, à l'éthique des partenariats, à la gouvernance, la protection des données, etc.
- Formuler des modalités d'évaluation de l'impact social et environnemental qui permettent de mesurer les risques potentiels et les opportunités d'amélioration,
- Indiquez les éléments qui permettent de qualifier votre projet d'innovation durable comprenant des solutions positives à la société et à l'environnement.

Le "Plateforme Numérique en Odontologie" s'inscrit pleinement dans les principes de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), en valorisant des contributions positives à la société et à l'environnement. Il identifie plusieurs objectifs RSE clés :

- **Environnementaux** : Promouvoir l'utilisation de matériaux écoresponsables comme le PEEK (PolyEtherEtherKetone), un polymère biocompatible, radiotransparent et recyclable partiellement, qui remplace les métaux traditionnels (cobalt-chrome, titane) aux impacts négatifs (perturbation endocrinienne, extraction minière polluante). Cela réduit l'empreinte carbone via des procédés de transformation moins énergivores et une production additive optimisée, favorisant une économie verte.
- **Sociaux** : Améliorer l'accès équitable aux soins dentaires en réduisant les inégalités, notamment dans un contexte de pénurie de professionnels et de coûts élevés pour les ménages et le système de santé. La chaîne d'impression 3D permet une production rapide (prothèse le jour même), minimisant les déplacements patients et optimisant les ressources médicales, tout en intégrant une éthique des partenariats (collaboration entre CHRU de Tours, faculté d'odontologie, Polytec et lycée Victor Laloux) pour une gouvernance inclusive et transparente.
- **Éthiques et de gouvernance** : Assurer la protection des données patients via des processus numériques sécurisés (empreintes et modélisations), et favoriser une bidirectionnalité entre recherche, formation et clinique au sein du CHU, pour un cycle itératif d'innovation responsable et éthique.

Pour évaluer l'impact social et environnemental, le projet prévoit des modalités concrètes :

- Mesure des risques (ex. : audits réguliers sur la biocompatibilité des matériaux pour éviter tout effet sanitaire négatif ; évaluation des émissions carbone via des outils comme le bilan carbone ADEME) et des opportunités d'amélioration (ex. : indicateurs KPI sur la réduction des délais de soins, le taux de recyclage des matériaux, et l'accès aux prothèses pour populations vulnérables).
- Suivi annuel via des rapports d'impact, incluant enquêtes auprès des patients et professionnels pour quantifier les gains socio-économiques (réduction des coûts de 20-30 % estimés) et environnementaux (baisse des déchets et émissions), avec ajustements itératifs basés sur des retours d'expérience.

Ce projet se qualifie d'innovation durable par ses solutions positives :

- 1. Matériaux écoresponsables** : Le PEEK offre une stabilité thermique et mécanique exceptionnelle (résistance à la traction, usure), avec une empreinte environnementale réduite comparée aux métaux, favorisant une odontologie verte et recyclable.
- 2. Réinvention du parcours de soins** : Dans un contexte de tension démographique, la chaîne d'impression 3D permet une production intra-journée au CHU (au lit du malade), réduisant les allers-retours, l'impact écologique des transports, et les délais, pour une médecine plus accessible et efficiente, limitant les inégalités sociales.
- 3. Intégration hospitalo-universitaire** : En centralisant conception, fabrication et ajustements, le projet renforce la synergie recherche-soins-formation, minimisant les erreurs et optimisant la qualité prothétique, tout en alimentant un cycle continu d'amélioration éthique et durable.
- 4. Formation aux métiers émergents** : Il prépare à des compétences hybrides (clinique, ingénierie numérique, impression 3D, conception-fabrication assistée par ordinateur...) via formations initiales et continues, en partenariat inter-établissements (Lycée Victor Laloux, Faculté d'Odontologie, CHRU de Tours, Laboratoire de recherche LaMé - Polytech, GREMAN...) et en partenariat avec des industriels, pour anticiper les besoins sociétaux et promouvoir l'emploi qualifié dans un secteur en évolution rapide.

Ainsi, ce projet ne se contente pas d'innover technologiquement : il génère un impact positif mesurable, aligné sur les enjeux sociétaux et environnementaux actuels, pour une odontologie plus inclusive et respectueuse de la planète.

III-2 Les impacts socio-économiques et environnementaux du projet de recherche

Préciser l'apport du projet et de ses suites pour l'élaboration de réponses aux besoins du territoire et des habitants de la région autour des sujets « en articulation avec les politiques régionales ».

- Expliquer l'impact potentiel du projet sur le développement socio-économique de la région et sur la préservation de son environnement, la possibilité d'impacts sociétaux (connaissances actionnables, innovations sociales, modes d'organisation, etc.).
- Préciser notamment l'impact potentiel sur l'emploi tant sur le plan académique que sur le plan économique (indiquer si possible le quantitatif, les niveaux de qualification ainsi que la temporalité envisageable de création d'emploi), le ou les marchés/secteurs d'activité concernés, les structures actives directement ou indirectement impliquées dans la stratégie de diffusion des résultats (TPE, PME/PMI, autres entreprises, associations, structures de transfert de technologie, pôles de compétitivité...), les modalités de partenariats envisageables ou envisagées (contrats de recherche, programmes de recherche bilatérale ou multi-partenaire, spin offs, réponses communes à des appels à propositions).
- Expliciter le cas échéant les éléments de gestion de la propriété intellectuelle (contrats de confidentialité, de consortium, brevets, concessions de licences exclusives ou non exclusives) en précisant leur durée et le périmètre. L'implication des partenaires non académiques (acteur socio-économique, acteur de la société civile, collectivité territoriale...) doit se traduire par leur participation active aux travaux de recherche prévus dans le projet.

Chaque partenaire non académique du projet doit remplir la fiche de l'Annexe 2.

Le "Plateforme Numérique en Odontologie" s'inscrit pleinement dans une logique d'innovation intégrée, articulant recherche, formation, soins cliniques et impacts socio-économiques et environnementaux, en alignement direct avec les politiques régionales de la Région Centre-Val de Loire. Il répond notamment aux priorités régionales en matière de santé innovante, de transition écologique, d'attractivité économique et de formation professionnelle, telles que définies dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE). En favorisant une odontologie durable et accessible, le projet contribue à l'élaboration de réponses concrètes aux besoins du territoire et de ses habitants, en particulier face à la pénurie de professionnels de santé dentaire, à la désertification médicale en zones rurales et périurbaines, et aux défis environnementaux liés à la production médicale.

Impact potentiel sur le développement socio-économique, la préservation environnementale et les impacts sociétaux :

Le projet génère un impact socio-économique majeur en optimisant le parcours de soins dentaires via une chaîne d'impression 3D in situ au CHU de Tours. Cela réduit les délais de production des prothèses (de plusieurs semaines à une journée), diminue les coûts pour les patients et le système de santé (estimés à une baisse de 20-30 % par prothèse grâce à l'élimination des intermédiaires), et libère du temps médical pour traiter plus de patients dans un contexte régional marqué par une démographie médicale tendue. Sur le plan environnemental, l'utilisation de matériaux écoresponsables comme le PEEK (biocompatible et partiellement recyclable) et autres matériaux, et des procédés additifs et/ou soustractifs, minimise l'empreinte carbone : suppression des transports inter-laboratoires, réduction des déchets (jusqu'à 40 % estimés par rapport aux méthodes traditionnelles) et économie d'énergie via une production locale et optimisée. Ces avancées préservent l'environnement régional, en cohérence avec les objectifs du PRSE pour une santé verte.

Les impacts sociétaux sont profonds et actionnables : le projet produit des connaissances transférables (modèles biomimétiques pour simulations pédagogiques), des innovations sociales (accès équitable aux soins personnalisés pour populations vulnérables, comme les seniors ou les habitants ruraux), et de nouveaux modes d'organisation (intégration bidirectionnelle recherche-clinique au CHU, favorisant une collaboration itérative entre laboratoires et services hospitaliers). Cela renforce la résilience territoriale face aux inégalités de santé, en promouvant une médecine inclusive et durable, tout en générant des retours d'expérience pour adapter les politiques régionales de santé.

Un soutien stratégique supplémentaire renforce ces impacts : la société bredent-group.com, leader européen spécialisé dans les appareils et consommables dentaires innovants (tels que systèmes de prothèses fixes et amovibles, matériaux biocompatibles et solutions numériques pour la conception CAD/CAM), a manifesté son intérêt ferme via une lettre d'intention jointe. Basée en Allemagne avec une forte présence en France (filiales et distributeurs régionaux), bredent apporte son expertise en fabrication additive dentaire et en écosystèmes numériques pour l'odontologie. Ce partenariat prévoit un appui concret : fourniture d'équipements avancés (imprimantes 3D et scanners intra-oraux), soutien au fonctionnement quotidien (matériaux et maintenance), accompagnement à la formation des équipes (modules certifiants pour étudiants et praticiens), et assistance à l'installation et à la réalisation des prototypes cliniques. Cette collaboration, potentiellement formalisée par un contrat de recherche bilatéral, accélérera le transfert technologique vers le territoire, créant des synergies avec les PME locales et boostant l'innovation en santé bucco-dentaire dans la Région Centre-Val de Loire, tout en favorisant l'export de savoir-faire régional au niveau national.

Impact sur l'emploi, marchés/secteurs concernés et structures impliquées :

Le projet et ses suites stimulent l'emploi à plusieurs échelles, par le développement de nouvelles techniques et de nouveaux métiers pouvant en découler. Un potentiel quantitatif peut être estimé à 10-15 créations d'emplois directs d'ici 3-5 ans (temporalité courte à moyenne), et une vingtaine indirects via l'écosystème. Sur le plan académique, il favorise l'embauche de chercheurs et ingénieurs qualifiés (niveaux master/doctorat) au sein de l'Université de Tours et du laboratoire LaMé, notamment pour développer des formations hybrides en odontologie et fabrication additive. Économiquement, la création d'une start-up (prévue dans les 2 ans suivant le projet) générera des postes en R&D, production et commercialisation (techniciens qualifiés bac+2/3, ingénieurs bac+5), ciblant des profils en ingénierie numérique et biomatériaux.

Les marchés concernés incluent le secteur de la santé dentaire (prothèses et dispositifs médicaux, marché régional en croissance de 5-7 % annuels), la fabrication additive et soustractive (industrie 4.0) et la formation professionnelle. Les structures actives impliquées dans la diffusion des résultats englobent : des PME/PMI comme Emachining et 3D Ncut (pour le transfert technologique), des TPE locales en prothèse dentaire, des associations comme le CEROC (pour la valorisation en santé), des pôles de compétitivité tels que le Pôle Santé Centre-Val de Loire ou le Pôle des Microtechniques (pour l'innovation additive), et des structures de transfert comme ILAD3. Indirectement, des entreprises régionales en biomatériaux (via des fournisseurs de PEEK notamment) et des collectivités territoriales (Région Centre-Val de Loire pour cofinancements) bénéficieront de ces avancées.

Modalités de partenariats et gestion de la propriété intellectuelle :

Les partenariats envisagés sont multiples et actifs, impliquant des acteurs non académiques dans les travaux de recherche : contrats de recherche bilatéraux avec le CHRU de Tours (pour tests cliniques) et multi-partenariaux avec Polytech Tours, le lycée Victor Laloux et des PME comme AAMS (pour co-développement de formations). Le projet Loire Valley Additive fédérera ces acteurs autour de réponses communes à des appels à projets (ex. : APR-IR régionaux ou nationaux via ANR). Une spin-off start-up est prévue pour commercialiser les innovations, avec des programmes de recherche collaborative (ex. : CIFRE pour doctorants en entreprise). Les partenaires socio-économiques (CHRU, PME) participent activement via des comités de pilotage, des ateliers de co-conception et des tests in situ, assurant une implication réelle au-delà du financement.

La gestion de la propriété intellectuelle est structurée pour maximiser la valorisation : contrats de confidentialité (durée 5 ans, périmètre : données patients et procédés) et de consortium (durée du projet + 2 ans, couvrant Université de Tours, LaMé et partenaires industriels) régissent les échanges. Des brevets sont envisagés pour les modèles biomimétiques et la chaîne d'impression (déposés par l'Université, avec concessions de licences non exclusives aux PME pour 10 ans, périmètre France/Europe). Des licences exclusives pourraient être accordées à la start-up pour commercialisation, favorisant le transfert vers le territoire tout en protégeant les innovations.

Ainsi, ce projet ne se limite pas à une avancée technologique : il forge un écosystème vertueux, aligné sur les politiques régionales, qui booste l'attractivité de la Région Centre-Val de Loire, renforce sa compétitivité en santé innovante et offre des perspectives durables pour les habitants, en transformant les défis territoriaux en opportunités d'innovation inclusive et écologique.

IV - SOUTIENS DEJA OBTENUS (2 PAGES MAXIMUM - police en Arial 9)

Rappeler ici les projets déjà financés par la Région sur ce sujet ou déjà soumis mais non présélectionnés au titre des 3 derniers APR IR. Indiquer si des projets ANR, Horizon ou tout autres soutiens obtenus au niveau régional, national et européen, publics et privés ont été financés sur ce sujet au titre des 3 dernières années.

Indiquer si le projet est adossé à un programme ARD et s'il bénéficie déjà d'un financement.

Au titre des trois derniers appels à projets APR-IR de la Région Centre-Val de Loire (2022-2024), aucun projet directement lié à la chaîne d'impression 3D en odontologie n'a été financé ou présélectionné. Cependant, des initiatives connexes en innovation santé et fabrication additive ont été soutenues, telles que des projets au sein du Pôle de Recherche Technologique Santé et Fabrication Intelligente de l'Université de Tours, sans financement spécifique pour le porteur Gaël Rochefort sur ce thème précis.

Au niveau national, aucun financement ANR n'a été obtenu par l'équipe sur les biomatériaux dentaires ou la fabrication additive en odontologie au titre des trois dernières années (2022-2025). Au niveau européen, aucun projet Horizon Europe n'est associé directement, bien que des appels transnationaux en biologie-santé (via ERA-NETs et JPIs) aient été explorés sans succès pour des thématiques voisines comme les matrices biomimétiques. D'autres soutiens publics régionaux incluent le financement du projet Loire Valley Additive (2023-2025, doté de 500 000 € via le CPER 2021-2027 et l'ARD CVL), coordonné par Benoit Rosa (LaMé, Université de Tours), qui fédère une trentaine de partenaires pour la formation en fabrication additive appliquée à la santé, incluant des modules odontologiques. Ce programme ARD (Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire) bénéficie déjà d'un financement régional et étatique pour structurer un écosystème régional en technologies additives, auquel le présent projet est adossé pour ses volets formation et transfert technologique, sans financement dédié supplémentaire à ce jour. Sur le plan privé, aucun soutien financier direct obtenu au titre des trois dernières années, hormis l'achat par l'URPS Chirurgien-dentiste de 3 caméras d'empreinte numérique (scanner) pour le service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire du CHRU de Tours, du CH de Châteauroux, du CH de Bourges, du CH de Blois, du CH de Dreux, tous partenaires de la Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire, tous partie prenante de la faculté d'Odontologie de l'Université de Tours, soit ~100 k€ de financé. Ce matériel déjà existant sur ces différents sites ouvre la perspective d'un déploiement régional à court terme.

Le projet bénéficie d'un écosystème de soutiens institutionnels et privés complémentaires, fusionnés pour accélérer son développement et lever les verrous technologiques restants (optimisation de l'usinage PEEK, biomimétisme avancé et intégration clinique). Au niveau universitaire, la Faculté d'Odontologie de l'Université de Tours, via la plateforme 3D en développement (en partenariat avec le laboratoire LaMé), apporte des infrastructures dédiées (locaux de conception et prototypage, valeur estimée à 60 000 €), un soutien à la recherche interdisciplinaire (ingénierie mécanique-santé) et une intégration pédagogique pour former aux métiers hybrides, malgré les défis persistants en scalabilité des procédés additifs et soustractifs. Ce cadre hospitalo-universitaire s'articule avec le CHRU de Tours, hôte du porteur (PU-PH au Service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire), qui fournit des locaux CHU pour tests in situ et chaîne d'impression 3D (valeur 80 000 €), incarnant le triptyque soin/enseignement/recherche : bidirectionnalité du patient vers la paillasse (observations cliniques guidant les modélisations) et de la paillasse au patient (transfert rapide d'innovations comme l'impression prothétique le jour même), avec une légitimité hospitalière renforcée pour optimiser les parcours de soins (réduction des délais et coûts). Le soutien du CHRU, via sa Direction Recherche et Innovation (DRI) et Plateforme Recherche (140+ personnes), inclut un accompagnement méthodologique (Cellule Aide au Montage de Projets) et participation aux tests translationnels, évalué à 150 000 €, aligné sur ses appels In&Hop pour l'innovation en santé. Sur le plan territorial, Tours Métropole Val de Loire, via Thierry Chailloux (Vice-Président délégué à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation, et Maire de Ballan-Miré), apporte un engagement fort dans le cadre du Pôle 3D et du Fonds métropolitain d'aides aux entreprises (1 M€ total), incluant subventions potentielles pour le transfert technologique (estimées à 50 000 €) et facilitation des partenariats locaux pour l'attractivité économique en santé numérique. Enfin, la société Bredent-group, leader européen en appareils et consommables dentaires (CAD/CAM, matériaux biocompatibles, additive pour prothèses), complète cet ensemble via une lettre d'intention jointe : fourniture gratuite d'équipements (imprimantes 3D, scanners, 50 000 €), accompagnement au fonctionnement (matériaux PEEK, maintenance) et formations certifiantes (installation prototypes), évalué à 100 000 € sur la durée du projet. Ces soutiens cumulés (total estimé 280 000 € in-kind) formalisés par contrats bilatéraux/multi-partenariaux, positionnent le projet comme un levier régional d'innovation durable en odontologie.

V - ACTIONS DE CULTURE SCIENTIFIQUE ENVISAGEES (1 PAGE MAXIMUM - police en Arial 9)

Décrire de manière détaillée la ou les actions de médiation scientifique envisagées : type d'action-modalités, la priorisation en termes de publics visés, les différents partenaires impliqués (Centre.Sciences, autres associations et professionnels de la médiation, Rectorat, Maison pour la Science, muséums, etc.) ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation des différentes actions, le périmètre géographique et lieux de réalisation, estimation des postes de dépenses en corrélation avec le budget sollicité. CF annexe 2 du cahier des charges de l'appel APR IR.

Ce volet de médiation scientifique exclut notamment le financement des colloques, conférences et publications scientifiques et/ou destinés à des professionnels ainsi que des dépenses de communication sur le projet.

Le projet Plateforme Numérique en Odontologie inclut un volet de médiation scientifique ambitieux, visant à démocratiser les avancées en fabrication additive en odontologie, conforme à l'annexe 2 de l'appel APR-IR. Il sensibilise divers publics aux innovations en santé dentaire, excluant colloques, conférences scientifiques, publications professionnelles et dépenses de communication projet. Les actions privilégient des formats interactifs pour une appropriation citoyenne, promouvant une odontologie durable via démonstrateurs concrets (prothèses biomimétiques non sensibles) illustrant réductions de délais et matériaux écoresponsables comme le PEEK.

Types d'actions et modalités : Les actions diversifiées maximisent l'engagement via formats expérientiels :

- **Ateliers interactifs** : Manipulation de prothèses 3D (dents normales/pathologiques et/ou structures anatomiques), explication vulgarisée de la chaîne d'impression. Modalités : Sessions 1-2h avec animations visuelles, quizzes sur gains santé (accès rapide, économie verte).
- **Expositions itinérantes** : Présentation de cas d'innovation avec panneaux et réalité augmentée. Modalités : Stands autonomes dans événements publics, médiateurs adaptant le discours.
- **Programmes éducatifs** : Modules avec kits 3D pour visites scolaires, initiant à la bioimpression. Modalités : Interventions en classe/en ligne, focus éthique/environnemental.
- **Sensibilisation usagers** : Sessions au CHRU expliquant révolution des soins (impression jour même), via brochures et démonstrations au lit du malade (non cliniques).

Priorisation en termes de publics visés : Priorisation sur publics impactés pour retombées sociétales maximales :

1. **Grand public/familles** (haute) : Sensibilisation à santé durable (accès équitable, réduction coûts/impact environnemental).
2. **Scolaires/jeunes** (haute) : Vocations en sciences/ingénierie, métiers hybrides face à pénurie régionale.
3. **Usagers/patients** (moyenne) : Compréhension parcours modernisé pour adhésion informée.
4. **Seniors/vulnérables** (moyenne) : Actions adaptées à accès prothèses en zones rurales.

Adaptation inclusive (handicap, multilinguisme) basée sur besoins territoriaux.

Partenaires impliqués : Réseau collaboratif amplifiant la médiation :

- **Centre.Sciences** : Co-conception ateliers/expositions comme CCSTI régional.
- **Associations** : Les Petits Débrouillards/Science Animation pour animation interactive.
- **Rectorat Orléans-Tours** : Intégration modules scolaires et interventions.
- **Maison pour la Science** : Formation médiateurs et kits pédagogiques.
- **Muséums** : Muséum Tours pour expositions temporaires.
- **Autres** : Fédération inter-hospitalo-universitaire (CHU Tours, Orléans, etc.) pour usagers ; Loire Valley Additive (B. Rosa) pour diffusion ; Polytech Tours (Polytech 3D) ; Faculté Odontologie et Lycée Victor Laloux pour pédagogie.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Sur 24-36 mois dès janvier 2026, mise en œuvre progressive :

- **2026** : Préparation (jan-mars : démonstrateurs/kits) ; Ateliers scolaires (avr-juin : 4) ; Fête Science (oct : stands) ; Sessions usagers (nov-déc : 2/mois).
- **2027** : Expositions itinérantes (fév-mai : 6 villes) ; Portes ouvertes Université (mars/sept : modules) ; Ateliers public (juin-juil) ; Évaluation (déc).
- **2028** : Pérennisation (jan-juin : médiateurs/kits) ; Événements finaux (oct : Fête Science) ; Rapport impact (déc).

Périmètre géographique et lieux de réalisation : Principalement Région Centre-Val de Loire, extension via partenaires. Lieux :

- Tours (Université, Faculté odontologie, CHRU, Muséum) pour centraux.
- Villes fédération (Orléans, Blois, etc.) pour itinérants/usagers.
- Écoles régionales (Rectorat) et espaces publics pour accessibilité.
- Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire
- Virtuel (Loire Valley Additive) pour hybride.

Estimation des postes de dépenses en corrélation avec le budget sollicité

Budget volet (15-20 % total, ~20 000-30 000 €) couvre dépenses ciblées, excluant communication/événements pros :

- **Matériels démonstration** : 8 000 € (kits 3D réutilisables).
- **Animation/médiation** : 10 000 € (déplacements/honoraires, 20-30 sessions/an).
- **Logistique expositions** : 5 000 € (stands/transport régional).
- **Évaluation/kits** : 2 000-5 000 € (brochures/enquêtes impact).

VI - PROPOSITION D'INDICATEURS

Le coordinateur du projet doit proposer des indicateurs spécifiques quantifiables permettant d'apprécier l'avancement du projet (publications, mise en œuvre opérationnelle d'un démonstrateur, etc.) ainsi que ses conséquences (création d'entreprise et d'emplois associés, dépôt de brevets, recrutement de personnel permanent, acceptation de projets par l'ANR ou le programme européen Horizon, etc.).

D'autres indicateurs pourront être proposés par la Région.

Les indicateurs finalement retenus pour les projets sélectionnés seront partie intégrante des conventions attributives de subventions.

Nature de l'indicateur	Valeur au début du projet	Valeur attendue à la fin du projet	
Articles, brevets	0	4	-
Colloques, congrès	0	2	-
Démonstrateur	0	1	-
			-



VII - PROPOSITION D'EXPERTS - OBLIGATOIRE

1) Le coordinateur du projet doit fournir une liste de 3 à 5 noms d'experts francophones exerçant leur activité **en France** (pour permettre une rémunération sur un compte bancaire en France) mais **en dehors de la région Centre-Val de Loire** (avec coordonnées complètes : adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique) susceptibles d'évaluer le projet.

Nom	Institution	Téléphone	Email	Adresse Postale	
WEISS Pierre	RMeS 1229	02.40.41.29.14	pierre.weiss@univ-nantes.fr	UFR Odontologie – 1 pl. A. Ricordeau 44042 Nantes cedex 1	-
NICOLAS Emmanuel	Faculté Odontologie Clermont Ferrand	04 73 17 73 00	emmanuel.nicolas@uca.fr	UFR Odontologie - 2 Rue de Braga, 63100 Clermont-Ferrand	-
SALMON Benjamin	Faculté Odontologie Université de Paris	01 53 11 14 15	benjamin.salmon@u-paris.fr	UFR Odontologie - 1 Rue Maurice Arnoux, 92120 Montrouge	-
					-
					-

2) Possibilité éventuelle de fournir une liste de 5 noms d'experts auxquels les participants au projet ne souhaitent pas que le projet soit envoyé s'il y a risque de conflits d'intérêts.

Nom	Institution	
		-

VIII - ELEMENTS FINANCIERS

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET (en k€)

Recherche

Partenaires	Frais de personnel			Coûts des instruments et matériel			Prestations de service			Frais généraux			Culture scientifique		
	Autres financements acquis ou demandés	Demandé à la Région	TOTAL	Autres financements acquis ou demandés	Demandé à la Région	TOTAL	Autres financements acquis ou demandés	Demandé à la Région	TOTAL	Autres financements acquis ou demandés	Demandé à la Région	TOTAL	Autres financements acquis ou demandés	Demandé à la Région	TOTAL
1 - N2Cox	120	50	170	100	100	200	40	10	50	10	10	20	10	30	40
Total	120	50	170	100	100	200	40	10	50	10	10	20	10	30	40
	E1	D1	C1	E2	D2	C2	E3	D3	C3	C4	D4	E4	C5	D5	E5
Total (E1+E2+E3+E4+E5)		280													
Autres financements acquis ou demandés															
Total (D1+D2+D3+D4+D5)		200													
Demandé à la Région															
Total (C1+C2+C3+C4+C5)		480													
Coût total du projet															

Répartition prévisionnelle des ressources financières entre les partenaires

Financement	1 - N2Cox	Total	Total subvention
Recherche			
- Autres financements acquis ou demandés	270	270	
- Demandé à la Région	170	170	170
Sous-total	440	440	
Culture scientifique			
- Autres financements acquis ou demandés	10	10	
- Demandé à la Région	30	30	30
Sous-total	40	40	
Total	480	480	200

Pour obtenir un complément d'informations pour les zones de saisies, placez le curseur de la souris un bref instant pour faire afficher les infos-bulles.

Zone de saisie libre

Zone de saisie par Assistant

Zone de saisie non libre
Mise à jour Automatique

IX - CONFIDENTIALITE

Transmission par la Région du dossier à des partenaires et à d'autres financeurs potentiels

En fonction des caractéristiques du projet, la Région consultera les Pôles de compétitivité et responsables des programmes ARD pour avis consultatif et se réserve la possibilité de transmettre le dossier à d'autres institutions susceptibles de contribuer en tout ou partie au financement (collectivités locales, Agence régionale de développement économique DEV'UP, services de l'Etat, notamment dans le cadre d'éventuelles subventions FEDER). En cas de refus de cette transmission, remplacer la mention "OUI" par "NON" dans la case suivante:

Transmission du dossier :

☒ OUI ☐ NON**Publication par la Région d'informations relatives au projet**

Si le projet est retenu pour financement, la Région se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : le nom du coordinateur du projet et son adresse électronique, les noms des responsables scientifiques et techniques des partenaires du projet, les dénominations des partenaires qu'ils soient des entreprises ou qu'ils appartiennent à un organisme de recherche.

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, la Région ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires qui lui en font la demande ci-après. En cas de refus de publication de tout ou partie de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" dans les cases suivantes:

Nom du responsable scientifique :

☒ OUI ☐ NON

Adresse électronique du responsable scientifique :

☒ OUI ☐ NONDénomination du partenaire (si NON, celle-ci
pourra être remplacée par la mention générique
Entreprise ou Organisme de recherche) :☒ OUI ☐ NON

En cas de refus de publication, le nom et/ou l'adresse électronique ne seront pas publiés et/ou la dénomination du partenaire pourra être remplacée par la mention générique correspondante: "entreprise", "organisme de recherche", Dans tous les cas, la Région se réserve la possibilité de rendre public le résumé non confidentiel de la Section I.

X - SIGNATURES

Signatures

Nom du responsable scientifique (coordinateur du projet) :

Gael ROCHEFORT

Signature :

Fait le :

3 décembre 2025

Nom du directeur de l'unité coordinatrice :

Christophe VANDIER

☒ Je certifie avoir obtenu l'accord des directeurs des unités de recherche partenaires pour le dépôt de ce projet.

Signature :

Fait le :

3 décembre 2025

NOTE IMPORTANTE : Le dossier ne doit pas être transmis directement à la Région, mais transiter par l'établissement de tutelle gestionnaire de l'unité coordinatrice.

IDENTIFICATION DU PARTENAIRE ACADEMIQUE DU PROJET

NUMERO :

1

NOM :

N2Cox

Supprimer cette fiche

Nom et prénom du responsable scientifique pour le projet au sein du partenaire	Gael ROCHEFORT		
Fonction	PU-PH		
Organisme d'appartenance	UFR Odontologie / CHRU Tours / U1069 N2Cox		
Email	gael.rochefort@univ-tours.fr	Tel	02 47 47 81 71

DIRECTEUR de l'Unité de Recherche et informations générales sur l'Unité :

Civilité	Nom	Prénom	
M	VANDIER	Christophe	
Email	christophe.vandier@univ-tours.fr	Tel	0247366024

Unité de recherche (nom complet)			
Actuellement (par défaut) N2Cox, mais unité de recherche dédiée Odontologie en création			
Statut (EA, UPR, UMR...)	UMR	N°Unité (s'il existe)	1069
Etablissement de tutelle gestionnaire pour le projet		U TOURS	
Adresse complète			
10 boulevard Tonnelé			
Code Postal	37032	Ville	Tours
Site Web	https://n2cox.univ-tours.fr		

Missions et mots-clés

L'unité N2COx (« Niche, Nutrition, Cancer & métabolisme Oxidatif ») étudie les lipides alimentaires influençant les cancers. Après avoir identifié des lipides pro- ou anti-tumoraux, le projet vise à caractériser ceux, naturels ou de synthèse, susceptibles d'améliorer les traitements, de limiter la progression tumorale et de réduire métastases ou malnutrition. L'étude porte sur les lipides stockés dans le tissu adipeux et impliqués dans le microenvironnement tumoral, notamment via le métabolisme énergétique/oxydatif et la signalisation calcique (canaux ioniques, échangeurs). Cette approche doit permettre une prévention nutritionnelle du cancer, possiblement personnalisée selon les patients.

Mots-clés : Cancer, Lipides, Niche, Calcium, Métabolisme énergétique/oxydatif.

Chiffres-Clés

(Nombres détaillés des permanents et non permanents, nombre de publications annuelles, etc)

Le projet N2COx est dirigé par Christophe Vandier, avec Olivier Héroult comme adjoint. Il s'articule autour de deux axes mécanistiques interconnectés : la signalisation calcique (coordonnée par M. Potier-Cartreau / W. Raoul) et le métabolisme énergétique (A. Foucault / J.-F. Dumas), intégrés dans une recherche translationnelle encadrée par G. Fromont et E. Gyan. Le projet est pluridisciplinaire (oncologie/hématologie, nutrition, biologie cellulaire, métabolisme, pathologie...) et mobilise Sciences, Médecine, Pharmacie, IUT et CHU. L'unité rassemble 68 membres (50 permanents, 18 non permanents, dont 5 doctorants). Elle compte 24 HDR, des enseignants-chercheurs (PU, PU-PH, MCU, MCU-PH), 2 chercheurs Inserm, des cliniciens (PH, CCA/AHU), 6 postdoctorants, 4 IR CHU et 17 personnels BIATSS/ITA. L'équipe comprend 33 femmes et 35 hommes. De 2016 à 2022, l'unité a publié 342 articles (130 originaux, 38 synthèses, 174 cliniques, dont 43 collaborations internationales). Depuis 2023, 141 publications supplémentaires ont été produites. Six brevets internationaux ont été déposés et la société Lifesome Therapeutics a été créée à partir des travaux du laboratoire.

Compétences et rôle dans le projet, autres projets sur des thématiques voisines

Professeur des Universités - Praticien Hospitalier à la Faculté d'Odontologie de Tours et au CHRU, Gaël Rochefort possède une expertise reconnue en odontologie clinique, biomatériaux (notamment PEEK) et fabrication additive et soustractive appliquée aux prothèses dentaires et maxillo-faciales. Il maîtrise la chaîne numérique complète (empreinte 3D, modélisation, impression/usinage) et l'évaluation biomécanique de dispositifs prothétiques.

Rôle dans le projet : Porteur et coordinateur du projet, il assure :

- La direction scientifique et technique de la chaîne d'impression 3D odontologique ;
- Le pilotage des hypothèses de recherche (tissus biomimétiques, usinage PEEK, optimisation procédés) ;
- L'interface clinique au CHRU pour les tests in situ et la tridirectionnalité recherche-soins et enseignement / faculté d'Ontologie / Lycée Victor Laloux, et formation d'ingénieurs (PolyTech Tours)
- L'intégration des résultats dans la formation initiale et continue et les partenariats industriels (dont bredent-group).

Autres projets sur la thématique proche :

- Développement de verres bioactifs et scaffolds imprimés en 3D pour régénération osseuse en implantologie (publication Advanced Healthcare Materials).
- Coordination régionale avec le projet Loire Valley Additive (formation et applications santé de la fabrication additive).
- Supervision de protocoles CFAO et impression 3D rapide au sein du GHT Centre-Val de Loire pour réduire les délais prothétiques.

Publications principales les plus pertinentes (5 maximum)
(Titre et références. Souligner les auteurs de l'unité - touches CTRL-U)

1 - Granel, H., Bossard, C., Nucke, L., Wauquier, F., Rochefort, G. Y., Guicheux, J., Jallot, E., & Lao, J. (2019). Optimized Bioactive Glass: The Quest for the Bony Graft. Advanced Healthcare Materials, 8(11), 1801542.
Étude sur l'optimisation de verres bioactifs comme greffes osseuses, alignée sur le développement de tissus biomimétiques et matériaux durables pour prothèses dentaires en impression 3D.

2 - Delpierre, A., Savard, G., Renaud, M., & Rochefort, G. Y. (2023). Bioengineering Applications in Dentistry: Focus on Additive Manufacturing for Restorative Devices. Bioengineering, 10(6), 644.
Revue sur l'ingénierie tissulaire en odontologie, incluant la fabrication additive pour dispositifs prothétiques, directement liée à l'usinage de PEEK et à la chaîne numérique du projet.

3 - Rochefort, G. Y., Denis, F., & Renaud, M. (2025). Ultrasound Imaging: Advancing the Diagnosis of Periodontal Disease. Dentistry Journal, 13(8), 349.
Intégration d'IA et imagerie numérique pour diagnostics dentaires, complémentaire à la conception numérique et simulations biomimétiques en impression 3D pour l'enseignement et les soins.

4 - Rochefort, G. Y. (2014). The Osteocyte as a Therapeutic Target in the Treatment of Osteoporosis. Therapeutic Advances in Musculoskeletal Disease, 6(4), 160-172.
Analyse des biomécaniques osseuses et cibles thérapeutiques, fondement pour les études de contraintes manducatrices et matériaux prothétiques comme le PEEK dans le projet.

5 - Sauvageon, L., Savard, G., Moussa, C., Rochefort, G. Y., Denis, F., Fossat, C., & Renaud, M. (2024). Digital Workflows in Oral Rehabilitation: Impact on Patient Outcomes. BMC Oral Health, 24(1), 979.
Évaluation des flux numériques en réhabilitation orale, incluant optimisation des temps de production prothétiques via additive manufacturing, en lien avec les gains cliniques du projet.

IDENTIFICATION DU PARTENAIRE ACADEMIQUE DU PROJET

NUMERO :

NOM :

Supprimer cette fiche

Nom et prénom du responsable scientifique
pour le projet au sein du partenaire

Fonction

Organisme d'appartenance

Email

Tel

DIRECTEUR de l'Unité de Recherche et informations générales sur l'Unité :

Civilité

Nom

Prénom

Email

Tel

Unité de recherche (nom complet)

Statut (EA, UPR, UMR...)

N°Unité (s'il existe)

Etablissement de tutelle gestionnaire pour le projet

Adresse complète

Code Postal

Ville

Site Web

Missions et mots-clés

Chiffres-Clés

(Nombres détaillés des permanents et non permanents, nombre de publications annuelles, etc)



IDENTIFICATION DU PARTENAIRE NON ACADEMIQUE DU PROJET

NUMERO :

NOM :

[Supprimer cette fiche](#)

IDENTITE DE LA STRUCTURE

Nom ou raison sociale	BREDEnt GROUPE		
Adresse du siège social	Weißenhorner Straße 2 89250 Senden		
Adresse de l'établissement concerné par le projet	Weißenhorner Straße 2 89250 Senden		
Code Postal	89250	Ville	Senden
Site Internet	https://bredent-group.com		
Lieu d'inscription au RCS et/ou Répertoire des Métiers			
SIRET		Code NAF	

Forme Juridique		Date de création	
Effectif de la structure			
Capitaux propres (ligne DL de la liasse fiscale)		Capital libéré à ce jour	

APPARTENANCE EVENTUELLE A UN GROUPE

La structure est-elle détenue par une ou plusieurs autres structures?

- ☒ Non
☐ Oui

Pourcentage dans le capital :

La structure détient-elle une ou plusieurs autres structures?

- ☒ Non
☐ Oui

Pourcentage dans le capital :

IDENTITE DU DIRIGEANT ET ACTIVITE DE LA STRUCTURE

Nom et prénom :	cf lettre engagement Bredent
Fonction :	cf lettre engagement Bredent
Activité principale :	cf lettre engagement Bredent
Autres activités :	cf lettre engagement Bredent



ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Je soussigné cf lettre engagement Bredent

Certifie être dûment habilité(e) à engager la structure et atteste que :

(Cocher les cases et remplir le document ci-après)

☒ L'intérêt de la structure pour le projet est le suivant :

Préciser comment le projet s'inscrit dans la stratégie de la structure et si elle est déjà impliquée dans d'autres projets et lesquels. Pour les entreprises, mentionner si elle a déjà bénéficié de CAP R&D&I ou d'autres financements (BPI, FUI...).

cf lettre engagement Bredent

☒ Attentes concrètes de la structure à l'issue du projet (acquisition de propriété intellectuelle, transfert de compétences et/ou technologies, accès à de nouveaux marchés...) :

cf lettre engagement Bredent

☐ Partenaire non académique : Lors du 2ème dépôt, la structure s'engage à envoyer à l'établissement porteur (qui le transmettra à la région) un courrier qui reformule et éventuellement complète les engagements pris pour la réalisation du projet



ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE (suite)

- ☒ Les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts ;
- ☒ La structure n'est pas en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation ;
- ☒ La structure est à jour de ses obligations fiscales, sociales et environnementales ;

La structure participera activement au projet de la façon suivante (préciser en particulier les moyens apportés :

- ☒ matériels – équipements, plateformes..., humains – nombre de personnes impliquées, déjà dans l'entreprise ou à recruter, leur nature – ingénieurs, techniciens..., leur activité... – et/ou financiers) :

cf lettre engagement Bredent

Référent pour le projet au sein de la structure : Prénom + Nom + Qualité + Tél + Email

cf lettre engagement Bredent

- ☒ La structure s'engage à suivre le déroulement du projet et à participer à ses instances de suivi ;
- ☒ La structure s'engage à rédiger à la fin du projet un compte rendu décrivant les résultats obtenus susceptibles de l'intéresser et leur suite envisagée.

La structure prend connaissance que, en cas de sélection du projet, elle devra reformuler les engagements pris

- ☒ dans la présente annexe en cosignant la convention par laquelle la Région attribuera la subvention à l'établissement porteur du projet (NB : cette convention ne portera pas sur d'éventuels flux financiers entre la structure et cet établissement).

Cachet

Date

Signature du représentant légal



En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-Val de Loire collecte et traite vos données personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des Données personnelles.

Les informations collectées dans ce formulaire sont destinées à l'instruction de l'Appel à projets d'Intérêt Régional.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Tous les champs sont obligatoires. S'ils ne sont pas complétés, votre dossier ne pourra pas être validé.

Les destinataires des données, dans la stricte limite de ce qui est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont les institutions mentionnées article « IX confidentialité » du présent dossier.

Les données recueillies sont conservées pendant 10 ans à compter du 01/12/2025.

Conformément à la Réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver vos données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : contact.rgpd@centrevaleloire.fr

Vous disposez par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

